



DOCUMENT D'OBJECTIFS

ZPS n° FR8212002

Site « ECOZONE DU FOREZ »



FRAPNA Loire
Ecopôle du Forez
Villeneuve / Le port
42110 Chambéon
04 77 27 86 40



Sommaire

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	3
DOCUMENT D’OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8212002 « ECOZONE DU FOREZ »	4
INTRODUCTION GENERALE	5
METHODOLOGIE	5
1 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	6
1.1- NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX	6
1.2- NATURA 2000 EN EUROPE	6
1.3- NATURA 2000 EN FRANCE	6
1.4- NATURA 2000 DANS LA REGION RHONE-ALPES	7
2 - PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	8
2.1- REMARQUE PRELIMINAIRE	8
2.2- LOCALISATION	12
3 - LE « PROJET - ECOZONE DU FOREZ »	13
3.1- LOCALISATION	13
3.2- HISTORIQUE	13
3.3- LES DATES CLES DU « PROJET - ECOZONE DU FOREZ ».....	14
3.4- DONNEES ADMINISTRATIVES.....	15
3.4.1 - <i>Les communes concernées</i>	15
3.4.2 - <i>Le foncier du projet Ecozone du Forez</i>	15
4 - LA « ZPS - ECOZONE DU FOREZ »	17
4.1- HISTORIQUE DE LA CREATION	17
4.2- DATES CLES DE LA CREATION DE LA ZPS ET DE L’ELABORATION DU DOCOB	17
4.3- ZONAGES ECOLOGIQUES.....	18
4.4- AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION OU DE GESTION	22
5 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA « ZPS - ECOZONE DU FOREZ »	24
5.1- CLIMATOLOGIE.....	24
5.2- GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE ET PEDOLOGIE	27
5.2.1 - <i>Conditions géomorphologiques</i>	27
5.2.2 - <i>Structure géologique</i>	29
5.2.3 - <i>Aperçu pédologique</i>	30
5.2.4 - <i>Particularité de la « ZPS - Ecozone du Forez » : un milieu alluvionnaire endommagé</i>	30
5.3- HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	31
5.3.1 - <i>Hydrographie du fleuve Loire, de ses affluents et de ses annexes</i>	31
5.3.1.1 - La Loire et ses affluents.....	31
5.3.1.2 - Les milieux annexes	33
5.3.2 - <i>Caractéristiques abiotiques de la Loire</i>	35
5.3.2.1 - Régime moyen et étiage	35
5.3.2.2 - Les crues	36
5.3.2.3 - Dynamique fluviale	36
5.3.2.4 - Processus morphodynamique : incision du lit mineur	37
5.3.3 - <i>Caractéristiques physico-chimiques et hydrobiologiques</i>	37
5.3.3.1 - Qualité du fleuve dans le secteur de l’Ecozone du Forez.....	37
5.3.3.2 - Qualité de la nappe phréatique.....	38
5.3.3.3 - Qualité des eaux de gravières de l’Ecozone du Forez	39
5.3.4 - <i>Importance du contexte hydrologique pour l’avifaune du site</i>	39
5.4- LE PATRIMOINE NATUREL	41
5.4.1 - <i>L’avifaune</i>	41
5.4.1.1 - Les oiseaux de l’Annexe I de la directive « Oiseaux »	41

5.4.1.2 -	Les oiseaux de l'Annexe II de la directive « Oiseaux »	44
5.4.1.3 -	Le cas particulier du Grand cormoran.....	46
5.4.2 -	<i>Les habitats d'espèces</i>	48
5.4.3 -	<i>Sensibilité ornithologique</i>	51
6 -	DIAGNOSTIC DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	52
6.1 -	REPARTITION DU FONCIER DE LA « ZPS - ECOZONE DU FOREZ »	52
6.2 -	LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET L'URBANISATION	53
6.3 -	LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	53
6.3.1 -	<i>Le tourisme et les activités pédagogiques</i>	53
6.3.2 -	<i>Les activités de loisirs</i>	54
6.4 -	LES PRATIQUES CYNEGETIQUES ET PISCICOLES	56
6.4.1 -	<i>La chasse</i>	56
6.4.2 -	<i>La pêche</i>	56
6.4.3 -	<i>La pisciculture</i>	56
6.5 -	LES ACTIVITES AGRICOLES	58
6.6 -	UN PATRIMOINE CULTUREL CORRELE AU PATRIMOINE NATUREL	58
6.7 -	LA "ZPS - ECOZONE DU FOREZ" ET LES ACTEURS LOCAUX	59
7 -	LES ENJEUX DE CONSERVATION	61
7.1 -	LES ENJEUX ECOLOGIQUES	61
7.1.1 -	<i>Les enjeux concernant les espèces</i>	61
7.1.2 -	<i>Les enjeux concernant les habitats</i>	61
7.1.3 -	<i>Enjeux transversaux concernant le site (le fleuve et ses annexes)</i>	62
7.2 -	LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES.....	62
7.3 -	LES ENJEUX EN TERMES DE COMMUNICATION	63
7.4 -	DES ESPECES « A PROBLEMES » A SURVEILLER.....	63
8 -	PRECONISATIONS DE GESTION : PLAN D'ACTION	64
8.1 -	FICHE ACTIONS ANIMATION/COMMUNICATION (ACTIONS AC)	64
	TOTAL.....	67
8.2 -	FICHE ACTIONS GESTION (ACTIONS AG)	68
8.3 -	FICHE ACTIONS ETUDES ET SUIVIS (ACTIONS ES).....	88
9 -	REMERCIEMENTS	98
10 -	BIBLIOGRAPHIE	99
11 -	LEXIQUE	101
12 -	TABLE DES ANNEXES	102

Avant-propos

Après la création de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux ZICO RA 09 « Plaine du Forez », l'Etat - par application de la loi d'ordonnance n°2001-321, a désigné des espaces en zone Natura 2000. Basée sur les limites de la réserve de chasse, une zone beaucoup plus réduite que la ZICO est mise en avant (ce secteur est en majeure partie géré par la FRAPNA Loire).

Le 23 décembre 2003, la Zone de Protection Spéciale ZPS « Ecozone du Forez » voit le jour par arrêté ministériel et l'Etat demande la création du document d'objectifs (DOCOB) en juillet 2006 (cf. Annexe 1).

Après plusieurs concertations entre les différents élus locaux et l'Etat via la Préfecture de la Loire et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), un Comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Montbrison. Le COPIL désigne comme opérateur la FRAPNA Loire pour réaliser le DOCOB de cette ZPS.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8212002 « Ecozone du Forez »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de Rhône-Alpes
Suivi de la démarche : Magali GOBARD de la DDEA, puis David MARAILHAC et Bruno JEAY.

Structure porteuse

Etat français

Opérateur

FRAPNA Loire

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : ULMER André;

Rédaction : ULMER André, avec la participation de DROMARD Aurélie (stagiaire Master Pro) et CALONNIER Elodie;

Cartographie : CORBIN Diane, DROMARD Aurélie, ULMER André;

Contribution / Synthèse : BOLEAT François, CORBIN Diane, CALONNIER Elodie, ULMER André (FRAPNA Loire);

Relecture du document : BOLEAT François, CORBIN Diane (FRAPNA Loire), Magali GOBARD, Bruno JEAY (DDEA 42), David MARAILHAC (DIREN).

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts : FRAPNA Loire

Cartographie des habitats forestiers : FRAPNA Loire

Inventaire de « groupes taxonomiques » : FRAPNA Loire, LPO Loire

Crédits photographiques (couverture)

Philippe RIMBERT, 2007, Martin-pêcheur d'Europe

Yves THONNERIEUX, 2007, Echasse blanche

Elodie CALONNIER, 2007, Etang Faure (Ecopôle du Forez)

André ULMER, Vue aérienne de l'Ile Moriaud

Référence à utiliser

ULMER, A. (2009) Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8212002 « Ecozone du Forez », FRAPNA Loire – DDEA de la Loire.

Introduction générale

La ZPS « Ecozone du Forez » a été désignée en date du 23 décembre 2003 par l'Union Européenne. Le document d'objectifs (DOCOB) de cette zone Natura 2000 a été réalisé en trois phases :

- § Phase 1 - réalisation d'un diagnostic écologique et socio économique;
- § Phase 2 - définition des enjeux et objectifs de gestion;
- § Phase 3 - définition des préconisations de gestion et des modalités de mise en œuvre des mesures du document d'objectifs.

Méthodologie

La mise en place du réseau Natura 2000 repose en France sur la concertation et le dialogue territorial. La première action a été la nomination d'un Comité de pilotage. Celui-ci a désigné l'opérateur le 21 décembre 2007, lors de sa première réunion. Le deuxième Comité de pilotage du 7 juillet 2008 a permis de présenter le diagnostic environnemental et socio-économique du site. Un troisième Comité de pilotage a eu lieu le 23 octobre 2008 pour la définition des propositions d'actions. Un quatrième a eu lieu le 25 juin 2009.

Un groupe de travail a été mis en place avec les acteurs associatifs, les collectivités, les administrations. Plusieurs réunions se sont déroulées les 19 juin, 28 août et 23 octobre 2008 (les comptes rendus sont joints en annexe). Les principaux acteurs du territoire ont également été rencontrés, lors d'entretiens individuels ou collectifs (liste paragraphe 6.7).

Une collecte des données existantes sur l'avifaune du secteur a été effectuée dans la base de données de la FRAPNA Loire et de celle de la LPO Loire. Ces données ont été intégrées dans la base de données de l'Ecopôle afin de permettre une synthèse des données.

Ces données ont été analysées en fonction des espèces des annexes de la Directive. Des enseignements ont été tirés sur leur évolution et la nécessité de réaliser des actions en faveur de ces espèces.

A partir de ces enseignements, des fiches espèces et habitats ont été réalisées et présentées aux groupes de travail et au comité de pilotage. Il en a été de même pour les fiches actions.

1 - NATURA 2000 : présentation générale

1.1 - Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le **réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne** (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

1.2 - Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- **21 474 sites en Zone Spéciale de Conservation ZSC** (proposition de Site d'Intérêt Communautaire pSIC ou Site d'Intérêt Communautaire SIC) au titre de la directive « Habitats », soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE ;
- **4 830 sites en Zone de Protection Spéciale ZPS** au titre de la directive « Oiseaux » soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

1.3 - Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007 - cf. Carte 1) :

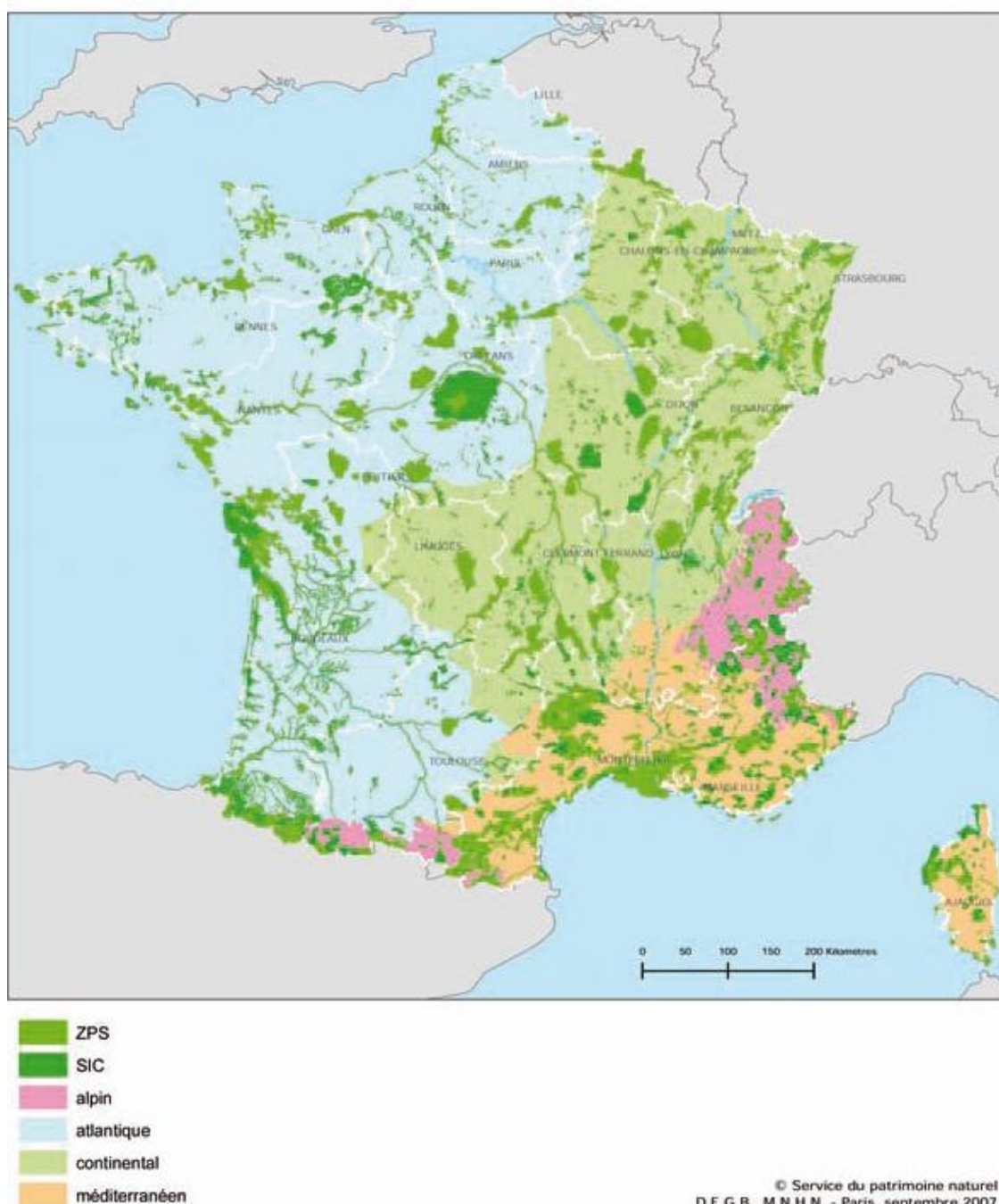
- **1334 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha ;

- **371 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

1.4 - Natura 2000 dans la région Rhône-Alpes

Le réseau rhônalpin de sites Natura 2000 comprend 191 sites :

- **148 sites** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats ;
- **43 sites** (ZPS) au titre de la directive Oiseaux.



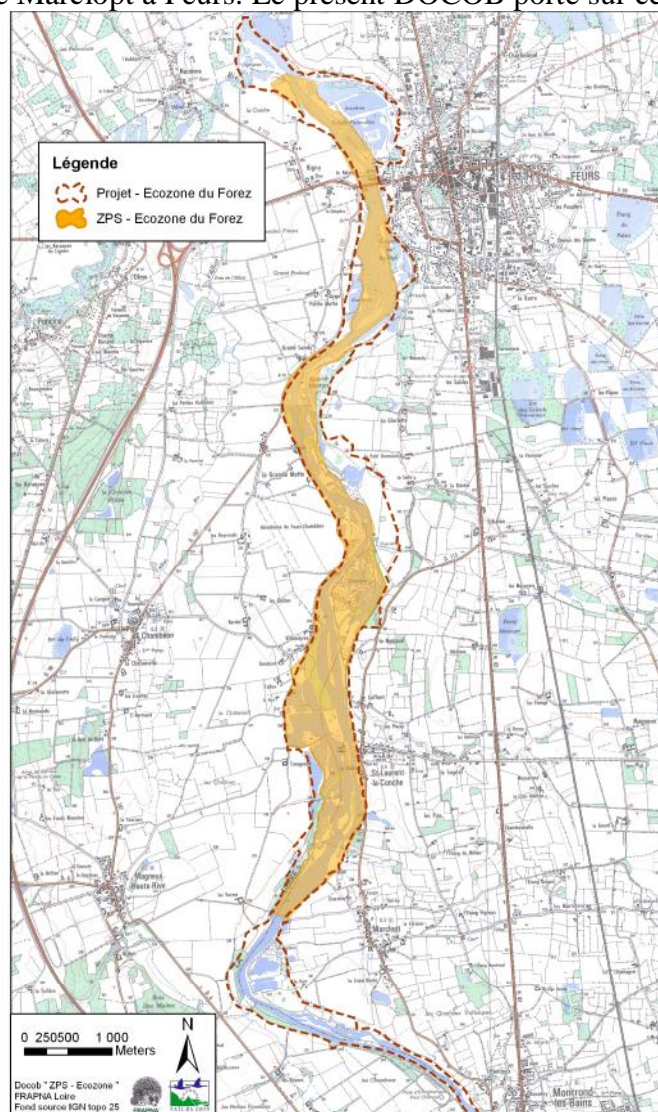
Carte 1 : Site Natura 2000 en France

2 - Présentation générale du territoire

2.1 - Remarque préliminaire

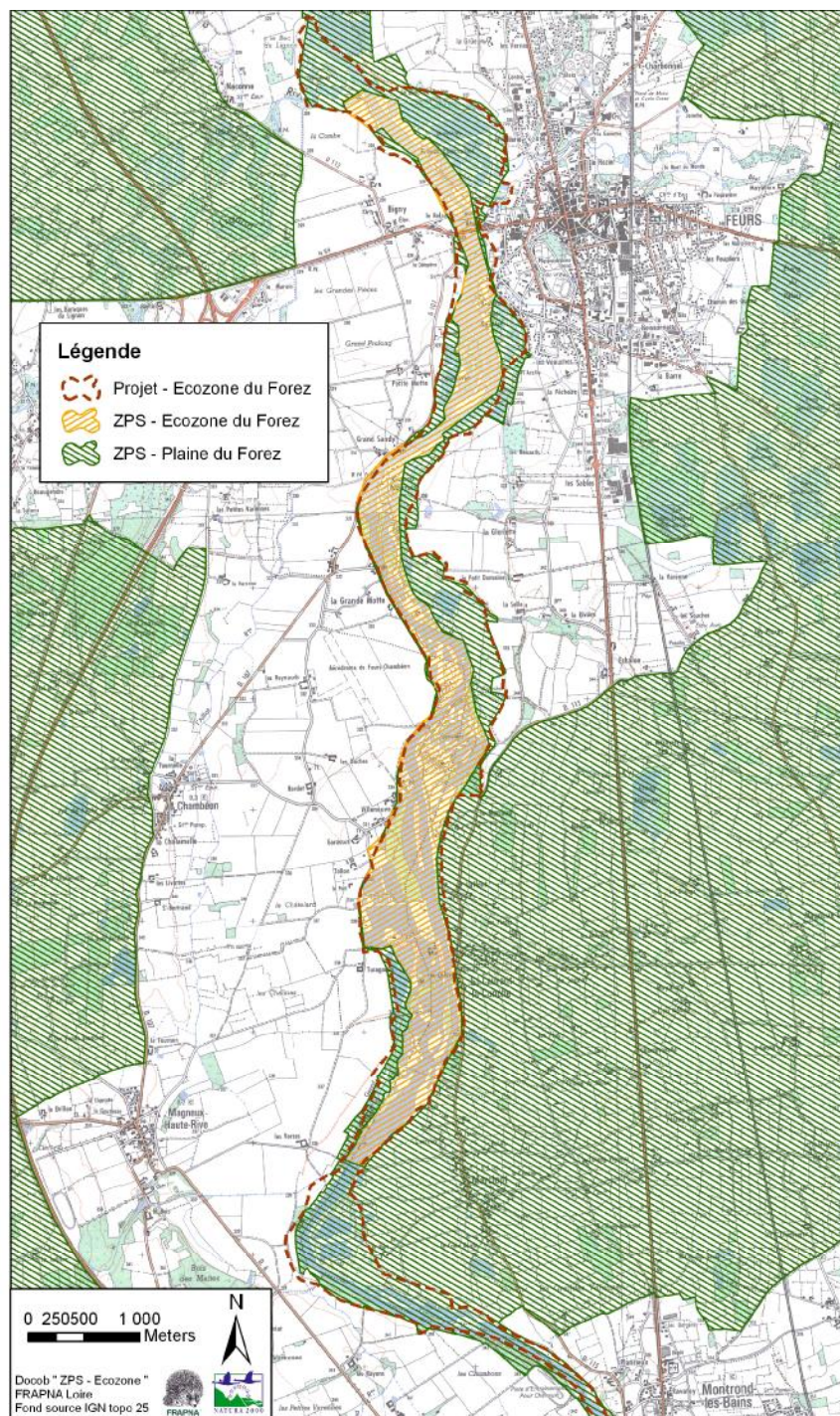
La terminologie « Ecozone du Forez » désigne deux entités géographiques différentes (cf. Carte 2) qui se recoupent :

- La première constitue le « **projet - Ecozone du Forez** » qui s'étend de Montrond-les-Bains à Feurs. Ce secteur concerne le dossier européen monté en 1990 par la FRAPNA Loire. Ce site dédié à la réhabilitation de milieux dégradés, à l'étude scientifique et à la découverte de la nature présente en son cœur l'Ecopôle du Forez, lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La gestion s'articule autour d'un plan pluriannuel d'actions (PPA).
- La deuxième correspond à la « **ZPS - Ecozone du Forez** », zone définie au 1/100 000^{ième} par l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003, qui couvre une partie des rives de la Loire de Marclopt à Feurs. Le présent DOCOB porte sur cette zone.



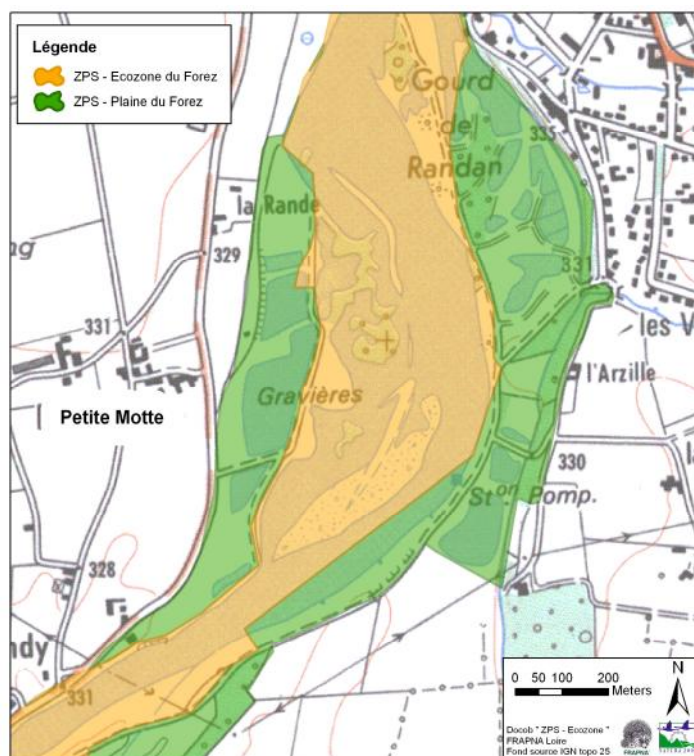
Carte 2 : Limites du « projet - Ecozone du Forez » et « ZPS - Ecozone du Forez »

Lors de l'expertise, il a été mis en exergue que les deux sites portant les dénominations « Ecozone du Forez » présentent des périmètres légèrement différents. De plus, sur le secteur et parfois accolé à la « ZPS - Ecozone du Forez », des terrains appartiennent à la ZPS - Plaine du Forez". Certains secteurs, gérés par la FRAPNA Loire, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Actions, se partagent entre la « ZPS - Plaine du Forez » et la « ZPS - Ecozone du Forez » (cf. carte 3).



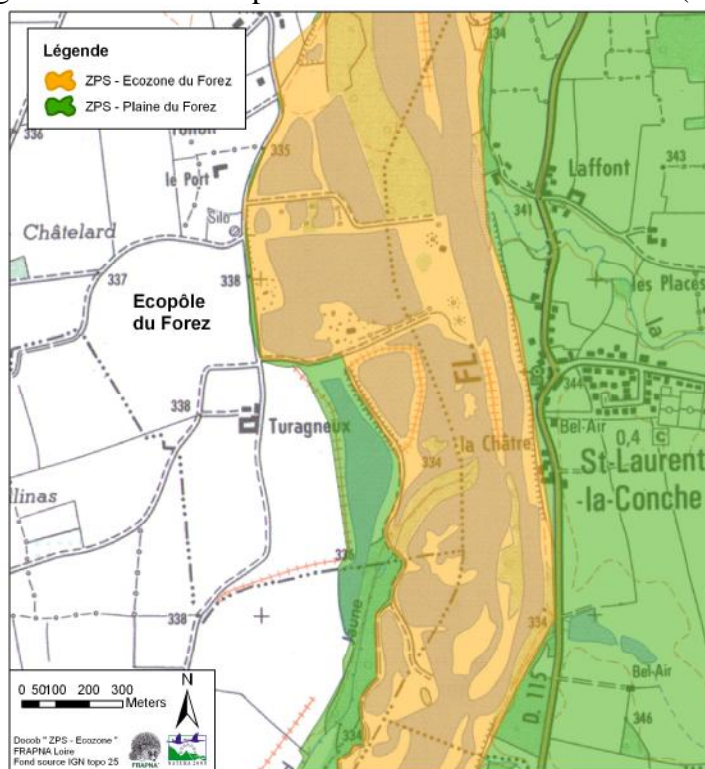
Carte 3 : Limites du « projet - Ecozone du Forez », de la « ZPS - Ecozone du Forez », et de la ZPS Plaine du Forez.

Cette situation se rencontre notamment au niveau de la Petite Motte (cf. carte 4a, page suivante) où des propriétés de la FRAPNA Loire dépendent pour une partie de la « ZPS - Plaine du Forez » et pour l'autre de la « ZPS - Ecozone du Forez ».



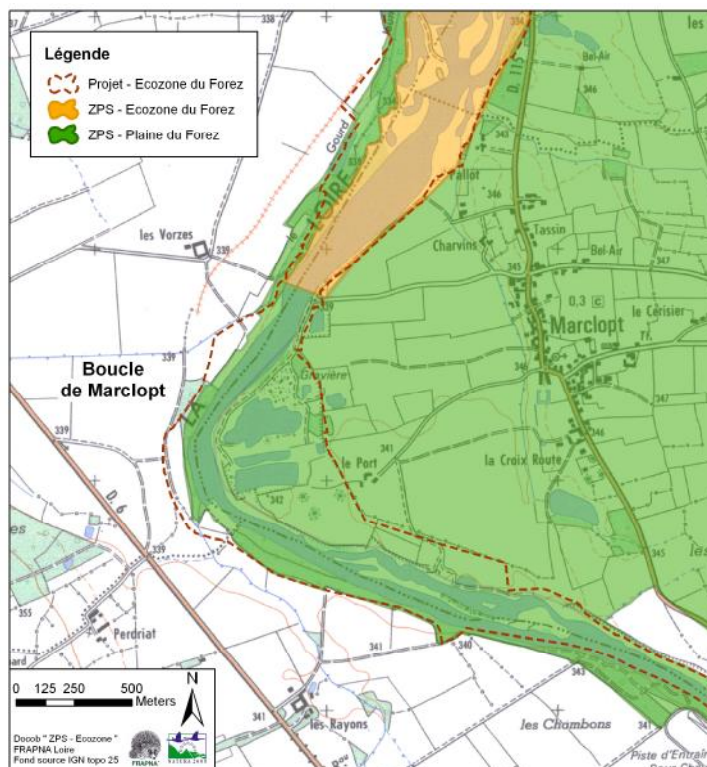
Carte 4a : Périmètre " ZPS - Plaine du Forez" et "ZPS - Ecozone du Forez" Secteur de la Petite Motte

D'autres secteurs présentent cette configuration : au niveau de l'Ecopôle du Forez, deux plans d'eau d'anciennes gravières accolés dépendent de deux ZPS différentes (cf. carte 4b).



Carte 4b : Périmètre " ZPS - Plaine du Forez" et "ZPS - Ecozone du Forez" Secteur de l'Ecopôle du Forez

Sur les rives des fleuves, la gestion doit s'effectuer par ensemble cohérent. Or, par exemple, la Boucle de Marclopt (DPF et propriété FRAPNA), partie prenante du « projet - Ecozone du Forez » composée d'anciennes gravières, d'îles et de rives de fleuve, se retrouve inscrite dans la « ZPS - Plaine du Forez » (cf. Carte 4c). De même, certaines parcelles composées de milieux semblables se divisent entre la « ZPS - Ecozone du Forez » et la « ZPS - Plaine du Forez ».



Carte 4c : Périmètre " ZPS - Plaine du Forez" et "ZPS - Ecozone du Forez"
Secteur de la Boucle de Marclopt

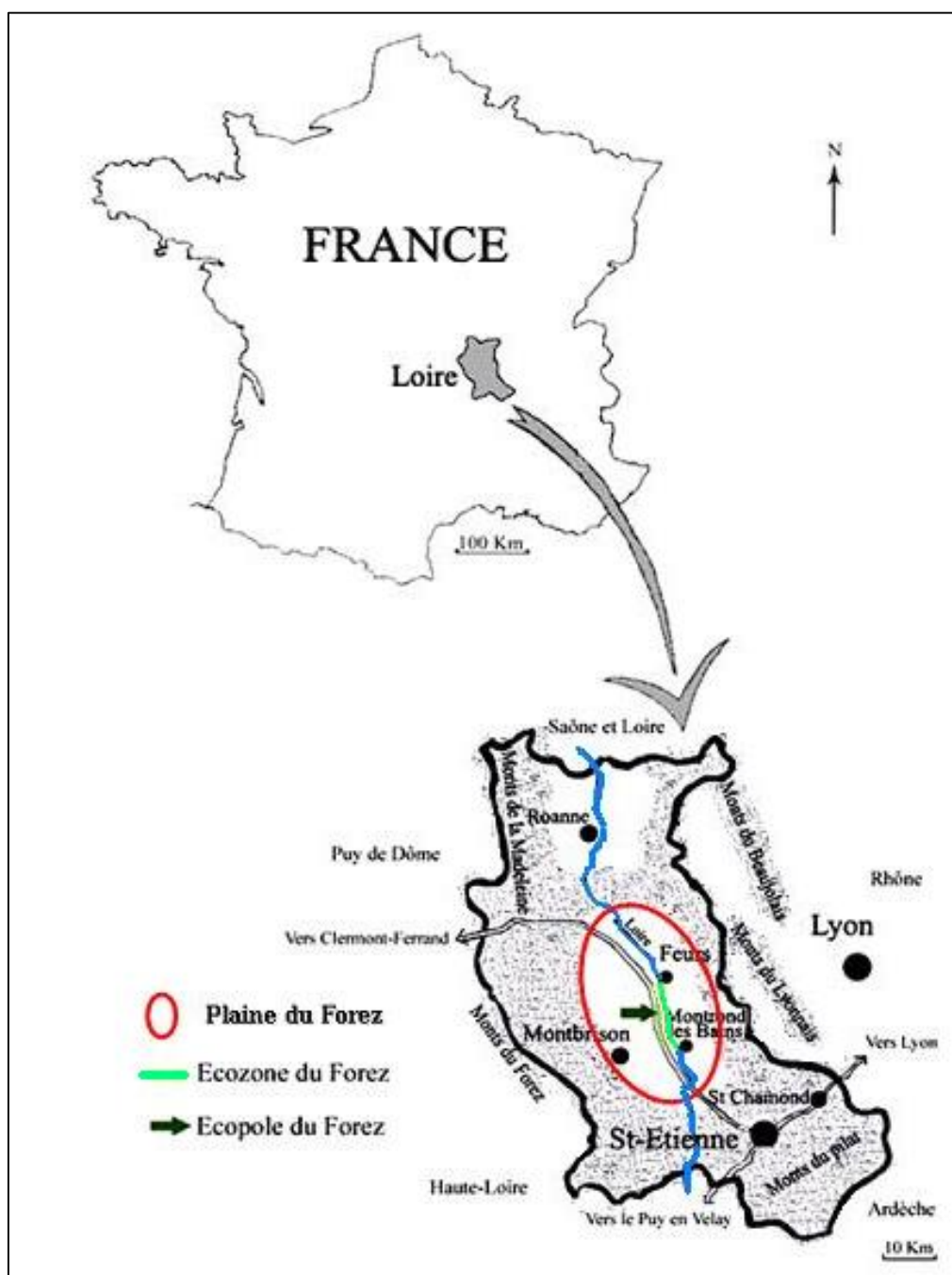
Cette incohérence a été présentée aux groupes de travail. Il apparaît donc judicieux d'affiner le tracé du site au 1/25 000^{ème} voire au 1/10 000^{ème} et de redéfinir les limites de la « ZPS - Ecozone du Forez » selon le périmètre du « projet - Ecozone du Forez » tel que défini dans son plan pluriannuel d'actions 2009-2013 afin d'obtenir une unité de gestion.

Lors du Comité de pilotage du 23 octobre 2008, il a finalement été décidé d'effectuer l'élaboration du Document d'Objectifs sur le territoire du « projet - Ecozone du Forez ». Ce territoire sera, par la suite, présenté aux collectivités pour validation. Le dossier d'inscription de la « ZPS - Ecozone du Forez » est donc élargi, dans la phase d'étude, à celui du « projet - Ecozone du Forez ».

Pour une meilleure mise en œuvre, la cohérence entre le Document d'objectifs de la ZPS de l'Ecozone du Forez et celui de la ZPS Plaine du Forez sera à assurer. L'animation future de ces actions sur le territoire du projet Ecozone devra être menée conjointement.

2.2 - Localisation

Dans le département de la Loire (région Rhône-Alpes), la plaine du Forez est un vaste bassin d'effondrement à l'est du Massif Central, encadré à l'ouest par les Monts du Forez et à l'est par les Monts du Lyonnais. Deux seuils viennent fermer ce bassin : au Nord, le seuil de Neulise et au Sud, le seuil du Pertuiset. S'allongeant sur une quarantaine de kilomètres suivant un grand axe de direction NNO-SSE, et large au maximum d'une vingtaine de kilomètres, la plaine du Forez présente une superficie de plus de 750 km², à une altitude comprise entre 320 et 350 m. Elle est traversée du Sud au Nord par le fleuve Loire, qui y présente un lit majeur large parfois de plus d'un kilomètre (cf. Carte 4).



Carte 4 : Localisation générale de l'Ecozone du Forez

3 - Le « projet - Ecozone du Forez »

3.1 - Localisation

De part et d'autre du fleuve, le « projet - Ecozone du Forez » concerne environ 17 km de rives entre Montrond-les-Bains et le bec du Lignon situé au nord de Feurs et 7 communes : Feurs, St-Laurent-la-Conche, Magneux Haute-Rive, Marclopt, Chalain-le-Comtal, Montrond-les-Bains et Chambéon. A environ 50 km au Sud de Roanne et 30 km au Nord de Saint-Étienne, il est encadré par l'autoroute A72 à l'Ouest et la route nationale N82 à l'Est.

3.2 - Historique

La Loire, "dernier fleuve sauvage d'Europe", est, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, victime de nombreuses agressions (endiguements, extraction en lit mineur et déficit d'apport de nouveaux matériaux retenus dans le barrage de Grangent). Celles-ci provoquent un dysfonctionnement de la dynamique fluviale caractérisé par un enfoncement du lit de la Loire se répercutant à différents niveaux : fluctuation des niveaux d'eau, qualité de l'eau médiocre à mauvaise, diminution de la charge alluvionnaire, diversité des habitats, de la faune et de la flore, déconnexion des bras secondaires...

Face à cette situation, la FRAPNA Loire, à l'initiative de son Président Raymond FAURE, engage une réflexion autour du fleuve Loire. A partir de 1987, l'association acquiert une gravière de 11 ha en bord de Loire et met en place une politique de dialogue avec les exploitants de granulat, les administrations et les collectivités locales impliquées dans la gestion du fleuve. C'est à cet emplacement qu'a été créé ultérieurement l'Ecopôle, site d'observation de la faune et de la flore sauvages. En 1990, le projet initial gagne en envergure grâce à la mise en œuvre d'un programme d'Actions Communautaires pour l'Environnement (ACE), puis d'un projet européen LIFE (Instrument Financier pour l'Environnement). L'Ecopôle devient alors le noyau d'un vaste site, l'« Ecozone de la Loire » dont les objectifs sont la réhabilitation et la protection des milieux fluviaux.

L'ensemble du projet représente un budget total de 14 millions de francs, financé à 34% par l'Union Européenne, 19% par le Ministère de l'Environnement, 17% par le Conseil Régional Rhône Alpes, 15% par le Conseil Général de la Loire. D'autres partenaires participent au projet : Morillon-Corvol (4%), le WWF, le Crédit Agricole, EDF, France Télécom, l'entreprise Delage, le Centre Ornithologique Rhône-Alpes section Loire, la Société de Sciences Naturelles Loire Forez, les Galeries Lafayette, Club de Pêche Sportive Forez Velay...

Depuis 1996, le site est géré par la FRAPNA Loire au travers d'un plan pluriannuel d'actions quinquennal (PPA). Le dernier a été validé en 2009 et concerne la période 2009-2013.

Il sera important d'avoir une cohérence d'actions de gestion et de suivi entre le DOCOB de la ZPS Ecozone, le DOCOB de la ZPS Plaine du Forez et le PPA de l'Ecozone du Forez.

3.3 - Les dates clés du « projet - Ecozone du Forez »

1972	Création de la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature au niveau régional (FRAPNA).
1984	Création de la FRAPNA Loire (depuis 1972, elle était rattachée à la Société des Sciences Naturelles Loire Forez).
1986	Participation de la FRAPNA à la création de l'association Loire Vivante, réunissant l'ensemble des associations du bassin de la Loire pour la protection du fleuve.
1987	Achat par la FRAPNA à la SAFER d'un site de 11 ha (ancienne gravière) localisé sur les communes de Chambéon et de Magneux Haute-Rive.
1988-1989	Premiers réaménagements sur le site de l'Ecopôle (adoucissement des berges, création de triples berges sur le grand bassin, plantation d'une ripisylve, digue de Villeneuve).
1990	Signature d'une Action Communautaire pour l'Environnement avec la CEE pour la période du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1995, prolongée jusqu'au 30 septembre 1996 (ACE n°2242/90/02-7). L'objectif est d'acquérir, protéger, réhabiliter et gérer 750 ha de milieux fluviaux entre Montrond-les-Bains et Feurs (Ecozone). Aménagements écologiques des gravières. Arrêt des extractions de granulats sur le site de l'Ecopôle et réaménagement. Pose d'une vanne entre l'étang Faure et le chenal connecté au fleuve.
1991	Convention entre la SAFER Rhône-Alpes Nord et la FRAPNA Loire. Cette convention sera effective jusqu'en 1995. Divers aménagements (enfouissement d'une ligne moyenne tension et d'une ligne téléphonique, revégétalisation d'une ancienne zone de parking).
1992-1993	Importants travaux de réaménagement sur les gravières de l'Ecopôle : remodelage du contour des rives, remodelage des berges, plantations... Aménagements du site axés sur la fréquentation du public (parking, etc.). Achat de la moitié nord de la Caille, site se situant au nord de l'Ecopôle.
1993	Ouverture au public de la Nef d'observation. Don de terrains par la société Morillon-Corvol sur le secteur de l'Ecopôle.
1994	Première réintroduction de Castors sur l'Ecozone. Aménagement écologique des gravières à la Caille. Acquisitions régulières de parcelles sur l'Ecozone, la pleine phase d'acquisition s'étant déroulée en 1995 et 1996.
1995	Mise en pâture des rives des gravières de l'Ecopôle et des quelques parcelles voisines par des moutons de race Scottisch black-face.
1996-2002	Premier plan de gestion 1996-2001 élaboré par le bureau d'études Cesame, prolongé jusqu'en 2002. Acquisition de nouvelles parcelles : île du Moriaud, boucle de Marclopt, Petite Motte.
1997-2002	Réalisation des opérations du plan de gestion (entretien des milieux, aménagement de sentiers, construction d'observatoires).
2002	Elaboration du deuxième plan de gestion par le bureau d'études Cesame.
2003-2008	Réalisation des actions du deuxième plan de gestion.
2008	Elaboration du troisième plan de gestion par le bureau d'études Ecosphère. Elaboration du DOCOB ZPS Ecozone du Forez.

3.4 - Données administratives

3.4.1 - Les communes concernées

Les communes de l'Ecozone sont réparties au sein de 2 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération :

- La Communauté de Communes de Feurs en Forez concerne les communes de Chambéon, Feurs, Marclopt et St-Laurent-la-Conche ;
- La Communauté de Communes des Pays de Saint-Galmier concerne la commune de Montrond-les-Bains ;
- La Communauté d'agglomération Loire Forez concerne les communes de Chalain-le-Comtal et Magneux-Haute-Rive.

3.4.2 - Le foncier du projet Ecozone du Forez

Les terrains appartiennent à plusieurs catégories :

- des terrains dont la FRAPNA est propriétaire ;
- des terrains du Domaine Public (Domaine Public Fluvial DPF et Domaine Public de l'Etat DPE) dont la FRAPNA est amodiataire ;
- des terrains du Domaine Public (DPF et DPE) non amodiés. A noter en particulier que le lit vif (toujours en eau) de la Loire n'est pas amodié ;
- des terrains appartenant à des collectivités locales ;
- des terrains appartenant à des propriétaires privés.

Le statut foncier de l'Ecozone est présenté dans le tableau ci-dessous :

Statut foncier	Surface ZPS Ecozone
Collectivités locales	18 ha 94 a
DPE amodié	105 ha 67 a
DPE non amodié	14 ha 74 a
DPF amodié (sauf lit vif)	236 ha 22 a
DPF non amodié	36 ha 07 a
FRAPNA	163 ha 69 a
Propriétaires privés	155 ha 65 a
Autre (non renseigné)	28 ha 82 a
ECOZONE	759 ha 8 a

La majeure partie des acquisitions des terrains de la FRAPNA s'est déroulée pendant la période 1992-1996, suite aux financements débloqués par le contrat ACE. La totalité des acquisitions a été réalisée au nom de la FRAPNA Région, organisme fédératif de la FRAPNA Loire reconnu d'utilité publique. Par la suite, la FRAPNA Région et la FRAPNA Loire ont signé un bail emphytéotique garantissant l'usage du terrain à la FRAPNA Loire et sa destination à la protection de la nature. Les actes de ventes comportent également une clause garantissant l'affectation des terrains acquis à l'aide du fond CEE à la protection de la nature. Depuis la fin du contrat ACE, l'achat de parcelles a été arrêté et seule une parcelle de 22 ares a été acquise durant la période de réalisation du premier plan de gestion 1996-2001. Depuis, aucun achat par la FRAPNA n'a été entrepris.

L'amodiation du Domaine Public Fluvial a été renouvelée le 1er janvier 2006 pour une durée de 10 ans et concerne le Domaine Public Fluvial des communes de Chambéon, Magneux-Haute-Rive, St-Laurent-la-Conche, Feurs et Marclopt. Le cahier des charges autorise l'occupation du domaine public fluvial pour la mise en valeur écologique du site, la restauration de l'hydrosystème fluvial et l'accueil du public, conformément aux objectifs contractualisés entre la FRAPNA Loire, l'Union Européenne et le ministère de l'Environnement dans le respect du statut de la ZSC « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ». Par l'amodiation, la FRAPNA Loire garantit la protection du fleuve et de ses dépendances et leur entretien dans le cadre des objectifs globaux. Elle doit maintenir le libre écoulement des crues et permettre la libre circulation des personnes.

Dans le cadre de la gestion du DPF, la FRAPNA Loire se doit d'entretenir des relations avec les organismes gestionnaires du Domaine Public. L'ensemble des actions menées sur les terrains amodiés se fait donc en concertation et en collaboration avec les partenaires concernés.

Le Service Environnement de la DDEA de la Loire est gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF). La maîtrise d'œuvre des actions de nettoyage et d'entretien des bords de Loire, sur le territoire de l'Ecozone, est assurée par l'Agence du Forez de la DDEA de la Loire.

Elle participe au suivi et à l'entretien des digues sur environ 6 km par fauchage et débroussaillage. Cette action est faite actuellement par le syndicat des digues et les propriétaires privés.

4 - La « ZPS - Ecozone du Forez »

4.1 - Historique de la création

Créé par arrêté ministériel du 23 décembre 2003 et plus petite que le « projet - Ecozone du Forez », la « ZPS - Ecozone du Forez » ne concerne que 5 communes (Chambéon, Magneux-Hautes-Rives, Feurs, St-Laurent-La-Conche et Marclopt) pour une surface de 389 ha. Son tracé, effectué par la DIREN Rhône-Alpes, suit les délimitations des réserves de chasse. Ainsi, cette zone comprend tout le fleuve Loire, du Gué des Vorzes jusqu'au Bec de la Loise.

4.2 - Dates clés de la création de la ZPS et de l'élaboration du DOCOB

- 02/04/1979** Directive européenne n°79/409/CE relative à la protection des oiseaux. Création de la ZICO RA 09 « Plaine du Forez ».
- 21/05/1992** Directive européenne n°92/43/CE relative à la protection des habitats.
- 1994** Publication officielle de l'inventaire des ZNIEFF « Plaine du Forez » (type II) et « Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny » (type I) dont la deuxième version a été publiée en 2007.
- 11/04/2001** Loi d'ordonnance n°2001-321 relative à la transposition de directives communautaires et à la disposition du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
- 23/12/2003** Arrêté ministériel qui intègre le site de l'Ecozone du Forez (FR8212002) comme ZPS au réseau européen Natura 2000.
- 26/07/2006** Décret d'application n°2006-922 de l'article 145 de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 qui impose au préfet de composer le comité de pilotage et de lancer la préparation du DOCOB du site.
- 07/11/2007** Arrêté préfectoral qui définit les membres du COPIL de la « ZPS - Ecozone du Forez » et définit la DDAF comme représentant pour appliquer le présent arrêté.
- 21/12/2007** Premier COPIL de la « ZPS - Ecozone du Forez » : désignation du président du COPIL, le sous-préfet de Montbrison et de l'opérateur du DOCOB, la FRAPNA Loire.
- 19/06/2008** Premier groupe de travail : diagnostic environnemental.
- 07/07/2008** Deuxième COPIL : présentation du diagnostic et des principaux enjeux.
- 28/08/2008** Deuxième groupe de travail : enjeux et propositions d'actions.
- 18/09/2008** Troisième groupe de travail : propositions d'actions.
- 08/10/2008** Troisième COPIL : présentation des résultats pour validation des enjeux et des propositions d'actions.

4.3 - Zonages écologiques

☐ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) (cf. Carte 5)

Deux ZNIEFF de deuxième génération recoupent le site. La « ZPS - Ecozone du Forez » est entièrement incluse dans la **ZNIEFF de type I "Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny"** (n° régional 42090026) d'une superficie d'environ 1 800 ha. Cette zone comprend le lit mineur de la Loire et les plans d'eau annexes présentant des intérêts écologiques, botaniques et faunistiques. La **ZNIEFF de type II « Plaine du Forez »** (n° régional 4209) d'une superficie de 63 000 ha englobe également la zone d'étude : il s'agit d'un "grand ensemble naturel riche et peu modifié offrant des potentialités biologiques remarquables". Cette ZNIEFF comprend les étangs du Forez et une grande section de la Loire entre Grangent et Balbigny.

☐ Natura 2000 (cf. Carte 6)

La « ZPS - Ecozone du Forez » est concernée par les deux volets de Natura 2000 :

- Au titre de la directive « Habitats », elle appartient au site Natura 2000 **FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » (SIC)** d'une superficie de 2 200 ha, proposé en 2003. Le document d'objectif est en cours de rédaction (actuellement en phase de diagnostic).
- Au titre de la directive « Oiseaux », le site se superpose ponctuellement avec les limites de la **ZPS FR8212024 « Plaine du Forez »** mise en place en avril 2006 sur une superficie de 32 800 ha. Ce secteur concerne principalement la partie non alluviale du Forez (étangs). Le DOCOB est aujourd'hui validé.

☐ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

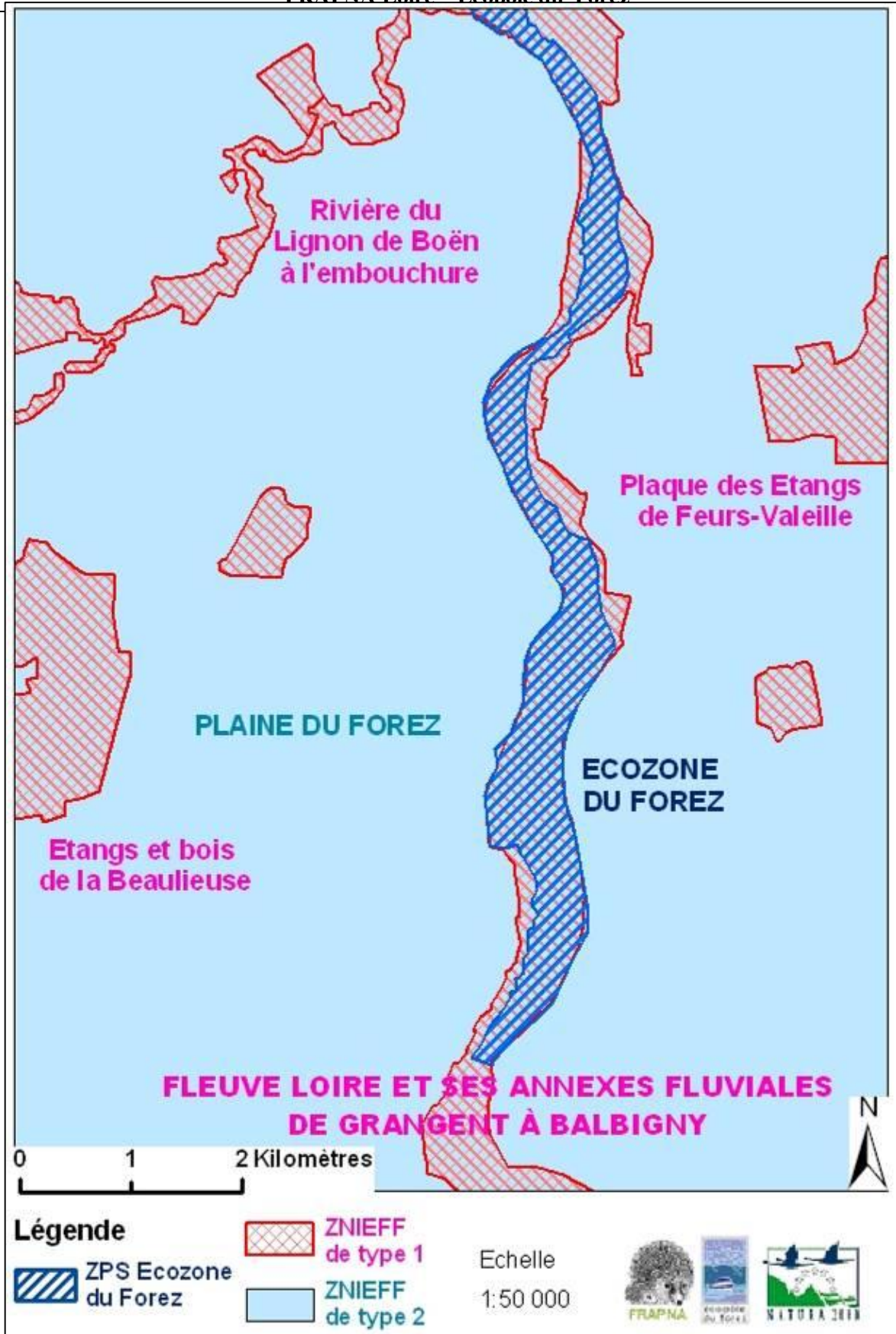
La « ZPS - Ecozone du Forez » est entièrement inscrite dans la **ZICO n° RA 09 « Plaine du Forez »**. Le « projet - Ecozone du Forez » a été inventorié comme zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) pour la nidification d'espèces remarquables, mais aussi comme site d'hivernage et halte migratoire, notamment pour les oiseaux d'eau. Il ne s'agit pas d'une protection mais d'un inventaire.

☐ Espaces Naturels Sensibles (ENS) (cf. Carte 7)

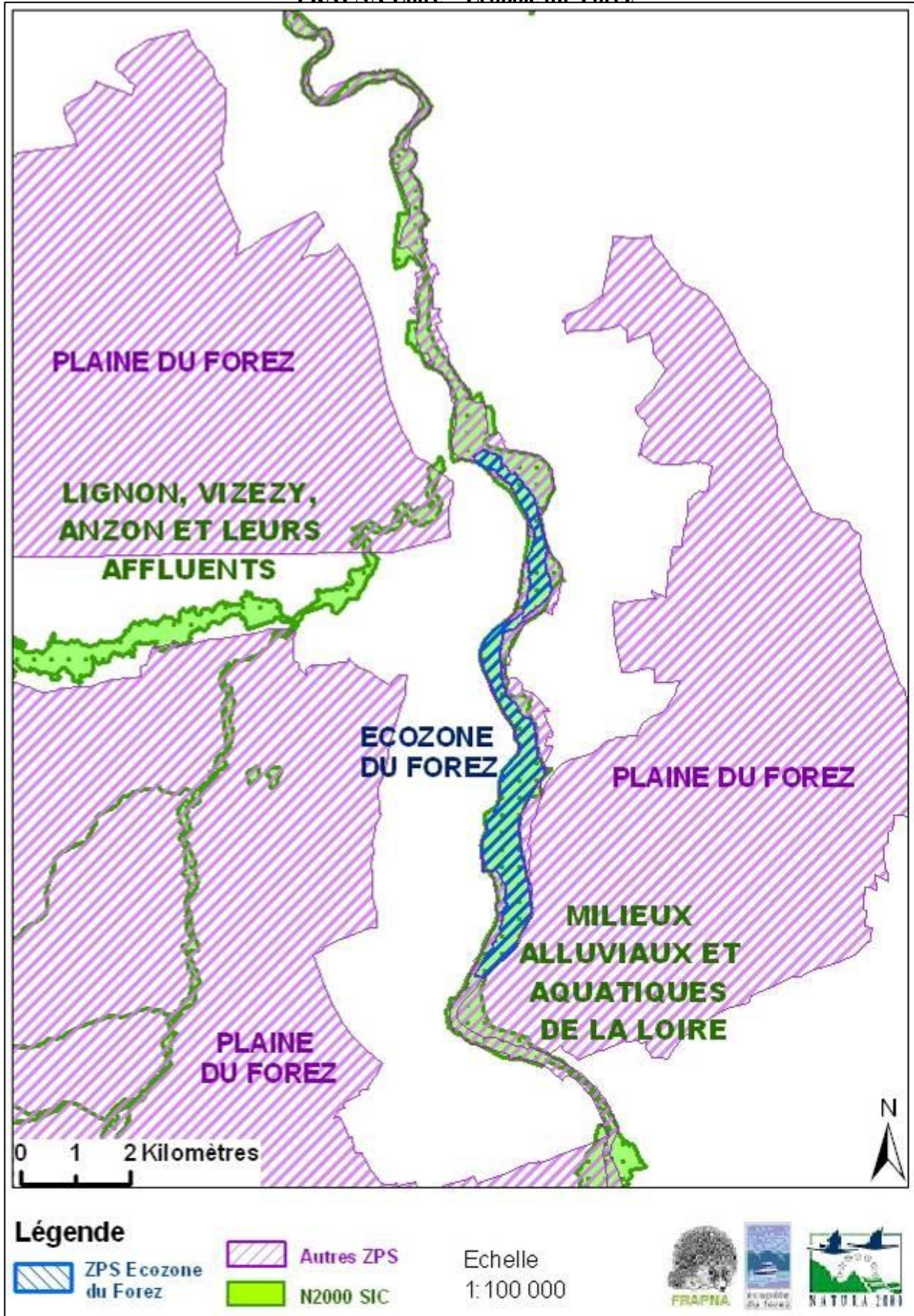
La « ZPS - Ecozone du Forez » est constituée de deux sites labellisés **Espaces Naturels Sensibles** : le site du Gourd de Randan et les autres secteurs de l'Ecozone (n°10). Ainsi, la majorité de la ZPS est classée en ENS.

☐ Réserves de pêche et de chasse

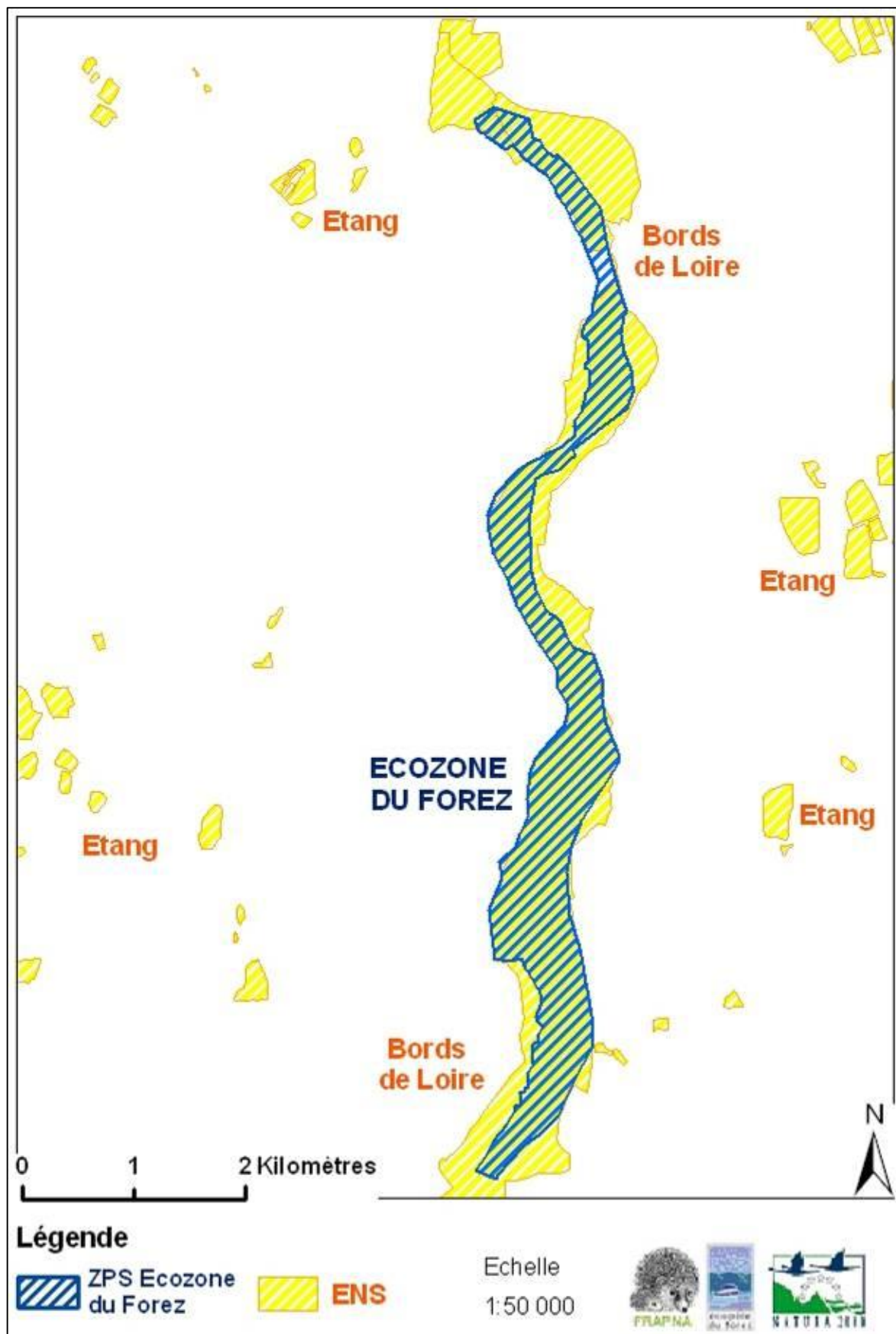
La « ZPS - Ecozone du Forez » inclut la **Réserve Nationale de Pêche** de Villeneuve, depuis la pointe amont du bras gauche de la Loire jusqu'à la digue aval (soit 750 m de cours). Cette réserve a été établie en accord avec les collectivités locales et les fédérations compétentes principalement pour le frai du Brochet. Enfin, une **Réserve Départementale de Chasse** (tout gibier) s'étend depuis le gué des Vorzes jusqu'au bec de Loise.



Carte 5 : Localisation des ZNIEFF



Carte 6 : Localisation des sites Natura 2000



Carte 7 : Localisation des ENS

4.4 - Autres documents de planification ou de gestion

r Le Plan Loire Grandeur Nature

Le Plan Loire Grandeur Nature vise à mettre en œuvre une gestion intégrée de la Loire « afin de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique » dans une perspective de développement durable.

Le succès de ce plan a permis sa poursuite pour la période 2007-2013, déclinée sous la forme d'un programme Interrégional Loire grandeur nature dont l'objectif est de permettre une gestion intégrée du bassin versant.

Ce programme s'inscrit dans les contrats de plan passés entre l'État et les régions concernées par le bassin versant de la Loire. Les priorités de ce programme sont :

- § la sécurité des populations face aux risques d'inondations;
- § l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées;
- § la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées.

Au sein de cette vaste démarche, le programme Loire Nature, piloté par Espaces Naturels de France et le WWF, a pour rôle de faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de la protection des milieux naturels. Le « projet - Ecozone du Forez » s'inscrit dans les objectifs du Plan Loire Grandeur Nature et du programme Loire Nature.

r SDAGE Loire-Bretagne

Le comité de bassin Loire-Bretagne a entrepris la révision du SDAGE de 1996 pour aboutir à un nouveau projet de SDAGE couvrant la période 2010-2015. Il sera adopté par le comité de bassin en 2009. Ce nouveau projet a été élaboré en 2007, en concertation avec tous les acteurs de l'eau. Une consultation du public est en cours. Les actions du programme de mesures relèvent de cinq grandes catégories :

- § les pollutions des collectivités et industriels;
- § les pollutions d'origine agricole;
- § la morphologie;
- § l'hydrologie;
- § les zones humides.

L'objectif est d'atteindre un bon état écologique de l'eau dès 2015 (mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne).

r SAGE Loire Forézienne

Le SAGE Loire en Rhône Alpes est en cours d'élaboration par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le périmètre du SAGE, délimité en 2006, s'étend de Bas-en-Basset (Haute-Loire) jusqu'à la confluence du Trambouzan à Perreux (Roanne) couvrant 3 996 km². Ce territoire concerne une partie du bassin versant de la Loire et ses affluents (Sémène, Ondaine, Furan, Bonson, Mare, Coise, Toranche, Loise, Lignon du Forez, Aix, Renaison, Oudan, Rhins, Trambouzan). Les grandes thématiques sont :

- § la qualité des eaux;
- § l'étiage et les manques d'eau;
- § les inondations;
- § la qualité des milieux aquatiques.

Le SAGE Loire vise à conforter les actions sectorielles et à mettre en place une procédure de planification territoriale. Il assure un rôle de coordination et une approche globale dans la gestion de la Loire dans le département de la Loire.

▮ Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles près de Feurs en Forez

Un site de la « ZPS - Ecozone du Forez », le Gourd de Randan fait l'objet d'un plan de gestion dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles de la Loire. Ce plan de gestion, débuté en 2004, s'achève en 2008. Il est actuellement en cours de renouvellement, à la demande de la Communauté de Communes de Feurs en Forez.

▮ Plan pluriannuel d'actions de l'Ecozone / Ecopôle du Forez

Le plan pluriannuel d'actions du « projet - Ecozone du Forez » est en cours d'élaboration. Il fournit un plan d'actions opérationnel pour les cinq années à venir (2009-2013). Quelques axes de travail peuvent être cités :

- § **Mieux structurer le travail** : organisation et valorisation des données, moyens d'évaluation, liaison objectifs/actions, organisation et formation du personnel...
- § **Optimiser le fonctionnement de l'Ecopôle** en développant une stratégie d'accueil du public : amélioration de l'autofinancement, réflexion sur l'accroissement de la capacité d'accueil et sur la création d'un centre scientifique et technique, associer les acteurs compétents dans le domaine du tourisme et de l'événementiel...
- § **Aborder les grands enjeux du site** et en particulier la dégradation du système fluvial.
- § **Élargir l'échelle de travail** : une vision large est nécessaire en matière de gestion de l'eau, de loisirs, de connexions écologiques... Elle demande de s'intéresser à des territoires situés à l'extérieur du site et de s'associer fortement avec des acteurs multiples. A ce titre, le plan de gestion pourra regrouper des actions sous maîtrise d'ouvrage FRAPNA ou sous d'autres maîtrises d'ouvrage.

5 - Diagnostic écologique de la « ZPS - Ecozone du Forez »

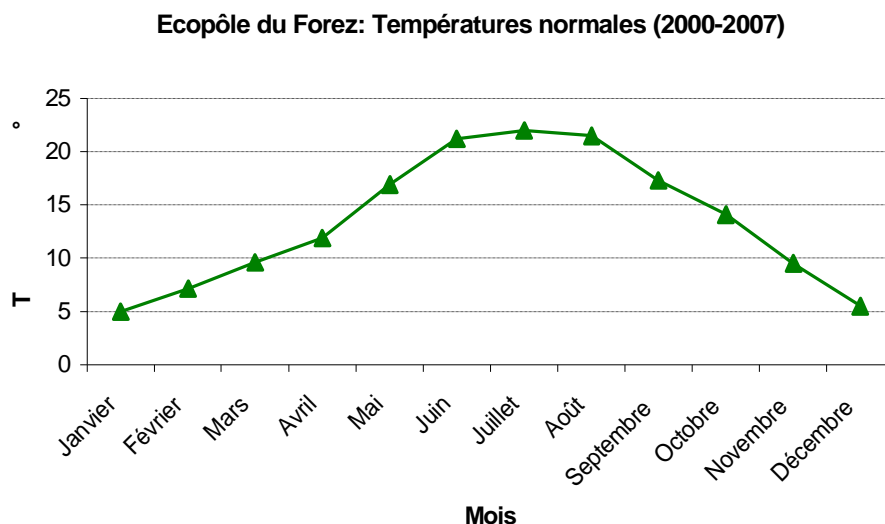
5.1 - Climatologie

Dans la plaine du Forez, la situation climatique est originale et parfaitement marquée. La distance par rapport à l'Atlantique, le barrage montagnard des Monts du Forez, voire celui des Monts du Lyonnais, et l'encaissement topographique, confèrent à la plaine du Forez un climat du type "continental de dépression" : température moyenne annuelle modérée (11,4 °C), forte amplitude entre le mois le plus froid et le mois le plus chaud (17,7 °C), précipitations faibles (de l'ordre de 650 mm par an).

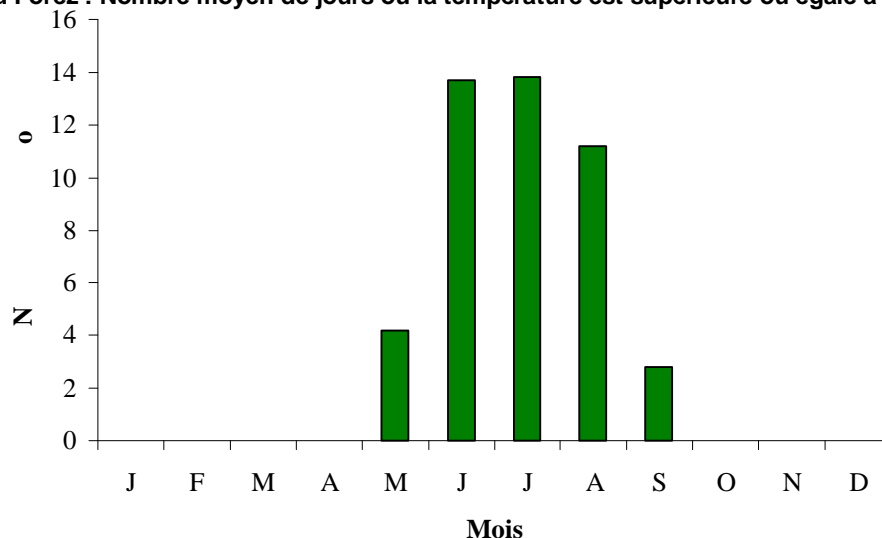
Les données concernant la température et la pluviométrie sont celles de la station météorologique de Feurs. Cette station, située en limite Nord du site, fournit donc des données représentatives du climat local. Les données relatives au nombre de jours de grêle, de neige, à l'ensoleillement et au vent proviennent de la station météorologique de Bouthéon-Aéroport, à une vingtaine de kilomètres au Sud de l'Ecozone. L'Ecopôle dispose depuis 2002 d'un système de relevés de température et d'un pluviomètre venant compléter les données.

Temperatures

La continentalité s'exprime particulièrement par l'impact du contraste saisonnier entre un été chaud et un hiver froid (cf. Figure). La topographie en creux tend à renforcer le contraste : en été, de nombreuses journées subissent une grosse chaleur pesante et desséchante, dans une atmosphère voilée de brume où les nuages se dissipent en fin de soirée sans donner de pluie ; en hiver, le froid se fait parfois très mordant et l'air, souvent imprégné de brouillard givrant, peut se trouver piégé durablement sous un couvert nuageux. L'hiver forézien se révèle à l'occasion particulièrement redoutable, avec en moyenne environ 80 jours de gel par an.

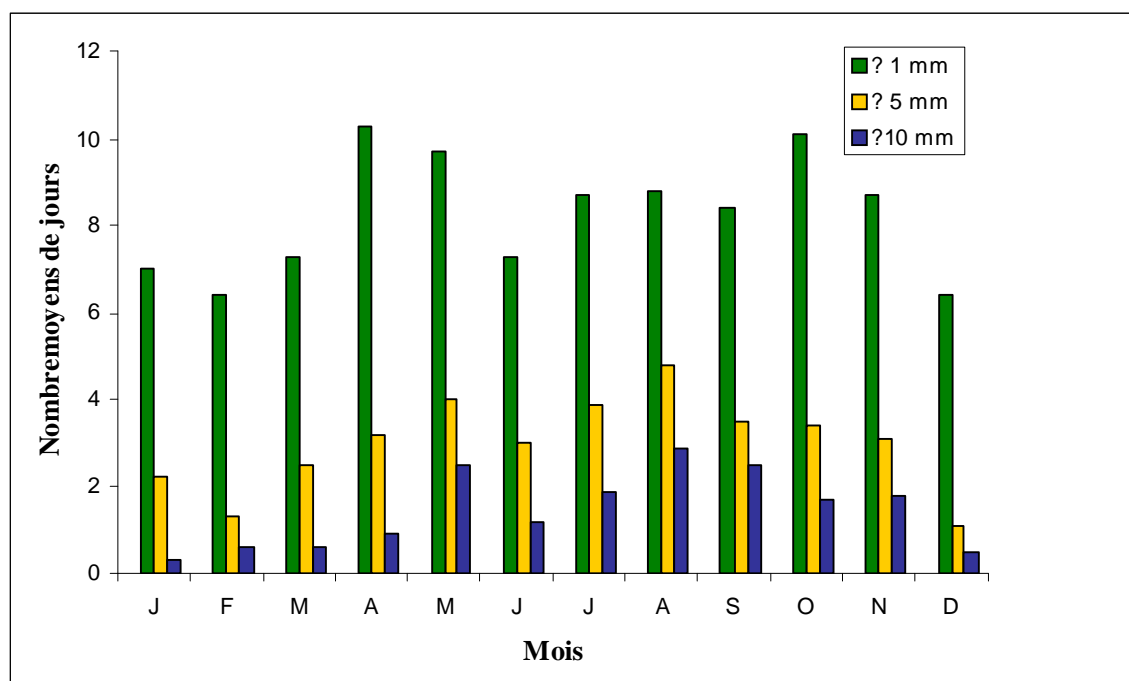


Ecopôle du Forez : Nombre moyen de jours où la température est supérieure ou égale à 30°C (2000-2007)



▮ Précipitations

Les précipitations sont, pour leur part, relativement faibles, avec moins de 650 mm en moyenne de pluies annuelles et un maximum de pluie en été, notamment en raison des orages et des averses de fortes intensités de la saison chaude (cf. Figures). La période la plus sèche est l'hiver (seulement 28,5 mm de pluie en février). Le nombre de jours de neige est relativement élevé mais l'épaisseur de neige accumulée est rarement importante.

Feurs : Nombre de jours où la hauteur des précipitations est supérieure ou égale à 1, 5 et 10 mm
Précipitations normales sur 10 ans (1998-2007)

Feurs : Hauteur moyenne de précipitation par mois sur 10 ans (1998-2007) soit 641,4 mm par an

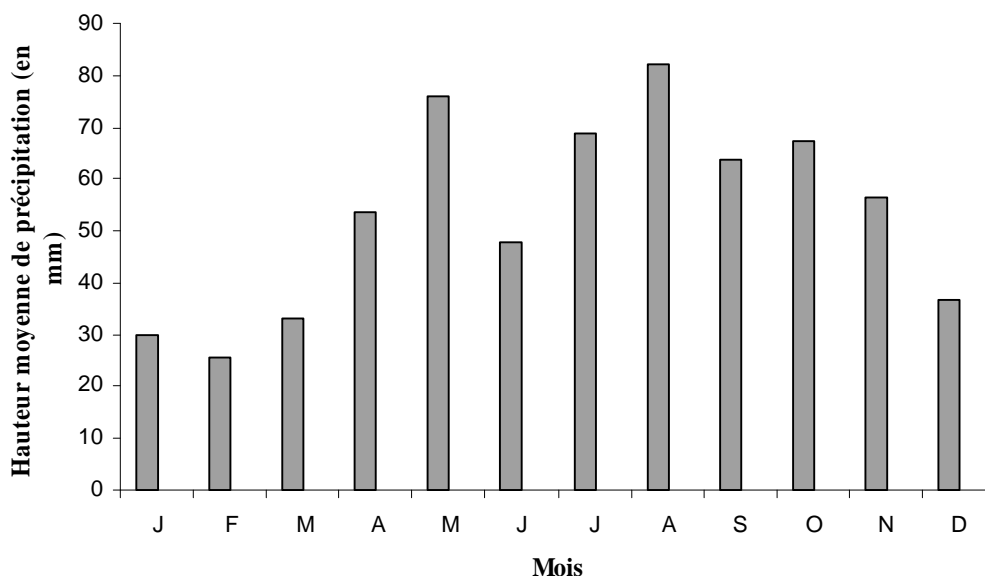
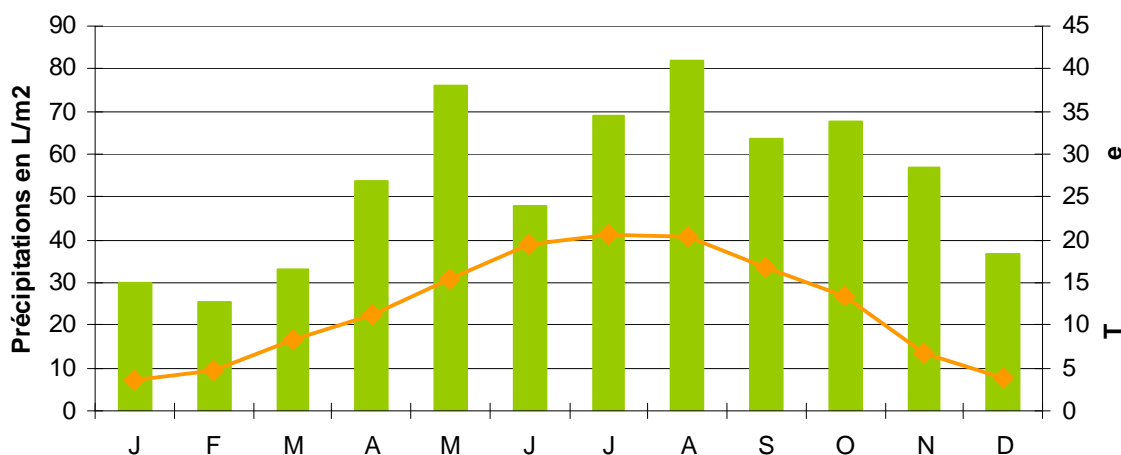


Diagramme ombrothermique (1998-2007)



r Ensoleillement

Bouthéon : Ensoleillement, moyenne en heures sur 10 ans (1971-1980)

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
Heures	78	89	136	165	206	238	273	252	210	145	96	82	1970

L'ensoleillement est assez important pour la France, sans être exceptionnel.

r Vent

Les vents de secteur Nord-Nord-Ouest dominent largement en été et au printemps et les vents de secteur Sud-Sud-Est dominent en hiver. Les vents forts (plus de 29 mètres/seconde) arrivent en majorité entre le mois d'août et le mois de février.

5.2 - Géologie, géomorphologie et pédologie

5.2.1 - Conditions géomorphologiques

La plaine du Forez est un fossé d'effondrement. C'est au milieu du Tertiaire que les failles qui bordent la plaine ont surtout joué. Sous l'effet de la surrection alpine, les Monts du Forez se sont haussés et, encadrée par le socle cristallin (Monts du Forez et Monts du Lyonnais), la plaine, couverte d'un système lacustre, s'est enfoncée, tout en se remblayant de sédiments argilo-sableux épais (marnes vertes ou "lauzes", sables).

Par la suite, durant le Quaternaire, la Loire a déposé dans la plaine sur plusieurs kilomètres de largeur les produits d'érosion de l'amont sous la forme de nappes d'alluvions. La Loire s'est progressivement encaissée dans ses propres alluvions pour former des terrasses étagées. Ces nappes d'alluvions, constituant alors un système de terrasses, se sont développées essentiellement en rive droite du fleuve. Après leur dépôt, les nappes ont connu une altération en surface qui a formé les sols (pédogenèse).

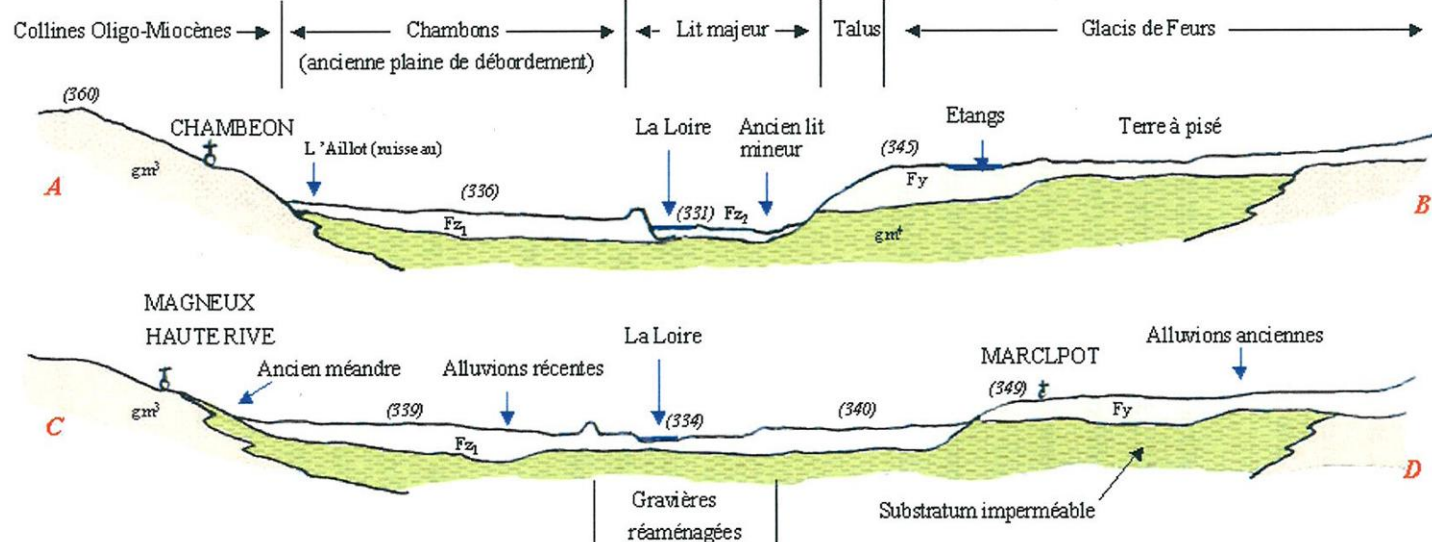
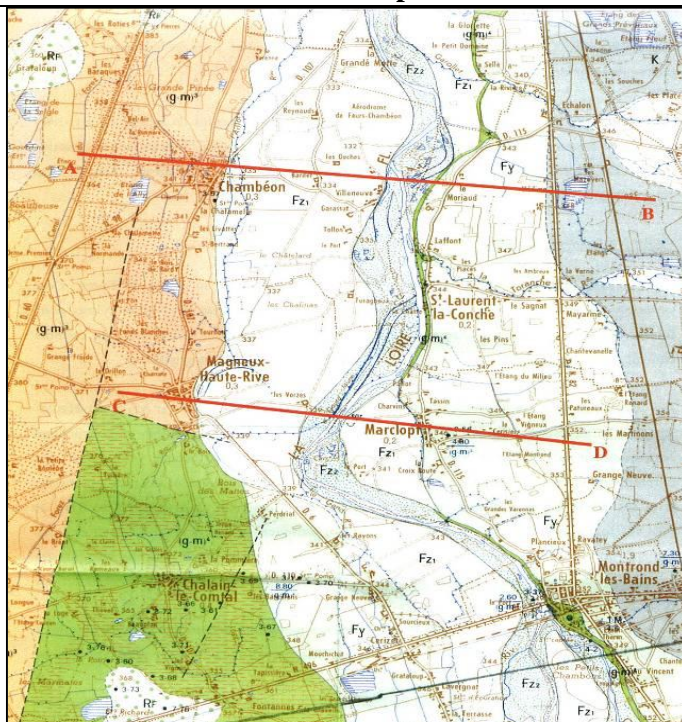
Aujourd'hui, la Loire connaît un phénomène d'incision (enfouissement) ; le lit mineur s'enfonce dans le substratum en certains endroits, tandis qu'à d'autres, il divague en empruntant les nombreuses gravières (Aquascope & Sogreah, 1996).

Deux coupes interprétatives réalisées par l'Ecole des Mines de Saint Etienne présentent le contexte géomorphologique de la « ZPS - Ecozone du Forez » (cf. Figure 1). A l'Ouest, les formations oligo-miocènes correspondent au troisième étage des sables quartzeux (gm³). Ces dernières, faiblement vallonnées entre 360 et 370 mètres d'altitude laissent la place aux basses terrasses de la Loire à 338 mètres. Les villages de Chambéon, Magneux-Haute-Rive et Chalain-le-Comtal sont situés à leur extrémité orientale. Ces terrasses dominent de 5 à 6 mètres le lit mineur du fleuve alors qu'elles sont recouvertes en rive droite par la terminaison occidentale du Glacis de Feurs. En rive gauche, ces basses terrasses se développent à partir de l'ancien méandre de Magneux-Haute-Rive sur plus de deux kilomètres de large. A la hauteur de St-Laurent-la-Conche, l'épaisseur des formations colluviales dépasse les dix mètres (Le Griel A. 1975 - Paran F., 2005 - Mimoun D. & al., 2005).

Ainsi, la plaine alluviale s'étend à partir de l'ancien méandre de Magneux-Haute-Rive sur plus de deux kilomètres de large en rive gauche de la Loire et apparaît en rive droite dans la seule Boucle de Marclopt. Cette formation est composée d'une couverture limoneuse ou argilo-sableuse d'épaisseur métrique recouvrant 3 à 6 mètres d'alluvions grossières reposant sur les marnes vertes (Paran F., 2005). Les levés topographiques de la zone d'étude permettent de distinguer deux unités :

- entre le fleuve et les levées de terre, une zone dont l'altitude est inférieure à 5 mètres par rapport au fleuve s'inscrivant dans la **zone de débordement** à fort courant de la Loire ;
- la plaine alluviale proprement dite, dont la limite vers l'Ouest se situe en bordure du ruisseau l'Aillot. Certaines divagations sont visibles près de Magneux-Haute-Rive. D'une altitude de 5 mètres par rapport au fleuve, elles correspondent à la **zone d'inondation** maximale de la Loire.

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez



LEGENDE

Formations superficielles et quaternaires

Fz_1 Fz_2	Alluvions actuelles et récentes de la Loire
Fz_3	
Fy	Alluvions anciennes graviers, sables
Fa	
F_1	Résidus d'anciennes alluvions indifférenciées
K	Formations superficielles de remaniement

Formations tertiaires

gm^4	« Marnes vertes » oligo-miocène
gm^3	Sables quartzeux oligo-miocène
gm^2	Grès de Veauche oligo-miocène
gm^1	Sables feldspathiques oligo-miocène
---	Faille masquée ou supposée

Figure 1 : Coupes géologiques et géomorphologiques interprétatives - Source : Le Griel A., 1975

5.2.2 - Structure géologique

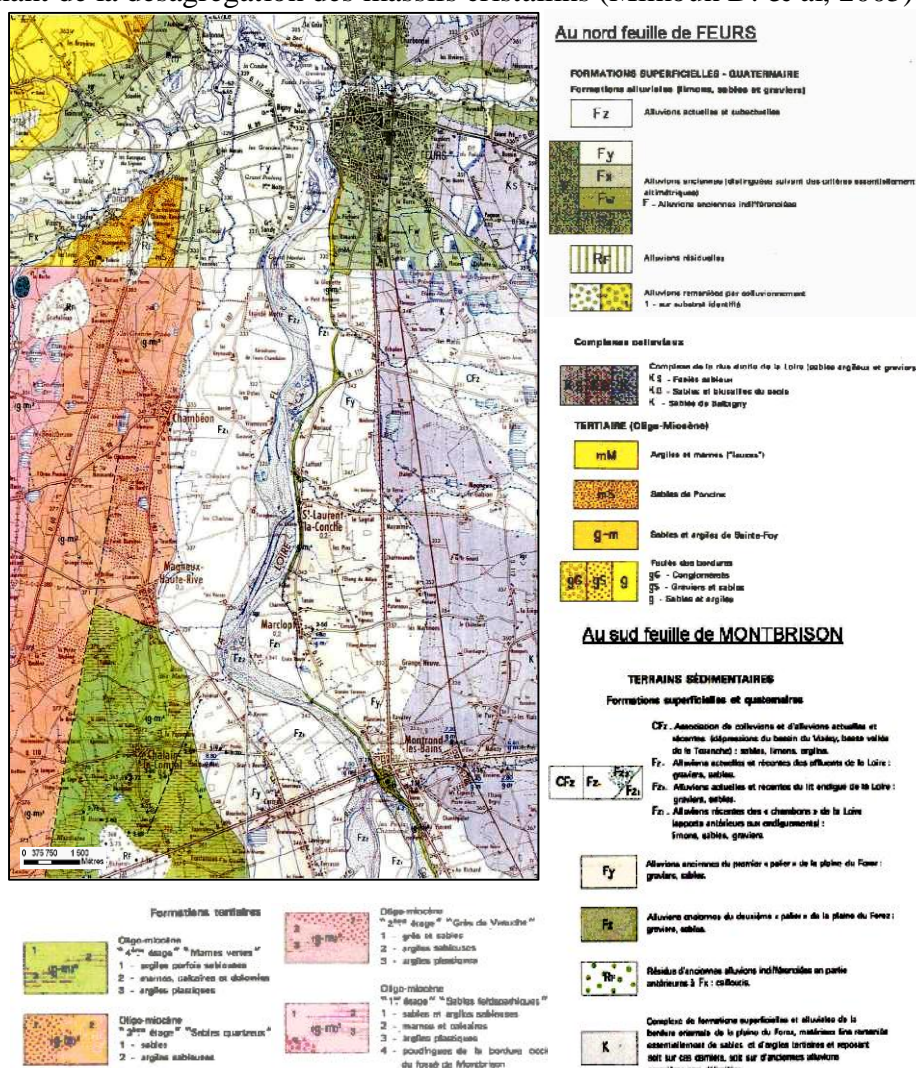
Différentes formations géologiques sont présentes sur le territoire de la « ZPS - Ecozone du Forez » (cf. Carte 8).

Le **substratum d'âge tertiaire** est représenté par une formation de marnes vertes où des passées sableuses peuvent être observées. Il se situe entre 6,5 et 7,5 mètres sous la côte du terrain naturel et peut atteindre plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

En rives droite et gauche, le substratum est recouvert par les **alluvions récentes** des Chambons. Formés de sables, de graviers, de galets et de limons, ces alluvions du lit majeur (Fz₁) correspondent à des apports antérieurs aux endiguements du fleuve, d'une épaisseur de 8 mètres environ. Les alluvions du lit mineur du fleuve (Fz₂), correspondant aux dépôts les plus récents, sont constituées de matériaux de nature granitique ou basaltique d'une épaisseur variant de 2 à 4 mètres. Elles forment une bande de 150 mètres de large de part et d'autre de l'axe du fleuve.

Les **alluvions anciennes** formées de sables, de graviers et d'argiles forment des terrasses. La terrasse de Feurs (Fw), séparée de la basse vallée par une dénivellation de 2 mètres, forme un lambeau de 1 km de large relayé à l'Est par une deuxième terrasse. La terrasse de Montrond-les-Bains (Fy) débute au Sud-Est de cette localité.

En limite Est, ces alluvions sont recouvertes par des **formations superficielles colluviales** (K) provenant de la désagrégation des massifs cristallins (Mimoun D. & al, 2005).



Carte 8 : Géologie du secteur de l'Ecozone du Forez

5.2.3 - Aperçu pédologique

Une grande partie de la « ZPS - Ecozone du Forez » est occupée par d'anciennes gravières où les sols ont été détruits par l'extraction et se reconstituent progressivement. Le lit mineur de la Loire (grèves) est occupé par des **sols alluviaux**, minéraux, jeunes et peu épais.

Dans la plaine du Forez, de part et d'autre de la Loire et des affluents, se rencontrent des sols alluviaux plus ou moins hydromorphes peu évolués, liés aux apports réguliers des épisodes de crues : ce sont les « **Chambons** ». Ces terres alluviales limoneuses, limitées par la première terrasse alluviale, sont profondes et bien drainées. Elles sont également fertiles avec un déficit faible ou nul en CaO, P₂O₅ et K₂O et moyen en N. Ce type occupe la majeure partie des sols naturels de l'Ecozone.

Les « **Varennés** » - légères ou lourdes - sont d'autres sols bien présents à l'échelle de la plaine du Forez, à l'extérieur de l'Ecozone. Les « Varennés légères » sont des sols alluviaux acides faiblement lessivés ; elles constituent des terrains sablonneux peu fertiles. Les « Varennés lourdes » sont des sols lessivés acides hydromorphes, moins présents que les « Varennés légères ». Le sol y est imperméable et constitue le support de la plupart des étangs.

Des terres argileuses plus ou moins hydromorphes, les « **Chaninats** », recouvrent environ 6 500 ha de la plaine du Forez. Ils sont occupés par de l'élevage et de la culture céréalière (SIRA Sol Info Rhône-Alpes, 2001).

5.2.4 - Particularité de la « ZPS - Ecozone du Forez » : un milieu alluvionnaire endommagé

La « ZPS - Ecozone du Forez » se situe en grande partie sur des alluvions déposées par le lit du fleuve. Les diverses modifications anthropiques sur le lit du fleuve (gravière, barrage...) ont entraîné une diminution de la charge alluvionnaire du fleuve. Le **lit mineur** s'est alors **incisé** progressivement de 1 à 3 mètres durant ses 130 dernières années, laissant place à des **affleurements de marnes**. Le fleuve ne suit donc plus sa dynamique « normale » : il divague beaucoup moins et l'érosion latérale reste limitée.

5.3 - Hydrographie et hydrologie

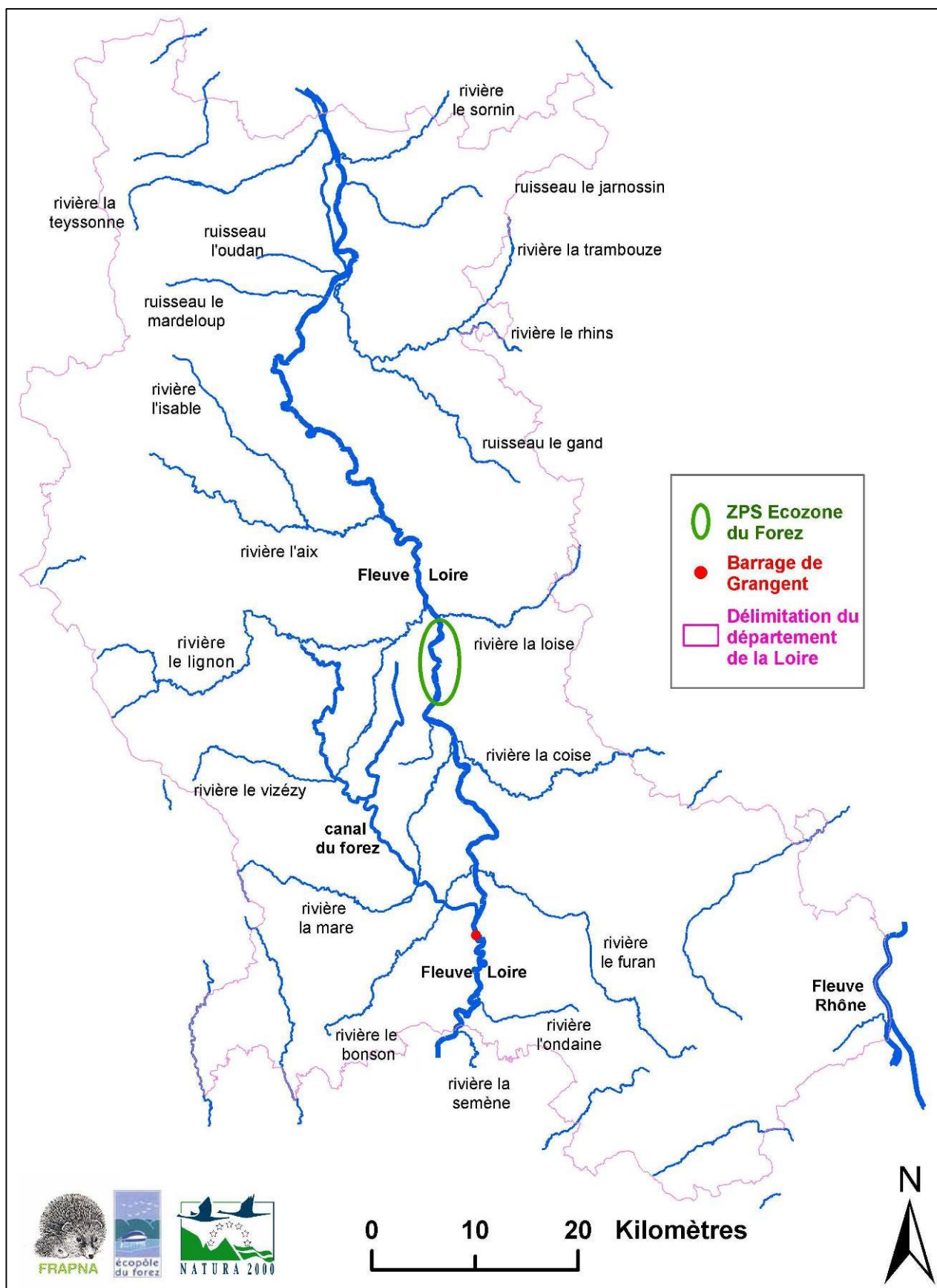
5.3.1 - Hydrographie du fleuve Loire, de ses affluents et de ses annexes

5.3.1.1 - La Loire et ses affluents

La Loire traverse la plaine du Forez du Sud au Nord sur un linéaire d'environ 45 km (cf. Carte 9). Les bassins versants en rive gauche sont plus importants qu'en rive droite. La différence d'ampleur des reliefs crée cette opposition entre les affluents des deux rives. Il en résulte une dissymétrie de type morphologique de part et d'autre du fleuve Loire (Mimoun D. & al., 2007).

En rive gauche, les affluents provenant des Monts du Forez (la Mare, le Lignon, l'Aix) ont un régime de type pluvio-nival marqué par deux maxima : le maximum principal a lieu en automne à la suite de pluies orageuses d'origine méditerranéenne et le maximum secondaire se produit au printemps lors de la fonte des neiges (un léger minimum est à noter aux mois de février et mars). Ces rivières peuvent connaître des crues violentes en fonction des années qui modifient le tracé de leurs cours. En rive droite, les affluents provenant des Monts du Lyonnais (la Loise, la Toranche, la Coise, le Furan) apparaissent beaucoup moins importants : les crues sont moins puissantes et les étiages sont plus sévères (Faure E., 2004).

Au niveau de l'Ecozone du Forez, la Loire recueille trois cours d'eau principaux : en rive gauche, le Gand et en rive droite, la Toranche et le Garollet. Le réseau hydrographique est plus dense en rive droite qu'en rive gauche. Néanmoins, il s'agit de petits ruisseaux au module modeste qui ne peuvent pas modifier le régime de la Loire de manière significative. A la limite Nord de l'Ecozone, la Loire reçoit le Lignon et la Loise. A l'amont immédiat de l'Ecozone, trois cours d'eau affluent, constituant le secteur des « Trois becs » : en rive gauche, la Mare et en rive droite, la Coise et l'Anzieux, affluent de la Coise. Présentant une dynamique fluviale active, ils possèdent un potentiel en termes d'apports solides.



Carte 9 : Réseau hydrographique du département de la Loire

5.3.1.2 - Les milieux annexes

▮ Les gravières non connectées

Des bassins attenants au lit mineur sont restés isolés en eaux basses et moyennes mais peuvent être reliés au fleuve lors de périodes de crues, par des phénomènes de déversement latéraux (Boucle de Marclopt). Ils peuvent être en communication non permanente avec la Loire (gravière du Garollet) ou permanente (gravière de l'Ecopôle).

En fait, deux types d'alimentation des gravières de l'Ecozone se distinguent (cf. Figure 2) :

- en période de basses-eaux, l'alimentation se fait essentiellement par la nappe phréatique;
- en période de hautes eaux, le fleuve joue un rôle dans l'alimentation en eau de la gravière en rechargeant sa nappe d'accompagnement.

Les étangs Faure et Delage de l'Ecopôle sont en communication permanente avec le fleuve mais de manière dirigée dans le cadre de leur gestion écologique par la présence d'une vanne les reliant à la Loire lorsque le débit du fleuve est supérieur à 600 m³/s ou lorsque les gestionnaires souhaitent modifier leur niveau d'eau.

En période de crue, ces bassins sont alimentés par la Loire via la vanne, par l'aval (Gourd de Villeneuve) et par les étangs Bihoreau et Balbuzard. La gestion conduit en période de nidification à baisser le niveau de l'eau des étangs Faure et Delage, afin de dégager des vasières d'accueil pour l'avifaune. En automne, les gestionnaires tentent de maintenir les niveaux bas.

En dehors des périodes de crues, les fluctuations du régime hydrique de la Loire sont sans influence directe sur celui de ces bassins, beaucoup plus liés à la nappe de versant.

D'autres bassins (Bihoreau, Balbuzard, Morillon) ne sont en communication avec le fleuve que par l'intermédiaire de la nappe (hors période de crue). Le niveau d'eau dans ces bassins est lié au niveau de la nappe alluviale et/ou de la nappe d'accompagnement de la Loire.

▮ Les gourds et les bras secondaires

Un gourd est un bras mort d'un fleuve en retrait du lit se trouvant alimenté en eau par infiltration ou en période de crue. Les gourds de l'Ecozone, souvent qualifiés de « naturels », ont néanmoins été le siège d'une pression anthropique non négligeable (anciens sites d'extraction de granulats de type artisanal, puis de décharge sauvage, avant d'être réaménagés).

Le Gourd Jaune, d'une longueur de 400 m, est connecté à la Loire depuis juillet 2007 suite au creusement d'un chenal en aval du gourd. Autrefois, sa longueur atteignait environ 1,9 km.

Le Gourd de Villeneuve, d'une longueur de 330 m environ, est connecté artificiellement au fleuve par un ouvrage hydraulique (système de palplanches) et bordé d'une digue à enrochement sur une de ses longueurs. Autrefois, sa longueur devait approcher les 800 m.

Le bras du Brochet, d'une longueur de 750 m, est relié au fleuve par l'amont. A l'aval, l'eau est retenue par une digue plus ou moins perméable, créant un milieu d'eau calme apprécié des poissons et du Castor.

Le bras secondaire de l'île du Moriaud est relié par l'amont au fleuve par une buse posée en 2007 sous la digue d'accès, dans le trajet de l'ancien lit de la Toranche et s'étend sur plus d'1 km.

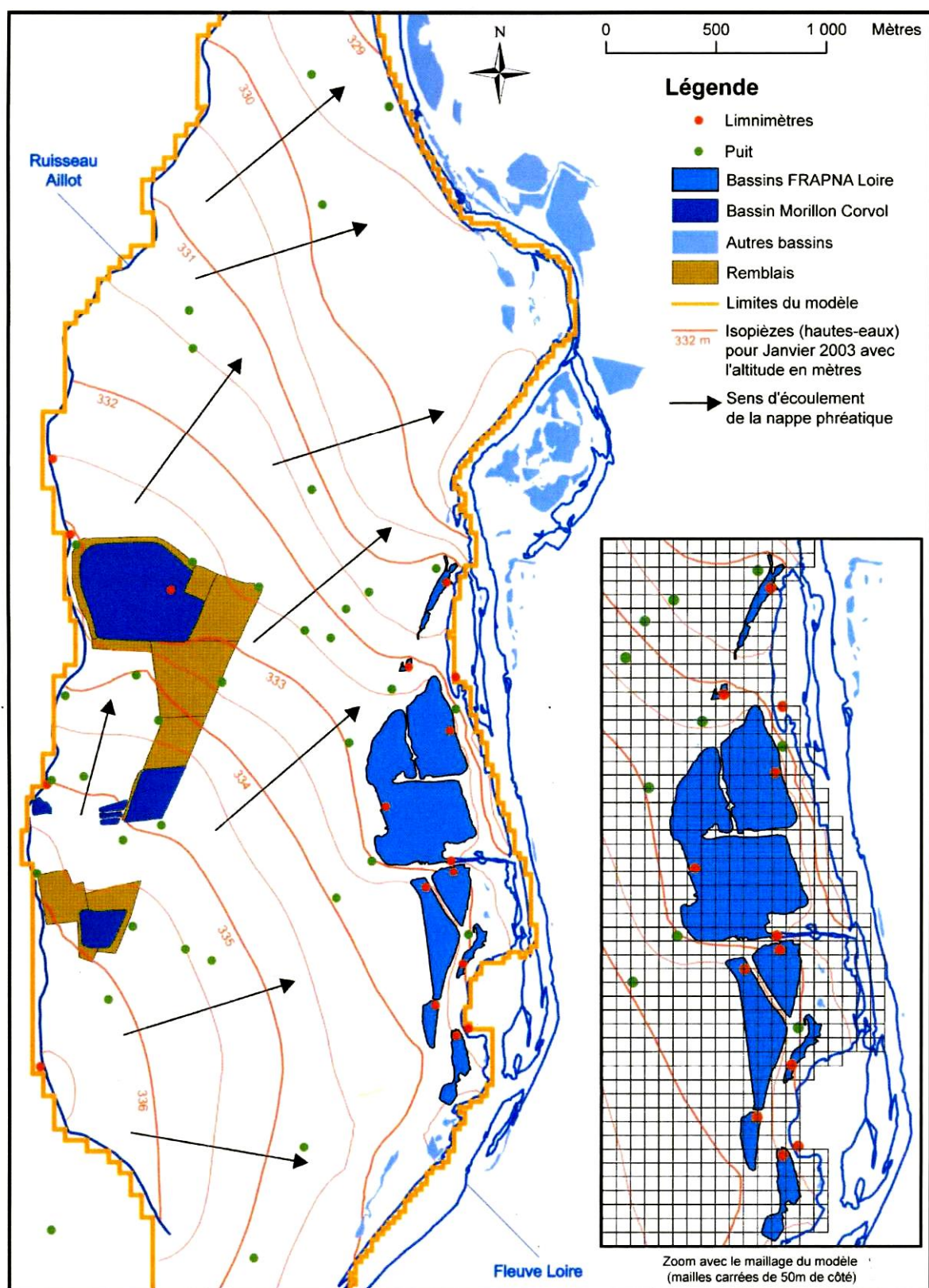


Figure 2 : Situation piézométrique et hydrologique en janvier 2003 - Source : Mimoun D.

5.3.2 - Caractéristiques abiotiques de la Loire

5.3.2.1 - Régime moyen et étiage

Le **module de la Loire** (débit moyen annuel pour toute la période d'observation de la station de jaugeage) s'établit à **44.1 m³/s** à Montrond-les-Bains et à **45.8 m³/s** à Feurs.

La Loire supérieure se situe à un carrefour d'influences climatiques qui rend son **régime hydrologique extrêmement variable** (cf. Figure 3). Le régime de type pluvial est caractérisé par un étiage de Juillet à fin Septembre en général.

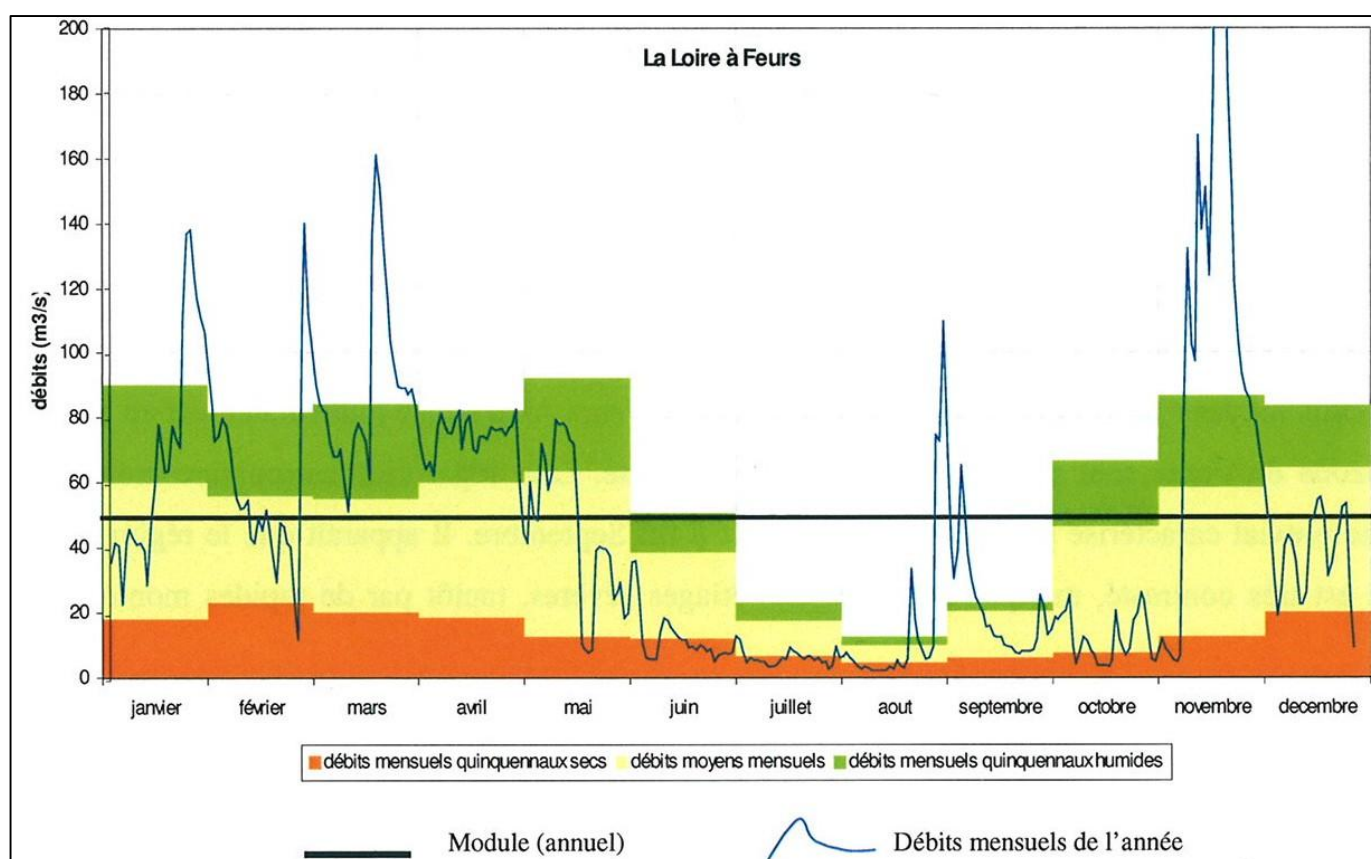


Figure 3 : Débits moyens journaliers et mensuels de la Loire à la station de Feurs Aval - Source : données Banque Hydro. Le débit mensuel correspond à l'année 2004. Cette année, la période d'étiage est marquée de juin à septembre et une crue annuelle est survenue en novembre (472 m³/s le 5 novembre 2004).

Néanmoins, le régime de la Loire est très contrasté en fonction des années, marqué tantôt par **des étiages sévères tantôt par des rapides montées des eaux**. Ce régime moyen se résume à une confluence d'influence : l'altitude en raison de la neige, l'océan par les pluies d'hiver et de fin d'automne et la Méditerranée par l'intervention très nette des averses cévenoles sur le plateau ardéchois.

Les débits moyens mensuels restent très variables selon les années. Le QMA (débit du mois le plus sec) est de 4.6 m³/s pour la station de Feurs Aval.

Les débits de la Loire dépendent aussi du fonctionnement du barrage hydroélectrique de Grangent qui tend à réguler le régime hydrique naturel du fleuve. Les petites crues sont généralement écrêtées, à la différence des fortes crues (Mimoun D. & al., 2005, Mimoun D. & al., 2007). Au niveau de l'Ecozone, le turbinage du barrage provoque des variations journalières de niveaux d'eau proches de 0.5 mètre.

Les principaux **débits caractéristiques** de la Loire dans la Plaine du Forez sont :

- moyenne annuelle pour la période de référence 1985-1995 : 49 m³/s ;
- débit moyen d'étiage de l'ordre de 5 à 12 m³/s au mois d'Août ;
- débit instantané du cahier des charges actuel lié au fonctionnement du complexe hydraulique de Grangent dont les débits en sortie varient de 2 m³/s à 76 m³/s en fonctionnement normal, hors épisodes de crue;
- crues quinquennales de l'ordre de 1000 m³/s au droit du site ;
- crues décennales : 1700 m³/s ;
- crues centennales : 4900 m³/s.

5.3.2.2 - Les crues

Les crues présentent une double origine, caractérisant ainsi la Loire supérieure :

- les **crues d'origine méditerranéenne ou crues cévenoles**, caractérisées par une montée des eaux subite et une décroissance presque aussi rapide ;
- les **crues mixtes** résultant de la conjonction des pluies océaniques et des pluies cévenoles ou des pluies océaniques et de la fonte des neiges : leur concomitance occasionne les crues les plus importantes de la Loire.

Les grandes crues arrivent principalement en automne par la conjonction des pluies cévenoles et océaniques et donnent généralement l'hydrogramme suivant : temps de montée des eaux de 22 heures, débit stable au voisinage du maximum pendant 5 heures environ et durée totale de la crue de l'ordre de 50 heures.

5.3.2.3 - Dynamique fluviale

Après des périodes de divagations intenses, la dynamique latérale de la Loire sur le secteur de l'Ecozone s'est considérablement réduite sous **l'impact des activités humaines** (protection des berges, gravières...). Les divagations deviennent très faibles et le tracé se fige. Des divagations se constatent en certains secteurs où des érosions très localisées se sont produites ainsi que des captures de gravières. Ce phénomène de capture se traduit par **un tressage localisé du cours d'eau** (tressage du Gourd Jaune, Bras du Brochet et Petite Motte) pouvant former des bancs et des chenaux selon la capacité de transport des sédiments. La Loire tend alors à retrouver **un style sinueux d'apparence naturelle** (Mimoun D. & al., 2005-2007).

Le lit mineur actuel de la Loire a une largeur moyenne de 60 mètres. La largeur du lit a connu depuis 1850 une rétraction liée à la réduction des débits liquides et solides. En l'absence de forte crue capable de déraciner les végétaux, le fleuve se retrouve contraint entre deux bandes de ripisylve de plus en plus larges (Mimoun D. & al., 2005).

5.3.2.4 - Processus morphodynamique : incision du lit mineur

Le dysfonctionnement le plus identifiable sur la Loire Forézienne est **l'enfoncement généralisé du lit**, lié au blocage de la charge sédimentaire et à la surexploitation du stock alluvionnaire du lit mineur depuis les années 1950.

En effet, les quantités d'apport de sédiments par l'amont sont très faibles. Le débit solide à l'entrée de la plaine du Forez est nul (débit solide naturel de la Loire 10 000 m³/an), les sédiments étant piégés par le barrage de Grangent. Dans ces conditions, le débit solide de la Loire forezienne n'est alimenté que par les érosions latérales et les affluents. Les apports par érosion latérale sont aujourd'hui limités à cause de l'exploitation des granulats (disparition irréversible d'une partie du stock alluvial) et des protections de berges.

Les érosions de berges étant très difficiles, la dissipation de l'énergie du fleuve ne peut se faire que par érosion verticale. Il en résulte un enfoncement du fond du lit de 1 à 2 mètres depuis 1850, mettant à jour le substratum tertiaire. La marne verte apparaît sous différentes formes : de longs affleurements réguliers subissant une érosion lente en surface et des seuils souvent disposés en série (Faure E., 2004).

Ainsi, sur la Loire au niveau de l'Ecozone, la recharge alluviale semble se faire en premier lieu au détriment de la partie du lit la plus érodable, le fond du lit mais aussi au niveau des berges lorsque cela est possible (Mimoun D. & al., 2007).

5.3.3 - Caractéristiques physico-chimiques et hydrobiologiques

5.3.3.1 - Qualité du fleuve dans le secteur de l'Ecozone du Forez

Les données proviennent du rapport de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la société AQUASCOP (octobre 2007), La qualité des rivières dans votre département : la Loire entre 2003 et 2005. Les indications suivantes concernent les classes de qualité du secteur de l'Ecozone.

r Qualité physico-chimique : Médiocre à bonne

La qualité des matières organiques et oxydables (MOOX) varie sur le tracé de la Loire au niveau de l'Ecozone : la qualité est moyenne jusqu'en aval de la Toranche puis devient bonne jusqu'à Feurs. Du point de vue des matières azotées hors nitrates, même constat : la qualité passe de médiocre à moyenne au niveau de la Toranche. Ainsi, la qualité physico-chimique du fleuve s'est améliorée au cours des années puisque ces deux paramètres présentaient des indices de qualité mauvais sur la période 1997-1999.

r Qualité biologique : Bonne à mauvaise

L'Indice Biologique Global Normalisé donne une qualité bonne au niveau de Feurs et de Montrond-les-Bains pour la période 2003-2005 ; la qualité se dégrade en amont. L'indice diatomique est quant à lui moyen pour ces trois années. La qualité était bonne pour la période 1997-1999. La qualité biologique se maintient donc localement (Ecozone) à un bon niveau depuis 1997. Néanmoins, l'indice poisson rivière réalisé à la station de Feurs est mauvais pour la période 2003-2005.

r Qualité Azote : Bonne

La qualité en Azote est bonne sur l'ensemble de la Loire parcourant l'Ecozone. En 2006, les relevés effectués à la station de prélèvement de Feurs indiquent une teneur moyenne en azote de 5 mg/l. Par rapport à la période 1997-1999, une légère amélioration de la qualité est ainsi constatée puisque la classe de qualité était moyenne à cette période.

r Qualité Phosphore : Moyenne

De qualité moyenne entre 1989 et 1993 puis mauvaise pour la période 1997-1999, la situation par rapport aux matières phosphorées semble s'améliorer puisque la qualité pour le phosphore devient moyenne pour la période 2003/2005.

5.3.3.2 - Qualité de la nappe phréatique

Les données proviennent de la thèse de Frédéric Paran (2005) Contribution à l'étude biophysique de la nappe phréatique sur les communes de Magneux Haute-Rive, Chambéon et Feurs : rive gauche du fleuve Loire (Plaine du Forez, Département de la Loire), Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne.

La qualité de l'eau souterraine a été analysée dans 29 puits (13 piézomètres, 3 forages et 13 puits représentatifs de la zone) en rive gauche du fleuve Loire à hauteur de l'Ecopôle. L'eau souterraine présente un pH neutre à légèrement acide, est faiblement oxygénée et est fortement minéralisée. Les teneurs en carbone organique dissous (COD) sont élevées ce qui apparaît normal dans un contexte d'aquifère superficiel. L'infiltration des eaux superficielles est forte, d'où un apport important de COD dans la nappe phréatique en provenance du sol. Par conséquent, l'activité bactérienne est élevée, expliquant les fortes teneurs en ammonium et en phosphates. Les concentrations en nitrates restent importantes : les activités agricoles intensives ont un impact direct sur la qualité de l'aquifère qui s'en trouve dégradée. Les concentrations en sulfates, chlorures, calcium et magnésium sont élevées. La nappe phréatique apparaît fortement altérée, avec de sévères dégradations physiques et physico-chimiques. La pollution de l'aquifère est due principalement aux activités agricoles (nitrates) et à la dissolution des remblais (sulfates, calcium, chlorures, magnésium). Ce constat est contrasté par une forte densité d'invertébrés et une forte richesse spécifique : l'aquifère est donc altéré mais biologiquement riche.

Variables physico-chimiques des 29 puits échantillonnés en janvier 2003

	T (°C)	pH	O ₂ (mg/l)	Conductivité (µS/cm)	HCO ₃ (mg/l)	SO ₄ (mg/l)	Cl (mg/l)	NO ₃ (mg/l)	PO ₄ (mg/l)	Ca (mg/l)	Mg (mg/l)	NH ₄ (mg/l)	SiO ₂ (mg/l)	COD (mg/l)
Moyenne	10.8	7.01	2.6	679	257.6	47.0	42.4	35.5	1.0	63	25	0.09	30.8	3.8
Minimum	7.0	6.42	0.7	215	100.7	4.0	3.6	0.4	0.0	21	5	0.00	13.4	1.2
Maximum	12.7	7.85	6.8	1315	500.2	225.0	85.0	124.0	5.7	104	53	1.57	48.1	16.0

5.3.3.3 - Qualité des eaux de gravières de l'Ecozone du Forez

La qualité des eaux de gravières est marquée par des phénomènes naturels et d'origine anthropique. Les gravières présentent un volume d'eau peu important et stagnant caractérisé par un faible taux de renouvellement et une désoxygénation marquée à l'interface eau/sédiment. Le volume d'eau faible facilite le réchauffement des eaux en été. Un déséquilibre du cycle de l'azote se constate, ainsi qu'une pollution des eaux par les Nitrates et l'Ammoniaque. De plus, ces eaux sont faiblement connectées entre eux et aux autres zones humides via les flux hydriques et même lors des crues, l'exportation de matière organique et de nutriments et le dépôt de limon est faible (Paran F., 2005).

Les gravières de l'Ecopôle ont une nature très eutrophe ; elles sont sujettes à des périodes d'anoxie (déficit en oxygène). Les apports de la nappe phréatique ne permettent pas une amélioration de la qualité des eaux, la nappe étant très minéralisée (fortes concentrations en nitrates, chlorures, sulfates). De plus, l'apport d'eau fraîche par le fleuve est limité par le débit faible en été, l'incision du lit et la qualité mauvaise de son eau. Enfin, au niveau de l'étang Morillon, la présence de cyanobactéries a été constatée.

5.3.4 - Importance du contexte hydrologique pour l'avifaune du site

Les niveaux d'eau sont d'une extrême importance pour la nidification et l'alimentation des oiseaux. En effet, celui-ci ne doit pas être trop élevé pour laisser apparaître les grèves et îlots des plans d'eau et du fleuve qui sont des lieux de nidification et de nourrissage importants. Des niveaux d'eau augmentant trop rapidement, peuvent empêcher la nidification de certains oiseaux sur le site et faire échouer les nidifications en cours.

Ce problème majeur est accentué par la présence du barrage de Grangent qui engendre des fluctuations d'eau importantes ; lors de certains lâchers, le niveau d'eau peut varier de plus de 60 cm en une seule journée (cf. Figure 4).

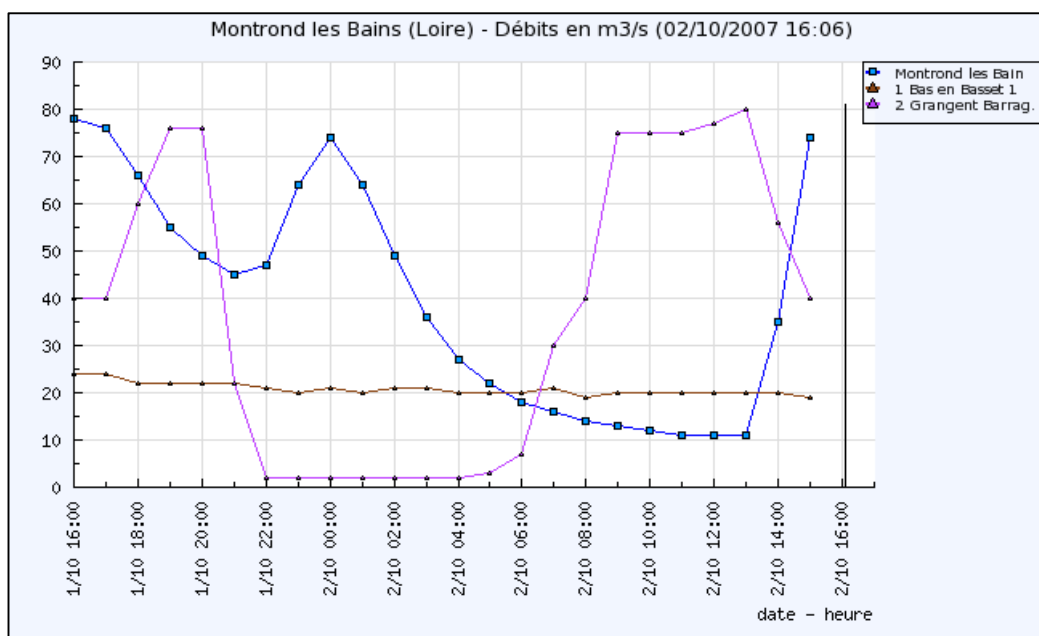


Figure 4 : Exemple de débits de la Loire à Montrond-les-Bains (en bleu), au barrage de Grangent (en rose) et au Bas en Basset (en marron).

Dans un fonctionnement naturel, la dynamique fluviale constitue un élément fondamental pour le maintien de la diversité des habitats. Les crues permettent l'ouverture du couvert végétal et assurent un apport d'alluvions favorables à l'expression des milieux pionniers (création de bancs de sédiments nus, de bras secondaires, de falaises de sables...).



H. HEYRAUD (DDEAF Loire)

Ile Moriaud le 3 novembre 2008

Le dysfonctionnement de la dynamique fluviale sur l'Ecozone (barrage, endiguement, extraction de granulats, incision du lit) rend illusoire cette vision de la gestion des milieux. Aujourd'hui, les perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique, sont limitées et le milieu nécessite une autre action de l'homme. Une gestion écologique sous la forme d'un éventuel "rajeunissement" artificiel périodique doit être mise en œuvre si le gestionnaire souhaite conserver des espèces pionnières (souvent considérées comme d'intérêt patrimonial).

5.4 - Le patrimoine naturel

5.4.1 - L'avifaune

Toutes les données mises en avant dans le diagnostic de l'avifaune sont issues d'environ 80 000 observations provenant des bases de données de l'Ecopôle du Forez, complétées par celles de la LPO Loire.

La présence importante d'oiseaux inféodés au milieu aquatique constitue une des particularités du site. La « ZPS - Ecozone du Forez » est primordiale pour la nourriture, l'hivernage, la migration ainsi que pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux.

La raison du classement de l'Ecozone du Forez en zone Natura 2000 réside dans la présence de **trente-quatre espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »**. Ces espèces sont présentes sur le site au moins à une saison donnée. Zone de refuge, l'Ecozone constitue également un site remarquable dans la diversité des espèces de l'Annexe II de la directive. Ainsi, il a été recensé **quarante-six espèces en Annexe II** dont neuf espèces possèdent de forts enjeux de protection. Chacune de ces espèces présente des caractéristiques différentes au niveau des statuts de nidification et de protection, des effectifs, de leur évolution et de leurs habitats (cf. Annexe 2).

Les oiseaux d'eau font l'objet de comptages sur l'Ecozone en période de nidification et d'hivernage. Ces relevés sont effectués par la FRAPNA Loire et la LPO Loire. Les passereaux sont relevés par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondances IPA tous les trois ans.

Le Grand Cormoran, anciennement cité en Annexe I de la directive, représente un enjeu économique majeur dans la plaine du Forez. Perçu comme un « destructeur » des populations piscicoles des différents étangs de la plaine, il est la cause de nombreux conflits. Suite à une demande des services de l'Etat, un diagnostic de cette espèce a ainsi été effectué.

5.4.1.1 - Les oiseaux de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »

Sont citées en Annexe I de la directive Oiseaux, les espèces considérées comme menacées ou dont les habitats sont menacés au niveau de la communauté européenne. Ces espèces sont strictement protégées : il est interdit de les chasser ou même de nuire à leur reproduction.

Les observations de ces 15 dernières années ont permis de recenser 52 espèces en Annexe I (cf. Tableau 1). Parmi celles-ci, 14 sont considérées comme accidentelles (moins de 5 observations) et 4 comme rares (entre 5 et 10 observations). Ainsi, 34 espèces de l'Annexe I fréquentent régulièrement le site. Ce sont ces dernières qui seront prises en compte lors du diagnostic. Pour chacune de ces 34 espèces, une fiche exposant leurs enjeux est rédigée (cf. Annexe 4).

Sont considérés comme migrateurs, ceux vus uniquement en migration post ou pré nuptiale, estivants, ceux vus qu'en été, hivernants, ceux vus qu'en hiver, sédentaires, les espèces vues toute l'année.

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut national
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Migrateur	Protection totale
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	Protection totale
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Estivant	Protection totale
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Migrateur	Protection totale
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Migrateur, Estivant et Hivernant rare	Protection totale
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Migrateur, Estivant et Hivernant rare	Protection totale
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Hivernant rare	Protection totale
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migrateur	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migrateur	Protection totale
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrateur	Protection totale
Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Migrateur, Estivant	Protection totale
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur	
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Estivant	Protection totale
Faucon émerillon	<i>Falco colombarius</i>	Migrateur, Hivernant	Protection totale
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Migrateur, Hivernant	Protection totale
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Migrateur	Protection totale
Grand duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Sédentaire	Protection totale
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Hivernant	Protection totale
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	Protection totale
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Migrateur	Protection totale
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Estivant rare, Migrateur	Protection totale
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	Protection totale
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Migrateur	Protection totale
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	Protection totale
Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrateur	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Migrateur	Protection totale
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale

Tableau 1 : Liste des espèces de la « ZPS - Ecozone du Forez » en Annexe I de la directive "Oiseaux "

Huit espèces de l'Annexe I sont nicheuses dont cinq avec certitude : Sterne pierregarin, Martin pêcheur d'Europe, Echasse blanche (entre 0 et 5 couples suivant les années), Milan noir et Pic noir. Trois sont reproductrices possibles sur le site qu'elles utilisent comme zone de nourrissage : Bondrée apivore, grand Duc d'Europe et Cédicnème criard. Une espèce ne semble plus nicheuse, la Pie-grièche écorcheur. Elle a été cependant contactée en juin 2008 sur la boucle de Marclopt.



R

André ULMER - F

Grand duc d'Europe
(*Bubo bubo*)



R

André ULMER - F

Pie-Grièche écorcheur
(*Lanius collurio*)

En ce qui concerne les rapaces nicheurs (Milan noir, Bondrée apivore^A et Grand-Duc d'Europe), des données manquent pour certifier la reproduction de certaines espèces ou pour connaître le nombre de couples. Il en est de même pour les Ardéidés nicheurs (Bihoreau gris et Héron pourpré) potentiels ou de proximité qui se nourrissent sur le site. Le Bihoreau gris se reproduit à Fonds Fenouillet, zone limitrophe à la « ZPS - Ecozone du Forez » et située dans la zone d'observation du « projet - Ecozone du Forez » porté par la FRAPNA Loire. Le Martin pêcheur d'Europe est suivi uniquement sur le fleuve dans le cadre du plan pluriannuel d'actions de l'Ecozone du Forez.

La Pie-grièche écorcheur fréquente surtout les milieux ouverts (bocages avec haies et pâtures). Ses effectifs sont fluctuants d'une année sur l'autre dans le département de la Loire. A l'échelle de l'Ecozone, une régression forte de l'espèce a été constatée. Elle peut être corrélée avec la diminution des milieux ouverts et des haies. En 2008, la Pie-grièche écorcheur est classée en « nicheur disparu » sur l'Ecozone. Cependant, les connaissances de cette espèce sur le site restent faibles et nécessitent d'être complétées.

D'autres espèces sont menacées par la dégradation voire la disparition de leurs^A habitats. C'est le cas de la Sterne pierregarin qui ne niche plus que sur des milieux de substitution (radeaux installés par l'équipe de l'Ecopôle du Forez), 11 à 14 nichées en 2008.



R

André ULMER - F

Sterne pierregarin en parade à l'Ecopôle du Forez

Cependant, la dynamique des populations et les sites de nidification de plusieurs espèces sont méconnus. Or, pour protéger et conserver une espèce, il est nécessaire d’appréhender sa dynamique et son évolution. Toutes les espèces présentant un enjeu important doivent donc être parfaitement connues à l’échelle de l’Ecozone.

Une observation plus particulière doit être apportée à la Guifette moustac qui a tenté de nicher en 2008, à certains limicoles (Chevalier sylvain, Œdicnème criard, Combattant varié, Echasse blanche, Avocette élégante) et aux rapaces présents en migration ou en hivernage (Balbuzard pêcheur, Busards des roseaux et Saint Martin, Faucons émerillon et pèlerin).

Chaque espèce présente des enjeux différents en fonction du statut sur le site et à l’échelle nationale. Une hiérarchisation par enjeux a été effectuée (cf. Annexe 8) et permet ainsi de cibler les espèces à fort intérêt nécessitant la mise en place d’actions de conservation de leurs populations et de leurs habitats.

5.4.1.2 - Les oiseaux de l'Annexe II de la directive « Oiseaux »

Les espèces citées dans l'Annexe II de la directive « Oiseaux » présentent un intérêt important. Possédant une dynamique fluctuante, ces espèces bénéficient d’une réglementation spécifique à chacune d’entre elle : elles sont chassables sous certaines conditions notamment en dehors des moments de nidification.

Sur le site, il a été recensé 62 espèces de l’Annexe II dont 7 considérées comme accidentelles et 9 comme rares. Ainsi, 45 espèces en Annexe II de la directive « Oiseaux » fréquentent régulièrement le site (cf. Tableau 2).

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut de reproduction	Statut national
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Sédentaire	Nicheur possible	gibier
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Migrateur		gibier
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Migrateur, Hivernant		gibier
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Migrateur		gibier
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Migrateur, Hivernant		gibier
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Migrateur, Hivernant		gibier
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Hivernant		gibier
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Estivant, Hivernant rare		gibier
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Hivernant, Migrateur		gibier
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Migrateur		gibier
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Sédentaire	Nicheur probable	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Migrateur		gibier

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut de reproduction	Statut national
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Migrateur, Estivant, Hivernant	Nicheur possible	Protection totale
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Hivernant Migrateur	Nicheur possible	gibier
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Estivant	Nicheur certain	gibier
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Migrateur		Protection totale
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Migrateur		Protection totale
Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans</i>	Sédentaire		FR2
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Migrateur	Nicheur possible	gibier
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Migrateur, Hivernant		gibier
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Migrateur		gibier
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Sédentaire	Nicheur certain	FR2
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Hivernant,		gibier
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Hivernant, Estivant, Lâcher		gibier
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Sédentaire	Nicheur possible	gibier
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier, nuisible
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Sédentaire	Nicheur possible	gibier
Pigeon ramier	<i>Columba palumpus</i>	Migrateur	Nicheur certain	gibier, nuisible
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Migrateur		gibier
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Migrateur, Hivernant	Nicheur possible	gibier
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Migrateur, Estivant	Nicheur probable	gibier
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier

Tableau 2 : Liste des espèces de la « ZPS - Ecozone du Forez » en Annexe II de la directive "Oiseaux "

Erreur !



R

André ULMER - F

Vanneau huppé
(*Vanellus vanellus*)



Philippe Rimbart

Nette rousse
(*Netta rufina*)

Parmi ces 45 espèces, beaucoup d'Anatidés et de limicoles occupent les milieux aquatiques de l'Ecozone qui regroupe ainsi 10 à 25 % des effectifs de la plaine du Forez, un des territoires français les plus riches pour ces familles. Ces espèces sont bien suivies sur le site avec une synthèse annuelle des données.

Certaines espèces, essentiellement des oiseaux d'eau, présentent un intérêt plus particulier du fait de leur présence importante en période de nidification et/ou d'hivernage sur le site, par rapport au reste de la plaine du Forez. C'est pourquoi des fiches spécifiques à ces espèces ont été réalisées (cf. Annexe 5). C'est le cas de la Nette rousse, des Sarcelles d'hiver et d'été, des Canards chipeau et souchet, du Râle d'eau et des Fuligules morillon et milouin.

5.4.1.3 - Le cas particulier du Grand cormoran

N

Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) n'appartient plus à l'Annexe I de la directive « Oiseaux ». Cependant, il présente un enjeu particulier. Espèce piscivore, la prédation qu'il exerce dans les étangs de la plaine du Forez engendre de nombreux problèmes de cohabitation.

P



A

R

André ULMER - F

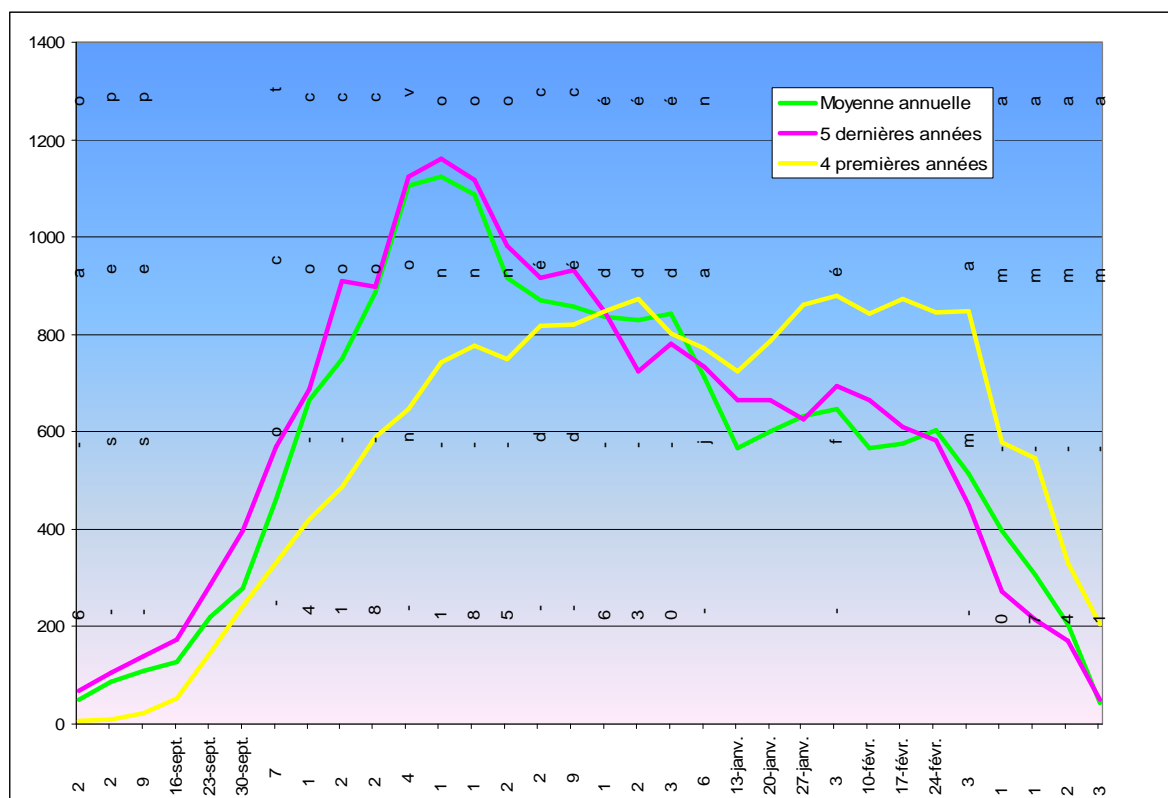
Grand Cormoran à l'Ecopôle du Forez

Cette espèce fréquente également l'Ecozone où elle s'est constituée deux dortoirs : l'un se trouve à l'Ecopôle du Forez (le plus important et le plus ancien) et l'autre se situe à la Petite Motte.

Depuis 1993, les effectifs de Grand Cormoran sont suivis du 1^{er} septembre au 1^{er} avril par comptage des dortoirs. Lors de cette période, le comptage est réalisé une fois par semaine par l'équipe de la FRAPNA pour le dortoir de l'Ecopôle et une fois par mois par l'ONCFS pour le dortoir de la Petite Motte jusqu'en 2007. Depuis, les deux dortoirs sont suivis par la FRAPNA Loire. A partir de la fin des années 1990, l'effectif de cormorans atteint une moyenne annuelle en hivernage (septembre - avril) de 800 individus.

L'évolution interannuelle du dortoir ne montre pas de réelles tendances et varie peu. Les événements naturels tels que les crues et le gel des étangs sont les facteurs influençant directement les effectifs présents sur les dortoirs. Chaque année, le pic de migration a lieu entre mi-octobre et novembre, période où la population de Grand Cormoran peut atteindre un maximum de 1 680 individus à l'Ecopôle (donnée de novembre 2006).

Depuis 4 ans, l'Ecopôle semble être passé d'un dortoir d'hivernage à un dortoir où prédomine le passage (pic en automne et moins de stationnement). Globalement, les individus migrateurs arrivent plus tôt et les individus hivernants, moins nombreux, viennent de manière plus étalée sur le reste de la période (cf. Graphique 1).



Graphique 1 : Fréquentation du dortoir de l'Ecopôle du Forez par le Grand Cormoran

Ainsi, il serait intéressant d'étudier de manière approfondie ces changements de comportement afin de mieux appréhender l'évolution des effectifs du Grand Cormoran. Cette espèce fait donc l'objet d'une fiche (cf. Annexe 5).

5.4.2 - Les habitats d'espèces

Un habitat d'espèces est un habitat favorable à l'implantation d'une espèce, soit pour sa nidification, soit pour son alimentation. Ainsi sur la « ZPS - Ecozone du Forez », douze habitats d'espèces de superficie variable sont présents (cf. Graphique 2) ainsi que deux habitats caractérisés par la dominance d'espèces exogènes (le Robinier faux-acacia et la Renouée du Japon). Ces invasives représentent un facteur de dégradation des communautés végétales en place. Elles peuvent conduire à long terme à l'extension d'habitats monospécifiques, peu favorables au développement de l'avifaune. Il est donc nécessaire de contrôler et de limiter la prolifération de ces espèces.

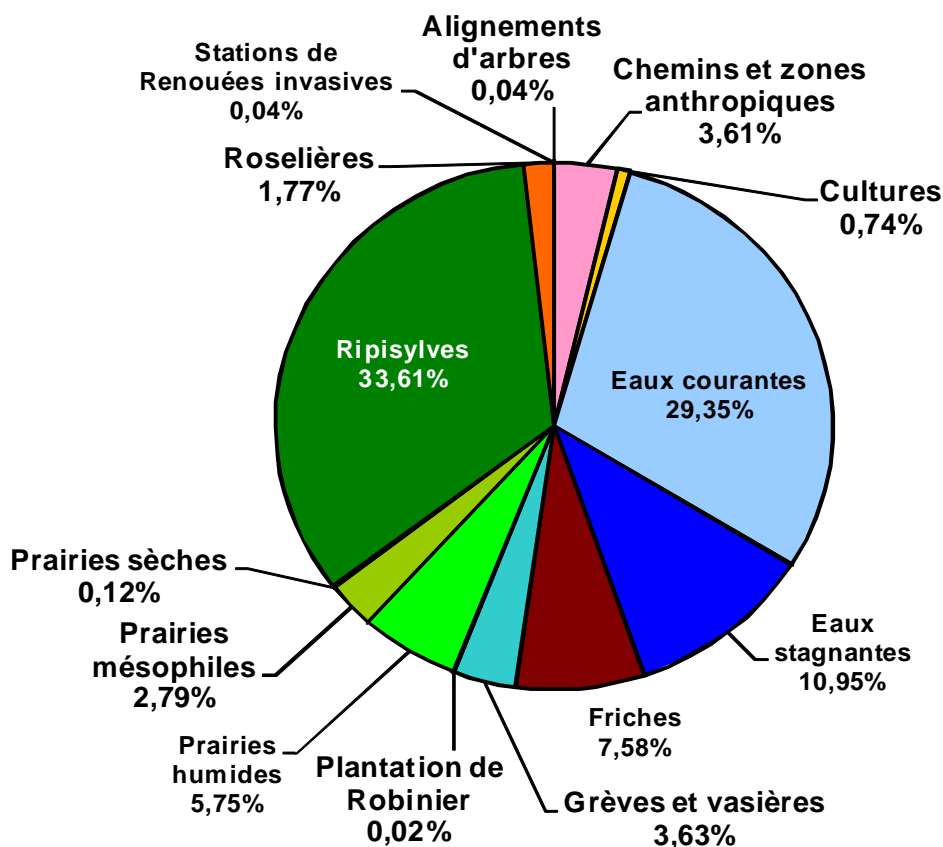
Les **milieux aquatiques** occupent une partie importante du site (40,30 %). Les eaux courantes ont une influence essentielle sur les autres milieux présents dans le lit mineur et majeur de la Loire. La dynamique des eaux contribue ainsi au rajeunissement des milieux. Ces eaux libres constituent un site d'alimentation pour la Sterne pierregarin, le Balbuzard-pêcheur, le Martin-pêcheur... Les eaux stagnantes regroupent l'ensemble des gourds, des mares et des étangs situés le long du lit majeur. Elles constituent des sites d'alimentation pour un grand nombre d'espèces en période de nidification (Martin-pêcheur, Aigrette garzette) ou de migration.

Les **boisements** occupent la majorité des surfaces terrestres observées (33,61 %). La dynamique végétale de rajeunissement par les crues permet le maintien des boisements à dominante de bois tendre (dominance de la forêt galerie de Saules blancs).

Une diversification des milieux forestiers est en cours, traduisant un retour progressif des forêts alluviales vers une dynamique naturelle (évolution vers les bois durs). Ces habitats constituent des sites de nidification pour le Milan noir, le Pic noir...

Les **milieux ouverts** tendent à disparaître au profit des boisements. Les roselières (1,77 %) et les grèves (3,63 %) se maintiennent mais ne représentent toujours qu'une partie infime du site ; elles seraient encore moins présentes si elles ne faisaient pas l'objet d'actions de gestion. D'autres unités écologiques sont également très restreintes et présentes de façon relictuelle telles que les prairies (8,66 %).

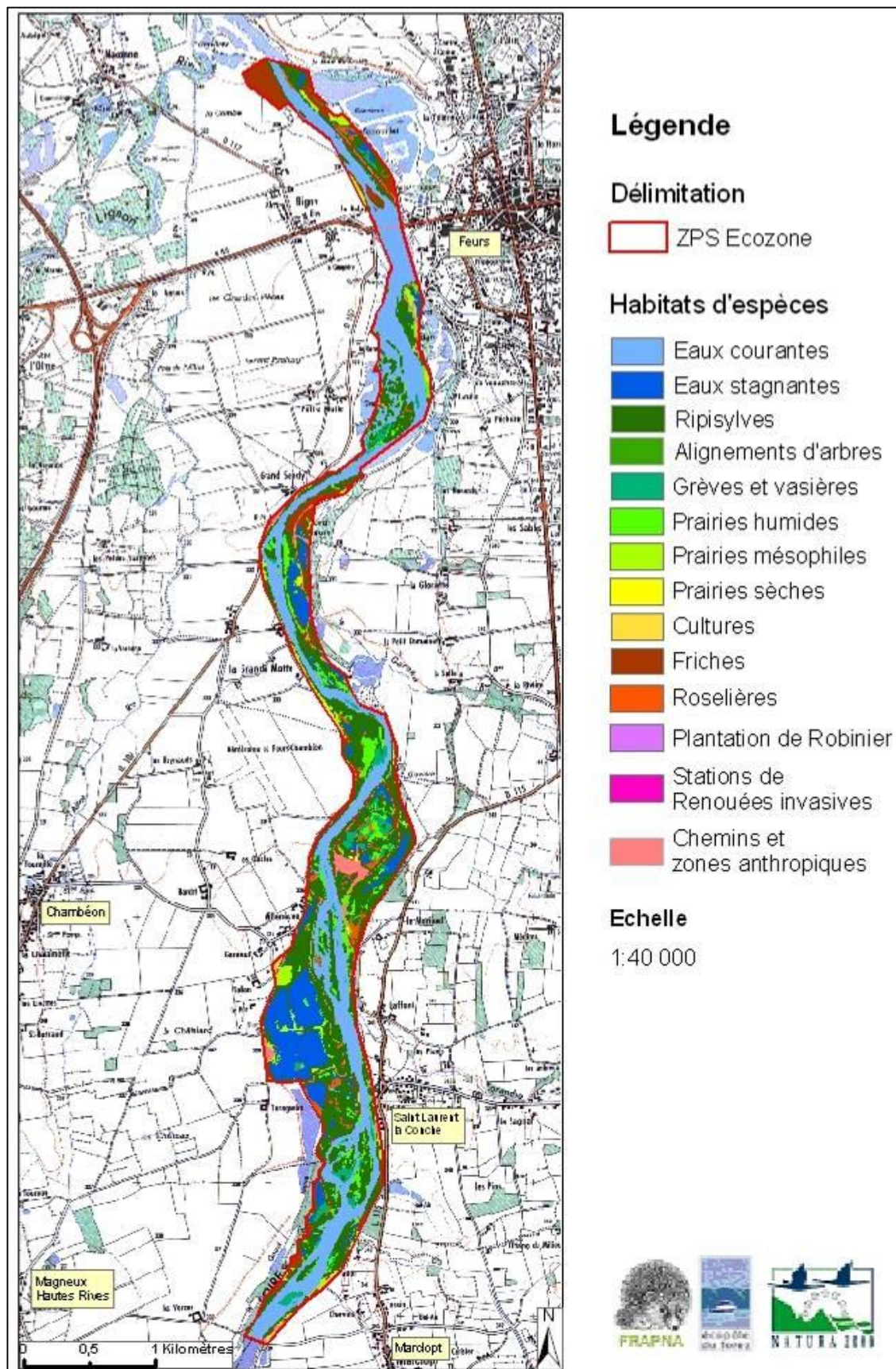
Enfin, les **zones anthropiques** occupent des surfaces non négligeables (4,37 %). Les cultures (0,74 %), abondamment présentes à proximité de la ZPS, constituent des sites d'hivernage, de repos en période de migration et de nidification (Édicnème criard, Busard Saint-Martin...).



Graphique 2 : Proportion des habitats d'espèces de la « ZPS - Ecozone du Forez »

Les habitats d'espèces ont été cartographiés dans le but de définir des zones à enjeux (cf. Carte 10). Chacun de ces habitats fait l'objet d'une fiche décrivant notamment la superficie, les espèces présentes et les enjeux de conservation (cf. Annexe 6).

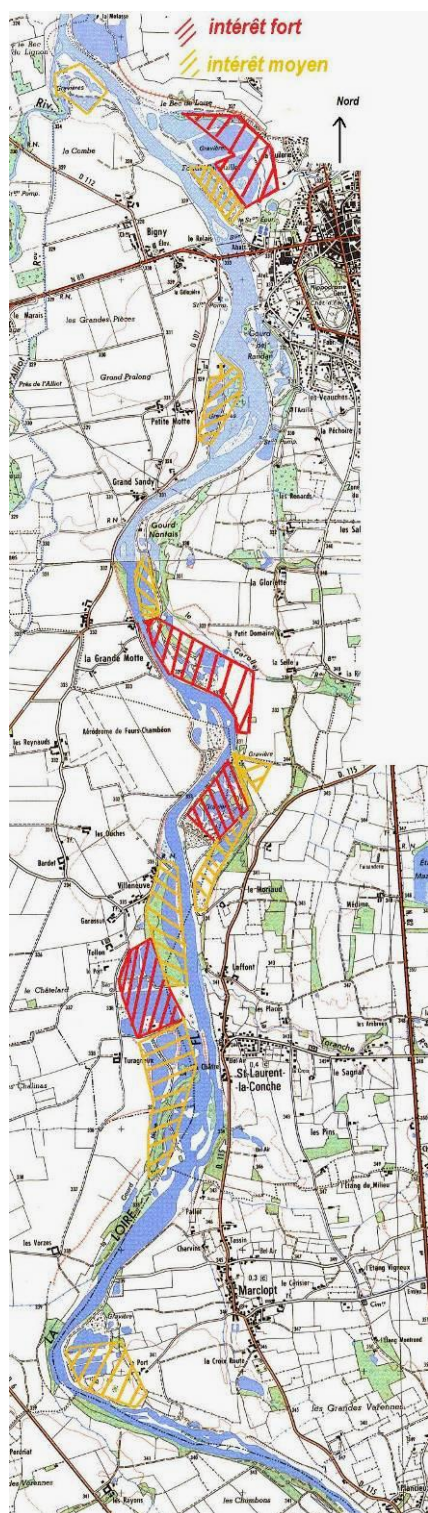
La diversité avienne varie en fonction des habitats présents (cf. Annexe 6). Globalement, beaucoup d'espèces à enjeux sont inféodées au milieu aquatique. Cependant, ces espèces dépendent étroitement d'autres milieux pour se nourrir, se reposer et nicher. Ainsi, certains habitats, de faible surface sur le site, présentent un intérêt majeur : les grèves, les vasières, les roselières et les prairies (de fauche, pâtures...). Ils sont menacés par la dynamique végétale du site qui entraîne progressivement la fermeture des milieux se traduisant par une prédominance de la ripisylve. Il est donc important de maintenir une hétérogénéité de milieux afin d'offrir à l'avifaune une diversité d'habitats en appliquant une gestion écologique.



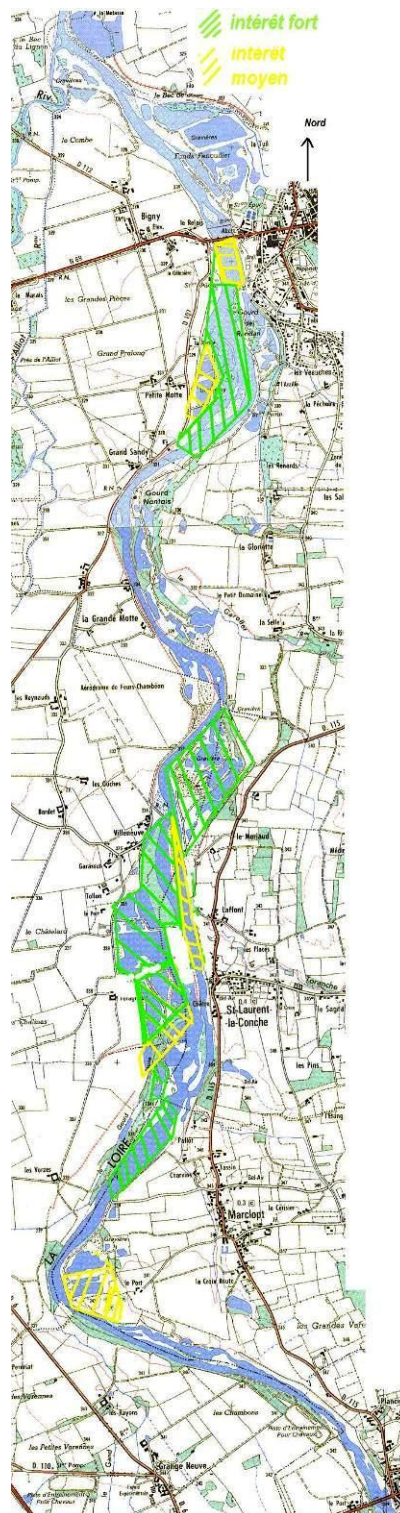
Carte 10 : cartographie des habitats de l'Ecozone du Forez

5.4.3 - Sensibilité ornithologique

L'avifaune se révèle très sensible au dérangement. Selon la période (nidification ou migration/hivernage), les secteurs de l'Ecozone du Forez présentent des intérêts ornithologiques différents illustrés par la carte 11. La définition de ces zones sensibles a été présentée et validée par les participants aux groupes de travail (FDCL, LPO, CGL...).



En période de nidification



En période de migration / hivernage

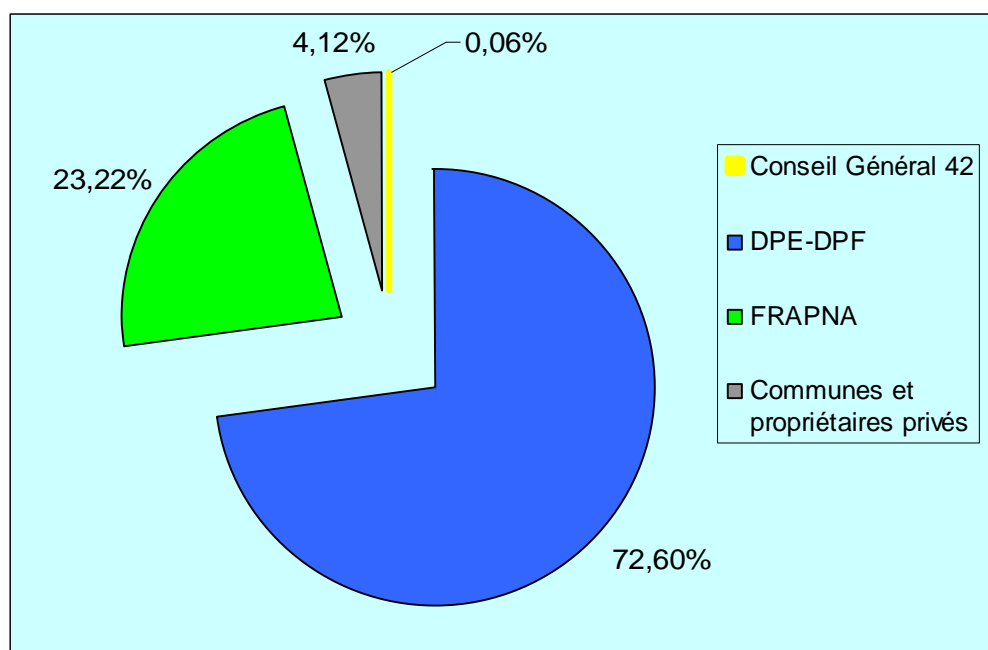
Carte 11 : Sensibilité ornithologique

6 - Diagnostic des activités socio-économiques

6.1 - Répartition du foncier de la « ZPS - Ecozone du Forez »

Les terrains de la « ZPS - Ecozone du Forez », tels que définis par l'arrêté ministériel appartiennent à (cf. Graphique 3) :

- la FRAPNA Loire ;
- l'Etat (DPF et DPE) ;
- le Conseil général de la Loire ;
- la Commune de Feurs ;
- des propriétaires privés (18 au total).



Graphique 3 : Proportion de chaque type de propriétaires des parcelles de la « ZPS - Ecozone du Forez »

La cartographie de répartition de ces parcelles est située en annexe 7.

La FRAPNA Loire gère environ 95 % du territoire de la « ZPS - Ecozone du Forez » (parcelles propriétés FRAPNA, DPF et DPE amodié). Le reste est constitué de parcelles des collectivités locales (Conseil général et Commune de Feurs), des propriétaires privés et du lit vif. La commune de Feurs a passé une convention avec le SMAELT pour la gestion de ses parcelles. Les propriétaires privés connus n'utilisent pas ou peu les sites présents dans la ZPS.

6.2 - Les activités industrielles et l'urbanisation

De manière globale, la « ZPS - Ecozone du Forez » représente une zone non urbanisée où les activités restent limitées et les communes possèdent une densité de population humaine assez faible (cf. Tableau 3).

	Feurs	St-Laurent-la-Conche	Marclopt	Magneux-Haute-Rive	Chambéon
Nombre d'habitants	7408	480	467	349	369
Surface (km ²)	24	15.7	8.7	12.5	16.9
Densité (hab/km ²)	209	31	54	28	22

Tableau 3 : Densité en habitants de chaque commune du site
Source : INSEE (1999 et 2005), Enquête annuelle de recensements

Dans le plan d'aménagement de chacune des communes concernées par le site, la zone est classée comme inondable et donc non constructible, sauf exception. Ainsi, l'Ecozone reste protégée d'une possible extension des zones urbaines. Cependant, elle se trouve en limite de la commune de Feurs pouvant générer diverses nuisances : pollution des eaux, dérangement de l'avifaune, dépôt d'ordures...

Sur la zone, il n'y a aucune industrie physiquement présente. Cependant, il persiste des servitudes de passage pour certaines entreprises ou exploitants.

A proximité de la zone, se trouvent des sites d'extractions de granulats. Le mode d'exploitation et le type de réaménagement ont une influence sur la circulation des nappes phréatiques.

Il faut noter aussi que le site se trouve à proximité de l'autoroute A72 reliant Saint-Etienne à Clermont-Ferrand qui ne semble néanmoins pas avoir d'impact sur la biodiversité de la zone.

6.3 - Les activités touristiques et de loisirs

6.3.1 - Le tourisme et les activités pédagogiques

Le tourisme dans la Loire reste limité puisque le département se place en dernière position au niveau de la région Rhône-Alpes (seulement 5.4 % des clientèles de la région en 2002). La fréquentation est essentiellement axée sur une clientèle de proximité issue majoritairement du département et dans une moindre mesure de la région Rhône-Alpes. Ainsi, la Loire tente depuis plusieurs années de développer un tourisme de qualité et raisonné sur son territoire.

Le **patrimoine historique** est très peu présent sur l'Ecozone proprement dite, probablement en raison de l'activité ancienne du fleuve et de ses inondations. Les seuls vestiges du passé sont les travaux d'endiguements dont les premiers débutèrent en 1702. A proximité de l'Ecozone, un patrimoine historique riche au niveau des villes se présente notamment à Montrond-les-Bains où le château date des XII^{ème} et XVI^{ème} siècles. Sur la commune de Feurs, il existe, en plus d'une église paroissiale du XV^{ème} siècle, un certain nombre de vestiges d'origine gallo-romaine : restes de murs romains, de fortifications et d'un forum. Sur la commune de Chambéon, en août 2008, des fouilles archéologiques ont également mis à jour des vestiges d'origine gallo-romaine (essentiellement des poteries). Un partenariat avec l'Ecopôle du Forez va probablement être mise en place afin de proposer des visites mêlant la découverte de l'archéologie et de la nature.

L'Ecopôle du Forez et à moindre mesure l'Ecozone constitue un site remarquable pour la **découverte de la nature** par le public, tant par ses équipements que par les possibilités d'observation qu'il offre. Le site de l'Ecopôle est composé de plusieurs chemins de randonnées pédestres ponctués d'observatoires, de bornes sonores, de panneaux d'interprétation. Deux bâtiments sont présents sur le site : la « Ruche » qui sert de salle de réunions et de salle hors-sac et la « Nef » qui constitue le bâtiment d'accueil du public (cf. Carte 12). Ce dernier offre le point de vue le plus remarquable sur les étangs de l'Ecopôle du Forez. On y trouve aussi une muséographie qui présente les richesses du site et sensibilise les visiteurs aux enjeux et aux problématiques du fleuve Loire.

Des **visites guidées** ont lieu tout au long de l'année, trois après-midi par semaine et d'autres visites plus thématiques se font sur des périodes plus restreintes (abeilles, castors,...).

La FRAPNA Loire utilise aussi ce site pour diverses **animations** auprès de scolaires. Ce site affiche une vocation d'éducation à l'environnement avec la mise en place d'une mare pédagogique, d'activités ludiques (puzzles géants, praxinoscope...), de jumelles et de longues-vues.

Le site de l'Ecozone, hors Ecopôle, est le lieu d'un **tourisme de nature**. Plusieurs aménagements (sentiers, tables de pique-nique, panneaux d'interprétation) permettent de profiter pleinement de la richesse du patrimoine naturel. Depuis 2007, un nouveau sentier relie la commune de Feurs à l'Ecopôle. Ce sentier exclusivement pédestre se situe en rive gauche de la Loire. Une convention de passage « **Schéma d'itinéraire de randonnée des bords de Loire** », signée en juillet 2007 entre la Communauté de Communes de Feurs en Forez et les différents propriétaires des parcelles, assure la circulation des promeneurs sur les parcelles de la FRAPNA dans le cadre de ce sentier.

6.3.2 - Les activités de loisirs

┆ Sport motorisé

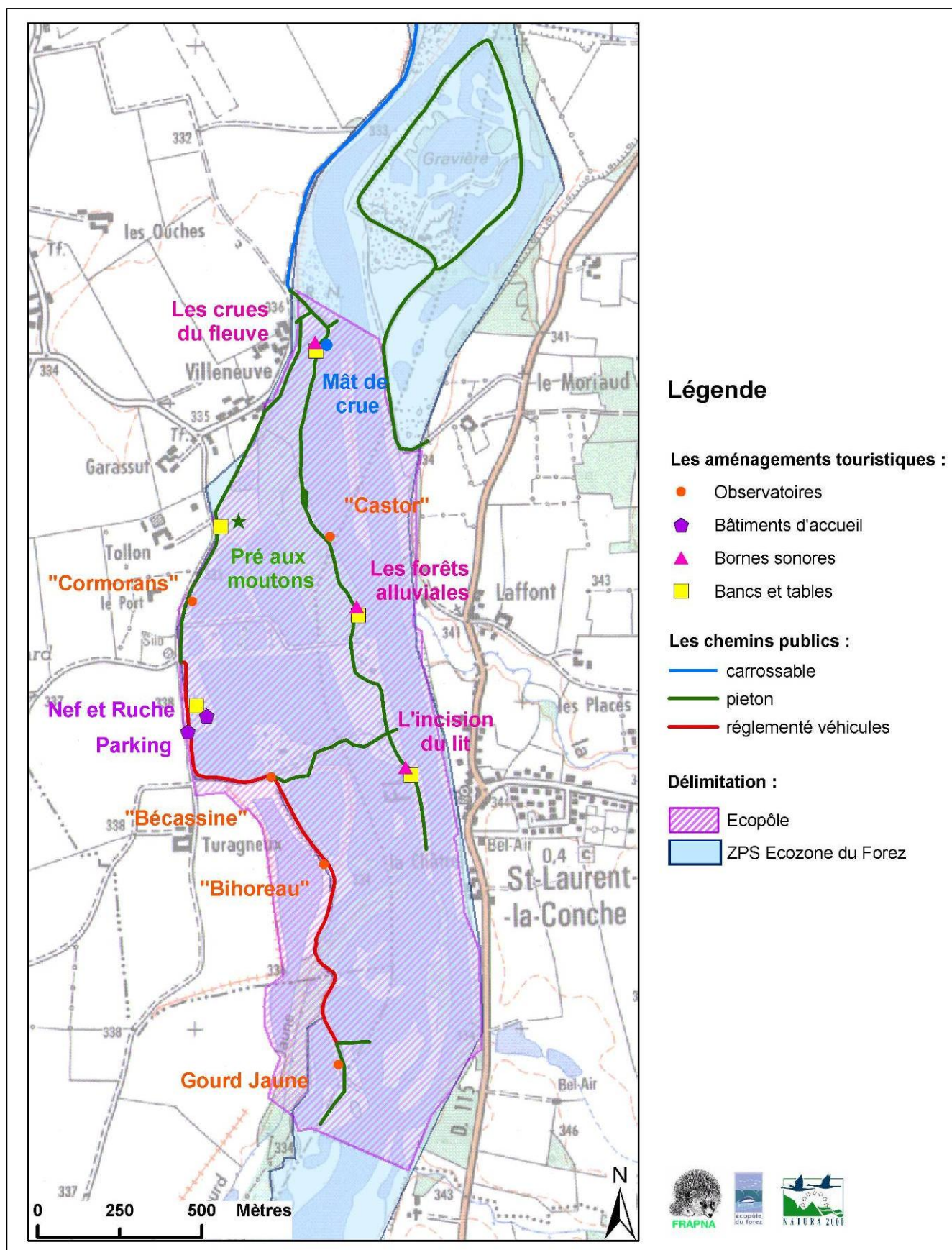
Tous les sports motorisés sont interdits sur les parties non carrossables de l'Ecozone selon la loi de 1991 car jugés nuisibles aux espèces et aux habitats présents. Cependant, ces sentiers sont régulièrement parcourus par des quads ou des motos qui perturbent la quiétude du site. Certains secteurs sont également empruntés par des automobiles provoquant dérangement et dépôts d'ordures.

┆ Sport nautique

La Loire est classée comme non navigable sur le site. Des descentes en canoë sont cependant effectuées notamment pour l'inventaire des oiseaux. Certaines portions sur la commune de Feurs sont strictement interdites à la navigation mais néanmoins utilisées ponctuellement par des locaux (pêche, ballade).

┆ Circulation aérienne

La présence de l'aérodrome de Chambéon à proximité de la ZPS constitue potentiellement une source de nuisance. En effet, le passage régulier d'avions, d'ULM... peut stresser les oiseaux des étangs et provoquer un dérangement qui peut être plus marqué par le passage de montgolfières, au dessus du site, qui génère des vols massifs, susceptibles de créer un affaiblissement des espèces nicheuses et hivernantes. A ce titre, le dialogue entamé avec les associations d'aéronautes doit être poursuivi.



Carte 12 : Equipements d'accueil sur le site de l'Ecopôle du Forez

6.4 - Les pratiques cynégétiques et piscicoles

6.4.1 - La chasse

Une Réserve Départementale de Chasse (tout gibier) s'étend depuis le gué des Vorzes jusqu'au bec de Loise, sur la totalité des terrains de l'Etat de la délimitation provisoire de la ZPS soit sur près de 70 % du site. Sur les propriétés privées, la chasse est pratiquée ou non par les ayants droits. Sur la totalité des terrains appartenant à la FRAPNA Loire, elle est interdite sous toutes ses formes. Toutefois, actuellement, une régulation des sangliers sur les parcelles de l'association est réalisée par des chasseurs sous convention avec la FRAPNA Loire.

La régulation par piégeage des mammifères exogènes (Ragondin et Rat musqué) est effectuée par la Fédération des Chasseurs de la Loire sur l'Ecozone.

Sur le DPF de Marclopt, Montrond-les-Bains et Chalais-le-Comtal du « projet - Ecozone du Forez », la chasse aux oiseaux d'eau est autorisée.

6.4.2 - La pêche

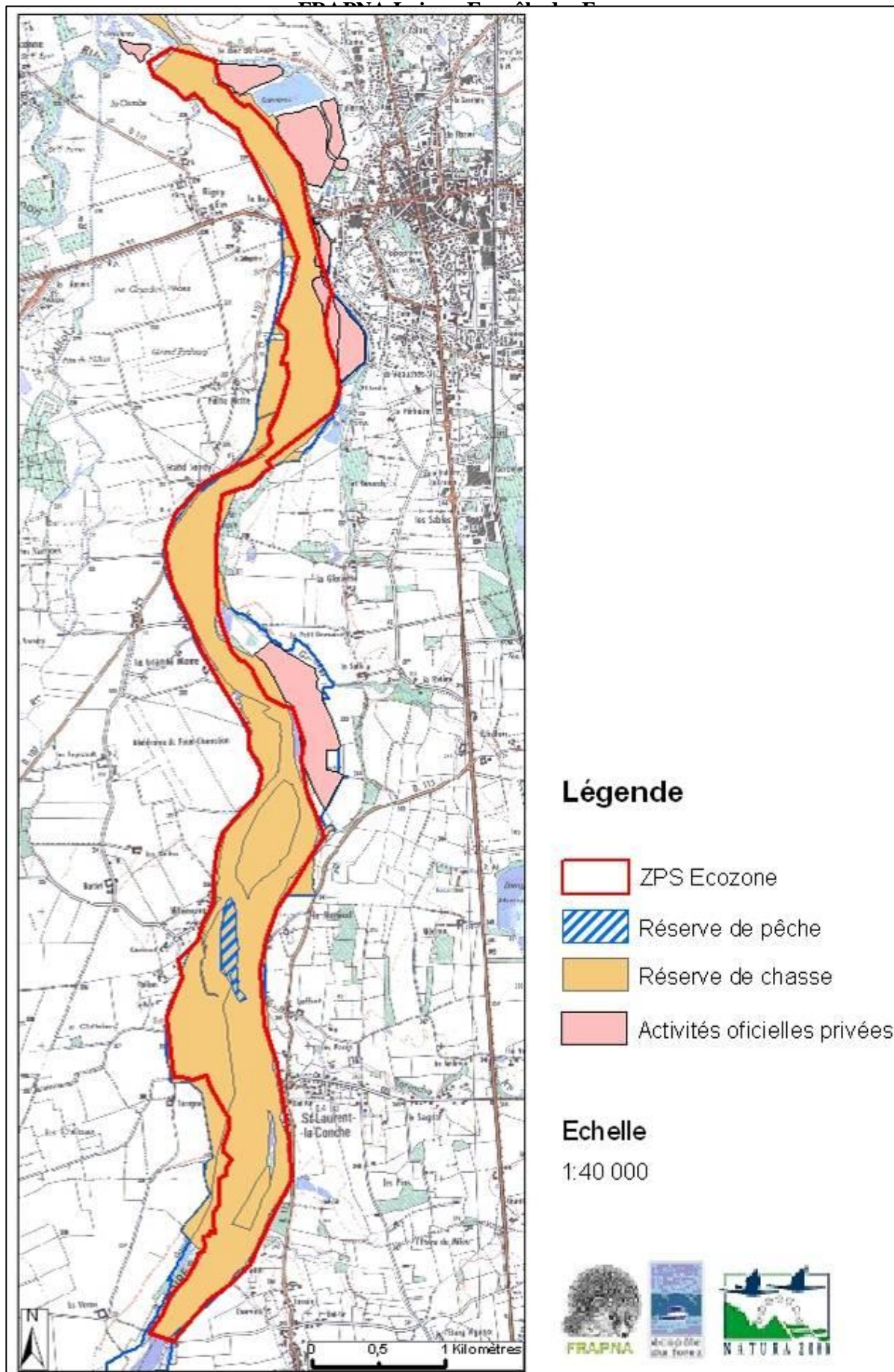
La pêche n'est pas autorisée sur l'ensemble des plans d'eau de la FRAPNA Loire. Néanmoins, quelques plans d'eau sont utilisés par les pêcheurs en toute illégalité (bassins de la Petite Motte et de la Caille). Une signalisation de l'interdiction de pêche sur les gravières de la Petite Motte a été mise en place. Son efficacité reste à prouver, étant donné les actes de vandalisme régulièrement constatés.

Sur la Loire, la pêche est gérée par l'association "La Gaule Forézienne", réunissant sur le secteur d'étude les pêcheurs à la ligne des cantons de Feurs et de Montrond-les-Bains, dépendant de la fédération des pêcheurs de la Loire. Par ailleurs, le Bras du Brochet et le Gourd de Villeneuve constituent une réserve nationale de pêche sur 750 m de longueur. Cette dernière a été établie en accord avec les collectivités locales et les fédérations compétentes principalement pour le frai du Brochet.

6.4.3 - La pisciculture

La pisciculture est présente essentiellement sur les étangs de la plaine du Forez et représente une part importante du patrimoine culturel de ce territoire.

La présence des Grands Cormorans, depuis la fin du XX^{ème} siècle, engendre des problèmes de « cohabitation ». En effet, leur prédation peut provoquer une réduction du rendement piscicole. Néanmoins, l'espèce fait l'objet de suivi régulier et le dialogue territorial canalise les conflits d'intérêts entre les différents acteurs.



Carte 13 : Activités cynégétiques et piscicoles

6.5 - Les activités agricoles

L'agriculture constitue une part importante de l'activité économique des communes sur lesquelles s'étend l'Ecozone. Selon les communes, la Surface Agricole Utilisée communale représente de 46 % (Feurs) à 84 % (St-Laurent-la-Conche) de la surface communale. Cependant, sur la « ZPS - Ecozone du Forez », elle représente moins de 1% de la surface totale et se trouve en limite du site.

Selon les divers recensements agricoles (1979, 1988, 2000), le nombre d'exploitations a légèrement diminué mais leur surface moyenne a augmenté, notamment sur les communes de Magneux-Haute-rive et Chambéon. Seule la commune de Feurs connaît une baisse de la surface des exploitations, probablement due à l'urbanisation.

En bordure immédiate de l'Ecozone, l'agriculture est principalement orientée vers la grande culture avec une part importante pour la culture de céréales et de maïs fourrage. La Surface Toujours en Herbe se maintient sur quelques communes malgré une progression importante des surfaces en terre labourable. La grande culture nécessite en outre l'utilisation de l'irrigation et la surface des terrains irrigués connaît une forte progression depuis 1979 sur certaines communes (+530% à St-Laurent-la-Conche, soit 340 ha en 2000).

Globalement, l'élevage sur les communes de l'Ecozone est très présent avec une orientation bovine à viande dominante. Des nuances existent toutefois par la présence d'élevages bovins pour le lait et d'élevages de volailles. Sur la « ZPS - Ecozone du Forez », ces activités sont peu présentes et se limitent à quelques pâtures bovines et ovines. En effet, la FRAPNA Loire possède quelques moutons sur le site de l'Ecopôle du Forez. Certaines parcelles à proximité de la Loire sont également pâturées, notamment deux parcelles de la FRAPNA Loire d'une surface totale de 0,22 ha faisant l'objet d'un contrat de prêt à destination environnementale, signé le 7 juillet 2007 (valable pour une durée de 3 ans), avec M. Belon. Enfin, les parcelles des autres propriétaires privés ne sont généralement pas utilisées à des fins agricoles.

Le site n'est pas toujours bien vu des agriculteurs riverains. L'Ecozone est considérée comme une zone refuge pour les sangliers qui peuvent provoquer énormément de dégâts dans leurs cultures. La FRAPNA Loire a donc mis en place, depuis trois ans, des battues de décantonement et des tirs durant les périodes d'ouverture. L'impact de ces régulations est très positif car elles génèrent la destruction directe d'un nombre significatif d'animaux et le décantonement des sangliers dans les terrains voisins. Ces chasses ont permis d'améliorer les relations de l'association avec les riverains. Cependant, elle ne peut se pratiquer sur la totalité du site puisque la majeure partie appartient à l'Etat.

6.6 - Un patrimoine culturel corrélé au patrimoine naturel

La « ZPS - Ecozone du Forez » reste donc un lieu peu anthropisé pouvant être qualifié de "naturel". Cependant, il est étroitement lié aux activités qui l'entourent. En effet, les activités agricoles avoisinantes ont un impact direct sur la qualité des eaux souterraines et des étangs et la nappe subit les différents apports de l'agriculture et de l'élevage. Ainsi, les milieux environnants jouent un rôle direct dans la préservation de l'avifaune. Il faudrait envisager la mise en place de M.A.E.T sur les zones proches.

Hors Ecozone, les espèces sont alors soumises à l'impact de la chasse et de l'agriculture lors des récoltes mécanisées. Les espèces nichant dans les champs alentours comme l'Édicnème criard sont donc directement menacées.

Globalement, la seule activité importante de la « ZPS - Ecozone du Forez » est l'écotourisme et comme toute activité, elle nécessite d'être correctement gérée. En effet, une surfréquentation notamment sur des zones de nidification et/ou d'hivernage pourrait entraîner un dérangement direct sur les espèces. En période de chasse, la menace est accentuée puisque l'Ecozone constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces. Le maintien de la quiétude du site est primordial pour assurer leur protection.

6.7 - La "ZPS - Ecozone du Forez" et les acteurs locaux

Lors de l'élaboration du DOCOB, les acteurs locaux ont été rencontrés lors des réunions et dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs. Ce sont :

§ Pour les collectivités

- Communauté de Communes de Feurs en Forez : Monsieur NIGAY et Monsieur CHASSIN (Président de la commission environnement),
- Communauté d'agglomération Loire-Forez : Mesdames TROCELLIER et PALAY,
- Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire-Toranche : Monsieur CHASSIN (Président) et Mademoiselle MILLOT (Chargée de mission),
- Conseil général de la Loire : Monsieur RUSSIAS (Technicien),
- Conseil Régional Rhône-Alpes : Monsieur SEMELLET (Technicien),
- Commune de Chambéon : Madame DELORME (Maire),
- Commune de Marclopt : Monsieur BERNARD (Maire et Président du COPIL de la ZPS « Plaine du Forez »),
- Commune de Magneux-Haute-Rive : Monsieur DUMAS (Maire),
- Commune de Saint Laurent-la-Conche : Monsieur POYADE (Maire),
- Commune de Feurs : Monsieur NIGAY (Adjoint au maire et Conseiller général).

§ Pour les administrations

- DDEA : Messieurs VIE et EPINAT, Madame GOBARD,

§ Pour les associations locales

- Fédération de Chasse de la Loire : Monsieur AUBRET (Président) et Mademoiselle GUENEAU (Directrice adjointe),
- Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique : Monsieur DUTEL (Président) et Monsieur DURY (Vice Président),
- Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature section Loire : Monsieur FAURE (Président),
- LPO section Loire : Madame GUILLAUME (Présidente) et Monsieur TEYSSIER (Directeur),

§ Pour les propriétaires

Les propriétaires ont été invités, par courrier, à une réunion commune, où seul Monsieur CHENEVARD, agriculteur, s'est déplacé, les autres ont été rencontrés lors d'entretiens individuels :

- Monsieur DE ROQUEFEUIL (propriétaire agriculteur),
- Monsieur QUINTIN (association « Entre deux eaux » et propriétaire),
- Messieurs Paul et Laurent THOMAS (propriétaire et exploitant de granulats),

- Monsieur MONTSERRET (propriétaire et Président du syndicat des étangs du Forez).

Suite aux nombreux entretiens réalisés par l'équipe, il en est ressorti que les acteurs du territoire perçoivent l'Ecozone comme un site naturel bien géré par la FRAPNA Loire et un lieu de quiétude pour les espèces. Ils ont, pour la plupart, conscience des enjeux liés aux richesses naturelles dont la « ZPS - Ecozone du Forez » regorge. La désignation en tant que site "Natura 2000" ne leur pose pas de problèmes particuliers. Cependant, les propriétaires désirent garder la maîtrise de leur terrain.

Certains souhaitent une cohérence forte entre la « ZPS - Ecozone du Forez » et le PPA de l'Ecozone ainsi qu'entre les diverses ZPS et SIC. Il leur apparaît aussi important de prendre en compte le fonctionnement hydraulique de l'ensemble du site. Pour certains acteurs, la présence de public ne doit pas être préjudiciable à celle de l'avifaune. Il se révèle nécessaire de canaliser la circulation en fonction des enjeux écologiques. Beaucoup d'entre eux s'interrogent au sujet d'espèces dites à problème comme le Sanglier et le grand Cormoran.

Un grand besoin d'information se dégage et les acteurs demandent à être plus régulièrement informés des activités de l'Ecopôle.

Il sera important de considérer l'ensemble de ces questions dans la gestion du site afin de favoriser l'intégration de la ZPS avec son environnement.

7 - Les enjeux de conservation

Le diagnostic écologique et socio-économique permet de définir plusieurs grands enjeux de conservation qui constituent autant de pistes de réflexion.

7.1 - Les enjeux écologiques

La « ZPS - Ecozone du Forez » est avant tout considérée comme un site important de reproduction et de tranquillité en période d'hivernage pour l'avifaune qu'il convient de conserver. La conservation des populations d'oiseaux et de leur diversité passe par la préservation et la gestion des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire mais également par la connaissance des lieux précis de nidification et de nourrissage.

7.1.1 - Les enjeux concernant les espèces

Les enjeux de conservation des 34 espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux » dépendent du rôle des habitats (nidification, alimentation, hivernage), du statut et de la dynamique de chaque espèce. Il en est de même pour les 45 espèces de l'Annexe II. Les études scientifiques sont donc importantes pour estimer la viabilité des populations et constituent un atout majeur pour la conservation des espèces du site.

Des suivis scientifiques pour plusieurs espèces (Martin-pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur, certains rapaces et hérons nicheurs) doivent au préalable être réalisés afin de déterminer les enjeux de conservation.

Les suivis des oiseaux d'eau et de certains limicoles permettent de définir précisément les actions à mettre en œuvre et de démontrer l'importance des populations présentes. La conservation de ces espèces en Annexe I ou II de la directive « Oiseaux » est donc prioritaire.

Depuis quelques années, de nouvelles espèces (Mouette rieuse, Sterne pierregarin) nichent sur le site grâce aux aménagements effectués. D'autres semblent s'installer comme le Cygne tuberculé ou tentent de le faire comme la Guifette moustac. Néanmoins, l'augmentation des niveaux d'eau a provoqué l'échec de l'installation. La présence de nombreuses espèces semble donc étroitement liée à la qualité des milieux, des réaménagements écologiques et de l'hydrologie.

Des tableaux récapitulatifs des enjeux de conservation des espèces de la directive « Oiseaux » permettent d'apporter une première réflexion sur les actions à mettre en œuvre (cf. Annexe 8 et 9).

7.1.2 - Les enjeux concernant les habitats

La préservation d'une diversité d'habitats est essentielle au maintien de l'ensemble des espèces et de populations aviennes viables sur la « ZPS - Ecozone du Forez ».

Certains habitats à forte valeur patrimoniale (les roselières, les grèves, les vasières et les milieux ouverts) ont des superficies faibles et sont directement menacés de disparition sans intervention.

La dynamique spontanée de la végétation (successions écologiques) entraînent progressivement la fermeture des milieux et sans perturbation majeure, les milieux pionniers tendent à disparaître (les espèces pionnières sont remplacées par des espèces de milieux plus évolués jusqu'à formation de boisement).

Les boisements progressent au détriment des milieux ouverts, habitats de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Ces milieux nécessitent donc une action de l'homme sous la forme d'un éventuel "rajeunissement" artificiel périodique dans le cadre d'une gestion écologique.

D'autres milieux sont également à prendre en considération. En effet, la végétation flottante, utilisée comme nourriture et lieu de nidification pour la plupart des oiseaux d'eau, joue un rôle primordial. Sans la présence de ce milieu, plusieurs espèces pourraient abandonner le site faute de conditions favorables à leur maintien.

Un tableau récapitulatif des enjeux de chaque habitat a été réalisé (cf. Annexe 10).

7.1.3 - Enjeux transversaux concernant le site (le fleuve et ses annexes)

La plupart des espèces présentes sont inféodées aux milieux aquatiques. Leur protection passe obligatoirement par une gestion durable du fleuve et de ses annexes.

Le fleuve Loire présente un dysfonctionnement majeur à cause des multiples perturbations qu'il a subi entraînant notamment la disparition de certaines connexions entre le fleuve et ses annexes hydrauliques, la diminution de l'érosion des berges et une incision du lit mineur.

L'hydrosystème fluvial doit donc être restauré. La réflexion doit être menée à l'échelle du bassin versant. Dans le cadre du SAGE Loire Forézienne, une étude approfondie du fleuve et de ses enjeux est en cours de réalisation pour aboutir à des actions concrètes et opérationnelles.

A l'échelle de la « ZPS - Ecozone du Forez », il est nécessaire, pour le maintien des habitats, de conserver et de restaurer les connexions entre le fleuve et ses annexes et de recréer ou de restaurer les habitats liés à la dynamique fluviale. En parallèle, ces actions requièrent aussi la gestion et le suivi des niveaux d'eau. En effet, la présence de grèves ou de zones exondées est primordiale pour la nidification et l'alimentation de nombreuses espèces. Cependant, la gestion des niveaux d'eau reste délicate mais est facilitée par l'installation de vannes.

L'intérêt de chaque annexe hydraulique dépend de la diversité avienne en période de nidification ou d'hivernage. Une carte de ces sites a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

7.2 - Les enjeux socio-économiques

La dimension touristique de l'Ecopôle du Forez nécessite des aménagements qui limitent le dérangement de l'avifaune. Une forte fréquentation pourrait entraîner un dérangement majeur pour la faune, notamment en termes de pollutions (sonore et déchets). Or, la quiétude des espèces demeure la priorité du site. Sur l'Ecopôle et plus généralement l'Ecozone, divers aménagements existent afin d'observer la faune sauvage sans dérangement. Cependant, certains lieux doivent rester inaccessibles au public : ils constitueront des zones « sanctuaires » consacrées à la nidification. Chaque aménagement futur sur la « ZPS - Ecozone du Forez » devra prendre en considération ces zones.

La fréquentation du site de l'Ecopôle du Forez, principalement dans la Nef (bâtiment d'accueil), est assez bien connue. Cependant, le nombre de visiteurs fréquentant les sentiers des différents sites reste peu connu. Or, ce public peut présenter un risque de dérangement important. De nouveaux aménagements peuvent être nécessaires pour canaliser les visiteurs afin d'assurer la quiétude des espèces.

A noter que, conformément à l'article L414-1 du code de l'environnement : « la pêche, les activités aquacoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets ».

Cependant, d'autres activités sur le site peuvent engendrer des nuisances :

- § Les **passages aériens** notamment de montgolfières et aussi d'avions militaires passant le mur du son à proximité effrayent les espèces présentes ;
- § Le **braconnage** est source de dérangement et de dégradations des milieux ;
- § La **circulation d'engins motorisés** (quads, motos, automobiles) est canalisée actuellement sur la majeure partie. Il est cependant nécessaire de rester extrêmement vigilant ;
- § Sans remettre en cause le principe de non dérangement de l'activité de **chasse lorsqu'elle est exercée dans le cadre réglementaire**, sur ce territoire refuge, l'activité cynégétique en période d'hivernage peut provoquer des vols affaiblissant les espèces. Les battues administratives éventuelles au moment des nidifications peuvent détruire des nichées ou provoquer leur abandon. Afin d'assurer au mieux la régulation de la population des sangliers en limitant les impacts sur les oiseaux, la chasse devrait donc être pratiquée dès le mois d'août.
- § **Fréquentation anarchique humaine** ou de publics particuliers sur certains secteurs peut occasionner du dérangement, d'où la nécessité de bien canaliser le public et définir les accès motorisés.

7.3 - Les enjeux en termes de communication

Les divers entretiens ont fait ressortir un problème de communication entre la FRAPNA Loire et les différents acteurs du site. La FRAPNA Loire est parfois considérée comme une association qui se détourne de son objectif principal « restaurer la biodiversité et valoriser la gestion écologique par le suivi scientifique » pour se concentrer davantage sur la mise en valeur touristique. Ces pensées témoignent surtout d'un manque de communication autour des activités du site. Un effort important doit donc être réalisé en direction des riverains et des collectivités locales.

7.4 - Des espèces « à problèmes » à surveiller

Plusieurs espèces animales et végétales, dites « à problèmes », existent sur le site :

- § Les **rongeurs exogènes**, Ragondin et Rat musqué, occasionnent des dégâts sur les ouvrages hydrauliques, les cultures et la végétation flottante. Possédant un fort taux de fécondité, il est difficile de lutter contre la présence de ces espèces. Néanmoins, des campagnes de piégeages permettent de limiter leur prolifération mais leur éradication semble difficile ;
- § Les **espèces végétales exogènes** représentent un facteur de dégradation des communautés végétales en place. Certaines espèces telles que la Jussie peuvent engendrer des menaces sérieuses d'invasion risquant de conduire à long terme à des habitats monospécifiques ;
- § Le **Sanglier** présente un enjeu socio-économique important de part les dégâts qu'il peut provoquer dans les cultures riveraines. La problématique concernant cette espèce a été plusieurs fois abordée lors des entretiens. Sa limitation semble donc nécessaire et l'effort de régulation entrepris actuellement doit être poursuivi sur les propriétés de la FRAPNA Loire.

- § Le **Grand Cormoran** provoque des dégâts chez les pisciculteurs. Les tentatives de réduction des populations ont toutes échoué. En effet, les campagnes de chasse ou d'effarouchement devraient privilégier les zones de nidification aux lieux d'hivernage. Seul un suivi poussé, voire une étude approfondie sur l'espèce, pourrait aider les pisciculteurs de la plaine du Forez afin de savoir quand, où et dans quelle proportion l'espèce se nourrit et de mieux appréhender l'impact sur les étangs.

8 - Préconisations de gestion : plan d'action

A la demande des participants au comité de Pilotage, la Charte « Natura 2000 » du site FR 821 2024 Oiseaux « Plaine du Forez » a été ajoutée et s'appliquera au site FR 8212002 « Ecozone du Forez », (voir Annexe X).

La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 applicables à ce site seront mises en annexe XII, une référence y sera faite dans la fiche action.

Les fiches actions se répartissent en trois parties :

- § **Animation / communication**
- § **Gestion**
- § **Etudes et suivis**

8.1 - Fiche actions animation/communication (Actions AC)

- Animation et communication autour de Natura 2000

ZPS Ecozone du Forez Code FG 09	Animation et communication autour de Natura 2000
Correspondance / plan d'actions 2003-2008	Action non prévue dans le plan d'actions 2003-2008
Objectifs	Coordonner le projet Mettre en œuvre la démarche Natura 2000
Localisation	Ecozone (ZPS)
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre régulière des partenaires concernés - Communication sur les enjeux de la ZPS auprès du grand public et des scolaires
Description de l'action	<p>Problématique</p> <p>L'animation de la mise en œuvre de Natura 2000 doit assurer une coordination et un fonctionnement optimal de la réalisation du DOCOB.</p> <p>Lors des diverses entretiens pour la réalisation du DOCOB, une demande importante d'information est apparue de la part des personnes rencontrées (acteurs locaux, élus, propriétaires, locataires, riverains...). Il est donc nécessaire pour une meilleure gestion concertée du site, d'informer sur son importance et sur les actions mises en œuvre. Le DOCOB doit être accessible à tous et les enjeux du site connus.</p> <p>Actions à engager</p> <p>+ Animation de la mise en œuvre de Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Gestion concertée : réunions et rencontres</u> <p>Des rencontres régulières entre le gestionnaire et les services de l'état devront être prévues ainsi qu'avec les propriétaires, les riverains et les divers partenaires.</p> <p>Une fois par an, une réunion spécifique sera organisée à destination du comité de pilotage afin de leur présenter l'avancement du projet. Toutes les réunions devront faire l'objet de convocations écrites au moins 15 jours à l'avance et de comptes-rendus diffusés à l'ensemble des partenaires.</p> <p>Une réunion annuelle par secteur (Chambéon/Magneux, Feurs, Saint Laurent/Marclopt) sera organisée un samedi après midi. Elle comprendra la visite d'un site à destination de tous les riverains de l'Ecozone et des acteurs du site (propriétaires, locataires, élus, acteurs locaux et représentants des établissements publics concernés).</p>

<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none">- <u>Diffusion du DOCOB</u> Le DOCOB sera communiqué à toutes les communes en version informatique et en version papier sous forme de classeur. Cette configuration a pour but d'être aisément modifiable, principalement pour les actions et les contrats Natura 2000 qui seront mis en place avec les différents propriétaires du site. Une version informatique sera communiquée à tous les membres du comité de pilotage. - <u>Suivi, synthèse et évaluation</u> Une synthèse annuelle des résultats des actions sera rédigée ainsi qu'une synthèse quinquennale. Le DOCOB fera également l'objet d'une évaluation. <p>Le dossier pour les MAE devra être réalisé et l'ensemble de ces actions fera l'objet de suivi régulier.</p> <p>+ Communication de la ZPS</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un <u>dépliant</u> (exemple : 8 pages, quadrichromie, format A5), qui comportera des informations simples et concises. Il présentera Natura 2000, la ZPS et de ses enjeux, le site, son intérêt avifaunistique (migration, hivernage, nidification...). <p>Ce document sera diffusé auprès des acteurs du territoire et des collectivités locales. Il sera mis à disposition dans les offices de tourisme du secteur et sur l'Ecopôle du Forez. Une réactualisation de ce document sera prévue au bout de 5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une <u>lettre annuelle</u> avec une partie avifaunistique concernant les espèces de la Directive pourra être éditée (A4 recto verso) et diffusée auprès des riverains et des acteurs locaux. Elle pourra être intégrée aux documents de communication propres au site. <p>Pour ces publications, un comité de relecture sera mis en place.</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisation <u>d'intervention pour chaque école primaire</u> des communes de l'Ecozone. Elle sera composée d'une partie théorique en classe et d'une visite sur le site de l'Ecozone. Elle devra montrer la place de l'Ecozone dans le réseau européen de biodiversité, son intérêt et présenter quelques actions caractéristiques. Ces interventions seront ludiques et participatives et s'inscriront dans le projet pédagogique des classes. Le secondaire pourra être concerné en fonction des demandes. Ce projet est conditionné par l'obtention de financements complémentaires.
---	--

Précautions particulières								
Remarques								
Programmation	Action continue de 2009 à 2013							
Niveau de priorité	Priorité 1							
Maîtrise d’ouvrage / maîtrise d’œuvre	FRAPNA Loire							
	Partenaire(s)	Membres du comité de pilotage						
	Prestataires extérieurs							
Lien avec d’autres actions ou projets	ZPS Ecozone							
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL	
	Directeur	2	2	2	2	2	10	
	Chargé d’études, Animateur, guide	10	10	10	10	10	50	
	Technicien, hôtesse							
	Autres : stagiaire							
Moyens matériels								
Coût	Fonctionnement	Animation du DOCOB : 8 000 €/an						
	Investissement	Lettre N2000 500 €(annuel) 2009 Dépliant N2000 500 €						
	TOTAL							
Financement								
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées et de participants - Nombre de rencontres - Nombre de contrats Natura 2000 							

8.2 - Fiche actions gestion (Actions AG)

Pour ces actions le maitre d'ouvrage est la structure porteuse désignée par le COPIL.

- Actions concertées pour la gestion du site (AG 01)
- Restauration, maintient et création de roselières (AG 02)
- Création et entretien de zones à végétation flottante (AG 03)
- Création et entretien de falaises de sable (AG 04)
- Maintient d'une dynamique de milieux (AG 05)
- Aide à la reproduction d'oiseaux patrimoniaux (AG 06)
- Maintien, création et restauration de grèves et zones exondées (AG 07)
- Création et entretien de connexions entre la Loire et ses annexes (AG 08)
- Restauration expérimentale du lit du fleuve (AG 09)

ZPS Ecozone du Forez AG 01	Actions concertées pour la gestion du site
Objectifs	Concilier les fréquentations avifaunistiques et humaines du site
Localisation	Ecozone
Résultats à atteindre	Permettre une cohabitation harmonieuse entre la faune, les riverains et les promeneurs
Description de l'action	<p>Problématique</p> <p>Le site a une vocation de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire que le public ait accès au site pour l'observation de la faune et de la flore. Cependant cet accès, s'il n'est pas canalisé et maîtrisé, peut provoquer un dérangement des espèces notamment avienne. Il apparaît donc nécessaire de mettre en cohérence la fréquentation humaine et avienne afin de préserver le patrimoine avifaunistique en période de nidification, d'hivernage et de migration selon les espèces. Pour pouvoir mieux gérer la fréquentation humaine, dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs, une cartographie des sensibilités ornithologiques a été réalisée.</p> <p>Le passage de certains objets volants (montgolfière, ULM,...) peut provoquer un envol des oiseaux, principalement en hivernage.</p> <p>De plus, la fréquentation humaine sur un site naturel apporte une quantité non négligeable de déchets à évacuer.</p> <p>Actions à engager</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Connaissance de la fréquentation humaine</u> : Mise à jour annuelle de la cartographie existante des flux pédestres et motorisés. Amélioration de la connaissance de la fréquentation humaine des sites (Ecopôle, Petite Motte, Fonds Fenouillet, Gourd nantais, Marclopt...) par enquête et mise en place, si nécessaire, d'éco-compteurs sur certains sites. Utilisation de cette cartographie pour la mise à jour régulière des actions. - <u>Inscription du site sur les voies de circulations aériennes</u> : Mise en relation avec l'organisme chargé de l'établissement des cartes de navigation aérienne, afin d'y inscrire l'Ecozone comme zone de tranquillité. Il s'agirait là d'une information du public, sans interdiction de survol qui nécessiterait une procédure particulière. - <u>Gestion des déchets et entretien régulier des sentiers</u> : Actuellement, selon le lieu, cette gestion est pratiquée par la FRAPNA Loire, la DDE ou la Communauté de Communes de Feurs.

Description de l'action	<p><u>Entretien, création et restauration des différents aménagements touristiques et des sentiers :</u> Entretien et restauration des observatoires déjà présents dans le cas de dégradations (tags, crues, vandalisme...) et création, si nécessaire, de nouveaux observatoires sur les sites aménagés pour le public. Les autres aménagements, (barrières, panneaux, bornes sonores, bancs et tables, ...) devront être entrepris dans le respect de l'avifaune, en respectant la carte des sensibilités ornithologiques.</p>						
Précautions particulières	<p>Les actions doivent être réalisées dans le respect de l'équilibre socio-écologique. Tout nouveau sentier pédestre (création ou réouverture) doit être étudié afin d'éviter de nuire à l'intérêt de l'avifaune présente, avec l'accord des propriétaires et d'éviter tout problème de surfréquentation. Hors remise en état, tout travail doit être établi en prenant en compte les avis des riverains et des différents acteurs du site. Une réunion avec les différents organismes intervenants serait intéressante pour assurer une coordination de leurs actions et les sensibiliser à la protection de l'environnement.</p>						
Remarques							
Programmation	Action à mener de façon permanente.						
Niveau de priorité	Connaissance de la fréquentation : 1 Inscription sur les voies aériennes : 2 Gestion des déchets et entretien des chemins : 1 Aménagements : 1						
Acteurs	Association, collectivités, particuliers...						
	Partenaire(s)	Collectivités, associations et fédérations, DDEAF, DIREN, Gendarmerie, ONCFS, ONEMA, Aérodrome, aéroclub...					
Prestataires extérieurs							
Lien avec d'autres actions ou projets	PPA, Plan d'actions du SMAELT, Plan de gestion du DPF de la DDE, Projets de sentiers en bord de Loire du Pays de Saint Galmier et de Loire Forez.						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		6	6	6	6	6	30
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement						
	Investissement	5 000 €					
Financement							
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie réactualisée de la fréquentation - Nombre de contacts entre le gestionnaire et les organismes concernés - Nombre d'interventions du gestionnaire et de ces organismes 						

ZPS Ecozone du Forez AG 02	Restauration, maintien et création de roselières
Objectifs	Restauration des milieux dégradés
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EM 06
Localisation	Ile Moriaud, boucle de Marclopt, Fonds Fenouillet, étang Faure...
Résultats à atteindre	Augmenter la superficie des roselières
Description de l'action	<p>Problématique Lors de la réalisation de l'état des lieux pour le document d'objectifs, il a été démontré que, sur la ZPS, les roselières devenaient relictuelles. L'action aura pour but de restaurer ces milieux, voire d'en créer de nouveaux.</p> <p>Actions à engager</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ile Moriaud</u> : dans le cadre du plan pluriannuel de l'Ecozone du Forez, une reconnexion a été réalisée en amont du bras mort permettant la réalimentation des roselières par percolation. Un suivi complémentaire sera nécessaire pour connaître le nouveau fonctionnement hydraulique du site. Une régulation des saules envahissant la roselière sera nécessaire. - <u>Boucle de Marclopt</u> : le bassin de décantation, avec une roselière, est voué à être prochainement abandonné. Il est en cours d'atterrissement, des études de mesures de maintien et de restauration, voire de recréation seront réalisées. - <u>Etang Faure de l'Ecopôle</u> : depuis 2003, les niveaux du plan d'eau ont baissé et la roselière créée à l'angle sud/est est hors d'eau. L'action consisterait à baisser le niveau de ce haut fond en conservant la forme actuelle avec les chenaux et paliers. <p>D'autres sites peuvent aussi révéler un intérêt pour ces milieux (Fonds Fenouillet, Garollet...).</p> <p>Une réactualisation régulière (tous les trois ou cinq ans) de la cartographie est nécessaire.</p>
Précautions particulières	Présenter les actions aux élus municipaux
Remarques	Il est possible de réaliser des prélèvements de Phragmite sur des sites existants.
Programmation	2009 - arrachage saule, relevé Ile Moriaud 2010 - Etang Faure 2011 2012 - Etude de faisabilité Boucle de Marclopt 2013 - Mise en œuvre Boucle de Marclopt

Niveau de priorité	Priorité 1						
Acteurs	Association, collectivités, particuliers...						
	Partenaire(s)	Ecole des Mines de Saint-Etienne (conseils en hydrauliques), LPO Loire, ONCFS, Groupe des naturalistes montbrisonnais, SSNLF,					
	Prestataires extérieurs	Entreprises de travaux publics : travaux lourds)					
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage - A32315P - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques - A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger - A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides - A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles - A32312P et R - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides - A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 						
Lien avec d'autres actions ou projets							
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
	Avec AG 03	9	9	16	9	9	52
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement						
	Investissement						
	TOTAL						
Financement							
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés d'habitats, plantes et passereaux paludicoles (IPA) annuels - Suivi tous les trois ans du nombre et de l'évolution de la superficie avec réalisation d'une cartographie géoréférencée 						

ZPS Ecozone du Forez AG 03	Création et entretien de zones à végétation flottante						
Objectifs	Favoriser la reproduction de la Guifette moustac						
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EM 06						
Localisation	Ensemble de la ZPS, peut être plus particulièrement sur l'Ecopôle						
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction de la Guifette - Pérennité de la végétation 						
Description de l'action	<p>Problématique Ce type d'habitats fréquenté par la Guifette moustac est peu présent sur la ZPS.</p> <p>Actions à engager Le but de l'action est d'implanter de la végétation flottante indigène prisée par la Guifette moustac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'espèces locales (Potamots, Renoncule aquatique, Nénuphar jaune...), développement des zones à joncs avec apport de terre végétale sur les hauts fonds si nécessaire et mise en défend les premières années - Sur un secteur spécifique, l'apport de calcium qui favorise ce type de végétation sera expérimenté. - Poursuite de la lutte contre les rongeurs exogènes (ragondins et rats musqués) et extension à l'ensemble du site. 						
Précautions particulières	Cette action devra être couplée avec celle de gestion des niveaux d'eau.						
Remarques	Ces milieux sont soumis à la prédation par les rongeurs exogènes. Cette action pourra être couplée avec celle d'expérimentation.						
Programmation							
Niveau de priorité	Priorité 2						
Acteurs	Association, collectivités, particuliers...						
	Partenaire(s)	Groupe des naturalistes montbrisonnais, SSNLF, FDCL, LPO nationale...					
	Prestataires extérieurs						
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable - A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 						
Lien avec d'autres actions ou projets	ZPS Plaine du Forez, PPA Ecozone						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Moyens matériels		
Coût	Fonctionnement	
	Investissement	
	TOTAL	
Financement		
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Evolution des superficies- Suivi de la fréquentation et de la nidification des Guifettes- Nombre de rongeurs détruits	

ZPS Ecozone du Forez AG 04	Création et entretien de falaises de sable
Objectifs	Conserver des milieux pionniers
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EM 01
Localisation	Fleuve, berges de l'Ecopôle
Résultats à atteindre	Nidification de l'Hirondelle de rivage et du Martin-pêcheur d'Europe
Description de l'action	<p>Problématique L'incision du lit entraîne une érosion latérale faible empêchant l'installation du Martin pêcheur et de l'Hirondelle de rivage. Ces espèces s'étaient installées aussi sur des berges de gravières qui se sont durcies et végétalisées. L'action aura pour but de restaurer ces milieux.</p> <p>Actions à engager Dans un premier temps, un recensement des sites de reproduction de l'espèce sera réalisé (action « suivi des espèces patrimoniales »). A partir de cette étude, des secteurs de restauration seront définis avec les actions à mettre en place. L'opération pourra consister en action de rajeunissement de falaise ou de mise en place de moyens pour favoriser l'action du fleuve. Sur l'Ecopôle, une petite falaise de sable a été rajeunie en 2001 sur la berge sud de l'étang Faure, pour favoriser la reproduction de l'Hirondelle de rivage, du Martin-pêcheur et d'autres espèces liées à ce type de milieu (hyménoptères par exemple). Ces espèces se sont reproduites, puis ont disparu. Cette falaise devrait être rajeunie sur sa longueur et au moins 1.5 m de hauteur, par un travail manuel (bêche) ou éventuellement mécanique (pelle mécanique). Le travail consistera à retrouver le caractère vertical de la falaise et à supprimer les ligneux poussant sur ou devant le talus. Sur les autres sites que l'étude aura mise en avant, des actions de restauration ou de transformation des berges pourront être envisagées selon une étude de faisabilité.</p> <p><u>Gestion après restauration :</u> Après le rajeunissement initial, il sera nécessaire de vérifier l'évolution du milieu. L'hypothèse retenue ici - à adapter à la réalité - est celle d'un renouvellement de l'action tous les 4 ans. Le pied de la falaise méritera d'être broyé annuellement ou tous les deux ans selon l'évolution de la végétation.</p>

Précautions particulières	Ces actions pouvant être dangereuses en termes de réalisation (utilisation de pelle mécanique, bords de berges friables, ...) ou d'incidence sur les propriétés riveraines, l'aspect sécurité (des biens et des personnes) devra être plus particulièrement pris en compte.						
Remarques	Au Gourd de Randan, une falaise accueille une colonie de guêpiers (hors propriétés Etat et FRAPNA) ; ce site mériterait d'être suivi et si besoin entretenu par le biais d'une convention avec le propriétaire.						
Programmation	Ce chantier devra être réalisé à l'époque la moins sensible écologiquement, c'est-à-dire de juillet à août, de septembre à novembre ou en février selon les secteurs.						
Niveau de priorité	Priorité 2						
Acteurs	Association, collectivités, particuliers...						
	Partenaire(s)	Possibilité de réaliser une partie de cette action dans le cadre d'un chantier école ou d'un chantier de bénévoles, organisé et encadré par la FRAPNA Loire. DDEA, EMSE, LPO, ONCFS...					
	Prestataires extérieurs						
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive - A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 						
Lien avec d'autres actions ou projets							
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		5	3	3	3	3	17
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement						
	Investissement	500 €(2010) + 500 €(2012)					
Financement							
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification annuelle de la nidification d'oiseaux sur le site, comptage du nombre de nids - Photographie annuelle de la falaise selon le même angle 						

ZPS Ecozone du Forez AG 05	Maintien d'une dynamique de milieux	
Objectifs	Favoriser la reproduction de la Pie-grièche écorcheur	
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EM 03	
Localisation	Ensemble de la ZPS	
Résultats à atteindre	Maintien de la diversité milieux ouverts, haies...	
Description de l'action	Problématique Les zones plus ou moins ouvertes (prairies, friches herbacées, haies, bocage ...) du site ont tendance à se refermer. La Pie-grièche écorcheur utilise pour chasser des milieux ouverts à proximité des haies où elle niche.	
	Actions à engager Un recensement des zones occupées par l'espèce sera réalisé (action Esp 01c). A partir de cette étude, des zones seront définies et feront l'objet d'action de réouverture ou de maintien.	
	<u>Pour les parcelles en propriété collectivités et FRAPNA</u> , les prairies existantes seront maintenues par fauche tardive ou pâture. Les haies les jouxtant seront entretenues.	
	<u>Pour les parcelles ayant des propriétaires privés</u> , une animation sera nécessaire pour proposer de contractualiser sous la forme de MAE afin de favoriser la fauche tardive, les pâtures extensives (0,8 UGB maxi) et l'entretien de haies.	
Remarques	Cette action permet la mise en place de M.A.E	
Programmation		
Niveau de priorité	Priorité 2	
Acteurs	Association, collectivités, particuliers...	
	Partenaire(s)	Groupe des naturalistes montbrisonnais, SSNLF, FDCL, organismes agricoles
	Prestataires extérieurs	
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage - A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger - A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets 	

La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets - A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 						
Lien avec d'autres actions ou projets	ZPS Plaine du Forez, PPA Ecozone						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	62,5
Moyens matériels							
Financement							
Coût	Fonctionnement				Intégré à animation du DOCOB		
	Investissement						
	TOTAL						
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution de la superficie des milieux - Suivi des populations de Pie-grièche écorcheur 						

ZPS Ecozone du Forez AG 06	Aide à la reproduction d'oiseaux patrimoniaux
Objectifs	Permettre d'exprimer les potentialités écologiques du site
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EM 09
Localisation	Ecopôle (Cigogne, Sternes, Guifettes), Ile du Moriaud (Balbuzard)
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser la nidification de la Sterne pierregarin - Obtenir celle de la Guifette moustac, de la Cigogne blanche et du Balbuzard pêcheur.
Description de l'action	<p>Problématique Certains espèces d'oiseaux sont susceptibles de se reproduire sur le site, mais ne trouvent pas de conditions favorables à l'installation de leurs nids. La FRAPNA a installé des radeaux de nidification qui ont donné de bons résultats (Sterne pierregarin, Mouette rieuse, Echasse blanche) et des plateformes pour la Cigogne blanche (sans succès).</p> <p>Actions à engager Cette action mérite d'être poursuivie et amplifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Radeaux de nidification (Guifette et Sternes)</u> Les radeaux en place pour les Sternes seront remplacés au profit de dispositifs plus légers (facilité de manutention) qui seront régulièrement entretenus. De nouveaux radeaux spécifiques à la Guifette moustac seront expérimentés. De nouveaux sites pourront être testés (Boucle de Marclopt). - <u>Aide à l'implantation de la Cigogne blanche</u> Les plateformes qui ont été installées n'ont pas permis de retenir des cigognes en période de nidification. Dans un premier temps, ces plateformes seront rechargées en branches (« nids »), ce qui peut inciter les cigognes à y nicher. - <u>Plateforme à Balbuzard</u> Le Balbuzard est susceptible de nicher sur des plateformes artificielles, à conditions qu'elles soient bien positionnées (arbre haut et isolé, situé dans une zone très tranquille). Une tentative semble envisageable sur l'île du Moriaud.
Précautions particulières	
Remarques	

Programmation	Cette action comporte trois opérations à conduire successivement : <ul style="list-style-type: none"> - construction de radeaux à Guifettes - recharge des nids de Cigognes - plateforme à Balbuzard et une action à conduire annuellement <ul style="list-style-type: none"> - remplacement et entretien des radeaux 						
Niveau de priorité	Priorité 1 et 2						
Acteurs	FRAPNA Loire						
	Partenaire(s)	LPO, CG42... Des spécialistes des oiseaux et du Balbuzard en particulier devraient être associés à ce travail (LPO – rapaces),					
	Prestataires extérieurs	Fabrication et pose des plateformes : entreprises extérieures					
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats						
Lien avec d'autres actions ou projets							
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		26	11	16	11	16	80
Moyens matériels	Radeaux Plateforme						
Coût	Fonctionnement	Petit matériel (fabrication en interne des radeaux)					
	Investissement	Fabrication et pose des plateformes : 1 000 € en 2009, 2 000 € en 2011					
	TOTAL						
Financement							
Evaluation / Suivi	Nombre de couples d'oiseaux se reproduisant sur ces équipements						

ZPS Ecozone du Forez AG 07	Maintenance, création et restauration de grèves et zones exondées						
Objectifs	Favoriser les oiseaux de grèves						
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EM 04, EM 07						
Localisation	Ensemble de la ZPS						
Résultats à atteindre	Maintenance et amélioration de la reproduction des limicoles nicheurs et de la Sterne pierregarin						
Description de l'action	<p>Problématique L'incision du lit mineur a favorisé la disparition de ce type d'habitats utilisés par la Sterne pierregarin et les limicoles pour leur nidification et leurs haltes migratoires.</p> <p>Actions à engager L'action aura pour but le maintien de ces milieux lorsqu'ils existent encore sinon la recréation sera envisagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Réalisation de pentes très douces</u> pour les limicoles en migration par arasement d'une partie des îlots, sur l'Ecopôle et sur les anciennes gravières non soumises au marnage de Grangent. - <u>Limitation de la colonisation ligneuse</u> sur les petits îlots et les vasières. 						
Remarques	Cette action devra être couplée avec celle de gestion des niveaux d'eau.						
Programmation							
Niveau de priorité	Priorité 1						
Acteurs	FRAPNA Loire, gestionnaire du DPF...						
	Partenaire(s)	EMSE, DDT...					
	Prestataires extérieurs	Entreprises de travaux publics					
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32308P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec - A32318P - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires - A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 						
Lien avec d'autres actions ou projets	ZPS Plaine du Forez, PPA Ecozone, PLGN						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		24	24	24	24	24	120
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement						
	Investissement	2009 / 2012 : 12 000 €					

Financement	
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Suivi de la migration et de la nidification des limicoles (Chevaliers, Echasse blanche, petit gravelot...) et de la Sterne pierregarin- Evolution du nombre de couple nicheurs et de la fréquentation des migrateurs

ZPS Ecozone du Forez AG 08	Création et entretien de connexions entre la Loire et ses annexes
Objectifs	Restaurer le système fluvial et l'alimentation en eau des milieux Permettre une continuité écologique entre les différents habitats favorables aux espèces de la directive oiseaux
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EA 01, EA 02, EA 05
Localisation	Connexions existantes à entretenir et restaurer : <ul style="list-style-type: none"> - Etang Faure et Marais - Gourd Jaune - Ile du Moriaud - Gourd Villeneuve Connexions à (re)créer : Bras du Brochet Réflexion sur Marclopt et Fonds Fenouillet
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des connexions existantes - Restauration du Bras du Brochet
Description de l'action	<p>Problématique Les connexions entre le fleuve et ses annexes sont importantes écologiquement. Elles alimentent en eau certains milieux et permettent, aussi, à la faune aquatique de venir se reproduire ou se réfugier dans les annexes. La FRAPNA a déjà réalisé plusieurs opérations de création de telles connexions.</p> <p>Actions à engager La priorité doit consister à entretenir les connexions existantes, de façon à maintenir leur caractère fonctionnel. Il s'agit de surveiller les connexions et de les rétablir en cas d'obstruction (enlèvement à la pelle (manuelle ou mécanique) des sédiments) (Marais, Etang Faure...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gourd jaune : dans le cadre du plan pluriannuel de l'Ecozone du Forez, une reconnexion a été réalisée sur le Gourd jaune permettant l'alimentation de la roselière. Cependant, une fluctuation quotidienne liée au fonctionnement du barrage de Grangent est constatée sur ce site. L'action consisterait en la réalisation d'un ouvrage de régulation simple : vanne simple ou batardeaux fermés lors de la décrue permettant de retenir un niveau d'eau élevé dans l'annexe, si nécessaire. - Bras du Brochet : il doit être désensasé sur sa partie amont. - Marclopt : Une réflexion sera engagée sur la potentialité de connexions entre les plans d'eau, afin de connaître leur impact futur sur la faune.

Précautions particulières	<p>- La création de connexion peut se traduire par un comblement des annexes par sédimentation. Il est nécessaire de réaliser un état des lieux topographique des bras connectés puis un suivi simple afin d’apprécier ce risque.</p> <p>- La nécessité d’étude d’incidences (loi sur l’eau, Natura 2000) doit être soumise à l’administration pour les travaux les plus importants.</p>						
Remarques	Chaque réalisation devra faire l’objet d’une étude spécifique.						
Programmation							
Niveau de priorité	Priorité 1						
Acteurs	Associations, collectivités						
	Partenaires		DDT (travaux sur le DPF) Ecole des Mines (pourrait être chargée des études et du suivi hydro-sédimentaire) CG Loire				
	Prestataires extérieurs		Entreprises (travaux lourds)				
La liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - A32312P et R - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides - A32313P - Chantier ou aménagements de lutte contre l’envasement des étangs, lacs et plans d’eau - A32314P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques - A32314R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique - A32315P - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques - A32327P - Opérations innovantes au profit d’espèces ou d’habitats 						
Lien avec d’autres actions ou projets	Cette action pourrait être inscrite au SAGE						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		9	20	33	33	9	104

Moyens matériels	Moyens internes à la structure porteuse : petit matériel... Moyens des prestataires extérieurs : pelle mécanique...	
Coût	Fonctionnement	
	Investissement	35 500 €
Financement		
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi écologique des annexes reconnectées et entretenues : au moins un passage tous les 2 ans, avec relevés standardisés des odonates et des plantes (transects), IPA avifaune tous les cinq ans - Réalisation des ouvrages - Synthèse annuelle du suivi hydraulique, suivi de l'évolution des habitats (vasières, roselières...), nidification, hivernage et migration d'espèces (limicoles, sternes, espèces paludicoles...) - Suivi topographique et hydraulique : au minimum, pose d'échelles limnimétriques et de piquets témoin, avec mesures 4 fois par an du niveau d'eau - Réalisation d'au moins un profil par annexe dressé une fois par an de façon simple (mesure de la hauteur d'eau en différents points du profil) pour évaluer la sédimentation 	

ZPS Ecozone du Forez AG 09	Restauration expérimentale du lit du fleuve
Objectifs	Participer à la gestion globale de l'hydrosystème
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EA 06
Localisation	Lit de la Loire
Résultats à atteindre	Identification de mesures susceptibles de restaurer le lit du fleuve (arrêt de l'incision, reconstitution d'un fond de graviers...)
Description de l'action	<p>Problématique Le PPA précédent prévoyait que l'Ecozone accueille des expérimentations de pavage du lit de la Loire, en vue de maintenir et de restaurer le lit du fleuve et sa ligne d'eau. Cette action n'a pas été mise en œuvre par l'Etat et les collectivités. La nécessité d'une restauration physique du fleuve reste plus que jamais d'actualité ; elle pourrait se concrétiser dans le cadre du SAGE en cours d'élaboration.</p> <p>Actions à engager Le gestionnaire doit collaborer avec les instances chargées de la restauration du fleuve, en favorisant la mise en place d'expérimentations sur le territoire de l'Ecozone (exemples) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pavage du lit - alimentation du débit solide - aide à l'érosion latérale <p>La participation du gestionnaire pourra se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la conception des expérimentations - mise à disposition des terrains gérés par la FRAPNA et les collectivités - participation au suivi des expérimentations - fourniture des données disponibles
Précautions particulières	
Remarques	
Programmation	
Niveau de priorité	Priorité 1

Acteurs	Les expérimentations elles-mêmes ne seront pas menées par le gestionnaire (maître d'ouvrage à définir)						
	Partenaire(s)	CLE du SAGE DDEA, EMSE, associations, collectivités					
	Prestataires extérieurs	Bureaux d'études spécialisés					
	A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats						
Lien avec d'autres actions ou projets	SAGE						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement						
	Investissement						
	TOTAL						
Financement							
Evaluation / Suivi	Cette expérimentation demanderait un protocole de suivi extrêmement élaboré (géomorphologie en particulier)						

8.3 - Fiche actions études et suivis (Actions ES)

Pour ces actions le maitre d’ouvrage est la Structure porteuse désignée par le COPIL. Le maitre d’œuvre pressenti sera la FRAPNA Loire.

- Etat des lieux des espèces patrimoniales de la ZPS (ES 01)
- Valorisation des données disponibles (ES 02)
- Suivi des espèces à enjeux (ES 03)
- Suivi du grand Cormoran (ES 04)
- Régulation et suivi des niveaux d’eau (ES 05)

ZPS Ecozone du Forez ES 01	Etat des lieux des espèces patrimoniales de la ZPS
Objectif	Connaître le statut réel et l'abondance de certaines espèces de la Directive 79/409
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	ES 08
Localisation	Ensemble de la ZPS
Résultats à atteindre	Connaître l'importance de l'Ecozone pour les espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la ZPS
Description de l'action	<p>Problématique Le statut local (reproduction, dynamique...) exact de certaines espèces ou groupes d'espèces de l'Annexe I est peu ou pas connu. Pour les rapaces, seul le Milan noir est nicheur certain sur la ZPS. Le Martin-pêcheur d'Europe dépend des milieux de nidification. Son nombre fluctue en fonction de ce facteur ainsi que de celui du nombre de jours de gel et de leur importance. Une seule colonie de Bihoreau gris est connue dans le secteur et la nidification du Héron pourpré est suspectée. Il serait donc nécessaire de connaître le statut et les populations de ces espèces. La Pie-grièche écorcheur n'est plus connue comme nicheuse sur le site. L'espèce serait à prospecter afin de définir les actions à mener pour sa recolonisation.</p> <p>Actions à engager Réalisation d'inventaires spécifiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Rapaces nicheurs</u> : connaître le statut précis des espèces de rapaces du site et plus particulièrement du Milan noir (nombre de couples), de la Bondrée apivore et du grand-duc d'Europe. - <u>Martin-pêcheur</u> : repérer les secteurs d'installation, délimiter les territoires, estimer les effectifs. Un suivi sera mis en place pour voir l'impact des travaux de récréation de falaises. - <u>Ardéidés (hérons) nicheurs (Héron pourpré, Bihoreau gris)</u> : suivre la colonie de Bihoreau et rechercher les nouvelles pour les deux espèces. - <u>Pie-grièche écorcheur</u> : prospection et suivi. - <u>Pic noir et oiseaux de la ripisylve</u> : un état des lieux sera réalisé en milieu de DOCOB, principalement en direction du Pic noir, espèce en Annexe I de la Directive. - <u>Oiseaux des grèves et vasières</u> : repérer les secteurs d'installation, délimiter les territoires, estimer les effectifs. Un suivi sera mis en place.

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Remarques	A replacer dans le contexte plaine du Forez et des études nationales						
Précautions particulières							
Niveau de priorité	Priorité 1						
Maîtrise d'œuvre pressentie	FRAPNA Loire						
	Partenaire(s)	LPO Loire, Associations...					
Prestataires extérieurs							
Lien avec d'autres actions ou projets	ZPS Plaine du Forez, Plan étangs de la Loire, PPA Ecozone						
Programmation		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
			Rapaces, Oiseaux des vasières	Martin pêcheur Pie grièche	Ardéidés	Pics	
Moyens humains							
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement	Intégré à animation du DOCOB					
	Investissement						
Financement							
Evaluation / Suivi	Cartographies de répartition, graphiques d'évolutions, synthèses annuelles.						

ZPS Ecozone du Forez ES 02	Valorisation des données disponibles
Objectifs	Améliorer les connaissances sur l'avifaune du site
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	ES 02
Localisation	Ensemble de la ZPS
Résultats à atteindre	Rédaction d'une synthèse globale des suivis sur le site
Description de l'action	<p>Problématique La FRAPNA et ses partenaires collectent depuis des années un volume considérable de données sur la faune et la flore, mais également sur l'eau ou la fréquentation du site. Ces données ne sont que très partiellement exploitées, faute de temps. L'état des lieux du DOCOB et du PPA de l'Ecozone a permis de lister et d'organiser ces données, mais de façon encore limitée.</p> <p>Actions à engager Un travail important doit être mené pour compiler ces données et surtout pour les exploiter. Une réflexion scientifique doit être conduite pour savoir comment utiliser ces informations recueillies par des protocoles très divers, pour répondre à des questions directement utilisables pour le gestionnaire du site (exemples) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment le patrimoine naturel du site et la fréquentation évoluent-ils ? - quelle est l'efficacité des actions entreprises en matière de génie écologique ? - existe-t-il des données recueillies par d'autres organismes qui pourraient être valorisées par la FRAPNA - les observations réalisées par les visiteurs peuvent-elles être valorisées scientifiquement ? <p>Ce travail débouchera naturellement sur des préconisations en termes de stratégie de suivis : protocoles, organisation des bases de données, etc.</p> <p>Un rendu intéressant pourrait consister dans la publication d'un ouvrage du type « annales scientifiques » ou « bilan de 20 ans de suivis scientifiques sur l'Ecozone du Forez ».</p>

Précautions particulières	Se replacer dans un contexte national et local. Relier à l'évolution de l'avifaune de la ZPS Plaine du Forez		
Remarques	Il est indispensable que cette étude soit conduite en liaison étroite avec des spécialistes des statistiques et des disciplines considérées. La solution la plus intéressante serait sans doute de confier ces données à des structures universitaires dans le cadre de Masters ou de Doctorat. La FRAPNA sera nécessairement très impliquée dans la collecte et la structuration de ces données		
Programmation	2010 (plus si thèse)		
Niveau de priorité	Priorité 1		
Maîtrise d'œuvre pressentie			
Acteurs	Partenaire(s)	Universités, LPO Loire, associations, collectivités...	
	Prestataires extérieurs	Le recours à des prestataires privés serait possible, mais plus onéreux.	
Lien avec d'autres actions ou projets			
Moyens humains		2010	TOTAL
	Directeur	5	10
	Chargé d'études, animateur, guide	40	60
	Technicien, hôtesse		
	Autres : stagiaire	120	120
Coût	Fonctionnement		
	Moyens matériels		
	Investissement	Une indemnisation des structures partenaires et publication : 10 000 €	
	TOTAL		
Financement			
Evaluation / Suivi	Publication d'une synthèse des données		

ZPS Ecozone du Forez ES 03	Suivi des espèces à enjeux						
Objectifs	Connaître l'évolution des espèces à enjeux						
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	ES 08						
Localisation	Ensemble de la ZPS						
Résultats à atteindre	Nombre de couples et succès de reproduction						
Description de l'action	<p>Problématique Il est nécessaire de connaître l'évolution de certaines espèces des Annexes I et II afin de connaître l'impact des actions du DOCOB.</p> <p>Actions à engager</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Anatidés (famille des canards) et limicoles (famille des chevaliers, échasse, courlis, oedicnème...)</u> nicheurs et hivernants : continuer le protocole existant sur l'Ecozone du Forez (1 passage toutes les deux semaines) et prolongation sur l'ensemble des sites, sur les secteurs à enjeux. - <u>Sternidés et laridés</u> : recensement annuel des colonies avec dénombrement et évaluation du succès de reproduction. 						
Précautions particulières							
Remarques	A replacer dans le contexte Plaine du Forez et études nationales						
Programmation	Annuel						
Niveau de priorité	Priorité 1						
Maîtrise d'œuvre pressentie	FRAPNA Loire						
	Partenaire(s)	ONCFS, LPO Loire, FDCL, ONEMA					
	Prestataires extérieurs						
Lien avec d'autres actions ou projets	ZPS Plaine du Forez, PPA Ecozone, Plan étangs de la Loire, Programmes nationaux de suivi d'espèces						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement	Intégré à animation du DOCOB					
	Investissement	LPO 100 000 €					
	TOTAL						
Financement							
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution des populations - Réalisation d'une synthèse annuelle 						

ZPS Ecozone du Forez ES 04	Suivi du grand Cormoran	
Objectifs	Connaître l'évolution du grand Cormoran	
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	ES 09	
Localisation	Ensemble de la ZPS	
Résultats à atteindre	Tableaux, graphiques et synthèses	
Description de l'action	<p>Problématique Cette ancienne espèce protégée présente un impact socio-économique dans la Plaine du Forez important, notamment sur les piscicultures (voir fiche de l'espèce). L'espèce possède deux dortoirs sur la ZPS. L'un est suivi par la FRAPNA Loire depuis 15 ans et l'autre l'était par l'ONCFS qui s'est désengagée de cette tâche. La FRAPNA Loire a également réalisé une étude en 1993, sur les zones d'alimentation, la phénologie et le comportement du grand Cormoran. La fréquentation par l'espèce a changé au fil des années. Il serait important de reprendre le protocole de 1993, en l'appliquant aux deux dortoirs, tout en continuant les suivis.</p> <p>Actions à engager - Suivi de la fréquentation par l'espèce des deux dortoirs d'hivernage : 1 comptage sur chaque dortoir à la tombée de la nuit tous les quinze jours à compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 1^{er} avril. - Refaire une étude sur les zones d'alimentation, la phénologie et le comportement de l'espèce selon le protocole de l'étude de 1993 et faire une comparaison avec celui-ci.</p>	
Précautions particulières		
Remarques	A replacer dans le contexte plaine du Forez et des études nationales, Prévoir un stagiaire étudiant en 2010-2011	
Programmation	Annuel pour le suivi, l'étude se fera sur une saison d'hivernage.	
Niveau de priorité	Suivi : priorité 1 Etude : priorité 2	
Maîtrise d'œuvre pressentie	FRAPNA Loire	
	Partenaire(s)	DDAF, ONCFS, ONEMA, LPO Loire, FDCL, universitaires...
	Prestataires extérieurs	
Lien avec d'autres actions ou projets	ZPS Plaine du Forez, PPA Ecozone, Plan étangs de la Loire, Programmes nationaux de suivi d'espèces	

Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
			4	14	4	4	4
	Autres : stagiaire		120				120
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement	Stagiaire 120 jours (hiver 2010-2011)					
	Investissement						
	TOTAL						
Financement							
Evaluation / Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution des populations - Réalisation d'une synthèse annuelle et d'un rapport d'étude 						

ZPS Ecozone du Forez ES 05	Régulation et suivi des niveaux d'eau
Objectifs	Gérer la circulation hydraulique pour favoriser les espèces
Correspondance PPA Ecozone 2009-2013	EA 05, ES 05
Localisation	Ecopôle : étang Faure, Gourd de Villeneuve, Marais, Fonds Fenouillet
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un protocole écrit sur les objectifs en matière de niveaux d'eau - Amélioration de la réussite de la reproduction des oiseaux d'eau
Description de l'action	<p>Problématique</p> <p>Le niveau de chaque plan d'eau est très fluctuant. Hors l'accueil des oiseaux, notamment en nidification, dépend énormément du niveau d'eau.</p> <p>Sur l'Etang Faure et le marais, la FRAPNA Loire possède des systèmes pour contrôler l'arrivée d'eau de la Loire. Cette mesure permet d'optimiser partiellement l'accueil des oiseaux mais ne peut être employé sur tous les sites de la ZPS. Pour le reste de la zone, il est impossible d'engager des mesures correctives des niveaux sans avoir une parfaite connaissance du fonctionnement hydraulique de chaque plan d'eau et de la nappe.</p> <p>Sur l'Ecopôle et une partie de l'Ecozone, de nombreuses échelles limnimétriques existent et sont relevées régulièrement.</p> <p>Quelques piézomètres et puits existent mais ne font plus l'objet de relevés. Une modélisation hydraulique d'une grande partie du site a été réalisée par l'Ecole des Mines de Saint Etienne.</p> <p>Actions à engager</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien, renouvellement et suivi des limnimètres et piézomètres du site - Modélisation du fonctionnement hydraulique et de mise en place d'un suivi global de la zone - Mise en place d'un protocole simple pour définir les règles de gestion des différents ouvrages du site (vannes, ...) - Rencontres régulières avec les gestionnaires de la partie du fleuve extérieure au site (DDE, SAGE, CLE, EDF...)
Précautions particulières	Favoriser les relations avec EDF pour travailler ensemble
Remarques	<p>Ce protocole doit être mis en œuvre sur la durée du DOCOB.</p> <p>Pour chaque ouvrage, définir les objectifs visés par saison (hauteur d'eau, stabilité) et la réaction en cas de crue.</p> <p>Une étude est en cours dans le cadre du SAGE sur le fonctionnement du complexe de Grangent.</p>
Programmation	Le protocole devrait être établi dès 2010.

Niveau de priorité	Priorité 1						
Maîtrise d'œuvre pressentie	Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, réalisation : FRAPNA Loire						
	Partenaire(s)	DDEA, EMSE, ONEMA, EDF, CLE, SAGE, CGL...					
	Prestataires extérieurs	Entreprises					
Lien avec d'autres actions ou projets	SAGE, PLGN, SIC Fleuve Loire, PPA Ecozone						
Moyens humains		2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
		8	11	8	8	8	43
Moyens matériels							
Coût	Fonctionnement						
	Investissement	7 500 €(Ecole des Mines de saint Etienne)					
	TOTAL						
Financement							
Evaluation / Suivi	Pose des échelles, réalisation de la modélisation, compte rendu des ouvertures et fermetures de vannes et synthèse annuelle du suivi hydraulique. <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des niveaux d'eau - Suivi de l'état d'ouverture des ouvrages - Suivi ornithologique et botanique - Suivi piscicole Réalisation d'une synthèse annuelle avec évaluation.						

9 - Remerciements

Aux personnes, organismes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB, principalement son président, Monsieur LE MENN, Sous-préfet de Montbrison, Madame GOBARD de la DDEA, Raymond FAURE, Président de la FRAPNA initiateur de l'Ecozone du Forez et l'ensemble des membres du comité de Pilotage et des groupes de travail, ainsi qu'à tous les personnes que nous avons rencontrés dans le cadre de ce dossier.

10 - Bibliographie

- BROYER J. (2007), *Nidification des anatidés en France : analyse des variations dans les principales régions*, In. Faune sauvage n°277, ONCFS
- CE3E (2004) *Documents d'Objectifs Natura 2000 Gorges de la Loire Site FR831 2009 (ZICO AE 09) Rapport final*, CE3E
- CE3E (2004) *Documents d'objectifs Natura 2000 Gorges de la Loire Site FR831 2009 (ZICO AE09) Document de synthèse*, CE3E
- CESAME (1996) *Plan de Gestion Ecozone/Ecopôle du Forez 1996-2001*, FRAPNA Loire, Saint-Etienne
- CESAME (2002) *Plan Pluriannuel d'Actions Ecozone/Ecopôle du Forez (2003-2008)*, FRAPNA Loire, Saint-Etienne
- Conseil des Communautés Européennes (1979) *DIRECTIVE 79/409/CE DU conseil concernant la conservation des Oiseaux Sauvages DU conseil*
- Conseil des Communautés Européennes, (1992) *DIRECTIVE 92/43/CE DU conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages*
- Conseil Général de la Loire (2008) *Le programme « étangs de la loire I ET II », Gestion concertée d'une zone humide – résumé*, CG42
- CORA (2003) *Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes*, CORA Éditeur, Lyon
- CORA (2008) *Liste Rouge résumée des Vertébrés Terrestres de la Région Rhône-Alpes version 2.2 (20 juin 2008)*, CORA Editeur, Lyon
- CROZIER M. et FRIEDBERG E. (1977) *L'acteur et le système*, Seuil
- ECOSPHERE (2008) *Plan Pluriannuel d'Actions de l'Ecopôle/Ecozone du Forez (2009-2013)*, ECOSPHERE, Vienne-
- FIERS Valérie, GAUVRIT Bertrand, GAVAZZI Emilia, HAFFNER Patrick, MAURIN Hervé (1997) *Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques* Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris
- LPO Loire (2007) *Suivi de l'avifaune migratrice et hivernante sur l'Ecopôle et l'Ecozone du Forez saison 2006-2007*, Saint-Étienne, LPO Loire.
- MICOUD A. (2000) *Entre Loire et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien*. In *Ce qui nous relie*, Aube, 227-239
- MICOUD A. (2001) *La patrimonialisation, ou comment dire ce qui nous relie : un point de vue sociologique*. In *Analyser le patrimoine*, Séminaire de Reims
- MOLLES A. (1995) *Vers une psycho-géographie*. In. *Encyclopédie de géographie, Economica*, 159-187
- ONCFS (2008) *Reproduction des anatidés en France : la saison 2007 dans les principales régions de nidifications*, Bulletin n°6 de l'ONCFS
- PARAN F. (2005) *Représentations territoriales pour la gestion équilibrée d'un patrimoine écologique et anthropique dans le domaine de l'eau Volume 1 : Mémoire* École des Mines de Saint-Étienne
- PARAN F. (2005) *Représentations territoriales pour la gestion équilibrée d'un patrimoine écologique et anthropique dans le domaine de l'eau Volume 2 : Annexes* École des Mines de Saint-Étienne

PERENNOU C., SADOUL N., PIREAU O., JOHNSON A. et HAFNER H. (1996) *Création de milieux de substitution. Conservation des zones humides méditerranéennes. Gestion des sites de nidification des oiseaux coloniaux*, Tour du Valat

QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L. (1995) *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod

ROCAMORA G. et YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Études Ornithologiques de France

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTROM D., GRANT P-J. (1999) *Le guide Ornitho, les 848 espèces d'Europe en 4000 dessins*, Delachaux et Niestlé, Paris

ULMER A. (1997) *Expertises écologiques de l'Ecozone du Forez*, Comité National de la Charte - FRAPNA Loire

VALENTIN-SMITH G. et Al. (1998) *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, Réserves Naturelles de France/ Atelier Technique des Espaces Naturels*, Quetigny

VERICEL Emmanuel (2007) *Suivi des oiseaux nicheurs de l'Ecopôle et de l'Ecozone du Forez au cours de l'année 2007 (Anatidés, rallidés, grèbes et limicoles)*, LPO Loire, Saint-Étienne

11 - Lexique

- CCFF : Communauté de Communes de Feurs en Forez
- CGL : Conseil Général de la Loire
- CORA : Centre Ornithologique Rhône Alpes
- FDCL : Fédération des Chasseurs de la Loire
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- SMAELT : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche

12 - Table des Annexes

- **Annexe I** : Arrêté préfectoral de désignation du site Natura 2000 (ZPS Ecozone du Forez) avec la composition du comité de pilotage
- **Annexe II** : Tableau récapitulatif des espèces des annexes de la directive « Oiseaux »
- **Annexe III** : Fiches espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »
- **Annexe IV** : Fiches espèces de l'Annexe II de la directive « Oiseaux » et du Grand Cormoran
- **Annexe V** : Fiches habitats d'espèces
- **Annexe VI** : Cartographie des propriétés
- **Annexe VII** : Tableau des enjeux par espèce de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »
- **Annexe VIII** : Tableau des enjeux par espèce de l'Annexe II de la directive « Oiseaux »
- **Annexe IX** : Tableau des enjeux des habitats d'espèces
- **Annexe X** : Charte NATURA 2000 sur le site FR 821 2024 Oiseaux « Plaine du Forez»
- **Annexe XI** : Guide des entretiens
- **Annexe XII** : Fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 (Mesure 323B et 227 du PDRH)

Annexe I : Arrêté préfectoral pour l'Etablissement du COPIL de la ZPS Ecozone du Forez



PREFECTURE DE LA LOIRE



ST ETIENNE, le 07 NOV. 2007

**Direction départementale
de l'agriculture
et de la forêt de la Loire**

10, rue Claudius Buard
42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04.77.81.48.48
Fax. 04.77.81.48.99
ddaf42@agriculture.gouv.fr

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

AG N° 2007- 697

Vu la directive (CEE) n°79/409/CE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages

Vu la directive (CEE) n° 92.43 du conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage,

Vu la loi d'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,

Vu la Loi « développement des territoires ruraux »(DTR) du 23 Février 2005, articles 145

Vu le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural,

Vu le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural,

Vu le décret n°2006-922 du 26 Juillet 2006

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L414-1 et L414-2 et R 414

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juillet 1996 portant composition du comité de pilotage chargé de la préparation des "documents d'objectifs" des sites retenus dans la Loire,

Vu l'arrêté ministériel du 23 Décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 « Ecozone » (zone de protection spéciale)

Vu la proposition du Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est créé, pour le site FR 8212002 « Ecozone », zone de protection spéciale, un comité de pilotage chargé de l'élaboration du document d'objectifs.

ARTICLE 2 : Ce comité est composé comme suit :

Elus

- M. le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Général ou son représentant,
- Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération LOIRE FOREZ ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ ou son représentant,
- M. le Maire de CHAMBEON ou son représentant,
- M. le Maire de FEURS ou son représentant,
- M. le Maire de MAGNEUX HAUTE RIVE ou son représentant,
- M. le Maire de MARCLOPT ou son représentant,
- M. le Maire de SAINT LAURENT LA CONCHE ou son représentant,

Administrations et Etablissements Publics

- M. le Directeur régional de l'Environnement ou son représentant,
- M. le Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,
- M. le Directeur départemental de l'Equipeement ou son représentant,
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- M. le Responsable départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- M. le Responsable départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,

Chambres consulaires

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre des métiers ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre du commerce et de l'industrie ou son représentant,

Propriétaires, usagers de l'espace et leurs représentants

- Mme la Présidente du Syndicat de la propriété privée rurale ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de la Loire ou son représentant,
- M. le président de la Gaule Forezienne ou son représentant,
- M. le Président des pêcheurs sportifs Forez Velay ou son représentant,
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- M. le Président de la FRAPNA Loire ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Départementale de Randonnée ou son représentant,
- M. le Président de l'UNICEM ou son représentant,

Scientifiques

- M. le Président de la Société des Sciences Naturelles Loire Forez ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- M. le Directeur du CREN ou son représentant.

ARTICLE 3 : Le président du comité de pilotage sera désigné selon les modalités suivantes :

- Soit lors du premier comité de pilotage, convoqué et présidé par le préfet ou son représentant ,
 - Soit lors d'une réunion des seuls représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité organisée par le préfet, avec à l'ordre du jour un objet exclusif : la désignation du président et de la structure « porteuse »
- les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont valablement réunis (quorum) lorsque la majorité d'entre eux est présente ou représentée (la moitié plus un) ;
- La désignation du président se fait à bulletin secret, sauf si le préfet constate un consensus pour procéder directement à la désignation.
- Le président est désigné à la majorité des membres présents ou représentés (la moitié plus un).

En cas d'absence de candidat ou de majorité parmi les membres présents ou représentés ou encore de partage des voix, le préfet en prend acte et convoque une nouvelle réunion dans les trois mois suivant la date de la première réunion.

A défaut de désignation du président et de la collectivité territoriale ou du groupement « structure porteuse », le préfet assurera la présidence du comité de pilotage et conduira l'élaboration du document d'objectifs.

ARTICLE 4 : Un règlement intérieur du fonctionnement du comité de pilotage sera adopté lors de sa première réunion. Il détaillera :

- Les missions du comité
- Le fonctionnement du comité de pilotage
- Les modalités d'élaboration du document d'objectifs retenues

ARTICLE 5 : La structure porteuse ou l'opérateur désigné par le Préfet pour réaliser le Document d'Objectifs est chargé d'assurer le secrétariat de ce comité.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chaque membre.

Le Préfet



Christian DECHARRIERE

Annexe II : Tableau récapitulatif des espèces des annexes de la directive « Oiseaux »

Espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarque
ACCIPITRIDES	Aigle botté	<i>Hierratus pennatus</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRr	très rare	rare
ARDEIDES	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2		W3/C1		Régulier	fréquent
ALAUDIDES	Alouette lulu	<i>Lululea arborea</i>	Migrateur Rare	Protection totale	Annexe I	B3				rare	rare
RECURVIROSTRIDES	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2			faible effectif depuis 2003	migrateur rare
PANDIONIDAE	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRv	faible effectif	régulier
ANATIDES	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			occasionnel	
ARDEIDES	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Estivant	Protection totale	Annexe I	B2					nicheur proche
ARDEIDES	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2			LRe	occasionnel	
ACCIPITRIDES	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1		faible effectif mais régulier	Nicheur possible
EMBERIZIDES	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B3				une seule fois	

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarque
ACCIPITRIDES	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1		effectif stable mais faible	ancien nicheur proche
ACCIPITRIDES	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Migrateur, Estivant et Hivernant rare	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1		effectif stable mais faible	Nicheur proche, principale ent fin d'été
ACCIPITRIDES	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Migrateur, Estivant et Hivernant rare	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1		effectif stable mais faible	printemps: fin d'été, rarement en hiver
ARDEIDES	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Hivernant rare	Protection totale	Annexe I	B2	B2		LRv	vu moins souvent	occasionnel
SCOLOPACIDES	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migrateur		Annexe I	B2	B2			fluctuation	migrateur régulier
CICONIIDES	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2		LRv	en régression	migrateur
CICONIIDES	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRv	rare	
ACCIPITRIDES	Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Migrateur, estivant	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1		rare	
SCOLOPACIDES	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur		Annexe I et II	B3	B2		LRe		
ARDEIDES	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2			LRv	occasionnel	
ANATIDES	Cygne de Bewick	<i>Cygnus colombianus</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			occasionnel	

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarque
RECURVIROSTRIDES	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Estivant	Protection totale	Annexe I	B2	B2			en augmentation mais encore faible	nicheur récent
FALCONIDES	Faucon émerillon	<i>Falco colombarius</i>	Migrateur, Hivernant,	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1			hivernant proximité
FALCONIDES	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Migrateur, Hivernant,	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W1	LRv	Régulier	hivernant régulier
ANATIDES	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B3	B2	W3/C1	LRM		rare
STRIGIDES	Grand duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Sédentaire	Protection totale	Annexe I	B2		W2/C1	LRr		faiblesse de population
ARDEIDES	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Hivernant	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W3/C1		en augmentation	hivernant de plus en plus régulier
GRUIDES	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRv	en régression	migrateur
STERNIDES	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2					tentative de nidification en 2008
STERNIDES	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2		LRe		migrateur
ARDEIDES	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Estivant rare, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2			régulier mais faible	Nicheur proche,
STRIGIDES	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2		W2/C1	LRe	une seule fois	

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarque
THRESKIORNIDES	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			une seule fois	
RALLIDES	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Rare	Protection totale	Annexe I	B2	B2			absent entre 2002 et 2007	rare
RALLIDES	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			occasionnel	
ALCEDINIDES	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	nicheur certain Sédentaire	Protection totale	Annexe I	B2				fluctuation	fleuve Loi et ancien carrières
ACCIPITRIDES	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1		stable	nicheur fréquent
ACCIPITRIDES	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRM	régression	rare
LARIDES	Mouette mélanocephale	<i>Larus melanocephalus</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2		LRv		
BURHINIDES	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2			en régression	nicheur proche
PICIDES	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	Protection totale	Annexe I	B2				en augmentation	
LANIIDES	Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Estivant, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2				en régression	
MOTACILLIDES	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2				occasionnel	

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarque
ACCIPITRIDES	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Rare	Protection totale	Annexe I	B2	B2/B1	W1	LR ex, LRM	occasionnel	
THRESKIORNIDES	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRv	plus fréquent	
STERNIDES	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			occasionnel	
STERNIDES	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			occasionnel	
STERNIDES	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	migrateur rare	Protection totale	Annexe I	B2	B2			moins fréquente	
STERNIDES	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Nicheur, Migrateur	Protection totale	Annexe I	B2	B2			augmentation sur l'Ecopôle	lié aux radeaux
ANATIDES	Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2			occasionnel	
ACCIPITRIDES	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Accidentel	Protection totale	Annexe I	B2	B2	W2/C1	LRr	Depuis 2006, augmentation	rare
CHARADRIIDES	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrateur		Annexe I et II	B3	B2				migrateur régulier

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Espèces de l'Annexe II de la directive « Oiseaux »

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut de reproduction	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarques
ALAUDIDES	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Sédentaire	Nicheur possible	gibier	O2	B3					nicheur proche
SCOLOPACIDES	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Migrateur		gibier	O2	B3	B2		LRv		migrateur
SCOLOPACIDES	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Migrateur, Hivernant,		gibier	O2/O3	B3	B2				
SCOLOPACIDES	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Migrateur		gibier	O2/O3	B3	B2		LRe		
ANATIDES	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2	B3	B2			fluctuation des nicherurs, augmentation des hivernants	migrateur et nicheur en nombre
ANATIDES	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2/O3	B3	B2			nicheurs en régression hivernant en augmentation	
ANATIDES	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Migrateur, Hivernant		gibier	O2/O3	B3	B2	W3	LRe	faible effectif d'hivernants	
ANATIDES	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Migrateur, Hivernant		gibier	O2/O3	B3	B2	W3		régression des hivernants	
ANATIDES	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Hivernant		gibier	O2/O3	B3	B2	W3		hivernant en augmentation	Nicheur proche
SCOLOPACIDES	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Estivant, Hivernant rare		gibier	O2	B3	B2				migrateur régulier

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut de reproduction	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarques
SCOLOPACIDES	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Hivernant, Migrateur		gibier	O2	B3	B2				migrateur régulier
SCOLOPACIDES	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Migrateur		gibier	O2	B3	B2		LRv	en augmentation	migrateur régulier
CORVIDES	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Sédentaire	Nicheur probable		O2						
CORVIDES	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Sédentaire		gibier, nuisible	O2						nicheur proche
CORVIDES	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible	O2						
SCOLOPACIDES	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Migrateur		gibier	O2	B3	B2				Nicheur proche
ANATIDES	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Migrateur, Estivant, Hivernant occasionnel	Nicheur possible	Protection totale	O2	B3	B2		LRr	augmentation	
STURNIDES	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible	O2						
PHASIANIDES	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Hivernant, Migrateur	Nicheur possible	gibier	O2/O3	B3					
RALLIDES	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2/O3	B3	B2			fluctuation des nicheurs et hivernants en augmentation après une forte régression	
ANATIDES	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2/O3	B3	B2			forte fluctuation des nicheurs	

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut de reproduction	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarques
ANATIDES	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Estivant, H	Nicheur certain	gibier	O2/O3	B3	B2		LRr	1 nichée Ecopôle	
RALLIDES	Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2	B3				nicheurs en augmentation	
CORVIDES	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier, nuisible	O2						
LARIDES	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Migrateur		Protection totale	O2						migrateur rare
LARIDES	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Migrateur		Protection totale	O2	B3			LRv		
LARIDES	Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans</i>	Sédentaire		FR2,	O2	B3				augmentation	vu de plus en plus régulier
TURDIDES	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Migrateur	Nicheur possible	gibier	O2	B3				en régression	
TURDIDES	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Migrateur, Hivernant		gibier	O2	B3				fluctuante de moins en moins fréquente	
TURDIDES	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Migrateur		gibier	O2	B3				fluctuante moins fréquente	
TURDIDES	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier	O2	B3					courant dans bois
TURDIDES	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2	B3					courant
LARIDES	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Sédentaire	Nicheur certain	FR2	O2	B3				augmentation	nicheur récent 2007

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	GENRE - ESPECE	Statut local ZPS	Statut de reproduction	Statut national	Directive oiseaux	Berne	Bonn	Wash	Liste Rouge, vulnérabilité	Effectifs / évolutions	remarques
ANATIDES	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Sédentaire	Nicheur certain	gibier	O2	B3	B2		LRv	fluctuation des nicheurs	
ANATIDES	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Hivernant		gibier	O2/O3	B3	B2		LRv	plus fréquent	
PHASIANIDES	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Hivernant, Estivant, Lâcher		gibier	O2/O3	B3					Nicheur proche
PHASIANIDES	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Sédentaire	Nicheur possible	gibier	O2/O3	B3					Nicheur proche
CORVIDES	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier, nuisible	O2						
COLOMBIDES	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Sédentaire	Nicheur possible	gibier	O2	B3					nicheur possible
COLOMBIDES	Pigeon ramier	<i>Columba palumpus</i>	Migrateur	Nicheur certain	gibier, nuisible	O2/O3						nicheur fréquent
RALLIDES	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier	O2	B3					Nicheur rare ile moriaud, ancien Ecopôle
ANATIDES	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Migrateur		gibier	O2	B3	B2	W3/C1	LRe		disparue en nidification
ANATIDES	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Migrateur, Hivernant	Nicheur possible	gibier	O2/O3	B3	B2	W3	LRr	fluctuation des hivernants	Nicheur plaine du Forez
COLOMBIDES	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Migrateur, Estivant	Nicheur probable	gibier	O2	B3		W3			nicheur régulier
CHARADRIIDES	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Sédentaire	Nicheur probable	gibier	O2	B3	B2				Nicheur suivant les années

Annexe III : Fiches espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »

Remarque : Les cartes de répartition rhônalpine des espèces sont issues de : Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, CORA, 2004.

Aigrette garzette

Egretta garzetta – Code Natura 2000 A026

Description

Famille : Ardeïdés

Longueur : 55 cm

Poids : 400 à 600 g

Envergure : 83 à 93 cm

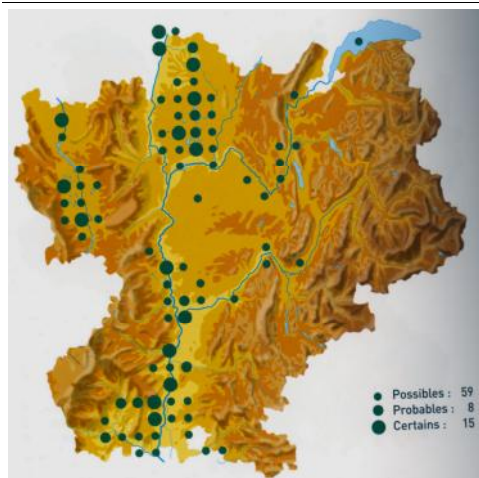
Description : Petit héron blanc au bec noir, ressemblant au Héron garde-bœufs, au Crabier chevelu ou encore à la Grande aigrette. Il perd son aigrette et son long scapulaire en hiver.

Alimentation : petits poissons, amphibiens, insectes adultes, larves, sangsues, mollusques, voire petits mammifères et petits reptiles.



Aigrette garzette (Julien PONCET)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : espèce méridionale.

En France : progression géographique due à la colonisation de toute la côte Atlantique française.

En région Rhône-Alpes : Migratrice, estivante, rare cas d'hivernage. Nicheuse récente, elle développe de plus en plus ses stratégies d'hivernage.

Sur la ZPS : espèce migratrice et estivante de façon régulière avec

des effectifs plus ou moins stables.

Habitat

Marais, étangs, lagunes, elle niche le plus souvent dans des boisements humides, en bordures d'étang, sur des îlots.

Menaces

- Concurrence avec le héron cendré sur les sites de nidification
- Berges abruptes des étangs qui empêchent l'espèce d'accéder à sa nourriture

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne
- Annexe 3 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : NT, VUw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Ripisylves et forêts alluviales

Enjeux de conservation :

- Préservation d'un aménagement des étangs favorables (pentes des berges faibles).
- Conservation de boisements favorables à sa nidification.

Avocette élégante

Recurvirostra avosetta – Code Natura 2000 A132

Description

Famille : Recurvirostridés

Longueur : 42 à 45 cm

Poids : 220 à 435 g

Envergure : 77 à 80 cm

Description : calotte et nuque noire contour et extrémité des ailes noirs, reste du corps blanc. Long bec fin et retroussé. Très longues pattes gris-bleu, pieds semi-palmés.

Alimentation : petits crustacés et vers marins, mollusques et larves d'insectes, en suspension dans l'eau ou à peine enfouis dans les couches de vases superficielles.



Avocette élégante (Hellio-Van Ingen)

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : latitudes plus septentrionales que l'échasse, le long des rivages baltiques, sur les rivages de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique, mais aussi sur tout le bassin de la mer méditerranéenne et de la mer caspienne jusqu'au sud de la Russie.

En France : sur les côtes de l'hexagone

En région Rhône-Alpes : espèce migratrice

Sur la ZPS : elle est seulement de passage rare et ses effectifs sont faibles.

Habitat

En Europe, cette espèce est presque exclusivement confinée aux habitats côtiers, aux eaux saumâtres des deltas et des estuaires, des étangs arrière-littoraux, des parais salants abandonnés.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

La disparition des grèves

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Grèves et vasières
- Eaux stagnantes

Enjeu de conservation :

- Maintien, restauration et création de grèves

Balbuzard pêcheur

Pandion halietus – Code Natura 2000 A094

Description

Famille : Accipitridés

Longueur : 50 à 58 cm

Poids : 1100 à 1700 g

Envergure : 145 à 170 cm

Description : Dessus brun-noir contrastant avec le dessous blanc, collier sombre sur le haut de la poitrine, bandeau noir sur l'œil et calotte blanche.



Balbuzards pêcheur, (Jean Chevallier)

Alimentation : poissons capturés juste sous la surface de l'eau et mesurant 10 à 50 cm de long (brochets, gardons, perches, hotus, brèmes, carassins, ...)

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : espèce cosmopolite qui se reproduit principalement en Suède, Finlande et Russie, ainsi que dans le sud-est de la Norvège, les pays Baltes, la Pologne et en Allemagne. Il a également recolonisé l'Écosse et il niche aux Baléares et en Corse.

En France : Il niche en Corse et reste migrateur sauf quelques cas isolés.

En région Rhône-Alpes : Il a été nicheur au début du 20ème siècle, quelques possibles nichées ont été envisagées. Il semble cependant plus possible que ce soient des migrants tardifs ou précoces.

Sur la ZPS : Migrateur régulier.

Habitat

Il est inféodé à l'eau douce ou saumâtre, il niche en général dans les forêts proches, parfois aussi sur les côtes rocheuses, notamment en Méditerranée.

Menaces

La principale menace affectant l'espèce est la mortalité due au réseau électrique aérien

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de convention de Washington
- Liste Rouge Européenne : R (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge nationale : VU
- Liste Rouge régionale : RE

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Eaux stagnantes

Enjeu de conservation :

- Le site ne posant pas de problème pour son implantation, il serait peut être intéressant de participer aux tentatives de réintroduction de l'espèce via des plateformes pour son retour dans la région.

Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax – Code Natura 2000 A023

Description et biologie

Famille : Ardéidés

Longueur : 58 à 65 cm

Poids : 525 à 800 g

Envergure : 105 à 112 cm

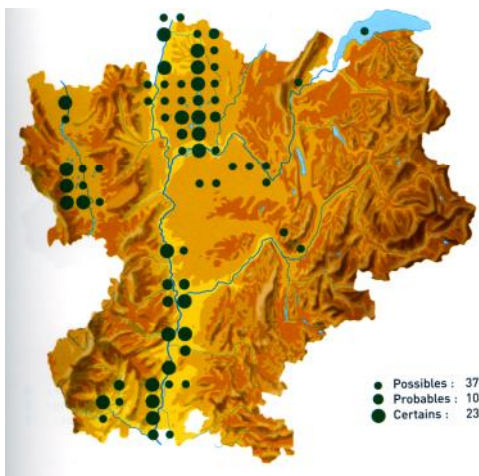
Description : petit héron noir, blanc et gris. Tiens souvent le cou replié entre les épaules. Discret, surtout nocturne. Généralement visible au crépuscule, en vol ou perché sur une branche dans un marais.

Alimentation : batraciens, poissons, insectes ...



Bihoreau gris (Yves THONNERIEUX)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : largement distribuée

En France : largement distribuée, progression forte en midi Pyrénées et régression dans les autres régions avec disparition des grosses colonies ;

En région Rhône-Alpes : présente surtout le long de grand cours d'eau (Rhône, Drôme, Loire), en régression

Sur la ZPS : Il est considéré comme estivant. Il ne niche pas sur le site mais à proximité immédiate dans la ZPS Plaine du Forez.

Habitat

L'espèce niche dans les bois humides toujours en bordure d'étang, de rivière : saules, aulnes, peupliers blancs ou sur des îlots boisés et pêche à l'affût le plus souvent perché sur les branches basses d'arbres et d'arbustes surplombant la surface des eaux.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

- Disparition des zones humides
- Dérangement des sites de nidification
- Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne
- Liste Rouge européenne : D (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : VU

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Ripisylves et forêts alluviales
- Eaux courantes
- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Quiétude en période de nidification
- Maintien des petites saulaies
- Espèce patrimoniale (suivi)

Bondrée apivore

Pernis apivorus – Code Natura 2000 A072

Description et biologie

Famille : Accipitridés

Longueur : 52 à 60 cm

Poids : 620 à 960 g

Envergure : 110 à 130 cm

Description : Autrefois appelée Buse bondrée, elle diffère de la Buse variable par une queue et des ailes plus longues et plus étroites, un cou plus long, une tête plus fine et un bec moins puissant.

Alimentation : friande d'hyménoptères (guêpes...) et d'autres insectes



Bondrée apivore (<http://www.oiseaux.net>)

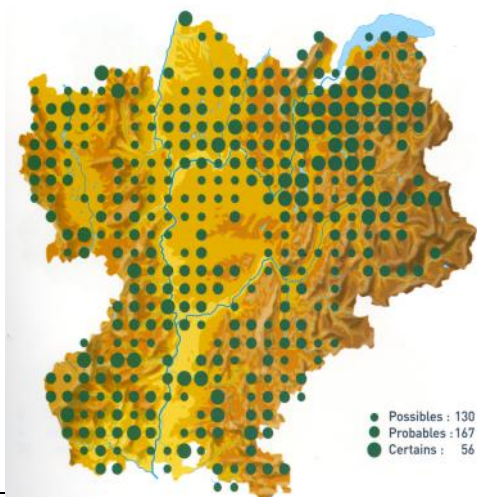
Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : Elle est absente d'une grande partie du pourtour méditerranéen et des latitudes les plus septentrionales du continent.

En France : elle niche partout, sauf en Corse et sur le littoral méditerranéen

En région Rhône-Alpes : Elle niche dans tous les départements, absente d'une grande partie de l'Isère, entre 1333 et 1683 couples.

Sur la ZPS : Estivante et probablement nicheuse. Elle niche aux abords du site.



Habitat

En période de nidification, elle occupe les milieux boisés, de préférence des feuillus avec des clairières. En migration, elle chasse souvent au-dessus de milieux ouverts. Ainsi dans la ZPS, on peut la retrouver dans les forêts et les prairies proches.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

- Le braconnage, notamment pendant les périodes de migration
- La modification de ses habitats bien qu'il semblerait qu'elle présente des adaptations lui permettant d'optimiser son court séjour sur son site de reproduction
- La diminution de ses proies dues à l'utilisation d'insecticides

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : NT

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Ripisylves
- Prairies (tous types)
- Friches

Enjeux de conservation :

- Maintien d'une mosaïque d'habitats
- Espèce peu suivie sur la région : améliorer la connaissance

Busard cendré

Circus pygargus – Code Natura 2000 A084

Description

Famille : Accipitridés

Longueur : 42 à 47 cm

Poids : mâle : 230 à 305g, femelle : 105 à 115 g

Envergure : 105 à 115 cm

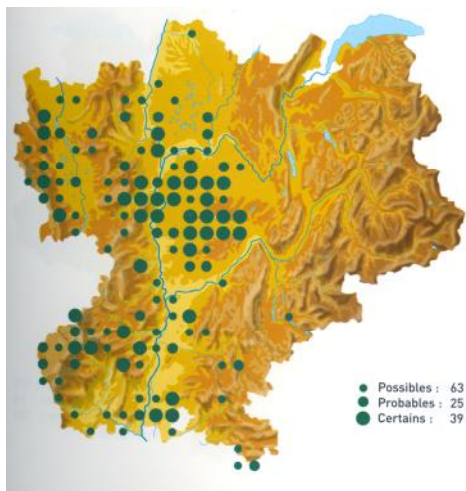
Description : c'est le plus petit des quatre busards européens. En vol, chez le mâle, deux bandes noires sous les secondaires et le bout de l'aile entièrement noir le distinguent du Busard Saint-Martin.

Alimentation : essentiellement des rongeurs, mais aussi un grand nombre d'orthoptères, criquets et sauterelles (régions méridionales), et parfois des oiseaux dans certaines régions.



Photo de Busard cendré
Source : <http://www.oiseaux.net>

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Estivant et Migrateur total, 7000 à 10000 couples, présents surtout en France et dans la péninsule ibérique, rare au dessus du 60ème parallèle.

En France : 3500 couples sur plus de la moitié du territoire.

En région Rhône-Alpes se cantonne surtout à l'ouest de la région, notamment dans le Rhône, le sud de l'Ain, la partie ouest de l'Isère et de la Drôme, l'Ardèche et la Loire.

Sur la ZPS : Migratrice, l'espèce nichait auparavant à proximité, avec

des effectifs très faibles.

Habitat

Il est typique des vastes landes à graminées, vallonnées ou planes, des vastes prairies de fauches sèches et des étendues marécageuses. Son habitat se raréfiant, il trouve dans la steppe céréalière un habitat de substitution.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

- La destruction des nids et des poussins par les travaux de récolte des céréales précoce
- Le braconnage
- La disparition des habitats

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Cultures
- Prairies sèches
- Prairies mésophiles
- Friches

Enjeux de conservation :

- Sensibiliser les agriculteurs à proximité sur une pratique culturale plus raisonnée
- Garder des milieux ouverts

Busard des roseaux

Circus aeruginosus – Code Natura 2000 A081

Description

Famille : Accipitridés

Longueur : 46 à 56 cm

Poids : mâle : 405 à 670 g

Envergure : 115 à 130 cm

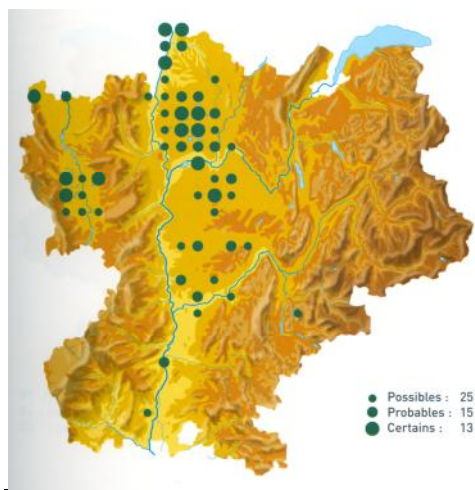
Description : le plus grand des Busards. Tête, poitrine et ventre strié de brun, dos et épaules de teinte marron, rémiges noires, queue grise.

Alimentation : Prédateur opportuniste, spécialisé localement (les rongeurs, surtout aquatiques et certains oiseaux de taille moyenne). Les insectes sont consommés en hivernage, sous les latitudes tropicales. Les oiseaux hivernant dans nos régions sont parfois nécrophages.



Busard des roseaux (Hellio-Van Ingen)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : large distribution, sous des latitudes moyennes et boréales.

En France : essentiellement présente d'une part sur le littoral méditerranéen, d'autre part au Nord d'une ligne reliant Bordeaux à Grenoble en évitant le Massif Central.

En région Rhône-Alpes : hiverne rarement, on le retrouve en Dombes, Bresse, Forez, ouest de

l'Isère, en Ardèche, dans la vallée du Rhône.

Sur la ZPS : on le voit surtout à la fin de l'été car il niche à proximité du site mais pas sur la ZPS même.

Habitat

Hôte typique des étendues marécageuses en période de reproduction, il chasse au dessus des ceintures de végétation qui entourent les étangs, les lacs, les marais côtiers. Il chasse aussi en milieu terrestre, dans les cultures, les prairies. Il niche préférentiellement dans la roselière, surtout dans les phragmites et d'autres formations végétales (Scirpes, typhas, jongs), dans des prairies de fauche et même dans des champs de céréales.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

- Le déclin des zones humides
- L'évolution des modes piscicoles
- Le saturnisme lié aux plombs de chasse

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : VU

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Roselières
- Friches

Enjeux de conservation :

- Maintien, restauration et création de roselières
- Lutte contre les espèces invasives

Busard Saint-Martin

Circus cyaeus – Code Natura 2000 A082

Description

Famille : Accipitridés

Longueur : 44 à 52 cm

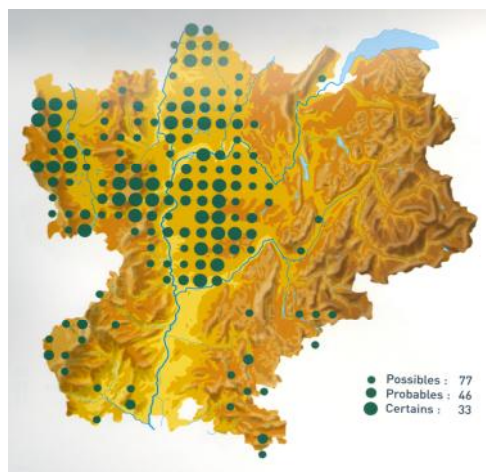
Poids : mâle : 300 à 400 g, femelle : 100 à 710 g

Envergure : 100 à 120 cm

Description : Un peu plus petit que le busard des roseaux mais sa queue est plus large et son extrémité est plus arrondie. Il peut se regrouper en petites colonies si le paysage s'y prête.

Alimentation : principalement des petits rongeurs, plus spécifiquement des campagnols, assez régulièrement des jeunes oiseaux nés au sol : alouettes, bruants, traquets, jeunes perdrix ou vanneaux.

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : 8000 à 11000 couples, depuis le Nord de la péninsule ibérique jusqu'en Russie, via les îles britanniques et la Scandinavie entre le 40ème et le 70ème parallèle de latitudes Nord.

En France : 2800 à 3500 couples, (première population d'Europe de l'ouest), en nette expansion vers le nord et le nord-ouest.

En région Rhône-Alpes : Surtout présent dans la moitié ouest de l'Ain, la Loire, le Rhône et les 2/3



Busard Saint Martin (<http://www.oiseaux.net>)

ouest de l'Isère

Sur la ZPS : Il niche plutôt sur les Monts du Forez ou du Pilat. Cependant il passe régulièrement sur le site en migration et en hiver.

Habitat

Proche de celui du Busard cendré, toutefois moins en zones marécageuses, mais le bocage ouvert ne lui disconvient pas. En général, c'est un rapace des vastes espaces de plaine, des landes non cultivées, des chaumes collinéens. Il se reproduit lui aussi dans les céréales à paille, en l'absence de l'habitat herbacée originel et souvent dans des coupes forestières de feuillus en régénération ou de jeunes plantations en lisières de zone cultivée.

Menaces

- La disparition et transformation des habitats de reproduction : drainage des marais, sylviculture, intensification de l'agriculture
- La persécution directe
- La destruction des nids et des poussins

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : VU, VUw

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Friches

Enjeux de conservation :

- NA

Butor étoilé

Botaurus stellaris – Code Natura 2000 A021

Description

Famille : Ardeidés

Longueur : 70 à 80 cm

Poids : 870 à 1940 g

Envergure : 130 cm

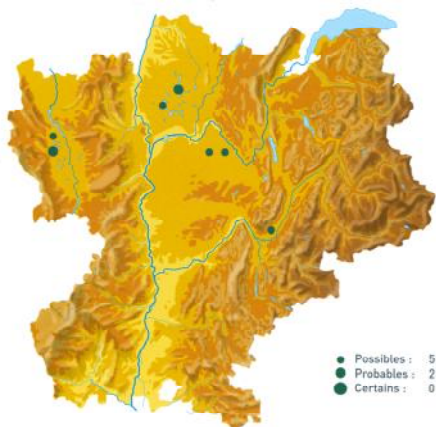
Description : Appelé aussi Bœuf des marais, son plumage est brun-roux, strié et tacheté, il a un bec jaune verdâtre souvent pointé vers le haut et une gorge blanche.

Alimentation : Poissons, batraciens, petits rongeurs aquatiques et invertébrés (insectes, mollusques).



Butor étoilé (Hellio-Van Ingen)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Il niche dans les zones tempérées, du Sud de l'Espagne à la Finlande et du Pays de Galles à la Turquie

En France : 320 couples nicheurs, en grande majorité sur le littoral méditerranéen et de la Picardie aux Ardennes, les autres se répartissant entre les régions de Brenne, Sologne et Brière.

En région Rhône-Alpes : Au seuil de l'extinction il n'existe de la

nidification qu'en Dombes, en plaine du Forez et à l'île Crémieu.

Sur la ZPS : Hivernant occasionnel, elle est vu de moins en moins souvent dans les roselières du site.

Habitat

Il évolue à l'intérieur, parfois en bordure des grands ensemble de roselières, surtout des phragmitaies (en Dombes) dont une partie au moins est en phase d'atterrissement (exondée).

Menaces

La principale menace affectant l'espèce correspond à la disparition de son habitat (de vastes roselières).

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge nationale : VU
- Liste Rouge régionale : CR

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Roselières,

Enjeu de conservation :

- Maintien, restauration et création de roselières,
- Lutte contre les espèces invasives.

Chevalier sylvain

Tringa gloreola – Code Natura 2000 A166

Description

Famille : Scolopacidés

Longueur : 19 à 21 cm

Poids : 40 à 95 g

Envergure : 56 à 57 cm

Description : petit chevalier à patte jaune-vert, plus longues que celle du Chevalier cul-blanc. Le bec est légèrement plus long que la tête, le plumage est plus tacheté, moins contrasté que celui du Chevalier cul-blanc.



Chevalier sylvain (Hellio-Van Ingen)

Alimentation : Surtout constituée de proies animales capturées par sondage de la terre et de la vase à l'aide du bec, par balayage latéral du bec sous l'eau, et à vue en surface. Ce sont principalement des invertébrés : insectes (coléoptères terrestres et aquatiques, diptères, larves et adultes de libellules, d'éphémères, ...), mollusques (divers escargots aquatiques), vers (lombrics), crustacés (crabe enragé, gammars, ostracodes), araignées, parfois des alevins et des amphibiens (têtards). Consommation très accessoire de végétaux.

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : couvre les latitudes continentales moyennes et boréales du paléarctique.

En France : migrateur et hivernant ;

En région Rhône-Alpes : non nicheur

Sur la ZPS : il est considéré comme un migrateur rare avec des fluctuations des effectifs selon les années.

Habitat

Niche aussi bien dans les grandes forêts marécageuses de conifères (taïga) que dans de petits parais peuplés de bouleaux et de saules nains, dans des landes à bruyères, ou dans des tourbières, également le long des rivières jusqu'à l'étang alpin. Le reste de l'année, il fréquente les marais d'eau douce, les bordures des fleuves et des rivières.

Menaces

- La disparition des zones humides
- L'assèchement et reboisement des tourbières

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Grèves

Enjeu de conservation :

- Maintien des grèves

Cigogne blanche

Ciconia ciconia – Code Natura 2000 A031

Description

Famille : Ciconiidae

Longueur : 100 à 115 cm

Poids : 2300 à 4400 g

Envergure : 155 à 165 cm

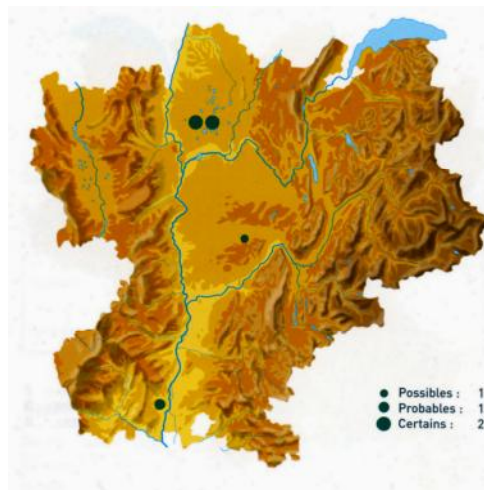
Description : Très grand oiseau noir et blanc emblématique de l'Alsace, les pattes et le bec sont de couleur corail vif, les rémiges sont noires et le reste du corps est blanc.

Alimentation : batraciens, reptiles, petits rongeurs mais aussi lombrics et autres mollusques et insectes



Cigogne blanche (Jean GOBERT)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Niche dans toutes les régions tempérées et méditerranéennes.

En France : Les réintroductions notamment en Alsace ont permis sa recrudescence.

En région Rhône-Alpes : effectif en augmentation de plus de 50%, mais faible. Elle niche surtout en Dombes et probablement au sud de l'Ardèche et en Isère.

Sur la ZPS : Migrateur et estivant occasionnel, Les tentatives de réintroduction par l'installation de

plateformes en hauteurs ont été infructueuses.

Habitat

Zones humides ouvertes à semi-ouvertes, terres cultivées et plaines inondables et deltaïques, prairies et pâtures avec quelques grands arbres épars.

Menaces

- Disparition des sites de nidification et de nourrissage,
- Mortalité due au réseau électrique aérien,
- Pesticides qu'elle ingère via sa nourriture.

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Protection nationale : L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC2)
- Liste Rouge nationale : R
- Liste Rouge régionale : VU, NTw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Prairies humides
- Prairies mésophiles

Enjeux de conservation :

- Favoriser la colonisation

Cigogne noire*Ciconia nigra* – Code Natura 2000 A030**Description****Famille** :Ciconiidés**Longueur** : 95 à 100 cm**Poids** : env. 3000 g**Envergure** : 145 à 155 cm**Description** : différente de la cigogne blanche : tête, cou, ailes et dos noirs avec des reflets verts et pourpres, ventre blanc, pattes et bec rouge vif.**Alimentation** : principalement des poissons pêchés en eau peu profonde mais aussi des grenouilles, des salamandres, des reptiles, des petits mammifères et des crustacés.Cigognes noires (<http://www.oiseaux.net>)**Distribution, effectifs et statut de reproduction**En Europe : évite les régions les plus septentrionales (Grande Bretagne, Scandinavie, Sibérie). Une population sédentaire se distingue en Espagne. C'est une nicheuse en expansion vers l'ouest.En France : Implantation assez récente, avec une trentaine de couples.En région Rhône-Alpes : 2 sites de nidifications possibles en Isère, de rares cas d'hivernage. Suite à son expansion récente elle pourrait nicher dans les décennies à venir.Sur la ZPS : Migrateur rare**Habitat**

On la trouve principalement dans les massifs forestiers, plus ou moins homogènes, humides et sur les étendues marécageuses. Elle hiverne dans un environnement nettement plus ouvert : mares sahéliennes et deltas.

Menaces

- Le braconnage
- Les visites en période de nidification qui peuvent provoquer l'abandon du nid

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge européenne : R (SPEC3)
- Liste Rouge nationale : VU
- Liste Rouge régionale : VUm

Enjeux sur le siteHabitats potentiels :

- Ripisylves
- Prairies sèches
- Prairies humides
- Prairies mésophiles

Enjeu de conservation :

- Maintien, restauration et création d'une mosaïque de milieux

Circaète Jean-Le-Blanc

Circaetus gallicus – Code Natura 2000 A080

Description et biologie

Famille : Accipitridés

Longueur : 62 à 67 cm

Poids : 1200 à 2300 g

Envergure : 185 à 195 cm

Description : Plus grand que la Buse variable, sa queue est plus longue. Vu de dessous il paraît presque tout blanc,

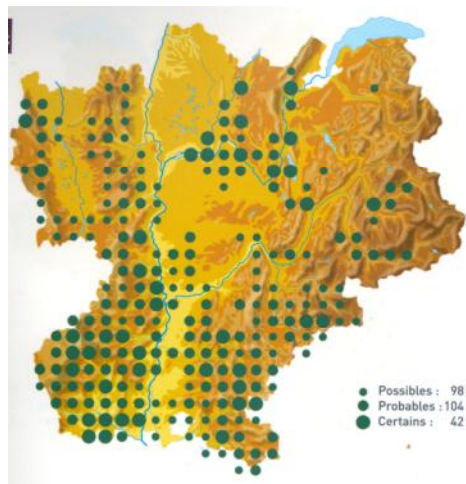
son dos est brun. Il fait souvent du vol sur place.

Alimentation : principalement des reptiles, préférence pour les grandes couleuvres, parfois de petites proies (taupes, rongeurs, batraciens, insectes et lombrics).



Circaètes Jean-le-Blanc (http://www.oiseaux.net)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : On le retrouve sous des latitudes méditerranéennes

En France : Espèces nicheuses dans la moitié sud selon le parcours aval de la Loire, où elle représente 10% de la population européenne évaluée à 4450-5200 couples

En région Rhône-Alpes : 25 % de la population française soit 306 à 422 couples nicheurs, dont 20 couples dans la Loire.

Sur la ZPS : Estivant, migrateur

Habitat

C'est avant tout un rapace des coteaux rocailloux ou recouverts de pelouses et landes rases, parsemés de buissons, d'arbres ou d'arbustes, de la garrigue, des espaces incultes recelant ses proies favorites. On le rencontre également dans des régions de plaine modérément boisées qui offrent ces caractéristiques climatiques, végétales et alimentaires. Il fréquente les étendues marécageuses parsemées d'arbres et d'arbustes, pourvues en reptiles plus inféodés aux milieux humides comme la Couleuvre à collier. Il a besoin aussi d'une forêt dense et difficile d'accès et des ascendances thermiques lui permettant de grands déplacements.

Menaces

- La raréfaction de leur régime alimentaire préférentiel,
- Disparition de ses habitats, liée à l'agriculture intensive,
- Les activités forestières (coupes, ouvertures de pistes) et la fréquentation à des fins sportives et ludiques ,
- La mortalité sur le réseau électrique aérien de façon locale

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne, de Bonn et de Washington
- Liste Rouge européenne : R (SPEC3)
- Liste Rouge nationale : R
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : NT

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Friches (chasse) et bois (nidification)

Enjeu de conservation:

- Maintien de milieux ouverts

Combattant varié

Philomachus pugnax – Code Natura 2000 A151

Description

Famille : Scolopacidés

Longueur : mâle : 26 à 30 cm, femelle : 20 à 24 cm

Poids : mâle : 91 à 262 g, femelle : 67 à 170 g

Envergure : mâle : 54 à 58 cm, femelle : 48 à 52 cm

Description : fort dimorphisme en période de reproduction notamment avec une large collerette pour le mâle qui le distingue de la plupart des autres limicoles



Combattant varié (Hellio-Van Ingen)

Alimentation : principalement des invertébrés (insectes, araignées, crustacés, mollusques et vers), voire des batraciens, des alevins et du frai (selon la disponibilité du milieu) mais aussi des aliments d'origine végétale notamment en dehors de la période de reproduction.

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : Sous les latitudes océaniques (France, sud de la Grande Bretagne, Belgique et Pays-Bas) et dans les régions plus septentrionales du vieux continent, de la Scandinavie jusqu'aux rivages arctiques de Sibérie orientale, environs 250000 couples.

En France : En majorité sur les côtes, peu de nicheurs, 10 à 20 couples.

En région Rhône-Alpes : non nicheur, mais fort migrateur dans les zones humides

Sur la ZPS : migrateur régulier

Habitat

De manière générale, il niche à proximité du littoral ou en zone continentale dans des zones inondables des deltas, dans les marais nordiques au sol colonisé par les carex, les graminées et les mousses, dans la toundra humide parsemée de saules et bouleaux nains. Plus précisément, en Europe on le retrouve près des eaux douces ou saumâtres, souvent des pâturages et des prairies inondables et inondées, faiblement pâturées, non amendées, dotées d'une couverture végétale irrégulière alternant avec des petites mares, des canaux, des plaques humides vaseuses.

Menaces

- La diminution des sites de stationnements hivernaux et de rassemblement (prairies naturelles)
- La modification de son habitat de nidification

Protection

- Annexe 1 et Annexe 2 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Liste Rouge IUCN : EN
- Liste Rouge nationale : VUw

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Grèves et vasières

Enjeux de conservation :

- Maintien, restauration et création de grèves

Échasse blanche

Himantopus himantopus – Code Natura 2000 A131

Description

Famille : Récurvirostridés

Longueur : 35 à 40 cm

Poids : 140 à 290 g

Envergure : 67 à 83 cm

Description : fragile silhouette au bec long, juchée sur des pattes interminables.

Alimentation : invertébrés extraits de la vase ou capturés sur ou sous la surface de l'eau ou en milieu terrestre : insectes, chenilles, araignées, vers, petits crustacés voire des têtards ; rarement des aliments d'origine végétale comme les graines.



Échasse blanche (Yves Thonnerieux)

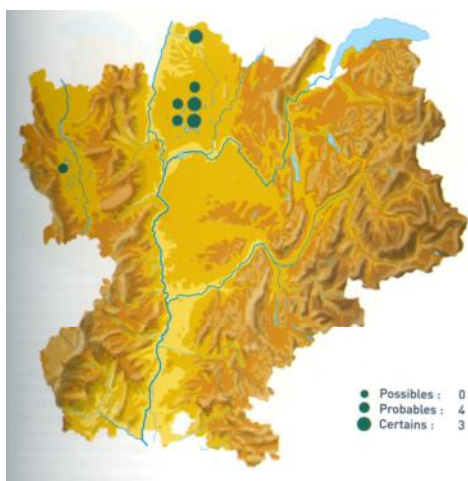
Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : présente de façon éparse en France, Italie, péninsule ibérique, Grèce.

En France : Éparse

En région Rhône-Alpes : Bresse, Dombes, Plaine du Forez

Sur la ZPS : nicheuse récente, surtout migratrice estivante, en augmentation, mais avec des effectifs encore faibles.



● Possibles : 0
● Probables : 4
● Certains : 3

Habitat

Oiseau inféodé aux eaux douces ou légèrement saumâtres, calmes et peu profondes : vasières, hauts fonds sablonneux, séparés par un réseau de chenaux naturels dans lesquels circulent mollement, ou stagnent des eaux riches en invertébrés.

Menaces

- Une montée du niveau d'eau durant la reproduction
- Une période de froid trop longue

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Prairies humides
- Grèves et vasières

Enjeux de conservation :

- Maintien, restauration et création de grèves et de zones exondées
- Création de milieux artificiels
- Maîtrise du niveau d'eau sur les zones de reproduction

Faucon émerillon

Falco colombarius – Code Natura 2000 A098

Description

Famille : Falconidés

Longueur : 25 à 30 cm

Poids : mâle : 150 à 215 g, femelle : 188 à 255 g

Envergure : 50 à 62 cm

Description : c'est un petit faucon, le mâle n'étant pas plus gros qu'une grive. Les ailes sont nettement plus courtes que la queue, lorsqu'il est posé.

Alimentation : C'est, avant tout, un prédateur d'oiseaux (passereaux, petits limicoles) et de micromammifères lors des phases de pullulation.



Faucons émerillon (www.oiseau.net)

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : présent presque partout, avec des statuts différents selon les régions.

En France : hivernant sur presque tout le pays

En région Rhône-Alpes : hivernant régulier dans certaines parties notamment dans l'Ain.

Sur la ZPS : avant tout un migrateur, il est rarement hivernant sur le site mais plus abondant à proximité.

Habitat

Habitant typique de la toundra, des milieux très ouverts et dénudés, des tourbières et des landes à bruyères, pendant la période de reproduction. En hiver, il fréquente les milieux côtiers, les plaines cultivées, les grandes zones dénudées, les grands plans d'eau, les grands estuaires et les baies.

Menaces

- L'altération générale de son habitat
- Les insecticides organochlorés et DDT

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Liste Rouge nationale : VUw
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : RE, VUw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Prairies sèches
- Prairies mésophiles
- Cultures
- Prairies humides

Enjeux de conservation :

- Maintien de milieux ouverts
- Sensibilisation des usagers à proximité sur l'utilisation des insecticides

Faucon pèlerin

Falco peregrinus – Code Natura 2000 A103

Description et biologie

Famille : Accipitridés

Longueur : 38 à 50 cm

Poids : 500 à 685 g pour les mâles, 800 à 1200 g pour les femelles

Envergure : 70 à 85 cm pour les mâles, 95 à 105 cm pour les femelles

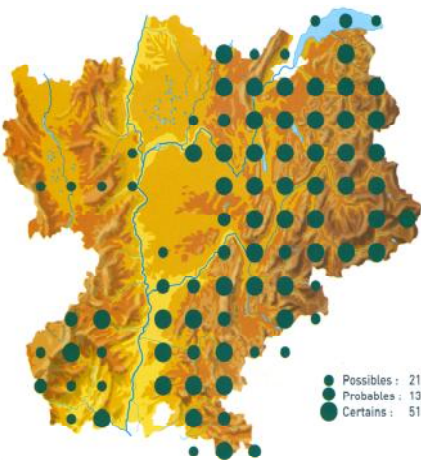
Description : Silhouette typique en vol : ailes pointues, larges à la base, queue rétrécie vers l'extrémité. C'est le plus rapide de tous les oiseaux avec ses vols en piquée à plus de 250km/h.

Alimentation : essentiellement ornithophage



Faucon pèlerin (www.oiseau.net)

Distribution et statut de reproduction



En Europe : disjointe, sur toutes les latitudes, surtout présente en Grande Bretagne et dans les régions arctiques.

En France : niche en continu au dessous d'une ligne Metz-St-Jean-de-Luz, hiverne sur tout le reste, 900 à 1000 couples, en progression après une chute à 150-200 couples dans les années 1970.

En région Rhône-Alpes : 280-300 couples qui nichent exclusivement sur la moitié Est et dans les montagnes de l'Ardèche et de la Drôme.

Sur la ZPS : Migrateur et hivernant régulier

Habitat

En période de nidification, il fréquente essentiellement les zones rupestres (falaises et gorges). En hiver, il est présent partout, des grandes plaines agricoles aux zones littorales en raison de l'afflux de migrants nordiques. Il est régulièrement présent dans de grandes agglomérations.

Menaces

- Le braconnage
- Le désairage des jeunes pour la fauconnerie,
- La fréquentation à des fins sportives et ludiques (varappe, vol libre)
- La prédation (Grand-duc d'Europe et Grand corbeau)
- La mortalité sur le réseau électrique aérien

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 1 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge européenne : R (SPEC3)
- Liste Rouge nationale : R
- Liste Rouge régionale : VU

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Prairies (tous types)
- Cultures
- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Conserver les milieux ouverts

Fuligule nyroca

Aythya nyroca – Code Natura 2000 A060

Description

Famille : Anatidés

Longueur : 38 à 42 cm

Poids : 500 à 700 g

Envergure : 62 à 68 cm

Description : c'est le plus petit canard plongeur européen avec une tête pointu et un bec long.

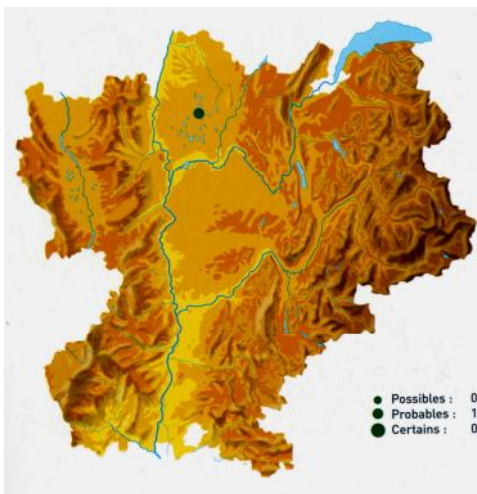
Alimentation : végétale essentiellement obtenue par plongée, mais aussi

régulièrement en surface mais aussi de la microfaune (insectes aquatiques et larves diverses).



Fuligule nyroca (www.oiseau.net)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Répartition morcelée depuis le centre de l'Europe jusqu'en Asie centrale, toujours sous des latitudes moyennes à méridionales. Des populations relictuelles subsistent en Espagne, en France et en Europe méditerranéenne orientale.

En France : Sur 3 localités principalement (Meuse, Loire-Atlantique, Dombes)

En région Rhône-Alpes : La Dombes a une population assez régulière de nicheurs.

Sur la ZPS : Migrateur occasionnel, effectifs faibles.

Habitat

Il se reproduit sur des étendue d'eau douce peu profondes, marécageuses, entourées de roselières, ou de ligneux tels des saules ou des aulnes, pourvues d'une végétation flottante. Au passage et en hivernage, il fréquente les régions côtières, les mers intérieures et les deltas.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

- Le braconnage

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Annexe 3 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge IUCN : NT
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC1)
- Liste Rouge régionale : CR, CRw, CRm

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- NA

Grand-duc d'Europe

Bubo bubo – Code Natura 2000 A215

Description et biologie

Famille : Strigidés

Longueur : 60 à 75 cm

Poids : mâle : 1,5 à 2 kg, femelle : 1,8 à 2,6 kg

Envergure : 160 à 190 cm

Description : un des plus grands strigidés de la région. Massif, grandes aigrettes, gros yeux orange, plumage brun et brun noir, gorge blanche et poitrine jaune-brunâtre marqué de brun noir.

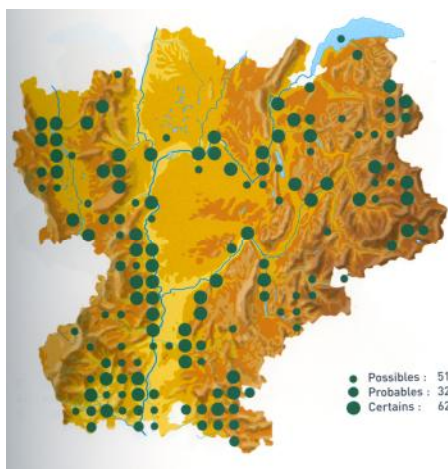


Grand-duc d'Europe (André Oimer – FRAPNA)

Plutôt nocturne, il se confond avec les rochers, immobile, le jour et peut chasser à l'aube et au crépuscule.

Alimentation : super prédateur, il se nourrit de mammifères de tailles moyennes (lièvres, lapins, hérissons, rats) et oiseaux (turridés, rallidés et rapaces).

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : 10000 à 13000 couples, régulièrement présent, à l'exception des îles britanniques, de l'Islande et de l'ouest de la France

En France : A l'est de la diagonale reliant Charleville-Mézières à St-Jean-de-Luz, 1000-1200 couples en progression régulière depuis 30 ans

En région Rhône-Alpes : population naturelle, régulière sur l'ensemble des départements, 275-400 couples, soit env. 1/3 de la population française

Sur la ZPS : Sédentaire et nicheur possible,

on le retrouve le long des falaises du bord de la Loire.

Habitat

Il niche habituellement sur des terrains généralement rocailleux, accidentés, semi-ouverts. Il recherche des habitats où la diversité des proies est élevée (cultures, zones boisées, reliefs) mais aussi des zones fortement anthropisées et des décharges.

Menaces

Les principales menaces affectant l'espèce sont :

- La fermeture des décharges
- La raréfaction des proies due à la déprise agricole
- Les clôtures barbelées
- Les réseaux électrique aérien, routier et ferroviaire.

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Washington
- Liste Rouge IUCN : R
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge nationale : R
- Liste Rouge régionale : VU

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Falaise de bord de fleuve

Enjeux de conservation :

- Création de falaises
- Érosion latérale

Grande Aigrette

Egretta alba – Code Natura 2000 A027

Description

Famille : Ardeïdés

Longueur : 85 à 102 cm

Poids : 960 à 1680 g

Envergure : 140 à 170 cm

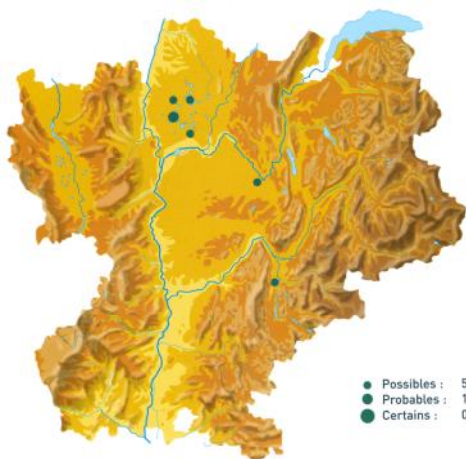
Description : le plus grand des hérons, entièrement blanc, bec jaune.

Alimentation : surtout piscivore, il peut aussi consommé des insectes et des batraciens mais aussi des petits mammifères, des reptiles et des insectes terrestres.



Grande Aigrette (J. Poncet)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Moins de 2000 couples, essentiellement concentrée en Hongrie et en Autriche, en Albanie, sur le Delta du Danube et les rivages de la mer Noire, ainsi qu'autour de la Mer Caspienne, avec une extension depuis peu vers l'ouest notamment la France et le Hollande.

En France : fait partie de l'aire d'extension, mais les nicheurs restent surtout sur les côtes Atlantique et méditerranéenne.

En région Rhône-Alpes : Nidification probable, notamment en Dombes, non prouvée, mais hivernage de plus en plus fréquent.

Sur la ZPS : Hivernante occasionnelle de plus en plus régulier, son effectif est en augmentation.

Habitat

Il niche de préférence dans les roselières, parfois sur des arbres ou des bouquets d'arbustes. On le trouve aussi sur les rives de lacs, d'étangs, de cours d'eau, de marais, de lagunes, d'estuaires et également aux abords des mangroves en habitat tropical.

Menaces

- Le braconnage
- L'utilisation de ses plumes pour la confection de chapeau (rare de nos jours)
- L'assèchement des zones humides

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 3 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge nationale : VU, VUw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Roselières
- Eaux courantes
- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Maintien de berges abruptes
- Quiétude

Grue cendrée

Grus grus – Code Natura 2000 A127

Description

Famille : Gruidés

Longueur : 110 à 120 cm

Poids : 3,9 à 7 kg

Envergure : 220 à 245 cm

Description : Grise, mais bien plus haute et d'un port plus élégant qu'un héron cendré par exemple, le corps tenu horizontalement, elle ne peut être confondue avec aucun autre oiseau d'Europe occidentale.



Grues cendrées, (Hellio-Van Ingen)

Alimentation : régime fort éclectique : elle picore des petites parcelles alimentaires végétales (plutôt prairiales) en hivernage et se nourrit plus d'animaux et une végétation plus aquatiques au printemps.

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : Quelques hivernants à l'ouest notamment au Sud de l'Espagne et la plupart des estivants sont au Nord du continent.

En France : Le pays abrite des individus hivernants scandinaves et baltes, qui le traversent pour aller hiverner dans le sud de l'Espagne et le Nord de l'Afrique.

En région Rhône-Alpes : non nicheuse, migratrice, hivernage occasionnel notamment en Dombes.

Sur la ZPS : essentiellement migratrice, il semblerait qu'il y ait de moins en moins d'individus passant sur le site.

Habitat

En hivernage, elle fréquente les champs de céréales en herbe, les chaumes de maïs, les prairies, les parcelles de trèfle, de luzerne, de moutarde ou de colza, de pois, pour se nourrir et se regroupent par milliers sur des dortoirs situés dans des marais ouverts, des lacs ou de vastes étangs.

En période de reproduction, elle fréquente plus les marais et les tourbières ouvertes mais buissonnantes, les vastes marécages peuplés de laiches et de roseaux, jouxtant les lacs et les étangs bien que la proximité immédiate d'eau libre ne semble pas indispensable. Parfois, elle se reproduit en milieux nettement forestiers (clairières marécageuses entourées de futaies, boisements plus ou moins inondés).

Menaces

- L'assèchement et drainages des habitats favorables à l'espèce
- La mise en cultures des landes
- La sylviculture

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Liste Rouge nationale : VU

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Prairies (tous types)
- Cultures

Enjeux de conservation :

- NA

Guifette moustac

Chlidonias hybridus – Code Natura 2000 A196

Description

Famille : Sternidés

Longueur : 23 à 25 cm

Poids : 80 à 90 g

Envergure : 74 à 78 cm

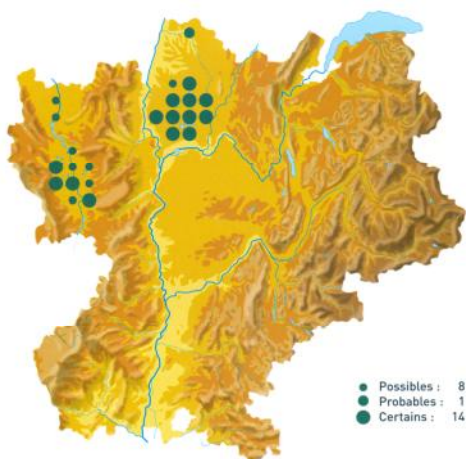
Description : reconnaissable à son manteau gris et sa calotte noire en été contrastant ses joues blanches en été, il a un bec plus fort que les autres guifettes.

Alimentation : essentiellement des insectes (adultes ou larves) mais elle consomme régulièrement de petits poissons, des têtards ou de petites grenouilles, des tritons ou encore des petits crustacés (gammare).



Guifette moustac
(Hellio-Van Ingen)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : La sous-espèce eurasienne se reproduit depuis l'Espagne, la France et l'Afrique du Nord jusqu'au nord de l'Inde et au Sud de la Sibérie et hiverne au sud du Sahara.

En France : 1200 à 1400 couples qui se reproduisent majoritairement dans les 4 grandes régions d'étangs piscicoles (la Dombes, la Brenne, le Forez et la Sologne) et occasionnellement aussi en Camargue et dans la Loire-Atlantique.

En région Rhône-Alpes : nicheuses majoritairement en Dombes et en Forez (entre 40 et 70% de la population française).

Sur la ZPS : Il ne niche pas sur le site même (tentative en 2008) mais dans certains étangs à proximité. Elle subit quelques fluctuations de ses effectifs selon la météorologie des années.

Habitat

En été la Guifette moustac est un oiseau continental qui niche sur la végétation flottante des étangs et des marais. En hiver, elle fréquente aussi des plans d'eau à la surface plus dégagée, les lacs et retenues, mais aussi les deltas, les estuaires et lagunes.

Menaces

- La pluviométrie (orages violents)
- Le faucardage
- Les herbicides
- L'introduction de poissons herbivores
- La prédation notamment par le Goéland leucophaée et la Corneille noire

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge européenne : D (SPEC3)
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Préservation et création de zones à végétation flottante

Guifette noire

Chlidonias niger – Code Natura 2000 A197

Description

Famille : Sternidés

Longueur : 22 à 24 cm

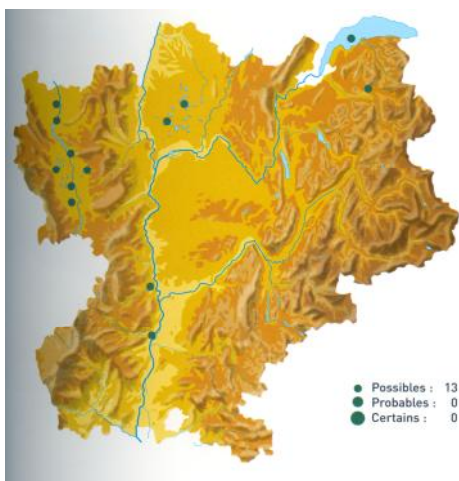
Poids : 55 à 90 g

Envergure : 64 à 68 cm

Description : un peu plus petite que la Guifette moustac, noirâtre, son plumage du cou se dégrade en gris soutenu sur le dos et son bec est plus petit que la Guifette moustac.

Alimentation : principalement des insectes (libellules, éphémères, coléoptères aquatiques) et de nombreux autres invertébrés (vers, araignées, sangsues) mais elle consomme parfois des poissons, des crustacés et des amphibiens.

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Espèce holarctique, population isolées en Andalousie, dans le Nord de l'Italie et en France.

En France : 60 à 100 couples dans l'Ouest et le Centre surtout et plus occasionnellement en Camargue et en Rhône-Alpes

En région Rhône-Alpes : Nicheuse majoritairement en Dombes et en Forez, mais reste encore rare.

Sur la ZPS : Nicheur de proximité (dans la Plaine), ces effectifs subissent quelques fluctuations selon la



Guifette noire (Hellio-Van Ingen)

météorologie des années, elle est moins fréquente que la Guifette moustac.

Habitat

En période de reproduction son habitat est semblable à celui de la Guifette moustac : eaux douces et dormantes intérieures pourvues en végétation flottante et rivulaire. En période inter-nuptiale, elle devient nettement littorale en fréquentant les estuaires, deltas et lagunes, voire pélagique.

Menaces

- La pluviométrie (orages violents)
- Le faucardage
- La prédation notamment par le Goéland leucophaé et la Corneille noire

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne
- Liste Orange européenne : D (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge nationale : VU
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Préservation et création de zones à végétation flottante

Héron pourpré

Ardea purpurea – Code Natura 2000 A029

Description

Famille : Ardeïdés

Longueur : 78 à 90 cm

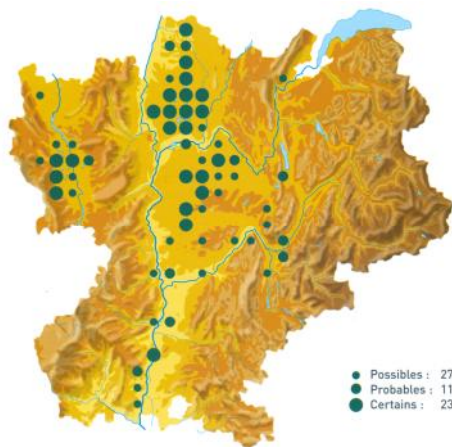
Poids : 600 à 1200 g

Envergure : 120 à 150 cm

Description : plus sombre et plus petit que le héron cendré, cou plus mince, roux, serpentiformes, anguleux, avec des rayures brunes longitudinales latérales, front et nuque noirs, longue et fine huppe sombre, ailes ardoisées, pattes jaunes sombres.

Alimentation : piscivore (principalement des ciprinidés) mais aussi des têtards, des insectes aquatiques et leurs larves (notonectes, dytiques, libellules), des mollusques et sangsues, des crustacés, des reptiles (couleuvre à collier), parfois de jeunes oiseaux ou des passereaux au nid, des grèbes, des foulques, ...

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : zone méridionale et orientale, surtout estivante car les individus hivernent plutôt en Afrique, 8000 couples, en régression.

En France : 2000 couples, estivants, sur le pourtour méditerranéen, dans les autres grandes zones humides et dans les bassins des grands cours d'eau.

En région Rhône-Alpes : env. 30% des effectifs français (610 à 740 couples), baisse en Dombes.

Sur la ZPS : Estivant régulier à la fin de



Héron pourpré (Hellio-Van Ingen)

l'été principalement, il niche à proximité du site mais pas sur le site même.

Habitat

Eaux douces continentales peu profondes avec peuplement végétale (héliophyte) important. C'est une espèce paludicole, elle niche dans les roselières (phragmitaie, typhaie, scirpaie).

Menaces

- La disparition et dégradation de son habitat
- Le braconnage
- Le dérangement pendant la nidification
- Le niveau d'eau

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Liste Orange nationale : D
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Roselières

Enjeux de conservation :

- Maintien, restauration et création de roselières
- Quiétude

Martin- pêcheur d'Europe

Alcedo atthis – Code Natura 2000 A229

Description

Famille : Alcedinidés

Longueur : 16 à 17 cm

Poids : 34 à 46 g

Envergure : 24 à 26 g

Description : long bec (env. 4 cm) plumage bleu vert au dessus brillant, et roux orangé au dessous, avec des bandes orangées, blanches et bleues sur les joues. Les pattes sont rouge-vif.

Alimentation : poissons de taille inférieure à 7 cm essentiellement, occasionnellement insectes, petits crustacés, amphibiens.



Martin-pêcheur d'Europe (Hellio-Van Ingen)

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : Seule représentant de sa famille, présent sur presque toutes les eaux courantes, en déclin.

En France : sur tout le pays, en régression.

En région Rhône-Alpes : Nicheur assez rare, a cause d'une prédominance du massif alpin, du jura et du massif central. Le long des cours d'eau.

Sur la ZPS : sédentaire, il niche sur le fleuve et dans les anciennes carrières mais les effectifs sont encore faibles et fluctuent selon les années.

Habitat

Il vit le long des eaux courantes au cours lent à modérément rapide, des canaux, des fossés aux rives abruptes, terreuses ou sablonneuses, buissonnantes ou parcourues de racines, parfois nues et dans lesquelles il niche; il pêche également en bordure des lacs, sur les étangs, et en hiver sur le littoral maritime. Absent au dessus de 900 m d'altitude.

Menaces

- Des hivers rigoureux
- La pollution des rivières
- Les canalisations et drainages

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne
- Liste Orange européenne : D
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge Régionale : VU

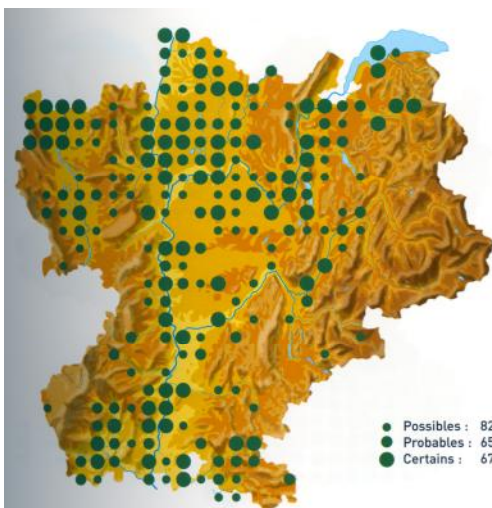
Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux courantes
- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Érosion latérale
- Maintient de milieux pionniers (falaise de sable)



Milan noir

Milvus migrans – Code Natura 2000 A073

Description et biologie

Famille : Accipitridés

Longueur : 55 à 60 cm

Poids : 630 à 940 g

Envergure : 135 à 170 cm

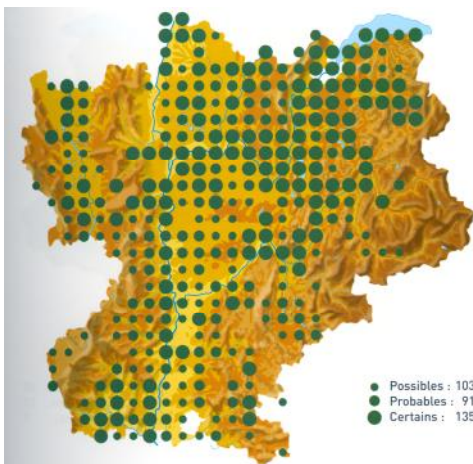
Description : plumage brun foncé, tête claire, striée, queue peu fourchue. Sociable.

Alimentation : poissons morts, cadavres laissés par la fénaison, des proies chapardées à d'autres oiseaux (rapaces, corvidés), décharges d'ordures ménagères, charognes, occasionnellement proies vivantes (rongeurs, lézards, jeunes oiseaux terrestres).



Milan noir (Hellio-Van Ingen)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : zones méditerranéennes et tempérées sauf les secteurs maritimes. L'Espagne, la France et l'Allemagne hébergent 80% de la population européenne.

En France : Effectifs en augmentation dans la plupart des régions ces 20 dernières années, avec 5800 à 8000 couples nicheurs, soit ¼ des effectifs européens.

En région Rhône-Alpes : effectifs en progression, entre 1000 et 4000 couples soit ¼ de la population française, suit le réseau

hydrographique principal.

Sur la ZPS : Il niche sur le site avec présence d'estivants et de migrateurs fréquents.

Habitat

Cette espèce se retrouve sur tous les habitats ouverts et semi-ouverts de plaine et de l'étage collinéen, souvent à proximité de l'eau (marais, lacs, étangs, fleuves et rivières). Elle est souvent inféodée à la ripisylve à peupliers, frênes, saules et chênes.

Menaces

- Le braconnage
- Les empoisonnements
- La modification des pratiques agropastorales
- La mortalité sur les réseaux électrique aérien et routier

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement

Enjeux sur le site

Habitats potentiels:

- Ripisylves et forêts alluviales
- Eaux courantes
- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Connaître mieux les populations du site

Milan royal

Milvus milvus – Code Natura 2000 A074

Description et biologie

Famille : Accipitridés

Longueur : 59 à 66 cm

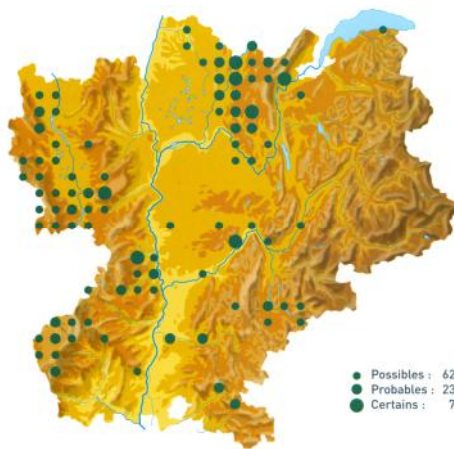
Poids : 780 à 1250 g

Envergure : 175 à 195 cm

Description : Seul rapace dans la région à avoir une queue toujours bien fourchue, même si elle est étalée. Plus roux que le Milan noir, ailes et queue plus longues. Plane beaucoup.

Alimentation : cadavres laissés sur le bord de la route, ceux liés à la fenaison, des proies chapardées à d'autres oiseaux (rapaces, corvidés), décharges d'ordures ménagères, charognes, occasionnellement proies vivantes (rongeurs, lézards, jeunes oiseaux terrestres).

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : répartition lacunaire principalement sur une bande étroite de la péninsule ibérique à la Lettonie avec des populations excentrées (Pays de Galles, Suède, Italie du Sud)

En France : Nicheur sur le 1/4 Nord-Est, l'Aquitaine, la Corse et le Massif central. La France possède la 3ème population européenne.

En région Rhône-Alpes : 50 couples env. Estivant, son hivernage est de plus en plus fréquent et avec des évolutions variées. Est en déclin dans la

Loire.

Document d'objectifs - ZPS n°FR8212002 « ECOZONE DU FOREZ »

Août 2009

Sur la ZPS : Estivant, ses effectifs semblent en régression

Habitat

Il préfère l'alternance de prés et bosquets, landes et cultures sur les flancs de vallons des régions collinéennes. L'espèce niche généralement dans les vieilles forêts de feuillus et s'installe fréquemment à proximité de plan d'eau, de lacs, de rivières.

Menaces

- Le braconnage
- L'empoisonnement par principalement la Bromadiolone,
- Disparition des lieux de nidification et de nourrissage due à l'intensification de l'agriculture et l'emboisement des friches.
- La mortalité sur le réseau électrique aérien et les collisions avec le trafic routier

Protections

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexes 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : CR, CRw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

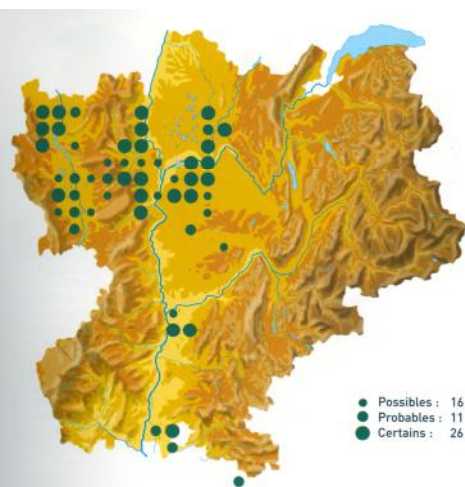
- Prairies (tous types)
- Ripisylves et forêts alluviales
- Cultures

Enjeux de conservation :

- La protection des espèces présentes sur le site dépend de la protection de leur site de nidification (DOCOB Gorges de la Loire)

Œdicnème criard*Burhinus oedicnemus* – Code Natura 2000 A133**Description****Famille** : Burhinidés**Longueur** : 40 à 44 cm**Poids** : 290 à 535 g**Envergure** : 77 à 85 cm**Description** : Gros limicole, de la taille d'un courlis, d'où son surnom, le courlis de terre.**Alimentation** : essentiellement des insectes (coléoptères, chenilles, sauterelles et criquets, des mollusques (vers de terre) et d'autres invertébrés parfois des lézards, des petits rongeurs ou encore des amphibiens.

Œdicnème criard (Jean Gobert)

Distribution, effectifs et statut de reproductionEn Europe : Surtout dans les climats circum méditerranéen, mais aussi au sud de l'Angleterre,En France : Large répartition sauf dans les Alpes, le Jura et les Vosges les Pyrénées et le sud-est du Bassin Aquitain, la Bretagne et la Normandie.En région Rhône-Alpes : 3 populations principales : la plaine du Forez, les monts du Lyonnais et la plaine de l'Ain, on le trouve aussi dans le Roannais, la plaine de Bièvre et le Tricastin.Sur la ZPS : En régression, il niche à la limite de la ZPS dans les champs

cultivés et aux abords de l'aérodrome de Chambéon. Il a probablement niché sur l'Ecopôle.

Habitat

Larges espaces ouverts, le plus souvent dénués de relief, de préférence avec des formations végétales très basses, en climats méditerranéens ou subdésertiques : sols secs, garrigues, steppes, landes herbeuses, terres rocailleuses, mais aussi vignobles, terres cultivables, labours, prés, champs de céréales à paille ou de maïs voire aéroport, aérodrome.

Menaces

- La mécanisation et les récoltes précoces
- La disparition des habitats de nidification et de nourrissage

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Liste Orange nationale : D
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge Régionale : VU, VUm

Enjeux sur le siteHabitats potentiels :

- Prairies (tous types)
- Cultures
- Grèves et vasières

Enjeux de conservation :

- Maintien et augmentation des grèves
- Gestion des niveaux d'eau
- Maintien des prairies naturelles à proximité
- Espèce patrimoniale (suivi)

Pie-grièche écorcheur

Lanius colluria – Code Natura 2000 A338

Description

Famille : Laniidés

Longueur : 16 à 18 cm

Poids : 25 à 40 g

Envergure : 28 cm

Description : c'est la plus courante des Pie-grièches. Le mâle est facilement reconnaissable par le contraste des couleurs (bandeau noir duc bec jusqu'à l'arrière des yeux, dessous claire et dos brun-roux).

Alimentation : essentiellement de gros insectes, des petits rongeurs, des lézards et des grenouilles.



Pie-grièche écorcheur (André Ulmer)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : Large répartition sauf les 2/3 sud de la péninsule ibérique, la presque totalité des îles britanniques une bonne partie des côtes méditerranéennes et de la Manche en France, la partie sud de la Sicile, en régression.

En France : Estivante, nicheuse, elle n'est pas présente sur la pointe bretonne, des côtes du Pas-de-Calais, de la côte méditerranéenne de l'Espagne jusqu'à l'estuaire rhodanien, 155000 à 300000 couples.

En région Rhône-Alpes : Tendance à la régression, peu connue, entre 10000 et

50000 couples.

Sur la ZPS : Estivante, elle a disparu en nidification et elle est en régression sur le site.

Habitat

On la trouve plutôt dans des milieux ouverts ou semi-ouverts, et plus souvent avec une préférence pour les paysages ensoleillés et secs : tout type de bocage, les landes et les prairies buissonneuses. Elle niche plutôt dans les haies et les buissons cependant elle a besoin des prairies et des friches pour se nourrir.

Menaces

- La disparition ou modification de son habitat
- La modernisation de l'agriculture
- L'usage des insecticides
- Les reboisements

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Orange européenne : D
- Liste Orange nationale : D

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Prairies sèches
- Prairies mésophiles
- Terrains en friche
- Cultures

Enjeux de conservation :

- Maintien d'une mosaïque de milieux (haies, prairies, ...)
- Agriculture extensive (haies, pâtures, sans produits chimiques)

Spatule blanche

Platalea leucorodia – Code Natura 2000 A034

Description

Famille : Threskiornidés

Longueur : 80 à 90 cm

Poids : 1200 à 1500 g

Envergure : 115 à 130 cm

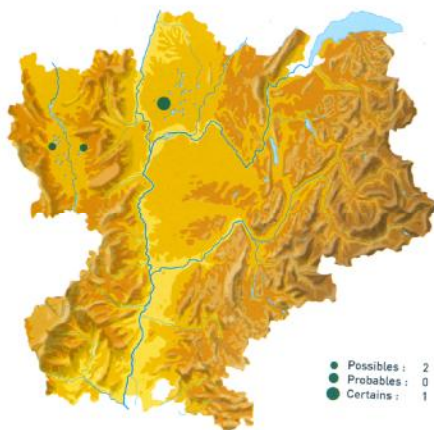
Description : se remarque facilement de part son bec noir à l'extrémité, jaunâtre et élargi et plat et son plumage blanc.

Alimentation : insectes et larves, mais aussi poissons et parfois des végétaux.



Spatule blanche (<http://www.oiseau.net>)

Distribution, effectifs et statut de reproduction



En Europe : population surtout méridionale, très morcelée, bien représentée au Pays-Bas, au Sud de l'Espagne, en Europe centrale et orientale.

En France : surtout au bord de l'atlantique où on a une population sédentaire (une cinquantaine de couples) et sur les côtes du nord du Pays.

En région Rhône-Alpes : A part deux couples qui ont tenté de nicher dans la plaine du Forez et en Dombes, elle reste une migratrice régulière mais en faibles

effectifs.

Sur la ZPS : Migrateur de plus en plus fréquent.

Habitat

Deltas et estuaires, lagunes côtières, eaux saumâtres et peu profondes. Elle habite principalement les zones humides, principalement les estuaires et les lacs.

Menaces

- La sensibilité au dérangement humain
- L'assèchement des zones humides
- L'utilisation de pesticides

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des conventions de Berne et de Bonn
- Annexe 2 de la convention de Washington
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge européenne : EN (SPEC2)
- Liste Rouge nationale : VU, VUw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- NA, non prioritaire

Sterne pierregarrin
Sterna hirundo – Code Natura 2000 A193

Description

Famille : Sternidés

Longueur : 31 à 35 cm

Poids : 80 à 175 g

Envergure : 77 à 98 cm

Description : Allure svelte au sol, gracieuse en vol. Poitrine et ventre blanc, manteau gris clair, pattes courtes rouges. Contrairement aux Sternes arctiques et de Dougall, posée, la queue ne dépasse pas les ailes.



Sterne pierregarin, (Yves Thonnerieux)

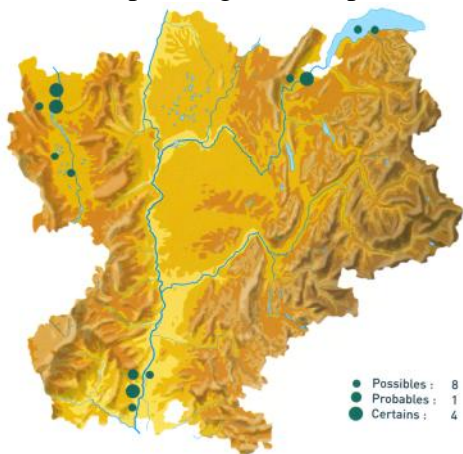
Alimentation : (poissons presque exclusivement, mais en hiver, aussi résidus de pêche jetés à la mer par les pêcheurs, capture de petites crustacés ou d'insectes.

Distribution, effectifs et statut de reproduction

En Europe : largement répandue, absente de l'Islande, rare dans le sud-est, dans l'ouest sa répartition suit les côtes et les grandes vallées fluviales, et au Nord est elle est largement répandue dans les régions de l'intérieur, entre 195000 et 227000 couples.

En France : 4500 couples, trois zones distinctes : côtes de l'Atlantique et de la Manche, littoral méditerranéen et grandes vallées fluviales.

En région Rhône-Alpes : nicheur rare, 35 à 40 couples, expansion de l'aire ces dernières décennies.



Sur la ZPS : Estivant, nicheur en augmentation notamment sur l'Ecopôle où elle niche depuis 1999 sur l'étang principal grâce à la mise en place de radeaux artificiels.

Habitat

Niche le long des côtes, des fleuves et rivières parsemées d'îlots et de galets ou sablonneux, sur les lacs.

Menaces

- La végétalisation des îlots de galets et de sable dans le lit des rivières,
- La fluctuation des niveaux d'eau,
- Le dérangement,
- La prédation.

Protection

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 des Conventions de Berne et de Bonn
- Articles L 414-1 et L414-2 du code de l'environnement
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux courantes
- Eaux stagnantes
- Grèves et vasières

Enjeux de conservation :

- Maintien et création de milieux à un stade pionnier (grèves et radeaux artificiels)
- Gestion des niveaux d'eau
- Information du public

Annexe IV : Fiches espèces de l'annexe II de la directive « Oiseaux » et du grand Cormoran

Canard chipeau

Anas strepera – Code Natura 2000 A051

Description

Famille : Anatidés

Longueur : 46 à 56 cm

Poids : mâle : 700 à 900 g, femelle : 600 à 800 g

Envergure : 84 à 95 cm

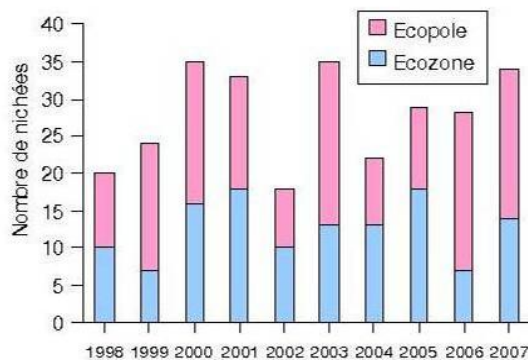
Description : canard de surface dont l'allure est proche du Canard colvert - plus allongée - taille inférieure - bec plus fin - miroir blanc.

Alimentation : d'origine végétale essentiellement - recueillie sous la surface et par pâturage au sol.



Photo d'un Canard chipeau
Source : Yves THONNERIEUX

Distribution, effectifs et statut de reproduction



Évolution du nombre de nichées de Canard chipeau sur l'Ecopôle et l'Ecozone entre 1998 et 2007
Source : Données de l'Ecopôle

En Europe : Nicheur sporadique localisé de l'Espagne aux régions tempérées de la Russie - hivernant des îles britanniques jusqu'au bassin méditerranéen.

En France : 8000 à 20000 hivernants dont 90 % en Camargue et le long du cours du Rhin - 1000 à 1200 couples nicheurs.

En région Rhône-Alpes : 600 à 860 couples nicheurs : en Dombes (400) et en Forez (200) - 254 à 419 individus hivernants.

Sur la ZPS : Nicheur certain - effectif stable - population hivernante en augmentation.

Habitat

En période de nidification : à proximité de plan d'eau douce ou saumâtre, calme, dans les marais pourvus en végétation, les régions d'étangs, les prairies humides et les prés de fauche à graminées.

En hiver : deltas, estuaires et lacs.

Menaces

- La fauchaison des prairies
- La prédation
- La météorologie
- La chasse

Protection

- Annexe 2 et 3 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Liste rouge Européenne : VU (SPEC3)
- Liste Rouge Nationale : VU
- Liste Rouge régionale : CR, VUw

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Friches

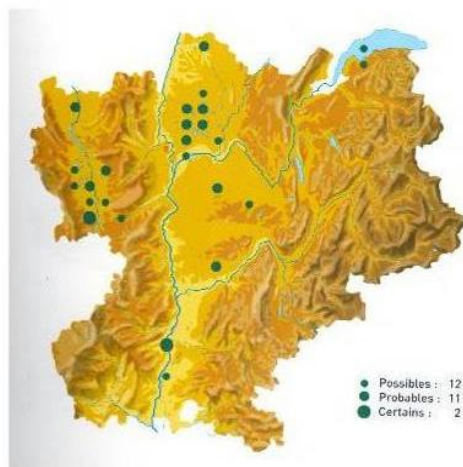
Enjeux de conservation :

- Maintien de zones en eaux et de rives enherbées
- Quiétude

Canard souchet*Anas clypeata* – Code Natura 2000 A056**Description****Famille** : Anatidés**Longueur** : 41 à 45 cm**Poids** : 460 à 850 g**Envergure** : 80 cm**Description** : canard de surface - taille moyenne - allure sur l'eau très aplatie - bec large noirâtre parfois teinté d'orange caractéristique de l'espèce.**Alimentation** : régime alimentaire spécialisé : il filtre l'eau en quête de planctons végétaux ou animaux dont la composition est méconnue. Il consomme également des crustacés, des insectes, des mollusques, des pontes et têtards de batraciens, des graines et pousses de plantes aquatiques.

Photo d'un Canard souchet

Source : J. Gobert

Distribution, effectifs et statut de reproductionCarte de la répartition rhônalpine du Canard souchet
Source : Les oiseaux nicheurs de Rhône-AlpesEn Europe : Nicheur de la Grande Bretagne à l'ouest jusqu'à la péninsule du Kamtchatka à l'est.En France : 700 à 1300 couples nicheurs principalement au Nord d'une ligne reliant Bordeaux à Lyon mais aussi en Forez, en Dombes et sur le pourtour méditerranéen - 12 000 à 29 000 individus hivernants - augmentation des effectifs depuis l'arrêt de la chasse du mois de mars (1980).En région Rhône-Alpes : Deux sites d'importance internationale : les Dombes et le Forez - diminution des effectifs depuis 1970 (surtout en Dombes).Sur la ZPS : Hivernant - effectifs en augmentation.**Habitat**

Oiseau des zones humides continentales et tempérées, prairiales ou steppiques, il est assez bien adapté aux climats plus océaniques. Il fréquente de préférence des plans d'eau peu profonds, de superficie plutôt modeste, riches en planctons, le plus souvent pourvus d'une végétation de bordure et de surface abondante.

Menaces

- La réduction du domaine prairial
- La prédation (corvidés notamment)
- La modification des pratiques agricoles
- La chasse

Protection

- Annexes 2 et 3 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Annexe 3 de la convention de Washington
- Liste Rouge nationale : R
- Liste Rouge régionale : CR

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Eaux stagnantes

Enjeux de conservation :

- Favoriser un enrichissement en phytoplanctons et zooplanctons
- Connaître la qualité de l'eau
- Quiétude

Fuligule milouin

Aythya ferina – Code Natura 2000 A059

Description

Famille : Anatidés

Longueur : 38 à 41 cm

Poids : 750 à 1250 g

Envergure : 66 à 75 cm

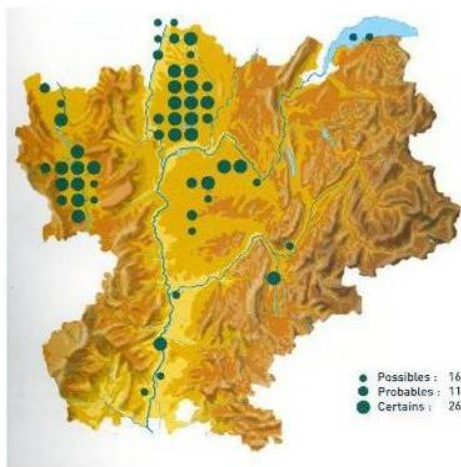
Description : canard plongeur au profil fuyant et au crâne pointu.

Alimentation : variable en fonction de la saison - le plus souvent arrachée du fond des plans d'eau (jusqu'à 4 mètres de profondeur) : feuilles, pousses, racines et graines de renouées, characées, lentilles d'eau, myriophylles, potamots - occasionnellement petits crustacés, larves, mollusques et petits batraciens.



Photo d'un Fuligule milouin
Source : Helliövaningen

Distribution, effectifs et statut de reproduction



Carte de la répartition rhônalpine du Fuligule milouin
Source : Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

En Europe : Large répartition - bien répandu dans les îles britanniques - éparsé du Danemark jusqu'au sud de l'Espagne.

En France : En dehors de la Camargue, il ne se reproduit régulièrement qu'au Nord d'une ligne reliant Arcachon à Grenoble.

En région Rhône-Alpes : Il niche régulièrement dans les régions d'étangs (le Forez, la Dombes, la Bresse et l'Île Crémieu).

Sur la ZPS : Il est régulièrement présent mais les effectifs de nicheurs restent fluctuants.

Habitat

D'origine steppique et continentale, le Fuligule milouin a colonisé les zones humides de l'Europe tempérée et océanique. Il requiert des plans d'eau libre de superficie moyenne à importante, aux ceintures de végétation.

Menaces

- La chasse
- La reproduction de plus en plus tardive entraînant une vulnérabilité des jeunes face à la chasse

Protection

- Annexe 2 et 3 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Liste Orange nationale : D
- Liste Rouge régionale : EN

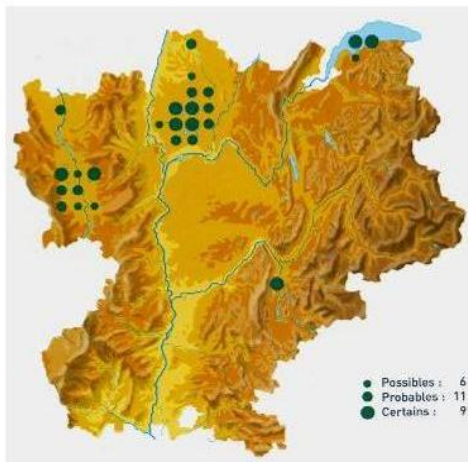
Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Prairies humides
- Roselières

Enjeux de conservation :

- Quiétude
- Maintien de zones en eau et de rives enherbées

Fuligule morillon*Aythya fuligula* – Code Natura 2000 A61**Description****Famille** : Anatidés**Longueur** : 40 à 47 cm**Poids** : 650 à 1065 g**Envergure** : 69 à 73 cm**Description** : canard plongeur au front bombé (contrairement à celui du Fuligule milouin) - huppe retombante.**Alimentation** : en grande partie des mollusques, de petits crustacés, des insectes mais aussi des têtards ou de petits poissons - alimentation d'origine végétale plus importante chez les adultes et en été.Photo d'un Fuligule morillon
Source : Helliovaningen**Distribution, effectifs et statut de reproduction**Carte de la répartition rhônalpine du Fuligule morillon
Source : Les oiseaux nicheurs de Rhône-AlpesEn Europe : Une grande partie des populations paléarctique hiverne entre la Pologne, la France et la Grande-Bretagne.En France : Environ 600 couples nicheurs dans les ¾ Nord, le Golf du Lyon et la côte Atlantique - 65 000 hivernants sur presque toute la France sauf dans le Languedoc et le sud-est du Midi-Pyrénées.En région Rhône-Alpes : 3 grandes populations : la Dombes (100 à 150 couples), le Forez (10 à 20 couples) et la Dranse (10 à 15 couples), soit 22 à 37 % de la population nationale.Sur la ZPS : Nicheur certain - effectifs fluctuants.**Habitat**

Il fréquente les plans d'eau douce relativement profonde offrant de vastes espaces de végétation flottante et rivulaire. En Europe occidentale, il fréquente, en période de reproduction, des habitats différents : les étangs à vocation piscicole plus ou moins pourvus de zones à hélophytes (roselières, jonchaies) et de profondeur modeste (1 à 2 mètres), les anciennes gravières remises en eau plus profondes. En période d'hivernage, il est nettement plus continental que maritime préférant les étangs, les lacs, les réservoirs et les courbes des fleuves aux eaux lentes.

Menaces

- La chasse

Protection

- Annexes 2 et 3 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Liste Rouge nationale : R
- Liste Rouge régionale : EN

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Prairies humides
- Roselières

Enjeux de conservation :

- Maintien de zones en eaux et de rives enherbées
- Quiétude

Grand Cormoran*Phalacrocorax carbo***Description****Famille :** Corvidés**Longueur :** 80 à 100 cm**Poids :** 2000 à 2500 g**Envergure :** 1,5 m

Description : espèce quasi noire - reconnaissable à sa silhouette : posé sur une rive, une bouée ou un arbre, il se tient droit - cou long enfoncé dans les épaules ou bien dégagé - queue large bien visible à l'arrière du corps - bec robuste, long et fin - pattes grosses et noires.

Alimentation : essentiellement des poissons et des invertébrés aquatiques de différentes tailles.



Photo d'un Grand Cormoran
Source : L'Ecopôle du Forez

Habitat

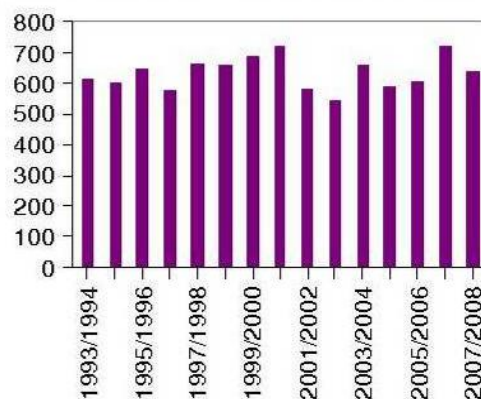
Cette espèce se rencontre sur tous les types d'eaux libres, littorales ou douces. Toute l'année, il pêche dans des milieux de faible profondeur d'eau (moins de 10 m de profondeur) et a besoin de reposoirs et/ou de dortoirs (dignes, falaises, rochers, îles, arbres). En période de reproduction, il occupe un site tranquille à l'abri du dérangement et de la prédation des mammifères terrestres (îles, falaises, arbres).

Menaces

Concurrents des pêcheurs, les Grands Cormorans ont été longtemps persécutés par les Hommes. Les efforts de conservation entrepris ont permis d'augmenter et de stabiliser leurs effectifs. Dans la plaine du Forez, il est toujours considéré comme une menace majeure pour la pisciculture.

Protection

- Anciennement à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne

Distribution, effectifs et statut de reproduction

Évolution des effectifs de Grands Cormorans sur le dortoir de l'Ecopôle entre 1993 et 2008
Source : Données de l'Ecopôle

En Europe : Près de 400 000 hivernants dont 270 000 dans l'Europe de l'Ouest - 90 000 couples nicheurs en Europe de l'Ouest.

En France : 80 000 hivernants - 1200 couples continentaux - 2000 couples littoraux.

En région Rhône-Alpes : 6000 à 8000 hivernants en 1997 - moins d'une quinzaine de couples nicheurs possibles.

Sur la ZPS : Dortoir d'hivernage sur l'Ecopôle - nicheur de proximité - augmentation des estivants - effectif des populations hivernantes stables.

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Ripisylves et forêts alluviales

Enjeux de conservation :

- Réaliser un suivi des populations
- Etudier la phénologie de l'espèce : son changement de comportement implique-t-il un impact différent sur les milieux ?

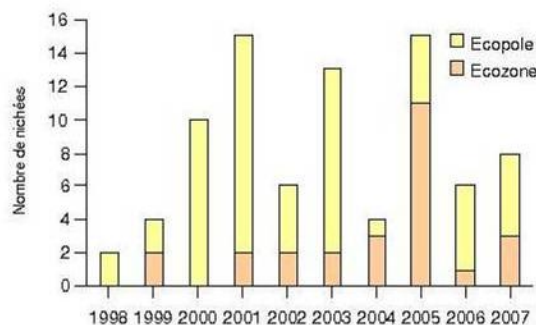
Nette rousse*Netta rufina* – Code Natura 2000 A058**Description****Famille** : Anatidés**Longueur** : 53 à 57 cm**Poids** : mâle : 1000 à 1200 g, femelle : 900 g**Envergure** : 85 à 92 cm

Description : grand canard plongeur de la taille d'un Canard colvert - reconnaissable à sa calotte (brune pour les femelles et les mâles en éclipse - rousse pour les mâles en période de reproduction) - le mâle a un bec rouge.



Photo d'une Nette rousse
Source : J. Gobert

Alimentation : d'origine végétale, essentiellement des algues (characées), des myriophylles, des potamots, parfois des graminées en bordure d'étangs (fétuques, ray-grass) - occasionnellement des insectes et autres invertébrés aquatiques.

Distribution, effectifs et statut de reproduction

Évolution du nombre de nichées de Nette rousse sur l'Ecopôle et l'Ecozone entre 1998 et 2007
Source : Données de l'Ecopôle

En Europe : 25 000 individus se répartissant de la Mer Noire à l'est du Kazakhstan - migrateur partiel - concentration des effectifs hivernaux en Espagne et en Camargue.

En France : 3500 individus surtout en Camargue et dans la région Rhône-Alpes.

En région Rhône-Alpes : 165 à 255 couples présents essentiellement en Dombes (80 à 120 couples) et dans la plaine du Forez (50 à 70 couples) : principale peuplement français (2/3 des nicheurs).

Sur la ZPS : Fluctuation des nicheurs.

Habitat

On la retrouve dans les zones humides des plaines ouvertes à semi-ouvertes, les plans d'eau douce de profondeur modérée pourvus de végétation aquatique émergente (notamment roselière à Typhas ou à Phragmites) ou immergée. Elle peut aussi fréquenter les milieux saumâtres ou salés des deltas.

Menaces

- La chasse (surtout les jeunes)
- La diminution des sites favorables à la nidification

Protection

- Annexe 2 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Liste Orange européenne : D (SPEC3)
- Liste Rouge nationale : EN, VUw
- Liste Rouge régionale : VU

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Friches

Enjeux de conservation :

- Maintien de zones en eaux et de rives enherbées
- Quiétude

Râle d'eau

Rallus aquaticus – Code Natura 2000 A118

Description

Famille : Rallidés

Longueur : 23 à 28 cm

Poids : mâle : 190 g, femelle : 75g

Envergure : 38 à 45 cm

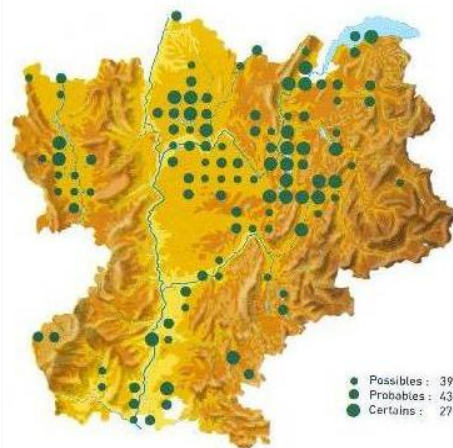
Description : silhouette compacte - corps comprimé latéralement - ailes et queue courtes - long bec rouge le distinguant des autres rallidés.

Alimentation : omnivore privilégiant la nourriture d'origine animale (insectes, autres invertébrés aquatiques, gastéropodes terrestres ou aquatiques, vers, sangsues, petits crustacés et parfois de petits vertébrés) - en été, il augmente sa proportion d'aliments d'origine végétale en fonction de la disponibilité (pousses, racines, graines, baies et fruits divers).



Photo d'un Râle d'eau
Source : Helliovaningen

Distribution, effectifs et statut de reproduction



Carte de la répartition rhônalpine du Râle d'eau
Source : Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

En Europe : Présent presque sur toute l'Europe (dépassant rarement le 60^{ème} parallèle nord) - la plupart des individus de l'est de l'Europe hivernent dans les pays de la frange océanique, de la Grande Bretagne jusque dans le Maghreb - en nette diminution.

En France : Effectif difficile à estimer - en nette diminution.

En région Rhône-Alpes : En régression.

Sur la ZPS : En régression.

Habitat

Il évolue au cœur de la végétation dense des marécages (jonchaie, phalaridaie ou phragmitaie) souvent à la limite de la présence de l'eau. Il s'aventure occasionnellement à découvert et peut-être observé longeant les rives des lacs, des étangs, des rivières ou des fossés présentant d'étroites vasières au pied de la végétation.

Menaces

- Le drainage et la mise en culture des zones humides
- La canalisation des cours d'eau
- L'assèchement des marais

Protection

- Annexe 2 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Liste Rouge régionale : VU, VUw

Enjeux sur le site

Habitat potentiel :

- Roselières

Enjeux de conservation :

- Maintien, restauration et création de roselières

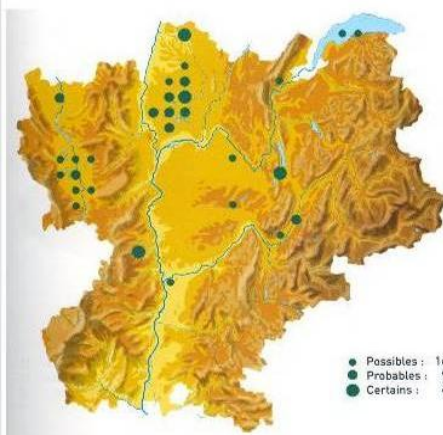
Sarcelle d'été*Anas querquedula* – Code Natura 2000 A055**Description****Famille** : Anatidés**Longueur** : 32 à 36 cm**Poids** : 250 à 420 g**Envergure** : 59 à 63 cm

Description : canard de surface - silhouette et taille intermédiaires entre la Sarcelle d'hiver et le Canard souchet - allure plus déliée que ces deux espèces - bec et pattes gris sombre.



Photo d'une Sarcelle d'été
Source : Helliovaningen

Alimentation : animale (mollusques, larves diverses, diptères et coléoptères aquatiques, crustacés, vers et petits batraciens) - végétale (Renoncules aquatiques, Nymphéa, Glycérie flottante, Carex, Scirpes et Eleocharis, Myriophylles, Potamots, Renouée, Naiade ou encore Salicorne et Zostères en milieu maritime).

Distribution, effectifs et statut de reproduction

Carte de la répartition rhônalpine de la Sarcelle d'été
Source : Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

En Europe : Aire de reproduction entre le 40^{ème} et le 60^{ème} parallèle.

En France : 230 à 250 couples nicheurs sur les ¾ Nord avec une érosion constante des effectifs depuis 30 ans.

En région Rhône-Alpes : Avec actuellement 30 à 50 couples, la population a été divisée au minimum par 4 en 30 ans.

Sur la ZPS : Migratrice et parfois estivante, elle est probablement nicheuse (un couple a niché) mais est de plus en plus rare.

Habitat

On la retrouve généralement dans des plans d'eau entourés de végétation (roselières, saulaies inondées ...)

Menaces

- L'urbanisation
- L'assèchement par endiguement et drainage des zones humides
- La modification des pratiques agricoles
- La chasse

Protection

- Annexe 2 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Annexe 3 de la convention de Washington
- Liste Rouge européenne : VU (SPEC3)
- Liste Rouge nationale : EN
- Liste Rouge régionale : CR, VUm

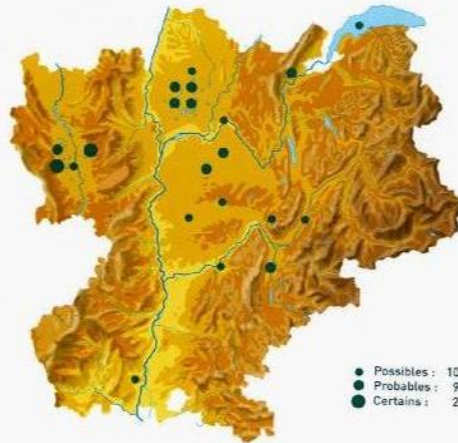
Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Ripisylves et forêts alluviales
- Roselières

Enjeux de conservation :

- Maintien de zones en eaux et de rives enherbées
- Quiétude

Sarcelle d'hiver*Anas crecca* – Code Natura 2000 A052**Description****Famille** : Anatidés**Longueur** : 30 à 33 cm**Poids** : mâle : 257 à 440 g, femelle : 270 à 330 g**Envergure** : 54 à 59 cm**Description** : canard de surface - le plus petit canard européen - silhouette aplatie - bec court et sombre - pattes brunâtres - miroir vert.**Alimentation** : varie en fonction de nombreux critères : sexe, lieu période... - habituellement omnivore avec une prédominance pour les graines en période hivernale.Photo d'une Sarcelle d'été
Source : J. Gobert**Distribution, effectifs et statut de reproduction**Carte de la répartition rhônalpine de la Sarcelle d'hiver
Source : Les oiseaux nicheurs de Rhône-AlpesEn Europe : Répartition holarctique au nord du 45° parallèle - 1,15 à 1,775 millions d'individus.En France : 500 à 1000 couples - l'essentiel des 75 000 hivernants se retrouve en Camargue et sur les rivages de l'Atlantique.En région Rhône-Alpes : Quelques milliers d'individus - nombre de nichées faible (de 2 à 21 couples).Sur la ZPS : Fluctuation des hivernants - aucun nicheur.**Habitat**

En période de nidification, elle préfère les zones humides pauvres, plutôt acides, les eaux douces, les marais, les tourbières, et les étangs pourvus de zones à héliophytes et à hydrophytes (Renouée amphibie, Plantain Œnanthe aquatique, Rubanier). En hiver, elle fréquente le littoral, les vasières estuariennes et fluviales.

Menaces

- La dégradation des milieux de nidification
- La prédation
- La chasse

Protection

- Annexes 2 et 3 de la Directive Oiseaux
- Annexe 3 de la convention de Berne
- Annexe 2 de la convention de Bonn
- Annexe 3 de la convention de Washington
- Liste Rouge nationale : R
- Liste Rouge régionale : CR

Enjeux sur le site

Habitats potentiels :

- Eaux stagnantes
- Ripisylves et forêts alluviales
- Roselières

Enjeux de conservation :

- Maintien de zones en eaux et de rives enherbées
- Quiétude

Annexe V : Fiches habitats d'espèces

Les alignements d'arbres

Typologie Corine

Alignements d'arbres

Code : 84.1

Description : habitats boisés de petite taille, disposés de façon linéaire, en réseaux ou en îlots, intimement entremêlés de végétation herbacée ou de cultures - combinaisons de ces éléments et des formations agricoles également composées de strates ligneuses et herbacées

Évolution et superficie de cet habitat sur le site

Superficie : 0,14 ha

Pourcentage : moins de 0,05 %

Évolution : surtout présent au bord des chemins - habitat non favorisé (à l'exception de la mise en place de haies)

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Pie bavarde, Pigeon colombin, Corbeau freux et Corneille noire

Enjeux sur le site

Les alignements d'arbres ne présentent aucun enjeu particulier.

Les espèces exogènes

Typologie Corine

Plantation de robiniers

Code : 83.324

Stations de Renouées invasives

Pas de typologie à cause de son statut d'espèces exogènes

Évolution et superficie de ces habitats sur le site

Plantation de robiniers

Superficie : 0,07 ha

Pourcentage : 0,02 %

Évolution : les plantations de robiniers sont de plus en plus réduites puisqu'elles font l'objet de campagne de lutte afin d'éviter leur propagation et de favoriser les espèces végétales indigènes.

Stations de Renouées invasives

Superficie : 0,15 ha

Pourcentage :

Évolution : la Renouée du Japon est une espèce invasive concurrençant les espèces locales plus intéressantes pour l'avifaune. Elle reste en faible quantité à des endroits bien localisés.

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Aucune espèce n'est spécifiquement liée à ces habitats.

Enjeux sur le site

Espèces invasives, la propagation du Robinier et de la Renouée doit être limitée et le nombre de pieds réduit. A l'heure actuelle, leur surface reste limitée.

Chemins et zones anthropiques

Typologie Corine

Villes, villages et sites

Code : 86

Description : aires utilisées pour l'occupation humaine et les activités industrielles. Une faune considérable s'est adaptée aux constructions. Des oiseaux comme *Apus apus*, *Tyto alba* et *Hirundo rustica* y nichent presque exclusivement. Des Chauves-souris se logent dans les constructions. Les plantes de rochers colonisent les vieux murs et les toits.



Évolution et superficie de cet habitat sur le site

Superficie : environ 14 ha

Pourcentage : 3,63 %

Évolution : stable - quelques chemins sont ouverts de temps en temps - d'autres se ferme progressivement.

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Pie-grièche écorcheur, Perdrix rouge et grise

Enjeux sur le site

Le site présente essentiellement des chemins pédestres et différents aménagements pour assurer l'accueil du public (tables de pique-nique, bancs...). Ainsi, pour la quiétude des espèces notamment des canards (Anatidés), il paraît indispensable de contrôler leur développement. Tous nouveaux aménagements devront faire l'objet d'une étude de faisabilité prenant en considération l'impact causé sur les espèces présentes. Leur expansion dépend de l'essor du tourisme sur le site.

Cultures

Typologie Corine

Cultures avec marges de végétation spontanée

Code Corine : 82.2

Description : champs de céréales, betteraves, tournesols, légumineuses fourragères, pommes de terre et autres plantes récoltées annuellement - cultures traitées intensivement, entremêlées avec des bandes de végétation spontanée. La qualité et la biodiversité (faunistique et floristique) dépendent de l'intensité des pratiques agricoles et de la présence de marges ou de bordures de végétation naturelle entre les champs.

Évolution et superficie de cet habitat sur le site

Superficie : 1,7 ha

Pourcentage : 0,45 %

Évolution : très faible développement sur le site mais les parcelles à proximité devraient aussi être prises en compte puisque de nombreuses espèces se nourrissent ou nichent dans ces milieux environnants.

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Huitrier pie, Oie rieuse, Bruant ortolan, Faucon émerillon, Busard cendré, Perdrix rouge, Hibou des marais, Perdrix grise, Mouette rieuse, Milan royal, Faucon pèlerin, Cigogne blanche, Oie cendrée, Œdicnème criard, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Pie bavarde, Vanneau huppé, Faisan de Colchide, Choucas des tours, Corbeau freux, Alouette des champs, Corneille noire, Pluvier doré, Pigeon ramier, Pigeon colombin, Pluvier doré, Caille des blés et Étourneau sansonnet.

Enjeux sur le site

Etant donné que beaucoup d'oiseaux utilisent les cultures pour se nourrir ou nicher, il est important de maintenir ce type d'habitat et d'avoir un objectif de reconquête.

Il est nécessaire de mettre en place des mesures agro-environnementales (sous forme de contrats Natura 2000 avec les propriétaires présents sur le site) afin de développer des modes culturels favorables à la biodiversité.

En ce qui concerne les parcelles agricoles à proximité, il serait intéressant d'étudier l'impact de l'exploitation notamment sur la nappe phréatique.

Les eaux courantes

Typologie Corine

Eaux courantes

Code : 24

Description : toutes les rivières et tous les cours d'eau

Végétation immergée des rivières

Code : 24.4

Description : tapis de Renoncules aquatiques, de Potamots, de Callitriches et autres plantes aquatiques des cours d'eau (*Butomus umbellatus f. vallisneriifolius*, *Callitriche cophocarpa*, *C. hamulata*, *C. obtusangula*, *C. stagnatilis*, *Groenlandia densa*, *Potamogeton coloratus*, *P. pedinatus*, *P. natans var. prolixus*, *P. nodosus*, *Ranunculus fluitans*, *R. penicillatus*, *R. trichophyllus*, *Sagittaria sagittifolia var. vallisneriifolia*, *Schoenoplectus lacustris, var. fluitans*, *Sparganium emersum subsp. Fluitans*.)

Correspondance Natura 2000 : Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du *Ranunculion fluitantis* (3260)



Évolution et superficie des habitats

Superficie : environ 114 ha

Pourcentage : 29,52 %

Évolution : habitat possédant une surface importante - en diminution à cause de l'incision du lit (érosion latérale limitée)

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Balbusard pêcheur, Bécassine des marais, Fuligule nyroca, Gallinule poule d'eau, Grande aigrette, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Mouette mélanocéphale, Pygargue à queue blanche, Spatule blanche, Sterne pierregarin.

Enjeux sur le site

Milieu très important pour l'avifaune, beaucoup d'espèces ont un lien plus ou moins direct avec cet habitat.

Il est important de limiter l'incision du lit du fleuve afin de maintenir le fonctionnement de la dynamique fluviale pour assurer l'alimentation de la nappe phréatique et des annexes hydrauliques.

Les eaux stagnantes

Typologie Corine

Eaux eutrophes

Code : 22.13

Description : eaux généralement gris-sales à bleu-verdâtre, plus ou moins turbides, particulièrement riches en bases dissoutes (pH habituellement supérieur 7)



Végétations flottant librement

Code : 22.41

Description : communautés flottant librement à la surface des eaux, plus ou moins riches en nutriments

Correspondance Natura 2000 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)



Végétations enracinées et immergées

Code : 22.42

Description : formations dominées par des potamots, des phanérogames pérennes immergées enracinées dont émergent souvent les épis de fleurs

Correspondance Natura 2000 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)

Évolution et superficie des habitats

Superficie : environ 43 ha

Pourcentage : 11,06 %

Évolution : les différents aménagements réalisés permettent de maintenir voire d'agrandir la surface en eau. Il s'agit, néanmoins, d'un milieu qui tend à se refermer sans intervention.

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Chevalier sylvain, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Crabier chevelu, Cygne de Bewick, Échasse blanche, Busard des roseaux, Fuligule nyroca, Fuligule milouin, Fuligule milouinan, Fuligule morillon, Gallinule poule d'eau, Garrot à œil d'or, Guifette moustac, Guifette noire, Héron pourpré, Ibis falcinelle, Martin-pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Sterne caspienne, Sterne pierregarin, Tadorne casarca, Avocette élégante, Barge à queue noire, Bécassine sourde, Canard chipeau, Canard colvert, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Combattant varié, Cygne tuberculé, Faucon émerillon, Foulque macroule, Goéland argenté, Goéland brun, Goéland cendré, Goéland leucopnée, Goéland marin, Grande aigrette, Grue cendrée, Harle bièvre, Harle huppé, Héron pourpré, Huitrier pie, Ibis falcinelle, Macreuse brune, Mouette rieuse, Oie cendrée, Oie des moissons, Râle d'eau, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Tourterelle des bois et Vanneau huppé.

Enjeux sur le Site

La plupart des oiseaux sont inféodés à ce milieu : il paraît donc indispensable de le conserver et de le favoriser. Les espèces invasives telles que le ragondin et le rat musqué limitent la présence et le développement de la végétation flottante. Il est nécessaire de les réguler.

Grèves et Vasières

Typologie Corine

Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales

Code : 24.52

Description : formations pionnières de plantes annuelles sur alluvions riches en azote des rivières d'Europe moyenne (*Bidens spp.*, *Rorippa spp.*, *Chenopodium spp.*, *Polygonum spp.*, *Xanthium spp.*)

Correspondance Natura 2000 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidens p.p.* (3270)

Gazons à petits Souchets

Code : 22.3232

Description : communautés médio-européennes dominées par les Souchets annuels (*Cyperus flavescens*, *C. fuscus* et *C. michelianus*)

Correspondance Natura 2000 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Isoeto-Nanojuncetea (3130)

Évolution et superficie de cet habitat sur le site

Superficie : 14,14 ha

Pourcentage: environ 4 %

Évolution : habitat présent essentiellement sur les bords des étangs et les berges immédiates de la Loire.

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Avocette élégante, Barge à queue noire, Bécassine de marais, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Chevalier sylvain, Combattant varié, Courlis cendré, Échasse blanche, Édicnème criard, Pluvier doré, Sterne pierregarin et Vanneau huppé.

Enjeux sur le site

La conservation de cet habitat (essentiel pour la nidification d'espèces) nécessite de maintenir les connexions entre les différents cours d'eau, d'assurer une bonne dynamique fluviale et de gérer les niveaux d'eau. Cependant, il est nécessaire de veiller à un équilibre correct entre cet habitat et les roselières, milieu concurrent.

Les espèces invasives (notamment la Jussie) menaçant directement la pérennité de cet habitat doivent être contrôlées et limitées. De plus, il faut éviter l'envasement des zones humides, source de réduction des grèves et des vasières.

Roselières et Communautés à grandes laïches

Typologie Corine

Communautés à Rubanier rameux

Code : 53.143

Description : formations riches en *Sparganium erectum* caractéristiques des roselières riveraines, le long des eaux stagnantes, sur des substrats vaseux riches en calcaires et en minéraux.

Communautés d'Oenanthe aquatique et de Rorippe amphibie

Code : 53.146

Description : formations souvent du bord des roselières riches en *Oenanthe aquatica* ou *Rorippa amphibia*.

Végétation à Phalaris arundinacea

Code : 53.16

Description : peuplements de *Phalaris arundinacea*, pures ou mixtes avec *Phragmites australis*, très résistants à la sécheresse, à la pollution et aux autres perturbations, susceptibles de former la ceinture (côté terre) des roselières et souvent caractéristiques des systèmes dégradés.

Phragmitaies sèches

Code : 53.112

Description : roselières sèches au moins durant une grande partie de l'année, souvent envahies par d'autres espèces.

Scirpaies lacustres

Code : 53.12

Description : formations à *Schoenoplectus lacustris*, intolérantes à la sécheresse et tolérantes aux circulations d'eau formant la ceinture externe des roselières.

Typhaies

Code : 53.13

Description : formations de *Typha latifolia*, *T. angustifolia*, *T. domingensis*, *T. laxmannii* habituellement extrêmement pauvres en espèces et quelquefois avec une seule espèce - tolérantes à des périodes prolongées de sécheresse et à la pollution.

Végétation à Eleocharis palustris

Code : 53.14A

Description : formations basses, souvent étendues et très homogènes dominées par *Eleocharis palustris*.

Communautés à grandes Laïches

Code : 53.2

Description : formations à grandes cypéracées des genres *Carex* ou *Cyperus* occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des bourniers oligotrophes et des bas-marais alcalins sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année. Elles se développent, en particulier, sur le flanc interne des roselières dans les successions riveraines et comme colonisatrices des dépressions humides sur sols minéraux et des bas-marais acides et alcalins.

Évolution et superficie de cet habitat sur le site

Superficie : environ 7 ha

Pourcentage : 1,8 %

Évolution : difficile à développer sans entretien et avec des communautés différentes sur le site

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Ibis falcinelle, Guifette noire, Guifette moustac, Grande aigrette, Foulque macroule, Butor étoilé, Hibou des marais, Sarcelle d'hiver, Busard des roseaux, Râle d'eau, Grue cendrée, Bécassine de marais, Étourneau sansonnet, Fuligule nyroca, Barge rousse, Nette rousse, Bécassine sourde, Oie cendrée, Blongios nain, Cygne tuberculé, Fuligule morillon, Marouette ponctuée, Marouette poussin et Mouette mélanocéphale.

Enjeux sur le site

Lieu de nidification et de nourrissage, ces habitats sont importants pour beaucoup d'oiseaux d'eau. Ainsi, il est nécessaire de les conserver et de les favoriser.

Les prairies

Typologie Corine

Prairies humides

Ourlets riverains mixtes

Code : 37.715

Description : formations à *Senecio fluviatilis*, *Calystegia sepium*, *Eupatorium cannabinum*, *Epilobium hirsutum*, *Sonchus palustris*, *Urtica dioica*... longeant les cours d'eau de plaine.

Correspondance Natura 2000 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (6430)

Prairies à Agropyre et Rumex

Code : 37.24

Description : prairies des berges de lacs et de rivières occasionnellement inondées, des dépressions collectant les eaux pluviales, des surfaces humides perturbées ou des pâtures soumises à un pâturage intensif.

Prairies à Jonc diffus

Code : 37.217

Description : prairies à *Juncus effusus* et communautés apparentées.

Prairies mésophiles

Prairie à fourrage des plaines

Code : 38.2

Description : prairies à fourrage mésophiles, des basses altitudes, fertilisées et bien drainées avec *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens*, *Anthriscus sylvestris*, *Heracleum sphondylium*, *Daucus carota*, *Crepis biennis*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Pimpinella major*, *Trifolium dubium*, *Geranium pratense*, caractéristiques de la zone euro-sibérienne.

Correspondance Natura 2000 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)



Pâturage mésophiles

Code : 38.1

Description : pâturages mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur des sols bien drainés avec *Lolium perenne*, *Cynosurus cristatus*, *Poa ssp.*, *Festuca ssp.*, *Trifolium repens*, *Leontodon autumnalis*, *Bellis perennis*, *Ranunculus repens*, *R. acris*, *Cardamine pratensis*, caractéristiques de la zone euro-sibérienne.

Prairies sèches

Gazon à orpins

Code : 34.111

Description : formations découvertes des plaines et collines des climats sub-océaniques constituées principalement de plantes annuelles et succulentes sur les surfaces rocheuses décomposées des arêtes ou des corniches dont les sols calcaires ou siliceux sont fréquemment perturbés par l'érosion ou les lapins. Elles comprennent une grande variété de communautés distinctes et souvent très isolées abritant de nombreuses espèces caractéristiques, parmi lesquelles de nombreuses formes rares renfermant des taxons relictuels et des taxons d'évolution récente. Ce sont des formations dominées par, ou riches en, *Sedum album* ou d'autres espèces de *Sedum*.

Évolution et superficie de ces habitats sur le site

Prairies humides

Superficie : environ 22 ha

Pourcentage : 5,75 %

Évolution :

Prairies mésophiles

Superficie : environ 10 ha

Pourcentage : 2,7 %

Évolution : prairies de fauche développées par la FRAPNA et les autres propriétaires du site.

Prairies sèches

Superficie : 0,45 ha

Pourcentage : 0,12 %

Évolution : surface très faible

Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Prairies humides

Bécassine des marais, Bécassine sourde, Œdicnème criard, Courlis cendré, Oie cendrée, Bernache nonnette, Hibou des marais, Busard des roseaux, Canard siffleur, Canard pilet, Combattant varié, Faucon pèlerin, Crabier chevelu, Vanneau huppé, Faucon émerillon, Cigogne blanche, Chevalier gambette, Oie rieuse, Choucas des tours, Barge à queue noire, Grive litorne, Canard chipeau et Grive musicienne.

Prairies mésophiles

Oie rieuse, Bruant ortolan, Alouette lulu, Grive mauvis, Choucas des tours, Barge à queue noire, Grive litorne, Bondrée apivore, Faucon pèlerin, Étourneau sansonnet, Aigle botté, Grive draine, Oie cendrée, Tourterelle des bois et Alouette des champs.

Prairies sèches

Grive draine, Perdrix rouge, Bécasse des bois, Tourterelle des bois, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Alouette des champs, Pipit rousseline, Choucas des tours, Alouette lulu, Grive litorne, Étourneau sansonnet, Busard des roseaux, Busard cendré, Caille des blés, Bruant ortolan, Busard Saint-Martin et Bondrée apivore.

Enjeux sur le site

Ces habitats essentiels pour nourrir plusieurs espèces doivent être favorisés. Il est important de mettre en place des pratiques (par exemple des fauches tardives) favorisant la biodiversité de ces milieux et de maintenir une mosaïque de prairies sur le site.

Les friches

Typologie Corine

Terrains en friche et terrains vagues

Code Corine : 87

Description : champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux de milieux ouverts.

Ronciers

Code Corine : 31.831

Description : formations dominées par *Rubus spp.*

*Fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus**

Code Corine : 31.811

Description : communautés mésophiles et souvent luxuriantes caractéristiques des bords de forêts de Carpinion et formations de substitution avec *Prunus spinosa*, *Carpinus betulus*, *Crataegus spp.*, *Sambucus nigra*, *Rosa spp.*, *Viburnum opulus*, *Rubus spp.* - inclus les fruticées à *Prunus spinosa* pauvres en espèces (correspondant aux formations à *Rubus fruticosus* et *Rubus bifrons*).



Évolution et superficie des habitats

Superficie : environ 29 ha

Pourcentage : 7,58 %

Évolution :

Avifaune présente (Annexe 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Aigrette garzette, Perdrix rouge, Alouette lulu, Grive litorne, Grive musicienne, Grive mauvis, Pigeon colombin, Pigeon ramier, Perdrix grise, Perdrix rouge, Pie-grièche écorcheur, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Canard chipeau, Nette rousse, Merle noir, Pluvier doré, Bondrée apivore, Caille des blés, Faisan de Colchide et Hibou des marais

Enjeux sur le site

Pour limiter la colonisation par les arbres, l'entretien est indispensable afin de maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la diversité spécifique.

Les ripisylves et forêts alluviales

Typologie Corine

Forêt galerie de Saules blancs

Code : 44.13

Description : galeries arborescentes élevés avec *Salix alba*, *S. fragilis* et *S. rubens* comprenant parfois *Populus nigra*, le long des rivières de plaine, des collines ou des basses montagnes de l'Europe moyenne et soumises à un régime régulier d'inondations.

Correspondance Natura 2000 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Saulaie basse pionnière : Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes

Code : 44.12

Description : formations arbustives linéaires de Saules des berges des rivières dans les plaines, les collines et les basses montagnes de l'Europe centrale et de la région méditerranéenne avec *Salix triandra*, *S. viminalis*, *S. purpurea*.

Correspondance Natura 2000 : Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (91F0)

Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes

Code : 44.332

Description : bois riverains d'*Alnus glutinosa*, de *Fraxinus excelsior* ou d'*Alnus glutinosa-ulumus* sur les sols eutrophes humides des terrasses alluviales, levées de terres ou zones inondables des cours inférieurs des rivières des régions atlantiques ou sub-atlantiques et des régions côtières occidentales du continent européen souvent riches en hautes herbes (*Urtica dioica*). Les formations de cette unité sont maintenant rares puisqu'elles ont été remplacées pour la plupart par des plantations de Peupliers.

Correspondance Natura 2000 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)



Évolution et superficie de cet habitat sur le site

Superficie : environ 130 ha

Pourcentage : 33,64 %

Évolution : ces habitats occupent la majorité des surfaces terrestres - dernier stade de la succession végétale, leur évolution entraîne progressivement une fermeture des milieux.

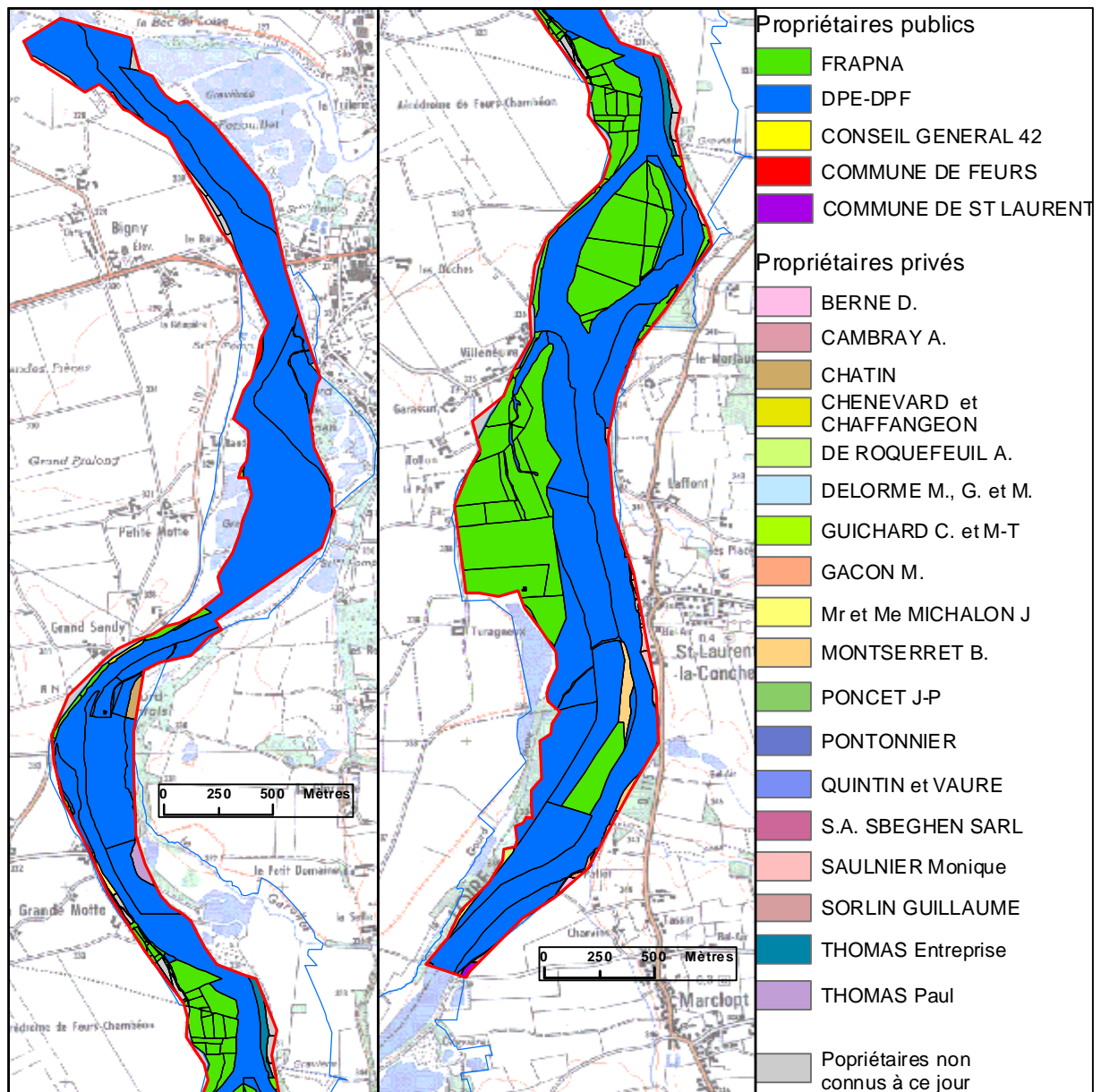
Avifaune présente (Annexes 1 et 2 de la Directive "Oiseaux")

Fuligule nyroca, Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Grue cendrée, Pic noir, Cigogne noire, Grive litorne, Martin pêcheur d'Europe, Grive musicienne, Merle noir, Aigle botté, Harle bièvre, Grande aigrette, Aigrette garzette et Grive mauvis.

Enjeux sur le site

Ces habitats ne nécessitent pas de gestion particulière. Toutefois, il est essentiel de maintenir des milieux ouverts afin de conserver une mosaïque d'habitats, indispensable à certaines espèces.

Annexe VI : Cartographie des propriétés



Annexe VII : Tableau des enjeux par espèce de l'Annexe I de la directive « Oiseaux »

Espèce	Statut local	Statut de reproduction	Habitats	Dynamique sur le site	Enjeux	Priorité
Échasse blanche	estivant	Nicheur certain	vasières, prairies humides	fluctuation	maintien des grèves et zone exondées, création de milieux artificiels, gestion des niveaux d'eau	+++
Guifette moustac	estivant	proche	végétation flottante, eau libre stagnante	fluctuation	création de zones à végétation flottante	+++
Pie-grièche écorcheur	estivant	disparu sur le site	prairies, friches, culture, haies basses	disparition	maintien d'une mosaïque de milieux (haies, pâtures, prairies, ...)	+++
Sterne pierregarin	estivant	Nicheur certain	grèves, eaux libres	augmentation	maintien et création de milieux à un stade pionnier (grèves et radeaux artificiels), gestion des niveaux d'eau	+++
Bihoreau gris	estivant	proche	boisements, plans d'eau arborée	régulier	petite saulaie/espèce patrimoniale (suivi)	++
Butor étoilé	hivernant		roselière importante	rare	création et restauration de roselière	++
Chevalier sylvain	migrateur		grèves	régulier	maintien de grèves	++
Cigogne blanche	migrateur		prés	régulier	favoriser la colonisation	++
Combattant varié	migrateur		vasières, grèves	régulier	maintien de grèves	++
Guifette noire	migrateur		végétation flottante, eau libre stagnante	rare	création de zones à végétation flottante	++
Héron pourpré	migrateur	proche	roselières		restauration de roselière	++
Martin pêcheur d'Europe	sédentaire	Nicheur certain	falaise, eau libre (courante ou stagnante)	fluctuation	érosion latérale, maintien de milieux à un stade pionnier (falaise), maintien zone d'eau libre	++
Milan noir	estivant	Nicheur certain	ripisylve, eaux libres	stabilité	connaître la population	++
Œdicnème criard	estivant	Nicheur possible	Ilots de grèves, prés, cultures	fluctuation	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau, maintien des prairies naturelles à proximité/espèce patrimoniale (suivi)	++
Pluvier doré	migrateur		prairies, friches, culture, grèves	stabilité	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau, maintien des prairies naturelles à proximité	++

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Espèce	Statut local	Statut de reproduction	Habitats	Dynamique sur le site	Enjeux	Priorité
Aigrette garzette	estivant	proche	petit boisement (nidification), eau peu profonde et dégagée	zone de nourrissage importante	Maintien de berges peu abrupte et profonde, quiétude	+
Balbusard pêcheur	migrateur		eau libre	régulier	favoriser la colonisation	+
Bondrée apivore	estivant	Nicheur possible	prairies, friches, boisements	?	Maintien de mosaïque de milieux	+
Busard des roseaux	migrateur		roselières, friches	rare	création et restauration de roselière	+
Cigogne noire	migrateur		clairière, boisements	rare	Favoriser la colonisation	+
Faucon pèlerin	hivernant		milieux ouverts, plan d'eau	régulier	Mosaïque d'habitats	+
Grand duc d'Europe	sédentaire	Nicheur possible	Falaise...	1 à 2 couples	érosion latérale, falaise	+
Mouette mélanocéphale	migrateur		îlots, eaux libres	augmentation	Maintien colonie Mouette rieuse	+
Pic noir	sédentaire	Nicheur certain	ripisylve ancienne	augmentation	maintien de vieux arbres	+
Avocette élégante	migrateur		grèves, eau peu profonde	fluctuation	maintien de grèves	
Busard cendré	migrateur	disparu à proximité	prairies, friches, culture	rare	pratiques culturelles de proximité	
Busard Saint-Martin	migrateur		friches, landes...	régulier	Mosaïque d'habitats	
Circaète Jean le Blanc	migrateur		landes	rare	maintien de milieux ouverts	
Faucon émerillon	hivernant		milieux ouverts	rare	Mosaïque d'habitats	
Fuligule nyroca	migrateur		eau libre	rare	?	
Grande Aigrette	hivernant		roselières, eau libre	augmentation	Maintien de berges peu abrupte et profonde, quiétude	
Grue cendrée	migrateur		cultures, prairies	fluctuation	Mosaïque d'habitats	
Milan royal	migrateur		prairies, cultures, ripisylves	rare	Mosaïque d'habitats	
Spatule blanche	migrateur		bordure de plans d'eau, eau libre	rare	?	

Annexe VIII : Tableau des enjeux par espèce de l'Annexe II de la directive « Oiseaux »

Espèce	Statut local	Statut de reproduction	Habitats	Dynamique sur le site	Enjeux	Priorité
Canard chipeau	S	Nicheur certain	Plans d'eau, friches	fluctuation des nicheurs, augmentation des hivernants	Maintien zones en eaux, rives enherbées, corridors, tranquillité	+++
Canard souchet	H		Plans d'eau	hivernant en augmentation	connaître la qualité de l'eau (physico et biologique), Favoriser un enrichissement phyto et zoo plancton, tranquillité	+++
Fuligule milouin	S	Nicheur certain	Plans d'eau, rives enherbées	forte fluctuation des nicheurs	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	+++
Fuligule morillon	S	Nicheur certain	Plans d'eau, rives enherbées	fluctuation	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	+++
Nette rousse	S	Nicheur certain	Plans d'eau, friches	fluctuation des nicheurs	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	+++
Pigeon colombin	S	Nicheur possible	bois, prairies, alignements d'arbres	En régression	Maintien de vieux arbres	+++
Râle d'eau	S	Nicheur probable	roselière		roselière, niveaux d'eau	+++
Sarcelle d'été	M, E	Nicheur possible	Plans d'eau, saulaie inondée, roselière	de plus en plus rare, a niché (1 couple)	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	+++
Sarcelle d'hiver	H		Plans d'eau, saulaie inondée, roselière	fluctuation des hivernants	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	+++
Alouette des champs	S	Nicheur possible	prairies, cultures	En régression	Maintien des milieux ouverts	++
Bécasse des bois	M		bois	?	bois humides, améliorer la connaissance	++
Bécassine des marais	M		grève, végétation rivulaire	fluctuation	Maintien et développement grève, végétation rivulaire, gestion des niveaux d'eau	++
Canard siffleur	H		Plans d'eau, rives enherbées	Faible régression des hivernants après augmentation importante	rives enherbées, tranquillité	++
Chevalier aboyeur	M		Plans d'eau, îlots, grèves	régulier	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau	++

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Espèce	Statut local	Statut de reproduction	Habitats	Dynamique sur le site	Enjeux	Priorité
Chevalier arlequin	M		Plans d'eau, îlots, grèves	régulier	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau	++
Chevalier gambette	M		Plans d'eau, îlots, grèves	régulier	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau	++
Courlis cendré	M		grèves, prairies		Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau, Maintien des prairies naturelles à proximité	++
Gallinule poule d'eau	S	Nicheur certain	végétation rivulaire	nicheurs en augmentation	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	++
Grive draine	S	Nicheur possible	bois, prairies	en régression	Maintien des forêts de bois durs	++
Grive litorne	H		bois, prairies	fluctuante de moins en moins fréquente		++
Mouette rieuse	S	Nicheur certain	plan d'eau, îlots végétalisés	en augmentation nicheur récent	Maintien zone nidification, tranquillité	++
Oie cendrée	H		Plans d'eau, rives enherbées, prairies	plus fréquent	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	++
Vanneau huppé	S	Nicheur certain	grèves, îlots, cultures, prairies	régulier	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau, Maintien des prairies naturelles à proximité	++
Barge à queue noire	M		grèves, prairies	fluctuation	Maintien et augmentation des grèves, gestion des niveaux d'eau	+
Canard colvert	S	Nicheur certain	Plans d'eau, rives enherbées	nicheurs en régression mais hivernant en augmentation	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	+
Canard pilet	H		Plans d'eau	faible effectif d'hivernants	tranquillité	+
Foulque macroule	S	Nicheur certain	Plans d'eau, rives enherbées	importante fluctuation des nicheurs, hivernants en augmentation après une forte régression		+
Grive mauvis	H		bois, prairies	fluctuante de moins en moins fréquente		+
Grive musicienne	S	Nicheur certain	bois	augmentation ?		+

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Espèce	Statut local	Statut de reproduction	Habitats	Dynamique sur le site	Enjeux	Priorité
Perdrix grise	S		haies, prairies, cultures		Maintien des mosaïque de milieux et complémentaires	+
Perdrix rouge	S	Nicheur possible	haies, prairies, cultures		Maintien des mosaïque de milieux et complémentaires	+
Tourterelle des bois	M,E	Nicheur certain	bois	régulier		+
Choucas des tours	S	Nicheur probable	boisements	dortoir hivernant		
Corbeau freux	S		bois, prairies, cultures	dortoir hivernant		
Corneille noire	S	Nicheur certain	bois, prairies, cultures, alignement d'arbres			
Cygne tuberculé	S	Nicheur possible	Plans d'eau	augmentation	Maintien zones en eaux, rives enherbées, tranquillité	
Étourneau sansonnet	S	Nicheur certain	bois, prairies	augmentation		
Faisan de Colchide	S	Nicheur possible	bois, prairies			
Geai des chênes	S	Nicheur certain	bois	régulier	Maintien ripisylve	
Goéland brun	M		Plans d'eau	fluctuation		
Goéland cendré	M		Plans d'eau	fluctuation		
Goéland leucophée	S		Plans d'eau	augmentation		
Merle noir	S	Nicheur certain	friches, boisements, prairies	régulier		
Pie bavarde	S	Nicheur certain	bois, prairies, cultures, alignement d'arbres			
Pigeon ramier	M	Nicheur certain	bois, prairies	régulier		

Annexe IX : Tableau des enjeux des habitats d'espèces

Habitats généraux	Avifaune	Surface / Évolution de l'habitat	Enjeux	Priorités
Eaux stagnantes	Avocette élégante - Balbuzard pêcheur - Bihoreau gris - Canard chipeau - Canard colvert - Canard pilet - Canard siffleur - Canard souchet - Chevalier aboyeur - Chevalier arlequin - Chevalier gambette - Cygne tuberculé - Faucon pèlerin - Foulque macroule - Fuligule milouin - Fuligule morillon - Fuligule nyroca - Gallinule poule d'eau - Goéland brun - Goéland cendré - Goéland leucophée - Grande aigrette - Guifette moustac - Guifette noire - Martin pêcheur d'Europe - Milan noir - Mouette mélanocéphale - Mouette rieuse - Nette rousse - Oie cendrée - Pygargue à queue blanche - Sarcelle d'été - Sarcelle d'hiver - Spatule blanche - Sterne pierregarin - Grand cormoran	en eau libre <1%, avec de la végétation (environ: 11%)	maintien des connexions, gestion des niveaux d'eau, limitation des espèces invasives (ragondins, jussie ...), limitation de l'envasement des zones humides, analyse de la qualité de l'eau	+++
Eaux courantes	Balbuzard pêcheur - Bécassine des marais - Fuligule nyroca - Gallinule poule d'eau - Grande aigrette - Martin pêcheur d'Europe - Milan noir - Mouette mélanocéphale - Pygargue à queue blanche - Spatule blanche - Sterne pierregarin	diminution, malgré ce soit une des surfaces les plus majoritaires (30%)	maintien de la dynamique, création d'habitats de substitution, entretien des milieux	+++
Grèves et vasières	Avocette élégante - Barge à queue noire - Bécassine de marais - Chevalier aboyeur - Chevalier arlequin - Chevalier gambette - Chevalier sylvain - Combattant varié - Courlis cendré - Échasse blanche - Œdicnème criard - Pluvier doré - Sterne pierregarin - Vanneau huppé	Sur les bords des étangs et les berges immédiates de la Loire (14,14ha soit 3,67%)	maintien des connexions, maintien dynamique fluviale, gestion des niveaux d'eau, concurrence avec les roselières, limitation des espèces invasives (jussie), limitation de l'envasement des zones humides	+++
Roselières	Busard des roseaux - Butor étoilé - Grande aigrette - Râle d'eau - Sarcelle d'hiver - Sarcelle d'été	encore assez faible (6,89 ha soit 1,79%), petites entités, morcelées	développement, restauration, limitation des espèces invasives, gestion des niveaux d'eau.	+++
Prairies humides	Barge à queue noire - Bécassine des marais - Canard colvert - Canard siffleur - Chevalier aboyeur - Chevalier arlequin - Chevalier gambette - Courlis cendré - Faucon émerillon - Faucon pèlerin - Foulque macroule - Fuligule milouin - Fuligule morillon - Mouette mélanocéphale - Œdicnème criard - Oie cendrée - Oie rieuse - Pluvier doré - Vanneau huppé	Sur les bords de fleuve et zones humides (22 ha soit 5,75%)	Maintien de la dynamique fluviale	++

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Habitats généraux	Avifaune	Surface / Évolution de l'habitat	Enjeux	Priorités
Prairies mésophiles	Alouette des champs - Barge à queue noire - Bondrée apivore – Busard cendrée - Cigogne blanche - Cigogne noire - Corbeau freux - Corneille noire - Courlis cendré - Étourneau sansonnet – Faisan de Colchide - Faucon émerillon - Faucon pèlerin – Grive draine – Grive litorne – Grive mauvis - Grue cendrée - Milan royal – Œdicnème criard - Oie cendrée - Pie-grièche écorcheur - Pluvier doré - Vanneau huppé	10,5 ha soit 1,67%	maintien des zones pâturées, fauche , voire reconquête	+++
prairies sèches	Alouette des champs - Barge à queue noire - Bondrée apivore – Busard cendrée - Étourneau sansonnet – Faucon pèlerin – Grive draine – Grive litorne – Grive mauvis – Oie cendrée - Cigogne noire- Cigogne blanche - Faucon émerillon - Grue cendrée – Œdicnème criard- Milan royal – Pie-grièche écorcheur - Pluvier doré - Corbeau freux - Corneille noire - Courlis cendré - Faisan de Colchide - Grive mauvis - Grive draine - Grive litorne - Vanneau huppé	0,45ha soit 0,12%	maintien	+
Friches	Aigrette garzette - Alouette lulu - Faisan de Colchide - Grive litorne - Grive mauvis - Grive musicienne - Perdrix grise - Perdrix rouge - Pigeon colombin - Pigeon ramier - Pie grièche écorcheur - Pluvier doré – Bondrée apivore – Busard cendré - Busard des roseaux - Busard Saint-Martin - Canard chipeau - Merle noir - Nette rousse	29,20 ha soit 7,58%	entretien des milieux	++
Ripisylves/ Forêts alluviales	Aigrette garzette - Bihoreau gris - Bécasse des bois - Bondrée apivore - Choucas des tours - Cigogne noire - Corbeau freux - Corneille noire - Étourneau sansonnet - Faisan de Colchide - Geai des chênes - Grande Aigrette – Grive draine - Grive litorne - Grive mauvis - Grive musicienne - Merle noir - Milan noir - Milan royal - Pic noir - Pigeon colombin - Pigeon ramier - Tourterelle des bois - Grand cormoran	omniprésente en bordures du lit mineur et des îles du fleuve 130 ha soit plus de 30%	maintien d'une dynamique fluviale, limitation des plantes invasives (robiniers)	++

FRAPNA Loire – Ecopôle du Forez

Habitats généraux	Avifaune	Surface / Évolution de l'habitat	Enjeux	Priorités
Cultures avec marges de végétation spontanée	Alouette des champs – Busard cendré - Busard Saint-Martin - Corbeau freux – Corneille noire – Faucon émerillon – Faucon pèlerin - Grue cendrée - Milan royal - Œdicnème criard - Perdrix grise - Perdrix rouge - Pie bavarde - Pie-grièche écorcheur - Pluvier doré - Vanneau huppé	peu présent (1,73ha soit 0,45%)	maintien et reconquête	+
Alignement d'arbres	Corneille noire - Corbeau freux - Pie bavarde - Pigeon colombin	0,14ha soit 0,04%		+
Chemins et zones anthropiques	Perdrix grise - Perdrix rouge - Pie-grièche écorcheur	14 ha soit 3,63%	quiétude	
Plantation de robiniers		0,02%	élimination	
Station de renouées		0,04%	élimination	

Annexe X : Charte NATURA 2000 sur le site FR 821 2024 Oiseaux « Plaine du Forez »

Respecter les réglementations relatives aux Codes de l'environnement, rural et forestier concourant à la préservation des oiseaux et habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : absence / présence de procès-verbal relatif à ces réglementations

Autoriser et faciliter l'accès au(x) parcelles(s) au(x) chargé(s) de mission désigné(s) par le comité de pilotage intervenant dans le suivi scientifique ou dans la lutte contre les espèces citées en annexe 1

Le chargé de mission mandaté par le comité de pilotage m'informerá préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations selon les modalités suivantes : courrier suivi par un appel téléphonique pour une prise de rendez-vous nominative. Elle communiquera les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : absence de problèmes d'accès

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles :

Informé tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

Prendre en compte les enjeux Natura 2000 et associer la structure mandatée par le comité de pilotage en cas de projet d'implantation d'aménagements lourds (drainage sur des surfaces inférieures à 1000 m², création de chemin, route, piste d'exploitation)

Point de contrôle : état des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice.

Recommandations :

Signaler, à la structure animatrice, la présence d'engin motorisé au sein des milieux naturels du site en dehors des ayants-droits et véhicules de services et secours.

Signaler, à la structure animatrice, la présence de déchets, de remblais (ordures, gravas, terre exogène, déchets verts ...) et toute mise à nue du sol.

LOIRE & MILIEUX ANNEXES ET AUTRES COURS D'EAU

⇒ **Engagements soumis à contrôles**

Ne pas réaliser de travaux sur des sites de nidification d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux (cf. liste annexe 3), entre le 15 mars et le 15 juillet (période de reproduction), sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité du public.

Point de contrôle : contrôles sur place

En complément de la réglementation liée à la loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice ou de la DDEA avant de faire des travaux sur le cours d'eau et ses annexes.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux hydrauliques.

Ne pas réaliser de travaux remettant en question le bon état morphologique du cours d'eau (calibrage, endiguement...) sauf cas lié à la sécurité du public

Point de contrôle : constat de travaux.

Ne pas introduire volontairement d'espèces animales et/ou végétales exotiques envahissantes et notamment celles de la liste des annexes 1 et 2.

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce exotique envahissante.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes citées en annexe 1 et 2 en signalant la présence de ces espèces au(x) chargé(s) de mission désigné(s) par le comité de pilotage

Point de contrôle : autoriser et faciliter l'accès au(x) parcelles(s) au(x) chargé(s) de mission désigné(s) par le comité de pilotage

Interdire la plantation du Robinier faux-acacia sur les berges des cours d'eau

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation de Robinier

⇒ **Recommandations :**

Favoriser une ripisylve large d'au moins 5 m le long des cours d'eau et bras morts, ou à défaut une bande enherbée.

Avoir une intervention minimale sur ces milieux

PRAIRIES PERMANENTES

⇒ Engagements soumis à contrôles

Maintenir les éléments de diversité paysagère (haies, arbres isolés, bosquets, talus, points d'eau, dépressions humides ...) sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers.

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place et cartographie des principaux éléments. Vérification du maintien des éléments (ponctuels, linéaires et surfaciques) (photo aérienne/cartographie initiale).

Ne pas apporter de traitement chimique en plein sur les prairies permanentes, sauf traitements localisés de chardons, rumex, orties et ronces (dérogations possibles sur demande auprès de la DDEA pour d'autres types d'adventices).

Point de contrôle : contrôle sur place

Ne pas gérer les refus (ligneux et herbacés) entre le 15 mars et le 30 juin, sauf cas particulier des Chardons, Rumex et orties.

Point de contrôle : contrôle sur place

Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).

Point de contrôle : contrôle sur place

Un seul renouvellement par travail superficiel du sol (outils à disques ou herses autorisés) est autorisé pendant la durée du contrat, hors période de nidification des oiseaux (soit en dehors de la période du 1^{er} mars au 31 juillet). Le renouvellement superficiel du sol est autorisé de manière exceptionnelle, et après signalement auprès de la structure animatrice, en cas de dégâts causés par les sangliers ou accidents climatiques, pour remettre en état la prairie.

Point de contrôle : contrôle sur place

En cas de plantations d'arbres isolés, de haies, de ripisylves ... utiliser les essences naturellement présentes dans la Plaine du Forez en les diversifiant.

Point de contrôle : contrôle sur place.

⇒ Recommandations :

Réaliser une fauche en coupes progressives (réaliser quelques tours puis fauche par bandes extérieures pour faciliter la fuite des animaux)

Gérer les refus après le 15 juillet

MILIEUX CULTIVES

⇒ Engagements soumis à contrôles

Maintenir les éléments de diversité paysagère (haies, arbres isolés, bosquets, talus, points d'eau, dépressions humides ...) sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers.

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des éléments (ponctuels, linéaires et surfaciques) (photo aérienne).

⇒ Recommandations :

Installer et/ou maintenir une bande de végétation permanente de 5 mètres le long des cours d'eau.

Laisser un couvert végétal et/ou des résidus de cultures comme zones de gagnage pour les oiseaux de la plaine agricole

Reporter les dates de broyage sur les jachères après le 31 août, soit après la période de reproduction des oiseaux de la plaine agricole sauf risque sanitaire (ex : prolifération d'Ambrosies).

Si un oiseau s'envole devant un engin agricole au moment des récoltes, vérifier si une nichée se trouve à cet endroit, et, dans l'affirmative, laisser intact un périmètre de 20 mètres autour du nid

MILIEUX FORESTIERS

⇒ Engagements soumis à contrôles :

Tous les boisements :

- Abattage hors période de nidification des oiseaux, soit en dehors de la période du 15 mars au 15 juillet ;
- Maintien des arbres à loge de Pic noir. A titre indicatif, la loge du Pic noir se situe le plus souvent entre 7 et 10 mètres (extrêmes 5-18 m) ; l'entrée est ovale, 11-12 cm x 8-11 cm ; profondeur +- 60 cm. *source : J.C. Rameau et al. 2000.- Gestion forestière et diversité biologique – France domaine continentale. ENGREF, ONF, IDF.*

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

Ripisylves :

- Maintenir les surfaces existantes de ripisylve à la date d'engagement
- Favoriser la régénération naturelle de la forêt
- Absence de coupe rase
- Pas d'introduction d'espèces exotiques (Robinier, cultivars de Peupliers, Chêne rouge...)

Point de contrôle : contrôle sur place.

En cas de reboisement :

- Epicéa commun (*Picea abies*) et Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) interdits ;
- Reboisement limité à 1 hectare d'un seul tenant, sauf cas d'accident climatique ou sanitaire

Point de contrôle : contrôle sur place.

⇒ Recommandations :

- Conserver, pour les oiseaux cavernicoles, quelques arbres sénescents, au minimum 1 arbre mort / ha (4 m³/ha), d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescents peut être laissé au sol.)
- En futaie régulière, conserver au maximum un sous-étage
- Privilégier l'évolution vers des futaies irrégulières
- Eviter les coupes rases, tous peuplements forestiers confondus
- Choix d'essences adaptées à la station forestière. De référer au guide simplifié des stations forestières intitulé « le choix des essences forestières dans le Nord Ardèche, la Loire et le Rhône ».
- Contrôler les espèces envahissantes tant herbacées qu'arbustives (Renouée du Japon, Ailante, Balsamine, Buddleia...)
- Ne pas réaliser de travaux de récolte (exploitation) sur des sols détremés pour éviter leur compactage.

Annexe X : Guide des entretiens

Rappeler le but de l'entretien : cette entretien a pour but de mieux vous connaître (ou la structure), de savoir quel rôle vous jouez ou vous pourriez jouer dans notre approche et d'identifier vos attentes par rapport à la démarche Natura 2000 du site ZPS Ecozone. Les résultats de cet entretien seront pris en compte dans la réalisation du document d'objectifs, notamment dans la définition des enjeux de votre périmètre d'actions et dans le plan d'actions que nous mettrons en place.

Voici une carte de la délimitation du périmètre de la ZPS

1/ Pouvez-vous vous (ou la structure) présenter en quelques mots ?

- a/ Nom, profession, lieu de travail, adresse, téléphone
- b/ Périmètre d'actions

2/ Environnement et Natura 2000

- a/ Connaissez-vous le programme européen Natura 2000 ?
- b/ En quelques mots, qu'est-ce que Natura 2000 évoque pour vous ?
- c/ Quelles sont les avantages de ce programme ? Les difficultés/les limites ? Selon vous, Natura 2000 présente-t-il des contraintes ou des problèmes ? Pourquoi ? Comment le savez-vous ? Les sources.
- d/ Savez-vous ce qu'est une ZPS ? En connaissez-vous d'autres ?

3/ Relations avec d'autres démarches

- a/ Connaissez-vous d'autres programmes dans les alentours qui sont mis en place dans le but d'aménager le territoire ?
- b/ Si oui, participez-vous à ses aménagements et comment ?

4/ Activité sur le site

- a/ Est-ce que vous pourriez nous présenter votre activité ?
- b/ Quel rôle joue votre activité dans le site? Selon vous, quel impact peut-elle avoir (positif ou négatif) ?
- c/ Quels sont vos projets en matière d'usage de l'espace ?

5/ L'Ecozone

- a/ Comment vous représentez vous l'Ecozone ?
- b/ Avez-vous une idée des enjeux écologiques existants sur le site ? Qu'est-ce que ça représente pour vous ?
- c/ Quels aménagements, selon vous, seraient les bienvenus sur ce territoire ? Aménagements ou actions pour améliorer les paysages ?
- d/ Comment envisagez-vous l'avenir/ le développement de l'Ecozone ? Perspectives ? Quelles orientations ?
- e/ Selon vous, quels facteurs internes ou externes peuvent jouer sur le développement de l'Ecozone ?
- f/ Pensez-vous avoir un rôle dans le cadre de ce projet ? Si oui, lequel ? Quelles perspectives imaginez-vous quant à Natura 2000 ?
- g/ Pensez-vous pouvoir vous impliquer dans la démarche Natura 2000 ? Si oui, le souhaitez-vous ? Comment ? (Présentation du contrat Natura 2000)

Annexe XI : Fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 (Mesure 323B et 227 du PDRH)

Il s'agit d'une reconduction des mesures proposées par l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24/12/2004, les fiches techniques ont fait l'objet de quelques ajustements (cf fiches).

⇒ **A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage**

- Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

- Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303E A32304P, A32305P).

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Pour les zones humides :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Ixobrychus minutus* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A120, *Porzana parva* - A122, *Crex crex* - A133, *Burhinus oedicnemus* - A151, *Philomachus pugnax* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A243, *Calandrella brachydactyla* - A245, *Galerida theklae* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana* - A409, *Tetrao tetrix tetrix* - A412, *Alectoris graeca saxatilis*

⇒ **A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique**

• Objectifs de l'action :

Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

• Conditions particulières d'éligibilité

Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R

• Action complémentaire :

A32303R

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...) - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires - installation de passages canadiens, de portails et de barrières - systèmes de franchissement pour les piétons - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements)
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

⇒ **A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique**

• Objectifs de l'action :

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.

• Conditions particulières d'éligibilité :

L'achat d'animaux n'est pas éligible

- Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales* - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location grange à foin - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
	-

*Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :

- période de pâturage
- race utilisée et nombre d'animaux
- lieux et date de déplacement des animaux
- suivi sanitaire
- complément alimentaire apporté (date, quantité)
- nature et date des interventions sur les équipements pastoraux

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Existence et tenue du cahier de pâturage
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 4040, Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* - 4090, Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6170, Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6240, Pelouses steppiques sub-pannoniques - 6310, Dehesas à *Quercus* spp. sempervirents - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

Espèce (s) :

1220, Emys orbicularis - *1298, Vipera ursinii* - *1302, Rhinolophus mehelyi* - *1303, Rhinolophus hipposideros* - *1304, Rhinolophus ferrumequinum* - *1307, Myotis blythii* - *1324, Myotis myotis* - *1354, Ursus arctos* - *1618, Thorella verticillatundata* - *A031, Ciconia ciconia* - *A081, Circus aeruginosus* - *A082, Circus cyaneus* - *A084, Circus pygargus* - *A140, Pluvialis apricaria* - *A151, Philomachus pugnax* - *A222, Asio flammeus* - *A302, Sylvia undata* - *A338, Lanius collurio* - *A407, Lagopus mutus pyrenaicus* - *A408, Lagopus mutus helveticus* - *A409, Tetrao tetrix tetrix*

⇒ **A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts**

• Objectifs de l'action :

L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

• Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 1410, Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce (s) :

1052, *Euphydrias maturna* - 1059, *Maculinea teleius* - 1061, *Maculinea nausithous* - 1071, *Coenonympha oedippus* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1324, *Myotis myotis* - 1618, *Thorella verticillatundata* - 1758, *Ligularia sibirica* - 1831, *Lurionium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A031, *Ciconia ciconia* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A119, *Porzana porzana* - A122, *Crex crex* - A140, *Pluvialis apricaria* - A151, *Philomachus pugnax* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A205, *Pterocles alchata* - A222, *Asio flammeus* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

⇒ **A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger**

- Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires - 5330, Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à Molinia sur sols

calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Espèce (s) :

1052, *Euphryas maturna* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A246, *Lullula arborea* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana*

⇒ **A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets**

• Objectifs de l'action

Les haies, alignements d'arbres ou bosquets :

§ permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ;

§ constituent des habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ;

§ contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion

Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements. Les arbres têtards constituent de plus l'habitat privilégié de certains oiseaux.

L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de **réhabilitation ou/et de plantation** en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent. Dans le cadre d'un schéma de gestion sur cinq ans cette action peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie suivie de l'action A32306R pour assurer son entretien.

• Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire de l'action A32306R relative à l'entretien de ces éléments. Dans le cadre d'un schéma de gestion l'action A32306P peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie (ou les autres types d'éléments) suivie de l'action A32306R les années suivantes pour assurer son entretien.

• Conditions particulières d'éligibilité :

L'action doit porter sur des **éléments déjà existants**.

• Éléments à préciser dans le Docob :

- Essences utilisées pour une plantation
- % de linéaire en haie haute

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Utilisation d'essences indigènes - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés)

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Création des arbres têtards- Exportation des rémanents et des déchets de coupe- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
-----------------------	---

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'espèces prioritairement concernées par l'action :

Espèce (s) :

1074, Eriogaster catax - 1084, Osmoderma eremita - 1303, Rhinolophus hipposideros - 1304, Rhinolophus ferrumequinum - 1307, Myotis blythii - 1308, Barbastella barbastellus - 1310, Miniopterus schreibersi - 1323, Myotis bechsteini - 1354, Ursus arctos - A229, Alcedo atthis - A338, Lanius collurio - A339, Lanius minor

⇒ **A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets**

- Objectifs de l'action

Les haies, alignements d'arbres ou bosquets :

§ permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ;

§ constituent des habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ;

§ contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion

Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements. Les arbres têtards constituent de plus l'habitat privilégié de certains oiseaux.

L'action se propose de mettre en œuvre des **opérations d'entretien** en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire de l'action A32306P relative à la réhabilitation et/ou la plantation.

- Éléments à préciser dans le Docob :

- % de linéaire en haie haute

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie ou des autres éléments - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Espèce (s) :

1074, Eriogaster catax - 1084, Osmoderma eremita - 1303, Rhinolophus hipposideros - 1304, Rhinolophus ferrumequinum - 1307, Myotis blythii - 1308, Barbastella barbastellus - 1310, Miniopterus schreibersi - 1323, Myotis bechsteini - 1354, Ursus arctos - A229, Alcedo atthis - A338, Lanius collurio - A339, Lanius minor

⇒ **A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides**

- Objectifs de l'action :

Cette action de rétablissement comprend l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale.

- Actions complémentaires :

- A32305E, A32314P et R, A32315P, A32323P

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise-bas) - Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6440, Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae - 91D0, Tourbières boisées

Espèce(s) :

1385, Bruchia vogesiaca - A021, Botaurus stellaris - A119, Porzana porzana

⇒ **A32308P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec**

• Objectifs de l'action :

Cette action est proche de l'action A32307P mais s'applique sur les milieux secs. Un griffage de surface ou un décapage léger peuvent être utiles pour quelques milieux pionniers comme certaines pelouses ou certains milieux rocheux : ainsi le retrait de la couche la plus riche permet aux plantes pionnières issues des banques de graines de se développer.

• Actions complémentaires :

- chantiers d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger (A32305R),
- restauration des ouvrages de petite hydraulique (A32314P)
- gestion des ouvrages de petite hydraulique (A32314E)
- travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (A32324P)

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise-bas) - Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica Tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 4040, Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 8160, Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

Espèce(s) :

1506, *Biscutella neustriaca* - 1585, *Viola hispida*

⇒ **A32309P - Création ou rétablissement de mares**

- Objectifs de l'action :

L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce.

Les travaux pour le rétablissement d'une mare peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

- Articulation des actions :

Pour les mares infraforestières, il convient de mobiliser l'action F22702.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action vise la création de mare, le rétablissement de mare ou les travaux ponctuels sur une mare. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la **création pure** d'habitats n'est pas une priorité.
- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique d'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m².
- La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

- Eléments à préciser dans le Docob :

- La taille minimale d'une mare **peut utilement être définie dans le DOCOB.**

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes

Espèce (s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1042, *Leucorrhinia pectoralis* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092
Austropotamobius pallipes - 1166, *Triturus cristatus* - 1190, *Discoglossus sardus* - 1193, *Bombina variegata* -
1391, *Riella helicophylla* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1429, *Marsilea strigosa* - 1831, *Lurionium natans* -
A121, *Porzana pusilla* - A229, *Alcedo atthis*

⇒ **A32309R - Entretien de mares**

⇒

• Objectifs de l'action :

L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce.

L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

• Articulation de l'action avec les actions forestières :

Pour les mares infraforestières, il convient de mobiliser l'action F22702.

• Actions complémentaires :

A32309P, A32310R, A32323P

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique d'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

• Eléments à préciser dans le Docob :

- La taille minimale des mares peut être utilement **définie dans le DOCOB.**

• Engagements

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Exportation des végétaux - Enlèvement des macro-déchets - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

- 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes

Espèce (s) :

1037, Ophiogomphus cecilia - 1042, Leucorrhinia pectoralis - 1044, Coenagrion mercuriale - 1092 Austropotamobius pallipes - 1166, Triturus cristatus - 1190, Discoglossus sardus - 1193, Bombina variegata - 1391, Riella helicophylla - 1428, Marsilea quadrifolia - 1429, Marsilea strigosa - 1831, Lurionium natans - A121, Porzana pusilla - A229, Alcedo atthis

⇒ **A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles**

• Objectifs de l'action :

Le faucardage consiste à couper les grands hélrophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement l'entretien des marais inondés voire des rivières en complément de l'action concernant l'entretien des ripisylves et des berges. Cette action est équivalente à celle concernant les chantiers d'entretien par une fauche ou un broyage. Cependant les caractéristiques aquatiques du milieu nécessitent l'utilisation d'un matériel adapté et de précautions supplémentaires (intensité des interventions).

• Actions complémentaires :

- A32311P et R, A32312P et R, A32314P A32315P

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (en dehors période nidification des oiseaux) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Faucardage manuel ou mécanique - Coupe des roseaux - Evacuation des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

- 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae

Espèce (s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1096, *Lampetra planeri* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1163, *Cottus gobio* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1618, *Thorella verticillatundata* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A029, *Ardea purpurea* - A081,

Circus aeruginosus - A084, Circus pygargus - A119, Porzana porzana - A122, Crex crex - A272, Luscinia svecica - A293, Acrocephalus melanopogon - A294, Acrocephalus paludicola

⇒ **A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles**

• Objectifs de l'action :

L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :

- L'éclaircissement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles en particulier pour le saumon ;
- La ripisylve constitue un milieu de prédilection pour certains mammifères comme le Vison d'Europe, le Castor ou la Loutre ;
- Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux ;
- La ripisylve comprend des habitats associés comme la mégaphorbiaie visée par la directive habitat ;
- La ripisylve, les digues et les levées constituent un corridor écologique, élément visé par la directive habitat.

• Actions complémentaires :

- A32310E, A32311E, A32312I et E, A32324

• Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22706.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6 , à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.
- Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un **délai précisé dans le DOCOB** et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement(ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).
- Pour ces **plantations**, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont **fixées dans le DOCOB**.

• Eléments à préciser dans le Docob :

Essences à utiliser dans le cas d'une reconstitution des peuplements

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
	- <u>Ouverture à proximité du cours d'eau :</u>

Engagements rémunérés	<p>§ Coupe de bois</p> <p>§ Désouchage</p> <p>§ Dévitalisation par annellation</p> <p>§ Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe</p> <p>§ Broyage au sol et nettoyage du sol</p> <p>- <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u></p> <p>§ Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.)</p> <p>§ Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.</p> <p>- <u>Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :</u></p> <p>§ Plantation, bouturage</p> <p>§ Dégagements</p> <p>§ Protections individuelles</p> <p>- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</p> <p>- Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...),</p> <p>- Etudes et frais d'expert</p> <p>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
-----------------------	---

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) - 92A0, Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

Espèce (s) :

1041, Oxygastra curtisii - 1044, Coenagrion mercuriale - 1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1106, Salmo salar - 1131, Leuciscus souffia - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1138, Barbus meridionalis - 1163, Cottus gobio - 1355, Lutra lutra - 1356, Mustela lutreola - 1831, Luronium natans - A229, Alcedo atthis

⇒ **A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles**

• Objectifs de l'action :

L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.

• Actions complémentaires :

- A 32310E, A32311P, A32312P et R, A32323P

• Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22706.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Taille des arbres constituant la ripisylve, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> § Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.) § Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) - 92A0, Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

Espèce (s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A229, *Alcedo atthis*

⇒ **A32312P et R - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides**

• Objectifs de l'action :

Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fossés d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.

• Actions complémentaires :

A32301P, A32304R, A32305R, A32310R, A32311P et R

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Cf dispositions générales rappelées fiche 6

• Engagements:

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 %- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Curage manuel ou mécanique- Evacuation ou régalaie des matériaux- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

D'autres habitats peuvent être indirectement visés lorsque le curage a pour but de restaurer les milieux comme les milieux tourbeux.

Espèce (s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A119, *Porzana porzana*

⇒ **A32313P - Chantier ou aménagements de lutte contre l’envasement des étangs, lacs et plans d’eau**

- Objectifs de l’action :

L’envasement des étangs, lacs et plans d’eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d’intérêt communautaire.

- Conditions particulières d’éligibilité :

- Cf dispositions générales rappelées fiche 6

- Actions complémentaires :

A 32310R

- Engagements

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d’autorisation des travaux - Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d’eau - Pas de fertilisation chimique de l’étang - Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de dragueuse suceuse - Décapage du substrat - Evacuation des boues - Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d’eau artificiels existants - - Etudes et frais d’expert - Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés ::

- Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l’état de l’étang, du lac ou du plan d’eau
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d’habitats et d’espèces prioritairement concernés par l’action :

Habitat(s) :

3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels

Espèce (s) :

1032, Unio crassus - 1044, Coenagrion mercuriale - 1092, Austropotamobius pallipes - 1096, Lampetra planeri - 1106, Salmo salar - 1163, Cottus gobio - 1355, Lutra lutra - 1831, Lurionium natans - A021, Botaurus stellaris - A022, Ixobrychus minutus - A029, Ardea purpurea

⇒ **A32314P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques**

- Objectif de l'action :

Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains. La gestion de ces ouvrages est prévu dans le cadre de l'action A32314R.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées en fiche 6 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale - Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage - Opération de bouchage de drains - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7220, Sources pétrifiantes avec

formation de travertins (Cratoneurion) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1014, *Vertigo angustior* - 1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1163, *Cottus gobio* - 1166, *Triturus cristatus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1221, *Mauremys leprosa* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - 1903, *Liparis loeselii* - A021, *Botaurus stellaris* - A026, *Egretta garzetta* - A027, *Egretta alba* - A029, *Ardea purpurea* - A030, *Ciconia nigra* - A031, *Ciconia ciconia* - A034, *Platalea leucorodia* - A038, *Cygnus cygnus* - A081, *Circus aeruginosus* - A119, *Porzana porzana* - A120, *Porzana parva* - A121, *Porzana pusilla* - A122, *Crex crex* - A131, *Himantopus himantopus* - A132, *Recurvirostra avosetta* - A151, *Philomachus pugnax* - A176, *Larus melanocephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A222, *Asio flammeus* - A229, *Alcedo atthis* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola*

⇒ **A32314R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique**

• Objectif de l'action :

Le maintien ou le rétablissement d'un bon état de conservation de certaines espèces et certains habitats est lié au maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales. Cela peut nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils pour des opérations de nettoyage de sources par exemple ou encore l'entretien de micro-éoliennes.

L'action finance une quantité de temps définie à passer sur des sites pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.

• Actions complémentaires :

A32314P

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées en fiche 6 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales. Dans les contextes agricoles, le fonctionnement des syndicats de marais ou des ASA ne pourra pas être financé par cette action.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) -
Engagements rémunérés	- Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce(s) :

1014, *Vertigo angustior* - 1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1163, *Cottus gobio* - 1166, *Triturus cristatus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1221, *Mauremys leprosa* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Luronium natans* - 1903, *Liparis loeselii* - A021, *Botaurus stellaris* - A026, *Egretta garzetta* - A027, *Egretta alba* - A029, *Ardea purpurea* - A030, *Ciconia nigra* - A031, *Ciconia ciconia* - A034, *Platalea leucorodia* - A038, *Cygnus cygnus* - A081, *Circus aeruginosus* - A119, *Porzana porzana* - A120, *Porzana parva* - A121, *Porzana pusilla* - A122, *Crex crex* - A131, *Himantopus himantopus* - A132, *Recurvirostra avosetta* - A151, *Philomachus pugnax* - A176, *Larus melanocephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A222, *Asio flammeus* - A229, *Alcedo atthis* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola*

⇒ **A32315P - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques**

- Objectifs de l'action :

Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau qui prennent diverses appellations locales (boires, noues, adoux, Iônes, giessens, ...) qui héberge des habitats ou des espèces justifiant la désignation d'un site. Ces annexes peuvent être isolées complètement du chenal actif pendant l'étiage et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Le coût des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique doit représenter au maximum 1/3 du devis de l'opération.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion, ...) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau - Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation... - Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage - Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour - Enlèvement raisonné des embâcles - Ouverture des milieux - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation - Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

Espèce (s) :

1044, *Coenagrion mercuriale* - 1096, *Lampetra planeri* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1145, *Misgurnus fossilis* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1831, *Luronium natans* - A022, *Ixobrychus minutus* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A026, *Egretta garzetta* - A073, *Milvus migrans* - A229, *Alcedo atthis*

⇒ **A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive**

⇒

• Objectifs de l'action :

Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements ou d'endiguements ou encore le déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Elargissements, rétrécissements, déviation du lit - Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs - Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements - Déversement de graviers - Protection végétalisée des berges (cf. A32311P pour la végétalisation) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

- 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) - 92A0, Forêts-galeries à *Salix*

alba et Populus alba

Espèce (s) :

1032, *Unio crassus* - 1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1106, *Salmo salar* - 1126, *Chondrostoma toxostoma* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1145, *Misgurnus fossilis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1607, *Angelica heterocarpa* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A026, *Egretta garzetta* - A073, *Milvus migrans* - A094, *Pandion haliaetus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A229, *Alcedo atthis*

⇒ **A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons**

• Objectifs de l'action :

Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Elle concerne principalement les poissons migrateurs. Le Code de l'Environnement (art L432-6) prévoit que « Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs. Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, sans indemnité, avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices par bassin ou sous-bassin fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce et, le cas échéant, par le ministre chargé de la mer. »

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement
- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancures dans le mur du seuil/barrage - Installation de passes à poissons - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Espèce (s) :

1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1103, Alosa fallax - 1106, Salmo salar - 1108, Salmo macrostigma - 1126, Chondrostoma toxostoma - 1131, Leuciscus souffia - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1138, Barbus meridionalis - 1158, Zingel asper - 1162, Cottus pettiti - 1163, Cottus gobio

⇒ **A32318P - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires**

• Objectifs de l'action :

La présence d'alluvions non végétalisés est nécessaire au développement de la végétation annuelle du *Chenopodium rubri* ou à la présence des espèces végétales et animales qui recherchent les milieux alluviaux pionniers (oedicnème ou sternes pour les oiseaux par exemple). Ces conditions écologiques se retrouvent sur les bancs alluvionnaires modelés par les rivières. Cependant, l'aménagement hydraulique et la colonisation parfois rapide par les ligneux comme les saules ou le peuplier noir entraîne la fixation définitive des bancs avec comme conséquence une réduction du débit solide pouvant entraîner l'enfoncement du lit (incision) et la réduction du lit mineur à de petits chenaux actifs voire à un chenal unique.

De plus, pour des raisons de sécurité en cas de crue, ou parfois pour limiter le risque d'érosion des berges, il est jugé préférable de ne pas laisser s'installer une végétation pérenne. L'entretien des bancs de graviers et atterrissements est considéré comme une action préventive qui permet de ne pas avoir besoin de chantiers plus lourds (tant sur le plan financier qu'en terme d'impact écologique). Enfin la possibilité pour la rivière de mobiliser des matériaux lui confère un fonctionnement à caractère plus naturel (maintien de la dynamique alluviale) qui peut être un des critères visés pour ces habitats.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de nidification) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Dévégétalisation : bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, dévitalisation par annellation, dessouchage - Enlèvement des grumes (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Scarification - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.

Espèce(s) :

1493, *Sisymbrium supinum* - A133, *Burhinus oedicephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons*

⇒ **A32319P - Restauration de frayères**

• Objectifs de l'action

Les frayères des cours d'eau rapides sur graviers sont parfois dégradées ou absentes et méritent d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux œufs ou aux jeunes alevins.

• Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Restauration de zones de frayères - Curage locaux - Achat et régalage de matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Espèce (s) :

1029, *Margaritifera margaritifera* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1106, *Salmo salar* - 1108, *Salmo macrostigma* - 1162, *Cottus pettiti* - 1163, *Cottus gobio*

⇒ **A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable**

• Objectifs de l'action :

L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce **animale ou végétale** indésirable : **espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.** Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés.

• Conditions particulières d'éligibilité :

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

On parle :

∅ **d'élimination** : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est **ponctuelle**. L'élimination est **soit d'emblée complète soit progressive**.

∅ **de limitation** : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également **ponctuelle** mais **répétitive** car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Cette action est **inéligible** au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :

- ∅ l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural **Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation,**
- ∅ les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...),
- ∅ l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

• Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22711.

• Éléments à préciser dans le DOCOB

- Cette action pose des problèmes de priorisation et d'effet de seuil pour que l'intervention soit efficace. Le DOCOB pourra préciser la taille d'intervention critique pour que l'action puisse être contractualisable.
- Protocole de suivi

• Engagements :

Engagements non rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables
	∅ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
	∅ Spécifiques aux espèces animales Lutte chimique interdite

	<p>Spécifiques aux espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). Ø Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible
Engagements rémunérés	<p>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Etudes et frais d'expert
	<p>Spécifiques aux espèces animales</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Acquisition de cages pièges Ø Suivi et collecte des pièges
	<p>Spécifiques aux espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre Ø Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) Ø Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre Ø Coupe des grands arbres et des semenciers Ø Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Ø Dévitalisation par annellation Ø Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),
- Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...),
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

2180, Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 4030, Landes sèches européennes - 4090, Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce (s) :

1032, *Unio crassus* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1096, *Lampetra planeri* - 1106, *Salmo salar* - 1163, *Cottus gobio* - 1220, *Emys orbicularis* - 1356, *Mustela lutreola* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1801, *Centaurea corymbosa* - A010, *Calonectris diomedea* - A071, *Oxyura leucocephala* - A191, *Sterna sandvicensis* - A192, *Sterna dougallii* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A464, *Puffinus yelkouan* - A031, *Ciconia ciconia* - A073, *Milvus migrans* - A074, *Milvus milvus* - A075, *Haliaeetus albicilla* - A077, *Neophron percnopterus* - A078, *Gyps fulvus* - A079, *Aegypius monachus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A091, *Aquila chrysaetos* - A092, *Hieraaetus pennatus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A215, *Bubo bubo* - A222, *Asio flammeus*

⇒ **A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site**

• Objectifs de l'action :

Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées. Il peut s'agir d'ébauches de nids ou de nichoirs (radeaux à Sterne...), de sites de nourrissage, d'éléments de protection des gîtes de chauves-souris, de réhabilitation de murets, etc.

Cette action ne finance pas les actions d'entretien (par exemple alimentation d'une placette de nourrissage).

Les actions visant l'aménagement des rivières pour les poissons ou l'aménagement des chemins et voies routières, couvertes par ailleurs, ne sont pas concernées ici.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et entretien de muret - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve souris (pose de grille, ...) - Autres aménagements (placettes de nourrissage, nichoirs, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Espèce (s) :

1075, Graellsia isabellae - 1166, Triturus cristatus - 1220, Emys orbicularis - 1229, Phyllodactylus europaeus - 1302, Rhinolophus mehelyi - 1303, Rhinolophus hipposideros - 1304, Rhinolophus ferrumequinum - 1305, Rhinolophus euryale - 1307, Myotis blythii - 1308, Barbastella barbastellus - 1316, Myotis capaccinii - 1318, Myotis dasycneme - 1321, Myotis emarginatus - 1323, Myotis bechsteini - 1324, Myotis myotis - 1428, Marsilea quadrifolia - 1831, Lurionium natans - A073, Milvus migrans - A074, Milvus milvus - A076, Gypaetus barbatus - A077, Neophron percnopterus - A078, Gyps fulvus - A079, Aegypius monachus - A080, Circaetus gallicus - A093, Hieraaetus fasciatus - A094, Pandion haliaetus - A095, Falco naumanni - A131, Himantopus himantopus - A132, Recurvirostra avosetta - A193, Sterna hirundo - A195, Sterna albifrons - A196, Chlidonias hybridus - A197, Chlidonias niger - A223, Aegolius funereus - A231, Coracias garrulus - A272, Luscinia svecica - A379, Emberiza hortulana

⇒ **A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès**

• Objectifs de l'action :

L'action concerne la **mise en défens** permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la **structure est fragile**, ou d'espèces d'intérêt communautaire **sensibles à l'abrouissement ou au piétinement**. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrouissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).

Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces **sensibles au dérangement** comme par exemple le balbuzard pêcheur pendant sa période de nidification.

Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une **action coûteuse** : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.

Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.

• Action complémentaire :

Cette action est complémentaire de la l'action A32324P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action A32325P (pose de panneaux d'interdiction de passage).

• Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F22710

• Conditions particulières d'éligibilité :

- L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès(notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec

les aménagements réalisés

- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

- 1340, Prés salés intérieurs - 2270, Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster* - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 6170, Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion *davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion *bicoloris-atrofuscae* - 8120, Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*) - 9150, Hétraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Espèce (s) :

1016, *Vertigo moulinsiana* - 1029, *Margaritifera margaritifera* - 1032, *Unio crassus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1106, *Salmo salar* - 1163, *Cottus gobio* - 1193, *Bombina variegata* - 1196, *Discoglossus montalentii* - 1217, *Testudo hermanni* - 1220, *Emys orbicularis* - 1758, *Ligularia sibirica* - 1902, *Cypripedium calceolus* - A021, *Botaurus stellaris* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A027, *Egretta alba* - A030, *Ciconia nigra* - A034, *Platalea leucorodia* - A076, *Gypaetus barbatus* - A077, *Neophron percnopterus* - A078, *Gyps fulvus* - A079, *Aegypius monachus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A091, *Aquila chrysaetos* - A092, *Hieraaetus pennatus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A094, *Pandion haliaetus* - A103, *Falco peregrinus* - A108, *Tetrao urogallus* - A131, *Himantopus himantopus* - A176, *Larus melanocephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A215, *Bubo bubo* - A400, *Accipiter gentilis arrigonii* - A407, *Lagopus mutus pyrenaicus* - A408, *Lagopus mutus helveticus* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

⇒ **A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires**

- Objectifs de l'action :

L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).

Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhiculaire, cheval, etc.

La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères.

Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet d'infrastructures étant soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22709.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- l'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures
- les opérations rendues obligatoires réglementairement

- Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux de voirie existante - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) - Mise en place de dispositif anti-érosifs - Changement de substrat - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée - Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d'eau - Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Espèce (s) :

1029, *Margaritifera margaritifera* - 1163, *Cottus gobio* - 1166, *Triturus cristatus* - 1193, *Bombina variegata* - 1196, *Discoglossus montalentii* - 1217, *Testudo hermanni* - 1220, *Emys orbicularis* - 1354, *Ursus arctos* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A027, *Egretta alba* - A030, *Ciconia nigra* - A034, *Platalea leucorodia* - A076, *Gypaetus barbatus* - A077, *Neophron percnopterus* - A079, *Aegyptius monachus* - A080, *Circaetus gallicus* - A091, *Aquila chrysaetos* - A092, *Hieraaetus pennatus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A094, *Pandion haliaetus* - A103, *Falco peregrinus* - A215, *Bubo bubo* - A400, *Accipiter gentilis arrigonii*

⇒ **A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact**

• Objectifs de l'action :

L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone à ours).

• Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F22714.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe.
- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.
- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Sont concernés par l'action la plupart des habitats et espèces justifiant la désignation d'un site et plus particulièrement les milieux tourbeux et dunaires sensibles au piétinement ou les falaises hébergeant des rapaces nicheurs

Espèce (s) :

A094, *Pandion haliaetus* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons*

⇒ **A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats**

Comme pour la forêt (action F22713), cette action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.

Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire. On citera par exemple la conservation ex-situ ou le renforcement de population d'espèces justifiant la désignation d'un site.

Compte tenu du caractère innovant des opérations :

- Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, ONF, ONCFS...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ;
- Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB ;
- Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ;
- Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :
 - La définition des objectifs à atteindre,
 - Le protocole de mise en place et de suivi,
 - Le coût des opérations mises en place
 - Un exposé des résultats obtenus.

Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres actions listées dans la circulaire reprenant l'ensemble des actions éligibles. Cette action n'échappe pas aux règles générales de sélection des opérations financables présentées dans la circulaire en vigueur. Notamment, les opérations éligibles sont nécessairement en faveur d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.